
Actes de l'atelier :

***La sécurité économique des femmes :
les critiques féministes du discours
économique dominant et
les nouvelles avenues de politiques sociales***

Tenu les 3 et 4 octobre 2002 à Québec

Sous la direction de

***Sylvie Morel, Louise Brossard
Anita Caron et Nadine Goudreault***

Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories
et des pratiques économiques et politiques pour la redistribution de la richesse

Ce recueil de textes donne suite à un atelier tenu les 3 et 4 octobre 2002 à l'Université Laval, à Québec. Cet atelier était le troisième d'une série d'activités de *réseautage* ayant pour objectif d'explorer de quelle façon un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques peut contribuer au développement d'un projet démocratique de société et à la transformation des rapports sociaux de sexe.

L'équipe responsable de cette mise en réseau subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour 2000-2003 est formée des personnes suivantes :

Anita Caron, UQÀM, chercheuse principale
Nadine Goudreault, Relais-femmes, partenaire
Lucie Lamarche, UQÀM, coresponsable du colloque à Montréal, avril 2003
Marguerite Mendell, Université Concordia, coresponsable du colloque à Montréal, avril 2003
Sylvie Morel, Université Laval, responsable de l'atelier 3 à Québec, octobre 2002
Francine Saillant, Université Laval, responsable de l'atelier 2 à Québec, avril 2002
Nicole Thivierge, UQAR, coresponsable de l'atelier 1 à Chicoutimi, avril 2001
Marielle Tremblay, UQAC, coresponsable de l'atelier 1 à Chicoutimi, avril 2001
Louise Brossard, professionnelle de recherche, UQÀM

Secrétariat et adaptation écrite des échanges : Claire-Andrée Frenette-Leclerc

Révision et correction : Louise Brossard et Louise-Andrée Lauzière

Mise en page : Céline O'Dowd

La distribution du recueil est assurée par :

Institut de recherches et d'études féministes
UQÀM
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA
Tél. : (514) 987-6587
Courriel : iref@uqam.ca

Relais-femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec)
H2Y 1E6
CANADA
Tél. : (514) 878-1212
Courriel : relais@relais-femmes.qc.ca

Dépôt légal : 2^e trimestre 2003
ISBN 2-922045-17-X
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Table des matières

Présentation	7
Introduction	
Anita Caron et Sylvie Morel.....	9
Différentes visions de l'économie hétérodoxe féministe	
Est-ce que les débats méthodologiques en économie nous fournissent des stratégies politiques? Marguerite Mendell.....	17
La théorie économique hétérodoxe féministe Sylvie Morel.....	25
La sécurité économique des femmes : rapports de sexe ou lutte de classe? Ruth Rose.....	37
Des pistes pour un paradigme économique renouvelé Cécile Sabourin	51
L'apport des théories institutionnalistes à l'analyse économique : quelques éléments de théorie hétérodoxe pouvant contribuer aux études féministes Diane- Gabrielle Tremblay	61
Synthèse des propos des économistes : points communs et divergences Lorraine Guay	85
Comment les visions de l'économie hétérodoxe interpellent-elles le mouvement féministe?	
Josée Belleau Travailleuse atypique.....	93
Ana Maria Seghezze d'Urbano Militante de la Marche mondiale des femmes	101
Louise Boivin Militante et étudiante au doctorat en science politique	105
Faire mon lit : est-ce un travail socialement utile?	
Un nouveau regard sur le travail ménager vu dans le contexte de l'amélioration de la sécurité économique des femmes	
Margrit Eichler.....	121

Les nouvelles avenues de politiques sociales

Un bilan des politiques sociales au Canada et au Québec de 1927 à 2000 : les bons et les mauvais coups Ruth Rose.....	143
---	-----

Trois scénarios de réforme des politiques sociales Sylvie Morel.....	157
---	-----

Scénario 1 : Le renforcement des assurances sociales

Le renforcement des assurances sociales Pascale Vielle	165
---	-----

Le travail invisible, ça compte! Huguette Labrecque	185
--	-----

Scénario 2 : La mise en place d'un revenu d'existence

Résumé du document de recherche : L'allocation d'existence : quelques propositions québécoises Louise Brossard	205
--	-----

L'allocation universelle : un enjeu féministe? Diane Lamoureux.....	217
--	-----

Scénario 3 : Les droits de tirage sociaux

Droits de tirage sociaux et marchés transitionnels, éléments du débat autour de la problématique flexibilité/sécurité Pierre Walthery	233
---	-----

Comment les scénarios de réforme des politiques sociales interpellent-ils le mouvement féministe

Francine Lepage	251
-----------------------	-----

Marie Leahey	257
--------------------	-----

Conclusion

Anita Caron	267
-------------------	-----

Annexe 1 : Programme de l'atelier	269
---	-----

Présentation

La présente publication a pour objectif d'assurer un suivi à l'atelier sur la sécurité économique des femmes qui s'est tenu à Québec les 3 et 4 octobre 2002. Cet atelier était l'une des activités proposées pour la mise en réseau de chercheuses et d'intervenantes en vue d'un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques en matière de répartition des richesses.

Compte tenu du format adopté pour faire de cet atelier un lieu privilégié de débats, il nous est apparu opportun de reproduire le plus fidèlement possible, dans ce document, les propos émis lors des communications et des échanges. Pour les personnes ayant participé à l'atelier, ce sera une façon de garder mémoire d'idées qui ont retenu l'attention et de questionnements qui requièrent des mises à jour et des suivis. Pour celles qui n'ont pu être présentes à cet atelier, c'est une invitation à s'associer à une réflexion qu'il importe de poursuivre à partir de l'expertise du plus grand nombre possible de chercheuses et d'intervenantes.

Cet atelier a été conçu tel un laboratoire de travail où les participantes avaient, tout comme les conférencières, à préparer leur contribution. Dans ce cadre, nous avons demandé à certaines conférencières de produire un court texte que nous avons distribué aux participantes afin qu'elles en prennent connaissance avant l'atelier. Les communications orales de chacune de ces conférencières venaient compléter et apporter un éclairage supplémentaire à l'analyse qu'elles développaient dans leur texte écrit. Les textes qui suivent sont donc proposés dans l'ordre de leur présentation et en tenant compte, quand il y a lieu, des versions écrites et verbales. Les versions verbales sont présentées en italique à la suite du texte écrit.

Les responsables de l'atelier souhaitent que la lecture de ces actes contribue à susciter des recherches et des interventions visant un renouvellement du discours dominant en économie et l'adoption de politiques qui tiennent compte des droits sociaux des femmes.

Les membres du comité organisateur,
Louise Brossard, Anita Caron, Nadine Goudreault, Sylvie Morel

Introduction

Anita Caron

Chercheuse principale
Université du Québec à Montréal

Il me fait plaisir de vous accueillir à cet atelier sur la sécurité économique des femmes. Cette rencontre s'inscrit dans une démarche qui s'est amorcée en avril 2000 et dont l'objectif est d'explorer de quelle façon un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques peut contribuer au développement d'un projet démocratique de société et à la transformation des rapports sociaux de sexe.

Deux rencontres semblables ont eu lieu précédemment. Une première à Chicoutimi, au printemps 2001, sous la responsabilité de Marielle Tremblay et de Nicole Thivierge, portait sur le défi de la citoyenneté active pour les femmes dans un contexte de régionalisation et de mondialisation. Une seconde, au printemps 2002 à Québec, se penchait sur le défi pour les femmes de la transformation des systèmes de santé et des systèmes sociaux, cette fois, sous la responsabilité de Francine Saillant.

L'atelier qui débute ce matin constitue pour ainsi dire le thème central, celui qui se trouve au cœur de la démarche effectuée par les chercheuses et les intervenantes engagées dans ce réseau. Il s'agit de la remise en cause du discours économique dominant axé sur l'analyse du marché et des échanges marchands. Au cours de nos échanges, nous voulons explorer quelques pistes qui nous permettent de concevoir l'économie autrement, et cela, en prenant en compte les besoins et les activités productives émanant du ménage, des communautés et de la société en général. Nous nous demanderons d'abord comment l'économie hétérodoxe interpelle le mouvement féministe, pour examiner par la suite quelques propositions de politiques sociales mises de l'avant afin de mieux protéger les femmes.

L'orientation et l'organisation de cet atelier ont été assumées principalement par Sylvie Morel, qui est professeure au département de relations industrielles de l'Université Laval, et par Louise Brossard, assistante de recherche attachée à ce projet de *réseautage*. Nadine Goudreault, de Relais-femmes, et moi-même avons apporté notre contribution à l'orientation et à l'organisation de l'atelier. L'ensemble de la démarche de *réseautage* est coordonné par une équipe constituée, en plus de Sylvie Morel, Louise Brossard, Nadine Goudreault et moi-même, de Lucie Lamarche, qui est professeure en sciences juridiques à l'UQÀM; de Marguerite Mendell, qui est directrice adjointe et professeure à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia; de Francine Saillant, du département d'anthropologie de l'Université Laval; et de Marielle Tremblay, de l'Université du Québec à Chicoutimi

en sciences humaines. Nous avons également bénéficié de la collaboration du Service aux collectivités de l'UQÀM.

Les activités poursuivies jusqu'à maintenant ont rejoint une centaine de chercheuses et d'intervenantes engagées dans des travaux et des actions qui visent à explorer des voies pouvant favoriser une meilleure répartition des richesses et des rapports plus égalitaires au sein de nos sociétés.

Sylvie Morel

Chercheuse responsable du contenu de l'atelier
Département des relations industrielles, Université Laval

À mon tour de vous souhaiter la bienvenue à cet atelier sur la sécurité économique des femmes, un atelier dans lequel nous serons critiques du discours économique orthodoxe et explorerons de nouvelles avenues de politiques sociales. Nous définissons la *sécurité économique* comme faisant référence, de façon générale, à l'ensemble des garanties en termes de droits qui donnent un accès équitable aux moyens d'existence.

Le programme de l'atelier a été élaboré de façon à tenir compte des intérêts et des préoccupations de l'ensemble des participantes. Ce programme est ambitieux pour trois raisons. Tout d'abord, deux thèmes de nature différente seront traités pendant ces deux jours d'échanges. Le premier, d'ordre théorique, a trait aux cadres d'analyse et aux théories économiques. Le second thème traité concerne plutôt un objet d'étude : les politiques sociales et les politiques d'emploi. Nous aurions pu étudier d'autres questions, comme le système financier, les politiques de développement, etc., et celles-ci auraient été tout aussi pertinentes pour mieux comprendre les conditions de vie des femmes. Mais nous avons choisi, comme angle d'analyse privilégié, la question de la sécurité économique des femmes.

La deuxième raison pour laquelle le programme est ambitieux a trait au choix de la formule de l'atelier de travail. Nous avons choisi une formule d'atelier qui laisse une grande place aux échanges tout en permettant d'éviter les longues suites de présentations formelles. Nous souhaitons pouvoir échanger le plus amplement possible les points de vue, que ceux-ci soient semblables ou différents. Nous avons aussi voulu remettre aux participantes des textes préparatoires à l'atelier, des textes courts permettant à celles-ci d'en prendre connaissance avant la rencontre. Il n'a pas toujours été facile de distribuer ces textes en temps voulu; certains ne vous parviennent d'ailleurs que ce matin. Il a aussi été difficile d'obtenir les textes dans le gabarit voulu (textes de 3-4 pages). Une dernière rencontre du groupe des économistes, la semaine dernière, a permis de constater qu'il manquait, dans les textes qui vous ont été distribués, des commentaires au sujet des implications concrètes des cadres théoriques des économistes hétérodoxes. Pour combler cette lacune, nous avons donc dû, à la dernière minute, ajouter quelques pages à nos textes initiaux, d'où une certaine duplication de quelques contributions.

En plus des textes des conférencières, vous avez reçu un document plus volumineux qui porte sur la question de l'allocation d'existence. Nous avons évalué qu'il était utile de produire un document descriptif portant sur les propositions actuelles de revenu d'existence au Québec. Le débat est important, car même s'il comporte d'énormes enjeux pour les femmes, il est rarement mené dans une perspective féministe. Puisque ce type de projet est défendu tant par la droite que par la gauche, au Québec comme

ailleurs, en Europe en particulier, il est important de mettre à la disposition des groupes de femmes une recherche qui fait état des principales propositions circulant actuellement au Québec. Il faut donc considérer ce texte comme un document de travail.

L'autre type de difficulté rencontré dans l'organisation de cet atelier renvoie à la nature composite de notre réseau. Notre démarche consiste à tenter d'allier des « cultures » qui, tout en n'étant pas vraiment opposées, ont toutefois des dominantes différentes, d'ordre théorique pour les universitaires, d'ordre pratique pour les intervenantes qui agissent sur le terrain.

Dans le cadre de cet atelier, il nous faudra aussi composer avec le caractère progressif de la démarche. Comme cette dernière doit être comprise comme un processus, nous sommes très conscientes que nous ne partirons pas d'ici en ayant trouvé des solutions aux différents problèmes soulevés, mais plutôt en ayant identifié un certain nombre de questions et pris la mesure, nous l'espérons, de l'importance des thèmes examinés. Il ne faudrait pas non plus ressentir trop d'insatisfaction devant l'impossibilité à laquelle nous nous heurterons de traiter en profondeur les questions choisies. Nous sommes, nous l'avons dit, dans une démarche de type *processuel*, dans un processus de réflexion à long terme et graduel; il sera éventuellement possible, ultérieurement, de passer à des thèmes plus spécifiques, qui pourront alors être traités plus à fond.

Le thème d'aujourd'hui, l'hétérodoxie en économie, nous tient à cœur depuis longtemps, au moins depuis 1998, lorsque cette question avait soulevé l'intérêt des intervenantes qui souhaitaient que nous ayons l'opportunité d'y revenir. Au sujet de cette question de l'économie hétérodoxe, trois constats peuvent être établis. Le premier est à l'effet qu'il y a, particulièrement au Québec, une pauvreté sinon une inexistence de débats entre les économistes sur la place publique. Les effets des revendications de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 en fournissent un exemple. Parmi les revendications de la Marche, figuraient celles ayant trait à la violence faite aux femmes et à leur pauvreté. La hausse du salaire minimum s'inscrivait dans les objectifs liés au second axe de la lutte contre la pauvreté des femmes. Que s'est-il passé sur ce plan? Le salaire minimum a été haussé de dix cents. Pourquoi l'augmentation du salaire minimum a-t-elle été aussi ridicule? Parce que les économistes ont affirmé qu'une forte hausse du salaire minimum conduirait nécessairement à une nette augmentation du chômage. Où et quand avons-nous assisté à des débats de fond sur cette question? Y a-t-il eu diffusion large d'opinions contradictoires, ce qui aurait permis d'avoir un débat informé sur la question? Bien sûr, un tel débat n'aurait pas tout résolu; croire qu'il en serait ainsi serait faire montre de naïveté. Mais il faut bien constater que certains des obstacles que nous rencontrons dans nos actions découlent directement de l'absence de débats économiques et, je le répète, particulièrement au Québec.

Cela n'est pas le cas partout. Je pense en particulier à la France, d'où a été lancé, en 1996, un appel de 300 économistes « contre la pensée unique ». Il y a eu des débats entre économistes dans les journaux. Le monde n'a pas été transformé pour autant, mais des idées nouvelles ou différentes de celles qu'on avait coutume d'entendre ont pu cheminer dans les esprits. Au printemps 2000, nous avons assisté à un mouvement de contestation des étudiants et étudiantes d'économie par rapport à l'enseignement reçu dans cette discipline; ce mouvement demeure très actif, non seulement en France mais ailleurs en Europe et aussi aux États-Unis. Au Québec, nous entendons très peu parler de ces développements qui surviennent dans d'autres pays. À cet égard, il faut d'ailleurs s'interroger sur la position institutionnelle des économistes hétérodoxes assises autour de cette table. Où travaillons-nous en tant qu'économistes? Nous travaillons toutes dans des départements ou des facultés qui ne sont pas des départements de « sciences économiques ». Ainsi, nous œuvrons en relations industrielles ou encore en gestion, à l'exception de Ruth Rose qui garde le phare depuis très longtemps. En travaillant dans un département d'économie, Ruth peut toutefois témoigner de son isolement et particulièrement de la domination très nette de l'orthodoxie dans les lieux de savoir que sont les universités.

Derrière les politiques néolibérales actuelles, nous retrouvons souvent le modèle théorique *néoclassique*, le modèle orthodoxe dominant. Aussi, si nous voulons modifier l'ordre existant, il faut travailler en amont des politiques, en tentant notamment de défaire le socle idéologique qui sous-tend ce modèle. C'est la logique de la démarche dans laquelle nous sommes engagées.

Toutefois, il n'existe pas un discours hétérodoxe unique. C'est pourquoi il est essentiel d'échanger entre nous sur l'hétérodoxie, de manière à favoriser une meilleure compréhension de nos postures théoriques respectives. Enfin, les hétérodoxies qui seront présentées durant cet atelier sont des hétérodoxies féministes. Mais l'étiquette de « féministe » ne dit pas tout : le discours économique féministe peut aussi être néoclassique, keynésien, marxiste, institutionnaliste, et j'en passe. Bref, on peut parfaitement se définir comme économiste féministe tout en souscrivant à l'orthodoxie dans la discipline. Tout cela sera à clarifier.

Le dernier élément sur lequel j'aimerais insister concerne le fait qu'il ne faut pas opposer théorie et pratique, ce qui conduirait à une impasse. Nous croyons que ces deux facettes se nourrissent l'une l'autre et en les isolant, nos réflexions risqueraient simplement de tourner à vide. Les ambitions et les objectifs du réseau sont justement de réunir les chercheuses universitaires et les intervenantes de groupes de femmes.

Différentes visions de l'économie hétérodoxe féministe

En plénière d'ouverture, cinq économistes, Marguerite Mendell, Sylvie Morel, Ruth Rose, Cécile Sabourin, Diane-Gabrielle Tremblay et Lorraine Guay ont présenté leur perspective de l'économie hétérodoxe féministe. Toutes devaient produire un court texte que nous avons distribué aux participantes avant l'atelier. Les communications orales de chacune des économistes, présentées en italique, font suite au texte qu'elles avaient préalablement soumis aux participantes.

Est-ce que les débats méthodologiques en économie nous fournissent des stratégies politiques?

Marguerite Mendell

École des affaires publiques et communautaires
Université Concordia

Marguerite Mendell est directrice adjointe et professeure associée à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia. Elle est aussi directrice de l'Institut d'économie politique Karl Polanyi de l'Université Concordia. Elle est diplômée de l'Université McGill et détient un doctorat en sciences économiques. Elle enseigne divers sujets tels l'économie sociale, les stratégies d'investissements alternatifs, le développement économique communautaire à partir d'une perspective comparative, l'histoire de la pensée économique ainsi que la démocratie économique. Ses recherches récentes portent, entre autres, sur le développement économique communautaire, les stratégies d'investissements alternatifs, les institutions financières québécoises, l'économie sociale au Québec, la démocratie économique, la gouvernance à partir de perspectives théoriques et comparatives et les indicateurs sociaux, la vie et l'œuvre de Karl Polanyi. Elle est aussi membre du comité de rédaction de la revue *Économie et solidarité*, membre du comité consultatif de la revue *Studies in Political Economy* et présidente de la Fondation Léa-Roback.

Lorsque nous discutons des théories économiques hétérodoxes, la question est généralement de savoir si celles-ci peuvent fournir une base d'analyse fructueuse pour influencer les politiques publiques ou pour mieux outiller les acteurs, actrices dans l'action. À mon avis, la question doit être posée autrement. Est-ce que la réalité vécue par les femmes, par les familles — le quotidien — ne révèle pas à la fois les lacunes du modèle néoclassique en économie ainsi que les contours d'une autre approche analytique qui prend comme point de départ cette réalité? De ce point de vue, on commence par des vécus et non par des hypothèses. On abandonne une approche cartésienne pour une approche plus empirique, en fait plus anthropologique, ethnographique et historique, ce qui nous permet de poser des questions évacuées par le modèle néoclassique. Il s'agit de délaisser cette approche axée exclusivement sur le marché, sur l'échange de biens et services par des individus coupés de leurs contextes social et institutionnel, motivés uniquement par leurs intérêts individuels, sans qu'interviennent la passion, la compassion et la responsabilité. Bien sûr, cette approche dominante est assez contestée aujourd'hui; ce que nous appelons maintenant la théorie hétérodoxe, paradoxalement, remonte souvent aux « pères fondateurs » de la science économique — l'économie politique des économistes classiques, l'école marginaliste associée entre autres à Menger, Jevons, Marshall. Les fameux débats entre l'école allemande et les marginalistes mettaient l'accent sur le « micro » — sur l'individu et sur l'entreprise — plutôt que sur des contextes sociohistoriques. Alfred Marshall — associé à l'approche néoclassique — défendait l'école allemande. Et

n'oublions pas qu'il a bien délimité son analyse en disant que la science économique étudie le quotidien, « *that part of individual and social action which is most closely connected with the attainment and with the use of the material requisites of wellbeing* ». Il serait utile de relire Marshall dans notre recherche méthodologique. Le fait que la science économique n'était plus définie par son sujet mais plutôt par une façon d'interpréter le monde ne remonte qu'aux années 1930, avec la publication de l'article de Lionel Robbins qui met l'accent sur la rareté. L'individualisme méthodologique ne domine que depuis 60 ans. On doit d'abord et avant tout « réclamer » l'histoire de la pensée économique. C'est scandaleux que ce sujet soit disparu du programme dans presque tous les départements de sciences économiques, à part quelques exceptions.

Les approches dites hétérodoxes nous ramènent aux auteurs souvent oubliés, ignorés, inconnus ou caricaturés (Adam Smith, entre autres). Les approches plus connues et souvent associées à l'hétérodoxie incluent maintenant plusieurs tendances : institutionnalistes, régulationnistes, conventionnalistes, postkeynésiennes, évolutionnistes, postmarxistes, socio-économiques; on doit toutes les nuancer. Ces approches sont davantage axées sur les phénomènes dits macro et sociétaux en mettant l'accent sur le contexte dans lequel l'action économique se retrouve. L'émergence récente d'un mouvement d'étudiants, étudiantes en économie en France qui lutte contre l'enseignement exclusif du modèle néoclassique, un mouvement beaucoup plus large maintenant, a donné lieu à une revue électronique qui a comme objectif une contestation épistémologique du modèle dominant. Contrastées avec les débats idéologiques entre les marxistes et les néoclassiques, les discussions actuelles représentent le côté épistémologique ou conceptuel des actions collectives des groupes et des mouvements sociaux qui luttent contre le modèle néolibéral. Ce côté politique joue un rôle extrêmement important en manifestant contre les inégalités inacceptables entre les pays riches et pauvres, entre les riches et les pauvres à l'intérieur des sociétés, entre les hommes et les femmes.

Depuis les douze dernières années, grâce aux diverses organisations comme le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), plusieurs analyses quantitatives, qualitatives, des indicateurs sociaux, etc., sont maintenant disponibles en plus grande quantité. Il y a donc une richesse des données qui n'existait pas auparavant. On trouve aussi des concepts nouveaux sur lesquels ces analyses sont basées comme, par exemple, les *capacités (capabilities)* et les *fonctionnements (functionings)* d'Amartya Sen et Martha Nussbaum. Cela nous permet d'aller au-delà des simples mesures de répartition de la richesse. Ce sont des avancées importantes au niveau international, mais, bien qu'il existe peu de ces données, leurs limites sont de plus en plus reconnues. Ceci dit, la disponibilité de ces mesures et les concepts sur lesquels elles sont construites, même s'ils ne sont pas adéquats, fournissent le lien entre de nouvelles approches méthodologiques — dites hétérodoxes — et des politiques publiques. Les concepts

de *capacités* et *fonctionnements*, par exemple, nous ramènent aux conditions socio-économiques préalables qui empêchent les gens de vivre de manière digne ou d'avoir une bonne vie (*a good life*). Ceci contraste avec les données dites économiques de la richesse, qui mettent l'accent sur les résultats (*outcomes*) sans considérer les conditions préalables (rapports de force, contexte culturel, institutionnel, etc.). Le lien avec une approche hétérodoxe ou plutôt avec la recherche d'une nouvelle méthodologie (ou bien la récupération d'une méthodologie supprimée) est la reconnaissance d'une nécessité de mettre en évidence *le quotidien*; c'est par là que nous commençons.

L'économie n'est que la façon par laquelle n'importe quelle société assure sa subsistance (*provisioning*), la façon suivant laquelle une société organise ses moyens d'existence (*livelihood*). Je trouve que Polanyi nous offre une approche utile et importante à cet égard en nous disant que le marché n'est jamais plus qu'un accessoire à la vie économique. Les sociétés sont caractérisées par plusieurs formes d'intégration sociale — la réciprocité, la redistribution, l'échange — qui structurent l'activité économique. La société capitaliste, dominée par l'échange marchand, se caractérise par la redistribution (l'État) et la réciprocité (relations non marchandes). Aujourd'hui, on parle de l'économie plurielle pour bien marquer la coexistence des diverses formes d'intégration. Ces formes d'intégration posent des contraintes ainsi que des incitations qui ont des conséquences importantes sur la production, la consommation et l'échange. Avec une telle approche, on peut analyser l'activité économique dans un contexte réel et non plus abstrait. On peut voir le rôle déterminant joué par des phénomènes non marchands mais structurants. On peut voir la division du temps entre le travail rémunéré et non rémunéré, le rôle joué par le don — le don des biens et services, le don du temps. On peut examiner le rôle joué par les rapports de force, par la discrimination de sexe, de race, etc. On peut voir le rôle des relations basées sur le genre dans la famille, au travail, etc. Mais tout cela est évident. Donc, est-ce que l'on tourne en rond quand on lit par exemple que « la science économique, définie au sens large, doit se caractériser par l'analyse des structures sociales et des institutions qui gouvernent la production, la répartition et l'échange de tout ce qui est nécessaire pour la vie humaine » (Hodgson 2002 : 346). D'abord, cette définition remonte aux principes déjà énoncés par plusieurs auteurs qui ont été mis sous silence. Réhabiliter la discipline est aussi un engagement. Ajoute-t-on simplement la dimension « femme » (*just add and stir* – ajouter et brasser) et le travail est fait? Ne faut-il pas remonter aux luttes des femmes et des mouvements sociaux pour constater que le travail est loin d'être fait? Sheila Rowbotham a écrit que les études féministes, en effet, n'ont pas eu comme objectif uniquement d'élargir le champ d'analyse, mais de transformer les rapports de force qui déterminent comment la connaissance a été construite (« *women's studies after all had its origin not only in the desire to extend what was studied but to transform the power relationship in how knowledge was constructed* »). Donc, nous devons faire bien attention. Une

approche hétérodoxe doit aller au-delà du constat que nous sommes toutes et tous submergés ou encastrés dans des collectivités qui nous structurent comme acteurs et actrices économiques. Il est nécessaire de développer une analyse fondée sur une méthodologie qui nous reconnaisse à la fois comme des individus et comme des membres de diverses collectivités, même dans des contextes difficiles.

Comme femmes, nous sommes souvent identifiées et idéalisées par notre place dans diverses collectivités. Nous sommes présentées comme hyper-collectivistes, *réseautées*, altruistes, responsables. Mais, comme Julie Nelson nous le rappelle, dans le contexte de cette discussion, « les liens entre les individus ne doivent pas faire disparaître l'identité individuelle... la reconnaissance de "soi" inclut à la fois l'individualité et la socialité des gens ». Donc, dans l'effort de construire une approche théorique en économie, on doit solliciter les autres disciplines. L'appel pour l'interdisciplinarité n'est pas nouveau, et les approches hétérodoxes, comme l'économie sociologique ainsi que la sociologie économique, sont les manifestations de cet appel. Mais il faut aller plus loin en incluant la philosophie, par exemple. Le concept de l'individu n'est pas bien saisi. Les commentaires de Julie Nelson sont importants à cet égard ainsi que ceux de Polanyi et Hodgson, entre autres. Dans les approches critiques, en particulier, les institutionnalistes et les socio-économistes se sont orientés très vite vers le social — les collectivités, les réseaux, les institutions — et souvent d'une manière fonctionnaliste. Cela a été probablement nécessaire pour contrecarrer ou faire contraste avec l'hypothèse néoclassique de l'individu (en épistémologie) repris par les néolibéraux (en action politique). Bien sûr, nous sommes tous et toutes encastrés dans diverses collectivités. Bien sûr, l'activité économique existe dans un contexte institutionnel, culturel et politique. Mais nous sommes aussi des individus. Polanyi, dans un article moins connu sur le fascisme, écrit, en allemand, au cours des années 1930, qu'un individu est social non pas parce qu'il ou elle habite dans une société (approche fonctionnaliste et la base des théories du capital social, entre autres) mais, au contraire, il ou elle a la capacité de vivre dans une société parce qu'il ou elle est essentiellement social dans sa conscience. La société existe à l'intérieur de chaque être humain; elle n'est ni au-dessus ni entre eux. Je pense que les philosophes communautaristes (tendances progressistes) comme Charles Taylor, Michael Sandel, Alisdair MacIntyre formulent des pistes importantes à ce sujet.

Donc, où en sommes-nous? Nous contestons les hypothèses suivant lesquelles l'architecture néoclassique compose avec des réalités qui n'ont rien à voir avec ces hypothèses. L'analyse économique doit porter sur la manière dont la société assure sa subsistance (*provisioning*). Cela peut se réaliser par le marché, par le ménage, par la coercition, par le don, par des combinaisons de plusieurs formes institutionnelles, etc. Si nous nous concentrons sur les analyses empiriques, sommes-nous moins bien outillées que nos collègues néoclassiques? La réponse est évidente. La théorie se construit à travers des observations de la réalité vécue dans le quotidien. Il y a des récurrences qui nous offrent des possibilités

théoriques importantes. La socio-économie, la sociologie économique, l'anthropologie sociale, culturelle et économique sont des composantes incontournables pour une telle méthodologie.

Nous revenons au point de départ. C'est à partir d'une construction sociale de la connaissance que le mouvement des femmes a bouleversé le *statu quo*, à partir d'un nouveau langage, c'est-à-dire d'un discours qui remet en question les hypothèses fondamentales du paradigme dominant. C'est aussi en insistant sur le fait que *le quotidien*, le contexte socio-économique, politique et culturel qui définit la vie des hommes, des femmes et des enfants, pose des contraintes énormes, qui souvent ne peuvent pas être enlevées uniquement par une meilleure répartition de la richesse. L'approche de « *capacités et fonctionnements* » fournit des instruments importants à cet égard. Le concept des *droits sociaux* (qui n'est pas nouveau) — en anglais on parle des *entitlements* — est aussi puissant comme instrument politique. Une approche basée sur les *droits sociaux* change l'interprétation de la pauvreté. Au lieu de mettre l'accent sur les insuffisances matérielles, l'approche est centrée sur les institutions. L'analyse basée sur les *droits sociaux* démontre comment les individus ont ou n'ont pas accès aux biens et aux autres ressources ce qui, en effet, dépend entre autres de leur position socio-économique, des rapports de force, de leur pouvoir d'achat, etc. Le contexte institutionnel détermine la possibilité de vivre de manière digne les arrangements institutionnels, les règles et limite ou élargit les choix possibles. Fonder l'analyse sur un *déficit des droits sociaux* est une manière de mettre l'accent sur les conditions préalables. Cela remonte à nos efforts visant à fournir un instrument méthodologique qui est centré sur ces conditions.

Le rôle de la formation populaire est indispensable — une formation qui continue à valider le quotidien et qui représente à la fois une connaissance « située » pour mieux nous comprendre et une dimension « externe » qui nous permet de mieux comprendre les autres avec qui nous n'avons pas beaucoup d'expériences partagées. Le mouvement des femmes a déjà radicalisé la connaissance; on doit aller plus loin pour contrecarrer une approche théorique qui n'a rien à voir avec la vie et qui justifie les politiques publiques néfastes. Tout en nous appliquant à cette tâche, nous devons construire de nouvelles approches qui mettent en relief les *déficits des droits sociaux* comme des résultats flagrants du système. On doit créer des lieux publics pour discuter, pour prendre en mains des instruments et outils comme des budgets, par exemple. L'exemple de Porto Alegre est bien connu. Il est moins connu qu'un tel processus existe au Canada et qu'il ait été expérimenté ailleurs. Il y a aussi des expérimentations importantes, ici et ailleurs, où la société civile est l'architecte d'alternatives socio-économiques de transformation permettant de contester jour après jour, par leurs pratiques, les hypothèses du paradigme dominant. Une approche de recherche-action ou d'action participative de la recherche peut alimenter les chercheuses dans leurs efforts pour construire une méthodologie utile et instrumentale liée à la réalité. Elle met au jour *le déficit moral et éthique* de l'approche dominante.

Communication orale

Je voudrais présenter mes excuses pour n'avoir pu remettre mon texte avant hier mais la présentation d'Anita Caron me fait comprendre pourquoi je suis toujours en retard. Je pense que nous faisons trop d'activités et c'est l'histoire de toutes celles que je connais ici. Devenir hétérodoxe, cela suppose qu'il faut multiplier les tâches de travail. Je suis portée à penser que nos collègues « homo œconomicus » (d'orientation orthodoxe) sont bien installés dans leur département et n'ont pas à quitter constamment leur bureau ou leur salle de cours.

Lorsque je regarde autour de moi et que je vois des personnes comme Diane-Gabrielle Tremblay, Sylvie Morel, Ruth Rose et moi-même, je me rends compte que nous sommes toutes issues d'une même culture, une culture dans laquelle il y avait des débats. Des débats très enrichissants. Diane-Gabrielle et Sylvie ont fait leurs études doctorales en France et Ruth est venue au Québec à un moment où il y avait une dynamique de débats à l'intérieur des départements d'économie. Bien sûr, il y avait des approches très conservatrices, mais on retrouvait des approches d'économie politique, des approches marxistes et des débats très chauds au plan méthodologique comme au plan politique. Toute cette activité a complètement disparu. Je ne reconnais pas du tout le département où j'ai fait mes études et je n'ai plus aucune envie de le fréquenter non plus.

Sylvie Morel a bien présenté le thème de la discussion et je ne veux pas y revenir. Je ne veux pas non plus revenir sur le texte de ma présentation que j'aurais voulu modifier dès la première relecture. Je suis toutefois très heureuse d'avoir eu la possibilité de me pencher sur les enjeux méthodologiques et théoriques qui nous interpellent à la fois comme chercheuses et comme personnes qui militent pour l'amélioration des conditions de la vie quotidienne des femmes.

L'enjeu théorique doit être traité de façon urgente. Sylvie Morel a soulevé le fait que nous sommes confrontées à un paradigme basé sur une approche néoclassique. J'ajouterai que l'approche néoclassique est construite sur des hypothèses qui ont très peu à voir avec la réalité. Ceci n'est pas un commentaire idéologique, mais le constat d'une situation qu'il faut vraiment attaquer de front. L'hypothèse de l'approche néoclassique repose sur le concept d'individu : un individu qui est seul, qui n'a aucun intérêt ou rapport avec la communauté qui l'entoure. L'individu, sa famille et la société sont vus de manière très utilitariste. Toute la théorie est construite à partir de cette hypothèse qui ne résiste pas à l'observation de la société qui nous entoure.

Ce paradigme est néfaste d'un point de vue épistémologique et encore plus d'un point de vue politique. Avec sa base théorique très limitée, le paradigme néoclassique dominant n'aurait pu survivre dans l'isolement. Il a donc fallu une alliance unholy, perverse, un mariage de raison entre l'approche néoclassique et l'école autrichienne, ces économistes autrichiens associés à von Hayek et l'approche

politique libertaire. Les Autrichiens et les néoclassiques ne s'entendent pas sur les principes de base de leur théorie, mais quand leurs forces sont réunies, la puissance qu'ils acquièrent est extrêmement forte, surtout au plan politique. L'approche libertaire des Autrichiens met l'accent sur le marché autonome, le système de libre marché. Cette notion a donné une légitimité aux théories qui ont voulu démolir l'État-providence, l'appareil étatique et les programmes sociaux. Nous sommes donc en présence de l'union entre une approche individualiste où l'individu ne veut avoir aucun rapport avec la communauté qui l'entoure et une approche politique qui rend légitime la destruction de l'appareil étatique. Dans ces conditions, le marché peut et doit fonctionner de manière autonome.

L'enjeu méthodologique est de combattre d'abord cette hypothèse qui fait de l'individu un élément isolé de la société. L'individu n'est pas construit de la sorte et plusieurs économistes féministes le démontrent, par exemple Julie Nelson, Nancy Folbre, Diane Elson et autres femmes économistes très fortes au plan méthodologique. Toutefois, il ne faut pas non plus accepter la position qui place toujours les femmes à l'intérieur d'une collectivité, qui ne reconnaît pas aux femmes une identité propre et individuelle. Contester l'hypothèse néolibérale, c'est reconnaître au plan philosophique que l'humain est construit comme un être social en soi, en essence. Et je ne parle pas ici en termes de biologie.

Le deuxième enjeu consiste à démontrer l'hypocrisie de l'approche néolibérale qui considère le marché comme une entité autonome. Depuis la montée du néolibéralisme vers le milieu des années 1970, avec l'approche monétariste et l'École de Chicago, l'État est encore plus engagé dans la quotidienneté économique. Auparavant, avec le modèle keynésien, l'État était concerné par l'économie de façon presque mécanique, avec des politiques fiscales et monétaires qui étaient reliées aux cycles économiques. Aujourd'hui, l'État est impliqué un peu à la manière des pompiers et se borne à gérer des crises. Avec la déréglementation des marchés financiers et la spéculation, les crises se sont succédé au Mexique, sur les marchés asiatiques, en Turquie et en Argentine plus récemment. L'État est cependant toujours présent pour enrayer les crises avant qu'une catastrophe ne se produise ou encore pour gérer la crise elle-même.

L'État a aussi d'autres priorités et fait des choix politiques. Au lieu d'une protection sociale, d'une citoyenneté sociale, l'État protège, maintient et entretient le système marchand et les acteurs du marché. Tout cela est très politique. Il n'y a pas un marché autorégulateur dans lequel l'État se bornerait à protéger la propriété privée comme dans le modèle qui nous est présenté.

Références bibliographiques

- ELSON, Diane (2001). "For An Emancipatory Socio-Economics." Draft paper presented for the discussion at the UNRISD meeting on *'The Need to Rethink Development Economics'*, Cape Town, South Africa.
- FERBER, Marianne A. and Julie A. NELSON (1993). *Beyond Economic Man : Feminist Theory and Economics*. Chicago, University of Chicago Press, 178 p.
- FERBER, Marianne A. and Julie A. NELSON (1993). "Introduction. The Social Construction of Economics and the Social Construction of Gender" in Marianne Ferber and Julie A. Nelson, *ibid.*, p. 1-22.
- HARRISS-WHITE, Barbara and Rahi SAITH (1998). "Gender, Poverty and Well-Being." UNRISD, Discussion Paper 95.
- HAYEK, Frederich VON (1944). *The Road to Serfdom*. London, Routledge, Kegan & Paul, 184 p.
- HODGSON, Geoffrey (2001). *How Economics Forgot History*. London and New York, Routledge, 422 p.
- JENNINGS, Ann L. (1993). "Public or Private? Institutional Economics and Feminism" in Marianne Ferber and Julie A. Nelson, *ibid.*, p. 111-130.
- MENDELL, Marguerite and Daniel SALÉE (1991). Introduction. *The Legacy of Karl Polanyi. Market, State and Society at the End of the Twentieth Century*, New York, St. Martin's Press, p. iii-xxx.
- MENDELL, Marguerite (2002). "Re-reading Polanyi on Democracy. A Blueprint for an Alternative Economic Strategy". Paper presented at *The Next Great Transformation? Karl Polanyi and the Critique of Globalisation*, University of California at Davis, April, 2002.
- NELSON, Julie A. (1993). "The Study of Choice or the Study of Provisioning? Gender and the Definition of Economics" in Marianne Ferber and Julie A. Nelson, *ibid.*, p. 23-36.
- NELSON, Julie A. (1996). *Feminism, Objectivity and Economics*, London and New York, Routledge, 174 p.
- NUSSBAUM, Martha (2000). *Women and Human Development. The Capabilities Approach*, Cambridge, Cambridge University Press, 312 p.
- POLANYI, Karl (1944). *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press, 315 p.
- POLANYI, Karl (1977). *The Livelihood of Man*, (Harry Pearson, ed.) New York, Academic Press, 277 p.
- RAZAVI, Shahra (1998). "Gendered Poverty and Social Change." *An Issues Paper*, UNRISD, Discussion Paper 94.
- STRASSMAN, Diana (1993). "Not a Free Market: The Rhetoric of Disciplinary Authority in Economics" in Marianne Ferber and Julie A. Nelson, *ibid.*, p. 54-68.

La théorie économique hétérodoxe féministe

Sylvie Morel

Relations industrielles

Université Laval

Sylvie Morel est professeure agrégée au Département des relations industrielles de l'Université Laval. Elle détient un doctorat en sciences économiques de l'Université de Paris I et est spécialisée en économie du travail et de l'emploi et des politiques sociales. Ses thèmes de recherche généraux sont les mutations de l'emploi, l'exclusion et la pauvreté ainsi que la discrimination des femmes en emploi, cela dans une perspective institutionnaliste. Ses recherches des dernières années ont porté plus particulièrement sur deux grandes questions : d'une part, la comparaison France—États-Unis—Québec des politiques d'assistance sociale et de la contrepartie de travail domestique et salarié imposée aux femmes dans ce cadre et, d'autre part, la réactualisation de la théorie hétérodoxe institutionnaliste de John R. Commons et son application aux problèmes économiques actuels. De 1987 à 1991, Sylvie Morel a été chercheuse à la CSN et au Bureau de la main-d'œuvre féminine (qui faisait partie de l'ex-*Travail Canada*).

La mise en forme d'un projet de société progressiste, basé sur une répartition plus égalitaire de la richesse et une démocratisation accrue des leviers de développement économique, présuppose une contestation radicale du discours économique orthodoxe. « Penser l'économie autrement » est en effet un passage obligé pour changer les choses. Pourquoi est-ce le cas? Parce que les acteurs, actrices fondent leur action sur des croyances, des valeurs, des convictions et, quelquefois, des argumentaires théoriques précis. Or, en particulier depuis le milieu des années soixante-dix, les choix opérés par les pouvoirs publics, les décideurs, décideuses privés ainsi que la plupart des personnes ou des groupes intervenant activement dans le débat public (y compris souvent, de façon paradoxale, les contestataires de l'ordre établi) sont contaminés par le discours théorique des économistes orthodoxes (majoritairement des hommes). Même s'il est paré d'une auréole de scientificité, tirée largement de l'argument de la « neutralité de l'expert », le discours économique dominant sert néanmoins un projet politique, en étant le référent théorique central de l'idéologie (néo)libérale. Il permet ainsi de justifier les régressions sociales actuelles, comme la privatisation des services publics, l'accroissement des inégalités de revenus, une croissance économique qui ne permet « ni la reproduction de la ressource humaine dans des conditions acceptables¹, ni celle des ressources naturelles qui lui sont indispensables² » (Bartoli 1991 : 20).

L'orthodoxie en économie renvoie à la théorie économique développée depuis la fin du XIX^e siècle sous l'étiquette « néoclassique » (ou, plus généralement, l'« économique »). Pour la majorité des

¹ Comme on le voit avec les pratiques de flexibilité du travail précarisantes adoptées dans plusieurs pays du Nord ou d'ajustement structurel au Sud.

² Comme le montre la faiblesse de l'application des critères de « développement durable ».

économistes, la « science économique » se résume à cette seule école de pensée. Selon l'économie néoclassique, l'économie est la « science des choix » : « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages alternatifs » (Robbins 1935). La coordination des activités économiques repose sur le *marché*, pure construction théorique imaginaire s'articulant autour de la confrontation de l'*offre* et de la *demande*, qui génère des *équilibres* de prix et de quantités. Le *modèle de concurrence pure et parfaite* est posé comme le modèle de référence. La société serait la collection des individus autonomes (sur le type de l'*homo œconomicus*), d'où l'adhésion des économistes néoclassiques à la démarche de l'*individualisme méthodologique* (l'explication des phénomènes économiques par l'analyse des comportements individuels). Les sujets économiques, ou *agents économiques*, sont postulés comme étant libres, égaux et rationnels. Selon le postulat de *rationalité*, l'action économique est comprise comme étant un comportement utilitaire et calculateur de « maximisation de l'utilité » (ou du profit) sous contrainte de budget (ou de coût). La *centralité* du postulat de rationalité et le recours systématique à la *formalisation mathématique* selon le paradigme des sciences dites « dures » permettent de considérer que l'économie néoclassique se définit plus par sa méthodologie que par son domaine d'études.

La remise en cause des fondements théoriques de l'économie néoclassique engage, au premier chef, la responsabilité des économistes dits hétérodoxes. Toutefois, ces derniers ne font pas *consensus*. Empruntant à des sources théoriques variées³, les courants critiques de l'économie néoclassique associés à l'« hétérodoxie » sont nombreux. Selon nous, le pouvoir subversif d'un discours hétérodoxe tient à l'ampleur et la pertinence de la rupture qu'il opère avec le cadre théorique néoclassique. En matière d'hétérodoxie, nous pensons donc qu'il faut adopter une position non pas réformiste mais radicale (« à la racine »). La radicalité du discours économique hétérodoxe tient à sa capacité de constituer un cadre théorique alternatif à celui de la théorie néoclassique, à proposer une *démarche de connaissance, des outils méthodologiques et des concepts théoriques radicalement différents, dans leur nature et leur contenu, à ceux de l'économie dominante*. Si ces conditions sont rarement réunies dans les multiples discours critiques de l'économie néoclassique, ils le sont, à coup sûr, dans l'institutionnalisme américain des origines (dans la lignée de T. Veblen et de J.R. Commons). Cela concerne bien sûr également les économistes féministes, dont les apports théoriques, bien que récents, sont déjà très nombreux. Ainsi, selon que les fondements théoriques de l'économie orthodoxe seront utilisés complètement, partiellement ou pas du tout, on pourra parler, respectivement, d'économies féministes néoclassique (associée au féminisme libéral), réformiste ou résolument hétérodoxe.

³ Comme le marxisme, l'institutionnalisme, le keynésianisme, les théories de la régulation, etc.

Dans cette perspective, l'enjeu consiste pour les économistes féministes, d'une part, à refonder la crédibilité des théories économiques hétérodoxes en tant que modèles explicatifs des faits économiques⁴, d'autre part, à poursuivre l'exercice de « fertilisation croisée » déjà engagé entre ces théories économiques et le féminisme, pour réutiliser et reformuler les méthodes et concepts existants sur la base des expériences de vie des femmes. Les économistes féministes ont déjà beaucoup œuvré à l'élaboration d'un savoir axé sur l'expérience vécue des femmes⁵. Cela a eu pour effet de transformer la théorie économique, y compris néoclassique, par l'introduction de nouveaux objets d'étude, plus représentatifs des problèmes réels des femmes, et par le recours à de nouvelles démarches de recherche, à dimension plus qualitative. Mais l'économie néoclassique est insatisfaisante non pas simplement parce qu'elle offre un cadre théorique étroit et androcentrique, parce que biaisé par la prégnance des réalités masculines; certaines féministes ont qualifié ainsi la représentation néoclassique de l'acteur économique, l'*homo œconomicus*, conception d'un individu abstrait et détaché du monde, tranchant avec la réalité concrète et relationnelle des femmes (Nelson 1996). Elle est insatisfaisante parce qu'elle offre une vision erronée des comportements humains et des formes institutionnelles dont se dotent les sociétés, cela en raison de sa lecture des faits économiques héritée d'une méthode de connaissance intentionnellement calquée sur le paradigme rigide de la physique du milieu du 19^e siècle (Mirowski 1988). Ajouter des éléments reflétant l'expérience des femmes au cadre néoclassique ne permet donc pas de rendre la théorie économique plus « objective ».

En termes de pistes de réflexion face au travail de reformulation hétérodoxe féministe de l'économie, indiquons, premièrement, l'importance de la remise en cause de la neutralité et de l'objectivité de la théorie et de la démarche de connaissance. En particulier, la conception de la démarche de connaissance des philosophes pragmatistes, ouvertement revendiquée par un économiste institutionnaliste comme John R. Commons (1934) et dont l'un des grands axes est le rejet de la séparation stricte entre « faits scientifiques » et « jugements de valeur⁶ », est convergente avec la conception de la connaissance scientifique comme phénomène « socialement situé » de certaines philosophes féministes (Harding 1986). Dans cette optique, la science est toujours une entreprise politique, subjective et socialement déterminée, notamment, par la position sociale (le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, la culture) du chercheur, de la chercheuse. Comme nous l'avons expliqué

⁴ Et non de recourir à du « social » pour contrer la prégnance de l'« économique ».

⁵ Ont ainsi été reconnus tour à tour leur pauvreté, la valeur du travail domestique — ou du « prendre soin » (*caring*) —, l'inégalité des rapports de pouvoir au sein du ménage, la discrimination et la segmentation dans l'emploi, etc.

⁶ Les néoclassiques adhèrent à cette conception dualiste en postulant l'« objectivité » du discours scientifique.

ailleurs (Morel 2000b), les autres préceptes méthodologiques du pragmatisme (approche évolutionnaire⁷ et transdisciplinaire, méthodologie *abductive*⁸, préoccupations pour la résolution des problèmes réels, etc.) et qui sont caractéristiques de l'institutionnalisme (Tool 1994), sont tout aussi déterminants pour l'élaboration d'un savoir qui rende compte de la complexité des phénomènes économiques. Le concept d'*institution*, tel que théorisé par John R. Commons⁹, en posant l'économie comme fait institué (Gislain, Steiner 1995), contient aussi d'énormes potentialités pour formuler des analyses théoriques novatrices dans tous les domaines de l'économie. Outre son mode d'investigation économique, le renouvellement de perspective qu'opère la théorie de Commons vient de concepts (*transactions, citoyenneté, statuts économiques, action collective, futurité, etc.*) qui refondent entièrement l'analyse économique (Bazzoli 1999; Gislain 2002; Morel 2000a). Dans ce cadre, l'économie peut être définie comme la science du « provisioning » (Waller, Jennings 1990). Son objet n'est pas la relation des êtres humains aux choses, typique de l'économie néoclassique, mais des êtres humains entre eux, ce qui fait réémerger les dimensions interactionnelle, juridique et éthique de l'économie. Le conflit et les rapports de pouvoir fondent les rapports d'appropriation, ceux qui donnent des droits sur les comportements des autres. L'insécurité économique (ou encore la *liberté*) est construite et pensée comme un processus institué, stabilisé par un ordre social généré par divers types de règles produits dans les collectifs humains. Figurent en bonne place parmi ceux-ci, les règles instituant des *droits*, historiquement situées et relatives, qui concrétisent le processus d'évolution de l'économie.

⁷ Les institutions sont conçues comme « évoluant » et se transformant dans le temps historique irréversible. Il en résulte la nécessité de recourir à l'histoire pour rendre intelligible la réalité, notamment la *coutume*, en tant que mode de *contrôle de l'action collective sur l'action individuelle*, c'est-à-dire la manière dont les croyances, les valeurs et les représentations sociales influencent les comportements des individus. Compte tenu de l'approche évolutionnaire, le concept de processus est central dans l'institutionnalisme (on a parlé, pour le définir, de « paradigme processuel ») puisque les économistes institutionnalistes se préoccupent d'expliquer le processus du changement continu. Pour sa part, la théorie néoclassique est plutôt centrée sur le concept d'*optimum* (Dugger 1990) et, comme elle est construite autour de la notion d'équilibre général (Guerrien 1989), elle est essentiellement statique.

⁸ Pour les néoclassiques, le problème économique est traité selon un mode de raisonnement purement déductif : à partir de prémisses ayant le statut d'hypothèses scientifiques fondées sur des lois universelles, sont tirées des propositions relatives aux événements à expliquer (Blaug 1982 : 4). Les économistes institutionnalistes comme Commons appliquent, quant à eux, une méthodologie abductive. Ils considèrent que savoir et agir sont indissociables. Ainsi, le processus de l'enquête n'est pas défini comme une opération purement intellectuelle et abstraite mais comme une action sur le monde, une transformation du matériau de l'enquête. Dans l'enquête sociale, les formulations théoriques et les faits observés sont en constante interaction. L'idée et l'objet investigué se précisent et se développent conjointement, au fur et à mesure que progresse l'enquête. Les hypothèses y jouent un rôle central puisque ce sont elles qui « guident et dirigent l'enquête » (Tool 1994 : 204). La créativité trouve un lieu d'expression privilégié dans la formulation d'hypothèses nouvelles. C'est cette création d'hypothèses, de première importance dans le déroulement de l'enquête, qui est appelée le processus « abductif » (distinct des formes d'inférence inductive et déductive). Durant l'enquête, la formulation de l'hypothèse subit une transformation constante. Dans l'optique pragmatiste, l'enquête est donc conçue comme un *processus évolutif*.

⁹ Commons définit l'*institution* comme étant « l'action collective en contrôle de l'action individuelle ». Contrairement aux analyses « institutionnelles » qui présentent les « institutions », au pire, comme de simples paramètres de la vie économique, au mieux, comme des formes de coordination ou d'allocation substitués au marché, les institutionnalistes élèvent donc ce concept au rang de théorie de l'action.

L'utilité de l'institutionnalisme américain des origines, ou de celui de Commons, pour les féministes

1. La première utilité de l'institutionnalisme américain vient de **sa capacité à rendre compte de l'économie et de ses processus d'évolution**. Contrairement à l'économie néoclassique, qui offre une représentation fictive de l'économie, **cet institutionnalisme (et non pas ceux qui lui succèdent**, proposés par des auteurs comme J.T. Dunlop, C. Kerr, P. Doeringer, M. Piore, etc.) fournit un cadre théorique général, dont *les fondements philosophiques* (et la démarche de connaissance), *les outils méthodologiques* et *les concepts théoriques*, sont radicalement différents (et novateurs) de ceux des néoclassiques. Ce cadre théorique permet de penser la complexité des faits économiques et leur transformation. **Il représente donc une grille d'analyse utile pour l'action, en particulier l'action de transformation du monde.**

2. **Un cadre théorique d'ensemble** (comprenant notamment une théorie de l'action et une théorie de l'institution) **est essentiel pour outiller adéquatement les féministes** (chercheuses et militantes). En effet, seul un cadre théorique général peut : 1) fournir une réponse efficace aux néoclassiques qui, quant à eux, elles, disposent d'un tel outil (et c'est la raison pour laquelle ces derniers, dernières ont toujours réussi à récupérer les bonnes idées de leurs opposants, opposantes); 2) se prêter à l'analyse de différents objets d'étude (inégalités de genre, de classes, d'origine ethnique; « mondialisation »; transformation des rôles de l'État et des acteurs organisés; *financiarisation* de l'économie, rapports Nord-Sud; développement durable, etc.). Un cadre théorique d'ensemble, comme celui des institutionnalistes tels que Commons, doit donc absolument être distingué des apports analytiques partiels que constituent certaines idées-clés utilisées par les opposants aux néoclassiques. En fait, il faut bien voir que ce n'est pas la théorie qui pose problème (elle est essentielle pour donner forme à une action qui soit véritablement en prise sur les problèmes réels), mais le fait qu'elle ne soit pas conçue comme devant évoluer conjointement avec l'expérience concrète et la pratique des individus. La *démarche de recherche abductive* des institutionnalistes permet d'éviter ce piège, car elle implique la production d'un savoir qui intègre connaissances théoriques et expériences concrètes, en vue d'une action de transformation du monde dans une voie progressiste. Ajoutons que les méthodes et les concepts de l'institutionnalisme doivent être compris comme étant des **outils pour la pensée**, souples et applicables à la résolution de plusieurs types de problèmes, et non pas des catégories analytiques ayant des contenus figés, qui enfermeraient la pensée dans une voie déterministe. Le défi est donc maintenant de développer ce cadre théorique par des applications dans différents domaines, en puisant dans la pensée féministe, comme celle des philosophes féministes pragmatistes.

3. Reconceptualiser l'objet d'étude de l'économie, les processus de l'activité économique, comme un ensemble de **règles**, c'est aussi présenter l'organisation économique comme le produit de conventions

sociales construites par les individus à travers l'*histoire*. Si la situation actuelle est le résultat de l'activité humaine, le stade d'évolution présent des projets collectifs d'hier — l'activité humaine économique étant toujours sise dans des interactions sociales qui ressortent, par définition, de l'ordre du collectif —, elle est simultanément le point de départ de la société de demain, autrement dit un espace où il est possible d'inscrire maintenant notre action. Cette conception évolutionnaire des institutions, selon laquelle **l'être humain est à la fois le créateur et le produit des règles qui façonnent son action**, a ceci de stimulant qu'elle situe d'emblée la réflexion économique sur le terrain du **politique**, où peut enfin réémerger la capacité de l'action individuelle et de l'action collective de transformer les *règles*. La résignation et le fatalisme peuvent ainsi céder la place à un projet de transformation. En rendant intelligible les institutions, l'institutionnalisme des origines permet de penser le lieu où se construisent les rapports de force et de domination (que ceux-ci soient des rapports de genre, de classes, d'origine ethnique ou basés sur l'orientation sexuelle).

4. La vision évolutionnaire permet de **repérer les répétitions et les points de rupture dans les changements sociaux** : elle permet de mettre au jour des lignes de continuité qui échappent autrement au regard qui reste trop en surface (et de raffiner l'analyse en permettant de relativiser le caractère de nouveauté de certains faits économiques, comme le travail salarié des femmes, la précarité en emploi, la contestation de l'interventionnisme d'État, les débats propriété collective/propriété individuelle, etc.). Prenons, par exemple, le cas de l'assistance sociale. L'approche évolutionnaire utilisée pour étayer la compréhension du *workfare* aux États-Unis et de l'insertion en France permet de resituer ces phénomènes dans de véritables *coutumes* de l'assistance sociale, qui sont différenciées dans ces deux pays. Proposer des réformes de l'assistance sociale mieux arrimées aux réalités institutionnelles typiques de chaque lieu devient ainsi plus aisé. Le cas de l'assistance en est un parmi d'autres puisque l'approche évolutionnaire s'applique à l'étude de tout phénomène économique ou institution (emploi, politique sociale, entreprise, famille, économie sociale, etc.).

5. **L'insécurité économique**, et la façon dont elle modèle les comportements coutumiers des individus, est un thème fondamental de l'institutionnalisme commonsien. En effet, tant dans son œuvre théorique que dans sa compréhension des « problèmes du travail », Commons donne à cette dimension de la société capitaliste industrielle une place prépondérante. La prégnance de l'insécurité dans l'accès aux richesses sociales est l'une des raisons pour lesquelles cette théorie permet de développer une analyse économique féministe du travail, de l'emploi et des politiques sociales qui offre un appui théorique solide à des revendications progressistes.

6. La **nécessité d'une compensation des positions de non-pouvoir** par des organisations favorables aux salariés, comme la législation du travail et la sécurité sociale, est ce qui a été qualifié, chez

Commons, de « théorie de la citoyenneté dans le travail ». Le déficit de pouvoir de certains groupes dans la société est reconnu ouvertement comme nécessitant l'intervention des organisations collectives ou de l'État : des *droits* sont créés pour ceux et celles qui sont en position de vulnérabilité, ce qui correspond à l'institution de *devoirs* pour les autres. L'économie apparaît ainsi comme une discipline visant à corriger les déficits de pouvoir dans la société, générateurs d'iniquités dans la distribution des *droits et des devoirs* et, partant, d'insécurité économique. Le droit et l'éthique sont ainsi au cœur de l'évolution de l'économie et de la théorie qui prétend en rendre compte (*[Si le sujet de l'économie politique] n'est pas seulement les individus et les forces de la nature, mais les êtres humains gagnant leur vie les uns à partir des autres par des transferts mutuels de droits de propriété, c'est alors vers le droit et l'éthique qu'il faut se tourner pour saisir les aspects critiques de cette activité humaine [Commons 1934 : 57]*). Sur la base de la méthode abductive, Commons a développé son système de pensée à partir de son implication concrète dans différentes commissions américaines (tant fédérales que des États) et dans les champs de l'arbitrage des relations professionnelles et des politiques sociales (accidents du travail, assurance-chômage, etc.). Il est à l'origine (et non Keynes) des grandes réalisations du *New Deal* américain (en matière d'encadrement des relations de travail, de sécurité du revenu [*Social Security Act* de 1935] et de politique monétaire), qui ont ensuite été en bonne partie reprises au Canada et au Québec. Ces réalisations ont été conçues comme des mécanismes de démocratie économique permettant de rééquilibrer les forces entre les groupes sociaux et de fonder une citoyenneté économique dans le cadre du capitalisme développé.

Communication orale

Pour continuer dans la foulée des propos de Marguerite Mendell, il faut dire qu'il n'y a pas une seule tendance, un seul bloc théorique uniforme et homogène chez les néoclassiques. Nous sommes en présence d'une petite galaxie qui s'est complexifiée justement parce qu'il y a eu des échanges avec les économistes hétérodoxes. Les néoclassiques ont intégré les oppositions et les critiques et ont ainsi donné des extensions à leur théorie. L'histoire de la pensée économique nous permet de constater qu'il y a toujours eu controverses et échanges entre les écoles formant l'orthodoxie et les hétérodoxies, qui représentent elles aussi une galaxie complexe. Toutefois, depuis que l'économie politique est devenue la « science économique », vers la fin du 19^e siècle, avec la montée des néoclassiques et leur domination progressive dans la discipline, nous sommes de plus en plus en présence d'un discours qui tendra à s'imposer de manière quasi unique et qui est celui qui est maintenant repris sur la place publique.

Dans cette intervention, je voudrais d'abord remettre en cause la neutralité du discours économique. Même si l'économie politique se présente aujourd'hui sous l'aspect d'une science, à travers notamment sa dénomination, « economics » ou « science économique », elle n'est pas plus une

« science » que les autres sciences sociales et comporte toutes les limitations qui se rattachent à une science. Les féministes ont beaucoup travaillé sur ces questions, et ce, dans plusieurs disciplines. La science demeure un fait situé socialement et lorsque nous recherchons l'objectivité, nous nous rendons compte qu'elle est inexistante, que la subjectivité du chercheur ou de la chercheuse fait partie de la démarche même d'acquisition de la connaissance. Le discours orthodoxe est toujours, en ce sens, un discours de légitimation, une entreprise plus politique que « scientifique ». Quand un discours est mis de l'avant, qu'il soit orthodoxe ou hétérodoxe, une entreprise de légitimation est en cours. Ainsi, les hétérodoxes qui veulent justifier une action recherchent aussi le discours approprié à leurs fins. Il ne faudrait pas que nous fassions, nous aussi, l'erreur de voir une « science » là où existe la recherche d'un outil utile; c'est là une des données de notre démarche de connaissance et de pratique et cela ne fait nullement de notre démarche de recherche une entreprise non rigoureuse. Qu'est-ce qui est affirmé à ce sujet par les philosophes pragmatistes qui sont à l'origine de l'institutionnalisme américain? Ou encore par des féministes comme Sandra Harding, philosophe spécialisée en épistémologie? Ils et elles disent qu'il existe des biais dans tout énoncé « scientifique » et que l'idéal « d'objectivité » à atteindre requiert de reconnaître ce fait et d'apprendre à utiliser ces biais dans le cadre de la démarche de connaissance. Une démarche de connaissance rigoureuse doit partir de ce type de constat.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister concerne les hétérodoxies. Je pense que les hétérodoxies sont nombreuses et qu'il va falloir continuer à en discuter entre nous, les économistes féministes. Je pense qu'il y a des éléments de nos discours qui peuvent nous nuire du point de vue de l'élaboration d'un discours économique qui soit véritablement progressiste. En affirmant cela, j'ouvre un peu les débats de façon frontale. Selon moi, un critère important pour définir un discours économique hétérodoxe est le degré de rupture accompli avec les cadres néoclassiques, une rupture qui doit être entendue en termes méthodologiques, notamment par rapport à la conception de la démarche de connaissance, et en termes de concepts. La force et le pouvoir subversif d'un discours économique hétérodoxe tiennent à sa capacité de rompre, et de façon radicale, avec l'univers néoclassique. Nous avons, je crois, encore de nombreux débats à avoir entre nous avant que tout cela ne soit clarifié.

Un autre aspect important de l'hétérodoxie concerne le lien qui est établi avec l'expérience vécue des femmes. Cela est fondamental. Considérer conjointement théorie et pratique, cela veut dire que nous ne pouvons pas raisonner théoriquement en faisant abstraction de l'expérience vécue d'un sujet économique, en l'occurrence, les femmes et leurs conditions de vie concrètes. Toutefois, même si plusieurs économistes féministes ont analysé les différents aspects de la vie des femmes (la dévalorisation de leur travail, le caring, les autres formes de la discrimination en emploi, leur position différenciée dans l'« économie de marché », etc.), certaines d'entre elles ont mené leurs travaux en demeurant dans le

cadre théorique néoclassique. Par conséquent, elles ont reproduit la démarche de connaissance orthodoxe.

Il ne suffit pas non plus d'affirmer que l'homo œconomicus est une représentation abstraite d'un individu isolé opérant de façon rationnelle, représentation du sujet économique qui s'opposerait à une réalité plus proche de celle des femmes, vues comme des êtres « plus relationnels ». Cette vision conduit à une impasse. En effet, il ne suffit pas de prendre l'expérience du vécu des femmes et de soi-disant « l'ajouter » à la représentation de l'homo œconomicus pour obtenir une construction théorique plus concrète et objective. L'homo œconomicus est, en soi, une représentation erronée des comportements humains, qu'il s'agisse des hommes et des femmes, ou des institutions dans nos sociétés. C'est donc cette construction théorique dans son ensemble qui doit être remplacée.

D'autre part, il est important de baser nos analyses sur un véritable cadre théorique. Il doit être clair que ce n'est pas la théorie qui pose problème. Ce qui pose problème, c'est d'avoir une théorie coupée de la réalité, coupée de l'expérience concrète des gens et qui ne s'enrichit pas au fur et à mesure des observations de la réalité. Il nous faut un cadre théorique général; cette question sera probablement l'un des points de controverses pendant l'atelier. Nous ne sommes pas toutes d'accord à cet égard, mais, pour ma part, je pense qu'il est important de disposer d'un cadre théorique d'ensemble, qui représente un outil malléable et suffisamment large pour pouvoir servir à l'analyse de plusieurs questions. Il y a des hétérodoxies en économie qui permettent d'étudier diverses réalités économiques, politiques, sociales, et qui sont suffisamment générales pour permettre de contrer le discours néoclassique qui, lui, est véritablement général. L'une des forces de la théorie néoclassique est justement sa capacité d'intégrer divers objets d'étude dans son cadre d'analyse; cette théorie a la prétention de tout analyser, depuis le « marché du travail », le développement, la croissance, les politiques macroéconomiques jusqu'à la famille, le divorce, le suicide, la délinquance, etc. Toute réalité économique et sociale est objet d'étude. Mais l'économiste néoclassique examine tous ces phénomènes à partir des hypothèses de rationalité de l'homo œconomicus. Seul un cadre théorique général hétérodoxe permettra donc de faire front et de mieux analyser la réalité dans tous les domaines de l'analyse économique. Le critère important, j'y reviens, c'est la rupture qui est accomplie par rapport à l'économie néoclassique. Il ne s'agit pas toutefois de « rompre » avec le cadre néoclassique pour le seul plaisir de s'en distancier. Encore faut-il que l'on choisisse, en remplacement, un cadre théorique qui « fasse sens », qui permette de déchiffrer correctement les institutions qui nous entourent, d'en comprendre les transformations et la manière dont on peut les transformer.

L'affirmation selon laquelle la théorie et la pratique doivent aller de pair implique aussi que la théorie économique et ses applications aient pour objectif de modifier notre réalité, et ce, dans une

perspective féministe, en la transformant de manière progressiste. En reformulant la théorie économique dans une optique féministe et hétérodoxe, nous poursuivons donc cet objectif de transformation du monde dans lequel nous vivons.

Je voudrais terminer mon intervention en vous lisant une citation de John R. Commons. Vous savez que je m'inspire du cadre de la théorie économique de l'institutionnalisme américain des origines, auquel est associé cet économiste, cadre théorique qui diffère des autres courants institutionnalistes qui lui ont succédé. On y trouve énormément d'éléments théoriques pertinents pour l'étude des problèmes actuels dont, entre autres, l'importance du droit et de l'éthique dans l'analyse économique. Je vous lis donc la citation qui a de quoi faire réfléchir : « (Si le sujet de l'économie politique) n'est pas seulement les individus et les forces de la nature, mais les êtres humains gagnant leur vie les uns à partir des autres par des transferts mutuels de droits de propriété, c'est alors vers le droit et l'éthique qu'il faut se tourner pour saisir les aspects critiques de cette activité humaine¹⁰ ».

¹⁰ J.R. COMMONS (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick & London, Transaction Publishers, 1990, p. 57.

Références bibliographiques

- BARTOLI, Henri (1991). *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Economica, 527 p.
- BAZZOLI, Laure (1999). *L'Économie politique de John R. Commons*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- COMMONS, John R. (1990 [1934]). *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick/London, Transaction Publishers, 2 Vol.
- DUGGER, William (1990). "The New Institutionalism: New But not Institutionalist", *Journal of Economic Issues*, Vol. XXIV, No. 2, June, p. 423-431.
- GISLAIN, Jean-Jacques (2002). « Causalité institutionnelle : la futurité chez J.R. Commons », *Économie et institutions*, 1 : 1 (à paraître).
- GISLAIN, Jean-Jacques et Philippe STEINER (1995). *La sociologie économique 1890-1920*, Paris, PUF, 235 p.
- GUERRIEN, Bernard (1996). *L'économie néoclassique*, Paris, La Découverte.
- HARDING, Sandra (1986). *The Science Question in Feminism*, Ithaca/London, Cornell University Press, 271 p.
- MIROWSKI, Philip (1988). *Against Mechanism. Protecting Economics from Science*, Totowa, Rowman & Littlefield.
- MOREL, Sylvie (2000a). *Les logiques de la réciprocité*, Paris, PUF.
- MOREL, Sylvie (2000b). « Les femmes et la mondialisation : les enseignements de l'analyse institutionnaliste commonsienne de l'assistance sociale », *Les Cahiers de l'IREF, Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, n° 5, p. 147-170.
- NELSON, Julie A. (1996). *Feminism, Objectivity, and Economics*, London, Routledge.
- ROBBINS, Lionel (1935). *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, London, Macmillan (2nd Ed.: 1952), 160 p.
- TOOL, Marc R. (1994). "An Institutionalist Mode of Inquiry", in P.A. Klein (ed.), *The Role of Economic Theory*, Dordrecht, Kluwer, p. 197-227.
- WALLER, William and Ann JENNINGS (1990). "On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology", *Journal of Economic Issues*, Vol. XXIV, No. 2, p. 613-622.

La sécurité économique des femmes : rapports de sexe ou lutte de classe?

Ruth Rose

Sciences économiques
Université du Québec à Montréal

Ruth Rose est professeure en sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal. Elle s'est donné comme vocation la recherche-action avec des groupes de femmes, des organismes communautaires et le mouvement syndical. Que ce soit sur le financement des maisons d'hébergement, sur la réforme de l'aide sociale, sur le travail à domicile dans l'industrie du vêtement ou sur la situation des familles monoparentales, elle a toujours comme préoccupation que la recherche serve à améliorer la prise en charge par les groupes populaires de leur environnement économique et social. Ruth Rose a été membre du Groupe d'étude fédéral sur la garde des enfants de 1984 à 1986, vice-présidente du Comité canadien d'action sur la situation des femmes en 1989-90, membre de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1996. En 1999, elle a été récipiendaire du prix Idola Saint-Jean décerné par la Fédération des femmes du Québec pour son apport éminent à la cause des femmes.

Ce texte vise à resituer les revendications du mouvement féministe dans un contexte de lutte de classe dans une période où les grandes entreprises multinationales — personnification de la classe capitaliste — sont en train de renier les compromis qu'elles ont faits dans le cadre de l'État-providence. À cause de ce recul, nous pouvons compter de moins en moins sur l'État-nation pour réglementer le marché ou comme outil collectif pour assurer le bien-être de l'ensemble de la population. Empruntant certaines notions fondamentales de l'analyse marxiste, ce texte s'appuie surtout sur les analyses de Michal Kalecki afin de donner un cadre macroéconomique et macrosocial aux dimensions plus particulières de l'approche institutionnaliste.

Les théories de John Maynard Keynes (1968) ont inspiré la création de l'État-providence et les politiques économiques des pays occidentaux, surtout les pays anglo-saxons libéraux, au cours des « Trente glorieuses » (de 1945 à 1975 environ). Cependant, Keynes n'a jamais remis en cause la théorie microéconomique de l'équilibre et il n'a donc pas pu poser correctement la question de la répartition des revenus. Les néoclassiques ont rapidement récupéré ses théories, les interprétant comme une analyse de la rigidité des salaires et des délais de rajustement à l'équilibre, pour finalement les reléguer aux oubliettes dans les années 1980.

S'éloignant de l'analyse walrasienne de l'équilibre général, Kalecki (1966 et 1972; Asimakopulos 1975) part de l'optique marshallienne de court terme et situe sa théorie dans un contexte de concurrence

imparfaite. Son analyse se situe donc dans le temps¹. Dans l'optique kaleckienne, non seulement l'économie n'est jamais en équilibre, mais la notion même d'équilibre perd tout son sens. Marx (1959 : Ch. XIII, p. 218) a dit il y a 150 ans que « le processus capitaliste de production est simultanément un processus d'accumulation » (traduction libre de l'anglais) et que ceci entraîne nécessairement une concentration de la propriété du capital. C'est ce qu'on observe encore aujourd'hui et de plus en plus sur une base internationale. Pour survivre dans une économie compétitive, chaque entreprise doit constamment chercher à croître et à prendre le contrôle de ses rivales. Alors que les États-Unis comptaient une trentaine de compagnies d'automobile jusque dans les années 1940, il n'en reste plus que trois depuis la disparition d'American Motors dans les années 1960. Toutes les trois sont soit intégrées complètement à des compagnies européennes ou japonaises (Daimler-Chrysler), soit engagées dans des partenariats de diverses natures, et le processus est loin d'être terminé.

L'analyse microéconomique néoclassique nous enseigne que la compétition assure l'efficacité du marché et la sensibilité des entreprises aux besoins des consommateurs. Une analyse institutionnaliste nous montre que non seulement la compétition engendre l'oligopole, mais que les quelques grandes compagnies qui réussissent à survivre le font aux dépens de leur personnel et requièrent de plus en plus de subventions étatiques. L'industrie du transport aérien est un bon exemple d'une industrie en constante déstructuration et cela, même avant les événements du 11 septembre 2001.

L'analyse kaleckienne braque les projecteurs sur la question cruciale de la répartition des revenus entre les salaires et les différentes formes de profits. Dans l'analyse néoclassique, cette question est traitée de façon très secondaire puisque le salaire est considéré comme le prix du travail et il est fixé selon l'offre et la demande comme celui de toute autre marchandise. Les économistes conservateurs et les entreprises qui s'opposent aux programmes d'équité salariale, au syndicalisme et à la fixation d'un salaire minimum se basent d'ailleurs sur cette optique.

Dans l'optique kaleckienne, la répartition des revenus est déterminée par les rapports de force : la capacité des travailleuses et des travailleurs (généralement par le biais de leur syndicat) de négocier leur salaire et leurs conditions de travail, mais aussi la capacité des entreprises d'éroder ces salaires en haussant leurs marges de profits, donc les prix des biens et services. Évidemment, cette hausse des prix, c'est-à-dire de l'inflation, érode le pouvoir d'achat des consommateurs, consommatrices et donc la valeur réelle des salaires. Kalecki relie le résultat de cette lutte autour de la répartition des revenus à la stabilité macroéconomique : plus les salaires sont élevés, plus la demande de consommation est élevée et mieux

¹ Ces distinctions sont rarement faites dans les manuels de science économique (par exemple, Samuelson et Scott 1966, Baumol *et al.* 1986), même dans des cours de niveaux avancés qui s'acharnent surtout à mathématiser les modèles walrasiens d'équilibre général. Voir Robinson (1971) pour une discussion de l'importance de ces concepts. Pour les écrits originaux, voir Walras (1874) et Marshall (1920).

l'économie tournera. C'est exactement le contraire de la conclusion des économistes néoclassiques. D'ailleurs, c'est sur ce point que l'analyse keynésienne se perd dans une confusion totale.

L'analyse kaleckienne montre également que lorsque les entreprises réussissent, comme elles l'ont fait depuis bientôt trente ans, à comprimer progressivement les salaires et à accroître leurs marges de profits (ce qui comprend la rémunération démentielle que la classe dirigeante s'est octroyée), le capitalisme devient la proie de crises successives de plus en plus graves. En effet, une part très modeste des profits sert à l'investissement puisqu'il y a des surplus de capacité de production dans tous les domaines. Le cumul du capital à l'intérieur des entreprises sert plutôt à la prise de contrôle d'autres corporations à des prix gonflés par la spéculation, ce qui mène à des niveaux d'endettement insupportables et des faillites. Les bulles spéculatives sur les marchés boursiers et immobiliers représentent d'autres conséquences de ce cumul improductif d'épargne. Bref, mettre l'argent entre les mains des travailleuses et des travailleurs, surtout les plus pauvres, génère de la demande de consommation et crée de l'espace pour la croissance des entreprises. Mettre l'argent entre les mains des capitalistes accentue la concentration du capital tout en créant des récessions répétées. Le rôle de plus en plus dominant des marchés financiers mérite une analyse plus approfondie, qui ne peut être abordée ici.

Quels enseignements le mouvement féministe devrait-il tirer de cette analyse?

À mon avis, il est impossible de concevoir des programmes sociaux qui assurent des revenus adéquats à l'ensemble de la population ou de tenir compte correctement du travail immense que nécessitent la reproduction de l'espèce et le bien-être des familles dans un monde où tout est organisé en fonction des intérêts des grandes corporations multinationales. Il est également impossible de s'engager dans un développement durable, respectueux des besoins écologiques de la planète et de toutes ses populations, dans un contexte où le profit d'un nombre restreint de propriétaires de grandes entreprises est le principal critère de réussite.

Suite à la grande dépression des années 1930, les pays industrialisés ont créé l'État-providence afin de contrecarrer une révolution socialiste appréhendée. L'État-providence représentait une forme d'entente entre les capitalistes et les autres classes sociales (les classes ouvrières et paysannes, mais aussi les travailleuses et les travailleurs cols-blancs identifiés à ce que nous appelons aujourd'hui la classe moyenne). Cette entente a permis la reconnaissance et la croissance du syndicalisme, l'établissement de normes minimales de travail, l'accès des masses aux services de santé et à l'enseignement secondaire et supérieur et, finalement, la mise sur pied de programmes de sécurité du revenu : les régimes publics de retraite, l'assurance-chômage, l'assistance sociale et les prestations familiales. Notons aussi que les secteurs publics et parapublics offraient un grand nombre d'emplois stables et relativement bien payés

pour les femmes. Ces secteurs ont aussi contribué grandement à la croissance économique et à la réduction de l'ampleur des cycles économiques après la guerre.

Aujourd'hui, le néolibéralisme et le processus de mondialisation remettent en cause l'État-providence. La réduction des impôts dont bénéficient surtout les riches et les corporations, préconisée aujourd'hui par les économistes néoclassiques afin de favoriser l'épargne — qu'ils traitent comme étant identique à l'investissement — handicape la capacité des gouvernements de maintenir la qualité de vie de la population et de contrecarrer la tendance du capitalisme à l'implosion. De plus, rappelons que l'épargne, sans investissement, réduit le niveau de consommation et contribue aux récessions.

L'État-providence à son meilleur n'était certes pas le nirvana, et cela, même en Suède. Dans ce pays, l'hégémonie du Parti social-démocrate entre 1936 et 1976 a permis l'imposition de restrictions sur l'exportation du capital et sur la prise de contrôle du capital suédois par des étrangers. La classe ouvrière a donc pu forcer les capitalistes à négocier de façon explicite le partage des revenus et le maintien du plein emploi. Un État social-démocrate a aussi mis sur pied des mesures de conciliation travail-famille qui font exemple encore aujourd'hui. Même aux États-Unis, l'avènement d'un État-providence très partiel a permis une augmentation significative de la qualité de vie d'une très grande partie de la population.

Actuellement, la classe capitaliste mène une bataille progressive et insidieuse. Elle gruge les salaires et les conditions de travail, créant ainsi une polarisation des revenus et l'érosion de la classe moyenne. En même temps, au nom de l'assainissement des finances publiques, elle utilise son influence pour convaincre les gouvernements successifs de sabrer dans les programmes sociaux, diminuant d'autant la capacité de ceux-ci à remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale engendrées par le marché.

En tant que femmes organisées, pouvons-nous combattre ces tendances? À mon avis oui, mais nous ne pouvons pas continuer à nous cantonner dans une multitude de petits organismes revendiquant des réformes spécifiques. Certes, ces batailles sont importantes. Des améliorations aux normes du travail ou aux allocations familiales, ou encore la mise sur pied de programmes de lutte contre la violence faite aux femmes ont un impact concret sur la vie des gens. De plus, le fait de mener ces batailles contribue à jeter les bases d'une nécessaire organisation et d'une conscientisation de la population. Cependant, il faut constater qu'au cours des dernières années, la plupart des batailles gagnées ont été des victoires à la Pyrrhus. Par exemple, suite à la marche Du pain et des roses de 1995, le gouvernement québécois a augmenté le salaire minimum. Cette hausse, jugée insuffisante à l'époque, a été complètement érodée six ans plus tard par l'inflation. La Loi sur l'équité salariale, adoptée en 1996, n'a été à peu près pas appliquée, sauf partiellement dans le secteur public et au sein de quelques grandes entreprises syndiquées, et cela après d'âpres luttes. N'oublions pas les téléphonistes de Bell Canada qui ont perdu leur emploi au

même moment où diverses cours rendaient des jugements leur donnant raison sur le dossier de l'équité salariale.

À mon avis, si l'on veut aller de l'avant, il va falloir occuper les terrains syndicaux et politiques et se créer un parti politique de gauche. Il faut se demander pourquoi les partis d'extrême droite ou des opportunistes du style de Mario Dumont réussissent à attirer de plus en plus d'adhérentes et d'adhérents, alors que les partis dits sociaux-démocrates, en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suède, en Ontario, au Québec et j'en passe, sont souvent les instigateurs les plus efficaces du démantèlement de l'État-providence parce qu'ils tempèrent leurs coupures avec un discours progressiste et quelques réformes positives.

Voulons-nous réinventer l'État-providence des « Trente glorieuses » ou voulons-nous envisager une tout autre forme de société? C'est tout un débat et nous n'avons pas de vrais modèles de société juste et équitable, à part certains éléments de certains États sociaux-démocrates. Il est probable aussi que la crise doit s'approfondir davantage avant que les classes populaires se conscientisent suffisamment pour établir un véritable rapport de force avec les capitalistes. Le mouvement mondial d'opposition au libre-échange, la contestation face au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, la Marche mondiale des femmes, une certaine radicalisation de la contestation domestique (les occupations de logements vacants, par exemple) sont tous des signes d'un ras-le-bol face à l'ordre établi. Mais n'oublions pas que les situations de crise sont aussi propices au fascisme et à la militarisation.

Bref, il n'y a pas de réponse simple et nous ne pouvons pas faire l'économie d'une véritable radicalisation. À mon avis, l'absence d'une compréhension commune du fonctionnement de l'économie capitaliste par les économistes féministes et les économistes de gauche plus largement constitue l'une des causes principales expliquant les difficultés à organiser un parti politique cohérent et viable, capable de rallier non seulement les plus pauvres, mais la vaste majorité de la population qui ne trouve pas son compte dans le système actuel. Les dimensions de classe sociale et le rôle crucial des dépenses gouvernementales et de la répartition des revenus pour maintenir la demande agrégée discutés ci-haut doivent faire partie intégrante d'un discours cohérent de la gauche.

Communication orale

Même si je ne me suis jamais considérée comme une économiste marxiste, je voudrais introduire certains éléments de l'analyse marxiste dans cette discussion. Je pense particulièrement aux théories de Michal Kalecki, qui était un économiste polonais, auteur d'une théorie macroéconomique très similaire à celle de Keynes. Cependant, comme ces premiers écrits étaient en polonais et qu'il n'était pas président de la bourse à Londres, il n'a jamais été très connu. Marguerite parlait de nos racines à McGill dans les

années 1970. À cette époque, il y avait d'importants débats dans ce milieu qui touchaient un grand nombre d'écoles de pensée économique tant marxistes que cambridgiennes (Keynes, Robinson, Kalecki, Sraffa).

Nous avons tendance à oublier à la fois la problématique des rapports de classe — qui à mon avis sont à la racine du désengagement et de la destruction de l'État-providence et de nos difficultés à faire avancer nos batailles — et l'analyse macroéconomique qui, dans les sociétés anglo-saxonnes, a été identifiée largement aux théories de Keynes. Or, Keynes n'a jamais bien saisi le rôle de la répartition des revenus qui, par contre, est central dans les thèses de Kalecki. Je suis consciente de m'adresser à des personnes qui ne sont pas nécessairement familières avec les théories économiques et j'essaie de traduire l'essence de mon texte pour vous le rendre davantage compréhensible.

Selon la théorie néoclassique avec laquelle Keynes n'a jamais rompu, s'il se présente des problèmes de chômage, il faut baisser les salaires pour que le marché résorbe ce surplus de travail. Si les salaires sont plus bas, les employeurs engageront davantage et certains travailleurs se retireront du marché, refusant de travailler à bas salaire. Kalecki dit exactement l'opposé. Selon lui, en cas de chômage, il faut hausser les salaires afin de créer une demande pour les produits des entreprises. Il affirme également que les salaires ne sont pas établis par les marchés, mais par un rapport de force tant au sein de l'entreprise que de la société. Une fois les augmentations salariales consenties, les employeurs vont tenter de compenser la compression de leur marge de profit qui en résulte, et ce, en haussant les prix, ce qui cause de l'inflation. Quand on voit de l'inflation, c'est qu'il y a lutte de classe autour de la répartition des revenus.

Dans les années 1970, dans plusieurs pays européens, notamment la Suède, les États-providence se sont rapprochés d'un idéal. Dans ce cas, les instruments gouvernementaux étaient aussi des instruments utilisés par la classe ouvrière pour encadrer le fonctionnement d'une économie capitaliste. En effet, des partis politiques sociaux-démocrates forçaient le patronat à négocier les salaires à l'échelle nationale et imposaient la présence de travailleurs (rarement des travailleuses malheureusement) dans les conseils de gestion des entreprises. Dans le cas de la Suède, le Parti social-démocrate se disait carrément marxiste.

Selon Kalecki, une hausse des salaires augmente le pouvoir d'achat des travailleurs, travailleuses et ceux-ci peuvent donc consommer davantage, ce qui crée des débouchés pour les entreprises capitalistes. C'est ainsi que l'économie prend de l'expansion et fonctionne près de sa pleine capacité. Au cours de la période d'après-guerre, c'est exactement ce qui s'est passé.

Le capitalisme laissé à lui-même s'autodétruit, comme en témoigne l'éclatement de la bulle dans le domaine des télécommunications et de l'informatique ces dernières années. Parce que le domaine était

nouveau, tout le monde s'est rué sur le secteur, l'enthousiasme des uns alimentant la volonté des autres de payer des prix pour les actions qui n'avaient aucun rapport avec la valeur réelle des entreprises et leurs perspectives économiques. Il y avait aussi bien des investissements réels et des taux de croissance de la clientèle prometteurs. Cependant, comme on aurait pu le prévoir, les marchés se sont rapidement retrouvés dans une situation où 95 % de la capacité de production était inutilisé et inutilisable. Tant les compagnies de télécommunications que celles qui leur fournissent des équipements (Nortel, par exemple) ont dû retrancher leurs opérations de façon majeure, et cela, lorsqu'elles n'étaient pas carrément acculées à la faillite. Le recul de ces titres à la bourse a aussi fait perdre à beaucoup de monde, et surtout à des investisseurs institutionnels qui gèrent les fonds de pension, une partie importante de leur capitalisation. D'autres compagnies se retrouvent en difficulté financière à cause de leurs obligations à l'égard des fonds de pension de leurs employés.

Régulièrement, dans l'histoire du capitalisme, ce scénario s'est répété. Après la guerre de 1939-45, ce genre d'éclatement a été évité parce qu'on a réussi à assurer la croissance de la demande par différents moyens : en haussant les salaires des travailleurs d'environ 3 % par année en rythme avec la croissance de la productivité; en maintenant un climat de guerre et un niveau élevé de dépenses militaires; et en développant les services publics de santé et d'éducation qui font partie intégrante de l'État-providence. Ce dernier élément a aussi l'heur de créer des emplois pour les femmes et d'améliorer de façon directe la qualité de vie de la population.

Ce sont ces analyses qu'il faut réintégrer. À partir des années 1978, les gouvernements occidentaux et les économistes — qui n'ont jamais vraiment compris les thèses de Keynes ou l'analyse macroéconomique — sont revenus à des théories qui sont essentiellement celles qui ont précédé la Grande Dépression. Les tenants de ces théories pré-keynésiennes nient la présence de cycles économiques et croient qu'il faut se fier au libre fonctionnement des marchés pour assurer la répartition des revenus. Ils prônent le démantèlement de l'État-providence, l'assainissement des finances publiques et la réduction des impôts. Or, ces gestes sont destructeurs; ils portent atteinte au niveau de vie que nous cherchons à améliorer en tant que progressistes et ils provoquent des crises régulières qui sont de plus en plus profondes, comme celles de 1980, de 1990 et celle que l'on vit présentement.

Si le mouvement féministe ne revient pas à une analyse de rapports de classe, s'il ne comprend pas que le blocage que nous rencontrons lorsqu'il s'agit de faire avancer notre vision sociale résulte d'une opposition fondamentale entre les classes sociales, s'il ne réintègre pas l'importance d'agir sur la scène syndicale et sur la scène politique, je pense que nous continuerons longtemps à tourner en rond.

Références bibliographiques

- ASIMAKOPOULOS, A. (1975). "A Kaleckian Theory of Income Distribution", *Can. J. of Economics*, Aug., p. 313-333.
- BAUMOL, W.J., A.S. BLINDER et W.M. SCARTH (1986). *L'économie, Principes et politiques, Micro-économie*, traduit par Michel Lessard, Saint-Laurent, Québec, Éditions Études Vivantes.
- KALECKI, Michal (1966). *Théorie de la dynamique économique : essai sur les variations cycliques et à long terme de l'économie capitaliste*, traduit par Michel Lutfalla, Paris, Gauthier-Villars, 1^{re} et 2^e parties, p. 1-54.
- _____ (1972). *The Last Phase in the Transformation of Capitalism*, New York, Monthly Review Press, 124 p.
- KEYNES, John Maynard (1969) (publication originale en 1937). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, traduit de l'anglais par Jean de Largentaye, Paris, Payot, 383 p.
- MARSHALL, Alfred (1920). *Principles of Economics*, 8th Edition, London, The MacMillan Press.
- MARX, Karl (1959). *Capital*, vol. III, Moscow, Progress Publishers.
- ROBINSON, Joan (1971). *Economic Heresies, Some Old-Fashioned Questions in Economic Theory*, New York, Basic Books, 150 p.
- SAMUELSON, Paul et Anthony SCOTT (1966). *Economics, An Introductory Analysis*, Second Canadian Edition, Toronto, McGraw-Hill Company of Canada Limited, 902 p.
- WALRAS, Leon (1874). *Économie Politique Pure*.

Questions d'éclaircissement

Ana Maria Seghezzo d'Urbano

Je suis militante à la Marche mondiale des femmes. Vous avez parlé d'un *homo aeconomicus*. Je ne comprends pas bien ce qu'est un *homo oeconomicus*.

Marguerite Mendell

Il s'agit d'un individu de sexe masculin qui se situe à la base de l'analyse économique orthodoxe : il est présenté comme un être rationnel, utilitariste, autonome et concerné uniquement par ses propres besoins. Cet individu est à la base de théories extrêmement sophistiquées qui ont des ramifications dans plusieurs champs d'étude et qui essaient de construire des méthodologies de recherche.

Plusieurs économistes hétérodoxes disent que, dans notre travail interdisciplinaire (*pour être utile, une méthodologie doit être interdisciplinaire*), il faut interpellier les philosophes et regarder les concepts qui sous-tendent les théories.

Sylvie Morel

La notion d'*homo aeconomicus* est centrale. C'est l'hypothèse de la rationalité, l'une des hypothèses de base des théories néoclassiques, la deuxième hypothèse étant le concept de la coordination par les marchés. Il faut insister sur le fait que l'*homo aeconomicus* est un individu. Il est le sujet de l'activité économique, il est la représentation d'individus libres, égaux entre eux, rationnels, capables de faire des choix, d'individus qui se livrent constamment à des calculs, qui disposent d'une capacité telle qu'ils sont constamment en train d'examiner diverses opportunités et tentent de maximiser, d'optimiser leurs choix pour en arriver à une situation idéale compte tenu de toutes les contraintes, de temps, de ressources, de budget. Quand on tente d'appliquer cette notion à un individu réel, c'est totalement absurde, c'est une fiction...

Winnie Frohn

Dans mon domaine, en études urbaines, on parle beaucoup de régulation, une théorie qui laisse au gouvernement le rôle d'arbitre entre les différentes forces de la société. Quel est le lien entre cette théorie de la régulation et celle de l'institutionnalisme en économie?

Sylvie Morel

Il faudrait voir à quels auteurs on fait référence et à quelle discipline ils appartiennent. Le terme de la *régulation*, comme celui d'*institution*, couvre un thème très largement étudié en sciences sociales et qui se réfère à des auteurs de tendances théoriques différentes. On ne peut parler d'une régulation qui irait dans un cadre théorique particulier, comme on ne peut parler d'institution en relation avec un autre cadre théorique. Ce sont des catégories fourre-tout.

Selon l'analyse économique orthodoxe, où l'on utilise plutôt le terme de *coordination*, la régulation ou la coordination de l'activité économique se fait par le marché. C'est ce qui explique la deuxième hypothèse, celle qui va de pair avec l'hypothèse de la rationalité, soit celle de la coordination par les marchés. Le marché est capable de réaliser ses propres équilibres, il contient en lui-même tous les mécanismes de régulation par les prix et les quantités qui sont nécessaires pour en arriver à des équilibres. Je le répète, il s'agit là d'une vision tout à fait fictive des choses.

De leur côté, les hétérodoxes s'inspirent souvent de la régulation. Il y a même une école en économie qui s'appelle la « théorie de la régulation »; ces auteurs s'inspirent à la fois de Keynes et des marxistes et rejoignent en partie les analyses de Kalecki. Le terme de *règle* constitue une sorte de bannière pour les économistes hétérodoxes parce qu'ils considèrent qu'à une coordination par les prix et les quantités, une coordination fictive et qui n'a pas de sens, ils peuvent opposer la notion de règle.

C'est le point de départ d'une réflexion sur les institutions que de dire que l'économie est en soi une institution et qu'elle est constamment régulée. Toutefois, le terme de *dérégulation* me semble dangereux, parce qu'il n'y a pas de dérégulation, mais une autre forme de régulation. D'une certaine façon, la dérégulation n'existe pas.

Marguerite Mendell

Il faut aussi distinguer entre les deux concepts par les positions qui s'y rattachent. Dans les théories néoclassiques, dans le paradigme dominant, il y a un rôle pour l'État, mais ce rôle est relié à l'externalité. Ce sont les échecs, les faiblesses du système marchand qui sont corrigés par l'État. La dimension politique est très libérale et l'État doit corriger les externalités sociales pour en arriver à un état optimum d'allocation des ressources dans la société.

Ruth Rose

La notion de régulation a servi à mettre une étiquette à la période de fordisme, cette période qui commence avec la production de masse. Henry Ford disait : « Je paie à mes travailleurs des salaires suffisamment élevés pour qu'ils puissent acheter mes voitures. Si je ne peux leur vendre mes autos, à qui

est-ce que je vais les vendre? » Cette période a duré à peu près jusqu'en 1975 avec la fin des « Trente glorieuses ». Pour la suite, on parle de post-fordisme, mais je pense que nous sommes toujours à la recherche d'une étiquette pour caractériser cette période. Selon moi, le post-fordisme est identique au pré-fordisme. Le fordisme a été une période d'entente entre les classes sociales, cette entente faisait l'affaire des deux camps et maintenant, on assiste à un reniement du compromis. Cela ne peut se faire trop ouvertement puisque nous sommes toujours en démocratie électorale, mais le compromis est grugé peu à peu et nous revenons graduellement vers un capitalisme sauvage.

Lorraine Guay

Je fais partie des militantes qui ont travaillé à la Marche mondiale des femmes. Une première question à Ruth Rose : Quelle est la place de la planification économique dans le modèle marxiste auquel tu suggères de revenir? Les pays socialistes ont tenté l'utilisation de la planification. Est-ce que cela a été un échec? Si on veut réguler le marché, si on veut le domestiquer, le contrôler, est-ce que la planification économique serait le seul moyen?

Une question aussi à Sylvie Morel au sujet de la justification du discours économique dominant. Je pense que Jean Charest vient d'en faire une démonstration frappante en étant inspiré de Claude Ryan, la main de Dieu. Il vient de remettre en jeu les valeurs libérales et veut donner l'impression que son parti est porteur de la compassion et de la solidarité, alors qu'il ne dit mot du discours et de la pratique économiques qui sous-tendent tout ça. Comment peut-on concilier les valeurs et le discours?

Ruth Rose

D'abord, je dois dire que je ne suis pas de l'école marxiste qui est associée à l'école soviétique et à la planification étatique que nous avons connue jusqu'en 1990.

Un de nos problèmes provient justement du fait que nous n'avons pas de modèle auquel nous référer, il faut en trouver un nouveau. Le plus prometteur demeure celui de la Suède. Il y a aussi ceux d'autres pays scandinaves, des Pays-Bas ou de certains pays européens qui ont des formes d'ententes explicites entre les classes sociales. Ces pays protègent leur capitalisme national tout en forçant les capitalistes à négocier les termes des implantations technologiques, les conditions de travail et la conciliation travail-famille, par exemple.

Je maintiens qu'il faut de la consommation pour faire tourner l'économie. Bien sûr, les écologistes répondent que nous consommons trop, qu'il faut réduire la consommation et mettre l'accent ailleurs. Par contre, dans une économie néoclassique, on sait qu'une baisse de la consommation va résulter en une

augmentation du chômage. On le voit bien dans le débat sur le protocole de Kyoto quand on veut tenter d'empêcher les gens d'acheter des grosses voitures.

La seule solution est d'agir au niveau national et de dire aux capitalistes : « On comprend bien vos préoccupations, mais nos valeurs nous amènent à préserver l'environnement ». Il faut un pouvoir qui gouverne avec une certaine vision de la société pour amener les capitalistes à se restreindre. Dans les pays comme le Canada, où nous avons un État-providence partiel, une certaine forme de réglementation est possible, mais on ne peut aller très loin dans ce sens. Dans les pays européens, le facteur de l'espace vital joue un rôle régulateur : comme le problème est plus aigu, les gouvernements sont davantage capables d'imposer des limites aux volontés capitalistes.

Sylvie Morel

À l'heure actuelle, au Québec, le discours de la droite a tendance à s'amplifier, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, la présence d'un cynisme assez généralisé face aux pratiques politiques, à la dénaturation de la chose publique. Il y a actuellement un jeune homme qui semble incarner la nouveauté alors qu'il véhicule un discours de mammoth. Il faut se rendre compte qu'il y a une récurrence dans les débats; les mêmes idées reviennent sans cesse, de manière un peu différente. Ces sujets ont déjà été débattus entre les économistes, en sciences sociales et en philosophie; on parle de liberté, d'intervention de l'État, de droit de propriété. Comment dire ce qui est mieux pour le bien commun, la propriété privée ou la propriété collective? Ce sont des débats qui reviennent. Mario Dumont se situe dans un créneau doctrinaire libéral, sa doctrine, c'est le libéralisme et il profite de l'époque actuelle pour mettre ses idées de l'avant. Depuis 25 années de discours libéral, je dirais totalitaire, la population a eu l'esprit tellement lessivé par ces idées que de nouveaux réflexes ont été développés. Les idéaux de liberté, de solidarité ont été pervertis et tout risque d'être remis en question. Nous en parlerons demain quand il sera question de l'allocation de subsistance.

L'allocation de subsistance est mise de l'avant par toutes les familles idéologiques; elle est accompagnée d'un discours de justification, toujours inspiré de solidarité et d'éthique. Cependant, les visions sous-jacentes varient d'un groupe à l'autre : pour un institutionnaliste, la liberté c'est quelque chose qui s'acquiert, c'est un produit créé par des institutions et il faut mettre en place des règles qui permettent de l'obtenir; en revanche, pour un libéral, la liberté est un fait de nature, l'individu naît libre et toutes les règles imposées briment sa liberté. C'est ainsi que l'on retrouve deux options différentes en termes de politiques économiques, en termes d'interventions et d'aide aux organisations, de support d'actions collectives requis dans une option institutionnaliste. C'est la différence entre une approche où l'institution prime, où la liberté est instituée par des règles et une approche où tout est un fait de nature.

Francine Saillant

Sylvie, par rapport aux théories institutionnalistes, tu as évoqué l'importance de la question du droit. J'aimerais que tu nous parles un peu de la place de cette question dans la théorie.

Sylvie Morel

La question du droit est fondamentale, en particulier dans l'approche de Commons, un Américain. Sa pensée est basée sur l'observation de la manière dont les tribunaux américains réglent les litiges entre les individus et de la jurisprudence qui en découlait. Cette jurisprudence permettait d'établir des règles qui, ensuite, allaient servir de cadre contraignant pour l'action des individus. C'est une vision liée au politique, liée à la sociologie car le juge n'est pas exempt de valeurs sociales, à l'histoire aussi parce qu'il y a une généalogie à faire de ces règles de droit pour les comprendre et les situer dans leur contexte. Les règles de droit servent de cadre général, elles auront ensuite une action structurante sur les actions des individus. Le droit est fondamental et il est supporté par un appareil coercitif qui amène l'individu à agir de telle manière ou dans telle direction. Nous devons creuser ces questions avec des juristes, pas seulement avec des économistes. C'est essentiel pour comprendre comment se construit l'économie, pas seulement comment l'économie est régulée. Pour Commons, tout cela est fondamental, car la règle de droit est l'ingrédient-clé. Nos institutions en sont le produit et les règles de droit traversent tout.

La dimension éthique est aussi fondamentale. Pour les institutionnalistes, ce n'est pas le rapport d'un sujet économique avec un objet qui compte, ce n'est pas le geste d'achat qu'il faut regarder, c'est avant tout le rapport entre les humains, des rapports régulés par des droits de propriété où le juridique s'avère fondamental. Le marché est une fiction puisqu'il est fondé sur des règles de droit, sur des règles de propriété : des rapports humains, des rapports d'appropriation sont régulés par le droit. La distribution des revenus est régulée par le droit. C'est un cadre analytique qui met beaucoup en présence l'action économique et le droit.

Marguerite Mendell

Au sujet des droits, je voudrais ajouter quelque chose. Dans la littérature, en particulier chez les féministes, il est beaucoup question des droits fondamentaux. En cette période de néolibéralisme et de montée des droits de la personne, il y a Diane Elson qui affirme qu'un des droits de la personne est d'avoir accès à des institutions sociales. Il y a ainsi arrimage entre le droit individuel et le droit collectif. Ruth a parlé de la Suède et des Pays-Bas. En France, plusieurs juristes travaillent à une nouvelle constitution du temps, par exemple, le temps de travail, le temps public, le temps privé, etc. Y a-t-il danger de devenir très américanisé et de recourir de plus en plus à la législation? C'est utile pour consolider les objectifs politiques.

Des pistes pour un paradigme économique renouvelé

Cécile Sabourin

Sciences du développement humain et social
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Cécile Sabourin est professeure au département des sciences du développement humain et social de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle a un doctorat en droit et économie du tourisme de l'Université d'Aix-Marseille et une maîtrise en économie de l'Université d'Ottawa. La majorité de ses travaux porte sur deux grands thèmes : le renouvellement de la pensée économique dans une perspective féministe et transformatrice, et les processus participatifs en rapport avec le développement local et leur évaluation. Cécile assume la coordination du chantier « Femmes et économie » de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. Elle est aussi très engagée au plan syndical, notamment à titre de vice-présidente de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université.

Avant-propos

Cette invitation à participer à l'atelier sur la sécurité économique des femmes me permet d'organiser ma pensée sur ce thème en puisant dans les travaux que j'ai effectués au cours des dernières années. J'y adopte une approche résolument globale, une perspective à long terme, voire « utopique ». Je suis convaincue que seule une vision du monde totalement renouvelée, explicitement exprimée et inscrite dans des processus de changements permettra l'atteinte de la sécurité pour toutes et tous.

Deux prises de conscience fortes — la place spécifique et dévalorisée des femmes dans l'économie et la marginalisation croissante des personnes exclues des fruits de la croissance économique — orientent mes travaux et activités et alimentent la présente réflexion. En outre, le contexte de la globalisation économique, qui se déroule présentement à vive allure, achève de me convaincre de l'urgence d'œuvrer sérieusement à l'articulation théorique et, sur le terrain, à des transformations du système. Je remercie quelques collaboratrices et collaborateurs qui m'alimentent et m'accompagnent dans ce travail.

Introduction

Cette courte présentation s'inspire de réflexions, des travaux du chantier « Femmes et économie » de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire portant sur les pratiques transformatrices des femmes et d'un effort « souple » de recension des écrits sur des alternatives au modèle économique

dominant et d'analyses de pratiques innovatrices en économie. Inutile de dire qu'il ne s'agit pas d'un travail exhaustif mais d'un *work in progress*.

Ma constatation générale est qu'une multitude de travaux portant sur la réforme de la pensée et du système économiques contribue à l'existence d'un vaste *corpus* stimulant et prometteur. Toutefois, les vraies propositions de transformations des fondements de la pensée et du système économiques sont plus rares et certainement plus difficiles à rendre tout aussi crédibles et acceptables que les propositions réformatrices. En fait, et j'essaie de m'en convaincre, les propositions réformatrices seraient peut-être dans certains cas un prélude à la « capacité d'entrevoir la viabilité d'autres fondements pour nos pratiques économiques », des pratiques justes, équitables et sécuritaires pour toutes et tous.

Une deuxième constatation qu'il me semble essentiel de faire est que toute proposition ne peut se comprendre qu'en relation au contexte où elle est pensée et écrite, qu'une pratique n'est *alternative* que dans le contexte où elle est mise en opération. Il en découle, à mon point de vue, une difficulté certaine à proposer des avenues « universelles » de solutions à l'insécurité économique des femmes à moins de vraiment concevoir et rendre viables des alternatives plurielles.

Je prendrai en exemple le modèle anglo-américain, château fort de la libre entreprise soutenant la concentration du pouvoir et l'exploitation des personnes et de la nature. La construction de ce modèle culmine présentement dans une conception dogmatique de l'avenir de la planète basée sur le rôle régulateur des marchés, les ententes internationales et l'existence d'États « dits de droits » où les mécanismes de règlements des conflits opposent le plus souvent les droits d'entités très inégales en taille et en pouvoir. Ce *background* s'impose partout en dépit des résistances qui s'organisent et se mobilisent, en dépit des conséquences néfastes pour le plus grand nombre, donc en dépit du fait qu'il met en péril l'idée même de sécurité économique, en particulier celle des femmes.

À partir d'un constat aussi inquiétant, que faire?

La sécurité économique des femmes et le paradigme économique dominant

Pour ma part, je suis convaincue qu'une science économique qui évacue l'être humain et son lieu de vie se condamne à ce qu'elle est devenue, un ensemble de techniques utilitaristes plus soucieuses de développer ces outils méthodologiques et de les pousser à l'extrême; bref, l'inverse d'une véritable science humaine.

Ma préoccupation pour les rapports entre les femmes et l'économie découle de la reconnaissance que la conception tronquée de l'économie, qui s'est affirmée au cours des siècles, occulte des pans entiers de la « vie économique » et prend appui sur une approche des êtres humains et de la nature

essentiellement prédatrice — les femmes de manière particulière et exacerbée — sans compréhension des interdépendances essentielles entre les êtres vivants de la planète.

Par ailleurs, les théories jouent un rôle important dans le façonnement de la pensée et la construction des arguments qui motivent de multiples décisions, notamment celles de la globalisation financière et économique. Des théories développées dans le sillage du modèle anglo-saxon dominant qui mettent à contribution des méthodologies essentiellement positivistes et quantitatives. Ces théories mènent tout droit à la propagation d'un modèle faisant fi de l'avenir de l'humanité, de la planète et, partant, des personnes humaines, les femmes de manière spécifique. Ces théories et les résultats des études qui en découlent se présentent comme des « vérités » découlant de lois économiques, alors qu'elles sont des constructions reflétant insuffisamment la vie quotidienne des populations et les exigences de la satisfaction des aspirations du plus grand nombre.

Ces théories reflètent mal et très partiellement l'univers des pratiques économiques, qu'il s'agisse de production, de consommation, d'échanges ou autres. Il m'apparaît alors impossible d'explorer des voies de prospective pour la sécurité économique des femmes sans mettre en question le paradigme dominant, d'une part, et le terreau dans lequel s'articule la mise en œuvre des politiques et pistes de solutions, d'autre part.

Ainsi, deux préoccupations majeures devraient présider à la recherche de sécurité économique des femmes : l'emprise du modèle économique dominant et le contexte — culturel, historique, social, politique — de son articulation. De plus, la sécurité économique doit être définie. Si la sécurité économique veut dire *avoir à sa disposition les moyens de s'offrir les conditions de la sécurité physique, alimentaire, les soins de santé et l'éducation essentielles afin de tendre à la satisfaction de ses propres aspirations*¹, ce qui *a priori* me semble une définition acceptable, le chemin vers cette sécurité sera long et pavé de multiples embûches. Quelques pistes et avenues sont cependant tracées pour y parvenir. Sous forme de droits et de responsabilités formellement reconnus, de mobilisations au sein d'organismes de tous types, de mouvements politiques et de travaux de chercheuses, les arguments et alternatives se développent. Des actions ayant des visées à court, à moyen et à long termes prennent forme.

Mon propos contribue certes à complexifier les solutions politiques en faveur de la sécurité économique des femmes. De plus, cette complexité s'accroît à mesure que nos interdépendances avec le reste de la planète éclatent à tous les niveaux.

¹ Une référence particulièrement intéressante est celle de Max-Neef (P. EKINS et M. MAX-NEEF [1992], *Real-life Economics, Understanding Wealth Creation*, London & New York, Routledge, 460 p.).

Les fondements à questionner et à modifier

Les théories économiques, systématisation utile à la prise de décisions, définissent la personne humaine, la famille, la communauté, la société comme des moyens, voire des objets et espaces à exploiter et non comme des sujets et lieux porteurs d'aspirations.

Pour un changement fondamental, je propose trois objectifs :

- * **le changement des valeurs, attitudes, comportements et pratiques « individuels et globaux »;**
- * **le renouvellement des finalités du système économique et des orientations des politiques publiques;**
- * **la conceptualisation des théories, c'est-à-dire le renouvellement des modes d'appréhension des connaissances dans le champ de l'économie et la redéfinition des concepts.**

De profondes inégalités s'expriment dans l'alimentation, l'alphabétisme, les conditions de travail et autres. Existe-t-il une manière de renverser la situation sans s'attaquer de front aux valeurs et aux attitudes préalables à ces comportements et pratiques? C'est à mon avis le problème fondamental auquel il faut s'attaquer. Ceux-ci ne naissent pas spontanément mais résultent d'une inextricable combinaison de facteurs et contextes et de nécessités ponctuelles ou persistantes (globaux, locaux, structureaux) et de nécessités et désirs (ponctuels ou persistants).

Tout au cours du XX^e siècle, des écrits d'économistes ont critiqué les théories dominantes et proposé de nouveaux modèles et avenues de travail. Les valeurs, postulats et l'architecture théorique sont mis en cause. Si l'approche réductrice des théories dominantes paraît incontestable, la manière de leur redonner une véritable pertinence passe pour certains, certaines par un élargissement des facteurs pris en cause et, pour d'autres, par un renouvellement fondamental. Les économistes féministes y ont contribué de multiples façons, cependant, faut-il le dire, être féministe n'est pas toujours une garantie d'un regard vraiment renouvelé et transformateur de l'économie.

Il est essentiel de redéfinir des concepts pour faire reconnaître les personnes, leur bien-être et leur devenir comme les finalités ultimes de la vie économique, ainsi que les communautés et les territoires comme des espaces en développement. Les actes économiques devenant des moyens de satisfaire les besoins des personnes et des communautés seront alors conçus et traités comme tels, ce qui, d'une part, remet en question toute glorification de la consommation, de la production et de la rentabilité financière et, d'autre part, impose de valoriser la diversité des manières de faire. Parmi les concepts qui s'en

trouvent revus et corrigés, notons ceux qui concernent la valeur — la valeur d'usage versus la valeur d'échange —, la monnaie et son rôle, les conséquences inhérentes à la production, par exemple.

Parmi les questions qui m'apparaissent les plus fondamentales, notamment en lien avec l'élaboration des politiques publiques, je donnerai quelques exemples :

L'utilisation du vocabulaire. Les terminologies de la guerre et du jeu ont déjà été dénoncées. Je considère que la référence continuelle à la « redistribution », lorsqu'on traite de politiques sociales, pose problème. Pourquoi ne pas mettre fermement de l'avant le « partage », la « distribution », c'est-à-dire inscrire fermement le principe d'équité et d'égalité d'accès aux ressources dans le système pour éviter de devoir recourir à des politiques compensatoires?

Le traitement fait de la nature et des ressources naturelles, traitement que l'on applique aussi aux personnes. Le traitement simpliste et utilitariste de la nature et des personnes conduit à l'occultation (*externalisation*) des coûts sociaux et environnementaux, c'est-à-dire leur exclusion des bilans des entreprises. Il conduit à une conception essentiellement marchande de l'usage des ressources et des contributions « utilitaristes » des personnes à la production.

La difficulté de concevoir la pertinence sociale et économique de ***la diversité et de la pluralité*** des pratiques économiques, notamment au regard de la taille et de l'insertion dans un marché.

La suprématie des méthodes et outils sur les finalités dans la conception et la conduite des études qui orientent les politiques publiques. Les modèles théoriques et économétriques misent sur les moyens disponibles, souvent réducteurs, pour développer une foule de données qui orientent les décisions et la gestion budgétaire publiques.

Les quasi-oubliés dans les grands débats : propriété, richesse, accumulation, monnaie, croissance, mécanismes réglementaires et juridiques (notions de droits versus responsabilités, versus dignité).

Des pas vers un renouvellement des pratiques et des théories

Sur fond de globalisation économique, des femmes agissent. Au moyen d'une initiative à dimension humaine et en collaboration avec d'autres femmes, j'évoquerai les résultats des travaux du chantier « Femmes et économie » de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. Dans la perspective d'une contribution au développement d'une *socio-économie solidaire*, ces résultats visent à :

- * **proposer des avenues pour la construction de théories économiques prenant en compte des pratiques transformatrices menées par des femmes;**

- * **renouveler les théories économiques pour qu'elles tiennent compte de la diversité des pratiques et s'articulent autour de nouveaux modèles conceptuels du système économique;**
- * **faire reconnaître et imposer la participation active et effective des femmes aux affaires économiques et aux décisions portant sur les politiques publiques.**

Des femmes mettent de l'avant des pratiques qui ne leur sont pas habituelles ou qui exigent de « confronter » la société qui les entoure. On sait que la plupart des sociétés n'accueillent pas favorablement les comportements économiques des femmes qui ne sont pas conformes aux modèles culturel et économique « dominants » ou qui ne s'inscrivent pas en complémentarité avec ceux-ci.

Appartenant aux domaines sociaux et politiques tout autant qu'économiques, les pratiques décrites par les participantes ont permis d'identifier des « principes fondateurs » que nous avons considérés comme des assises pour la construction d'un nouveau paradigme économique. Un paradigme renouvelé dans ce sens doit, à notre avis, s'accompagner d'un changement social et politique en profondeur.

En dépit d'une présentation « point par point » des principes fondateurs d'un autre paradigme, ces derniers doivent être considérés comme interreliés. C'est en les approfondissant tous et en complémentarité les uns avec les autres dans la recherche de transformations en profondeur que la construction de pratiques économiques renouvelées deviendra possible. Les principes identifiés sont les suivants :

La multifonctionnalité des activités « productives » et du travail des femmes. Les participantes reconnaissent qu'une activité économique participe à la création de liens interpersonnels, qu'elle est source de plaisir, expression de convivialité, occasion de rencontres interculturelles entre personnes d'âges et d'origines variés, etc. De ce fait, une conception principalement « financière » de la rentabilité des activités socio-économiques masque la réelle portée de celles-ci.

Le décloisonnement (dé-compartmentation) et partage du travail et des responsabilités. Les relations de travail au sein des initiatives innovatrices des femmes participantes se caractérisent généralement par la recherche de rapports égalitaires. Des rapports plus égalitaires au sein des initiatives ouvrent la voie à un meilleur équilibre entre les responsabilités assumées par les femmes et par les hommes au sein des initiatives et plus globalement dans la société.

La reconnaissance de la conciliation des rôles et des activités et le partage équitable du temps et des tâches. Les femmes assument au quotidien la responsabilité de multiples actes de conciliation entre les rôles, les responsabilités, les activités, les tâches, les personnes. Ces actes demeurent invisibles

quoiqu'ils soient essentiels au fonctionnement de l'économie et de l'ensemble de la vie quotidienne. La reconnaissance effective et un partage équitable du temps qu'exigent ces actes s'imposent.

La reconnaissance des savoirs traditionnels et des savoirs acquis à l'extérieur de la sphère économique « dominante ». Les savoirs, savoir-faire et savoir-être que les femmes ont développés hors du marché du travail contribuent au bien-être des personnes et des collectivités. Il est fondamental de les valoriser et de leur reconnaître une « rentabilité sociale » ainsi qu'une « rentabilité économique ».

L'organisation des espaces de production et de vie sur la base du temps et des besoins des personnes et des communautés. Les espaces de production sont présentement conçus et localisés sans souci des conditions qu'ils imposent aux individus, aux familles et aux communautés, notamment les coûts, le temps et la pollution reliés au transport. Ces espaces deviennent de plus en plus incompatibles avec les différentes responsabilités familiales et sociales qu'assument bon nombre de gens, et principalement les femmes. L'organisation spatiale des aires de vie doit aussi favoriser une interaction harmonieuse entre les besoins individuels, familiaux et collectifs.

La hiérarchie des priorités prenant en considération la vie et les personnes humaines. Les besoins fondamentaux des personnes incluent la sécurité alimentaire ainsi que toutes les autres formes de sécurité, l'accès à la santé, à un environnement sain et à l'éducation, le maintien et l'enrichissement des liens sociaux entre les personnes, entre les groupes humains, etc.

La transparence dans les pratiques à tous les niveaux. La transparence fait référence à l'expression franche et au partage de l'information en ce qui concerne les dimensions fondamentales de la vie *socio-économique* : état et partage des ressources naturelles et construites, processus décisionnels à tous les niveaux, c'est-à-dire au sein de la famille, dans les organisations, au niveau des États, au niveau international.

S'occuper des affaires politiques, se sentir concernées et exiger...

De nombreux réseaux sont actifs sur la scène des revendications d'un monde plus juste et de la sécurité économique des femmes. C'est principalement sur la base de revendications de droits fondamentaux que s'articulent les actions des réseaux officiels et les discussions dans le cadre de conférences tenues par des organismes de la gouvernance mondiale ou des réseaux parallèles et communautaires et de ce que l'on appelle souvent *la société civile*. Ainsi, en complément de l'expérimentation de pratiques « transformatrices », les actions politiques sont en plein développement.

Devant l'impossibilité de rendre compte ici de l'ampleur des dynamiques actuelles visant la sécurité économique des femmes sur la scène internationale, je ne mentionnerai que certains des plus visibles :

les programmes et conférences de l'Organisation des Nations unies pour les femmes, pour le développement : <http://www.un.org/womenwatch/>; Agenda 21 (Rio); Women's Action Agenda 21 (www.wedo.org); <http://www.un.org/esa/>; etc.;

les réseaux internationaux regroupant une diversité de partenaires sociaux, syndicaux, associatifs et communautaires : Forum social mondial et forums continentaux; Dynamique de l'économie solidaire et *socio-économie* solidaire; Marche mondiale des femmes et suivis;

des réseaux divers : International Association for Feminist Economics (IAFFE), <http://www.facstaff.bucknell.edu/jshackel/iaffe/>; La Red de mujeres transformando la economia; La Red de mujeres para el desarrollo, <http://www.redmujeres.org/principal.htm>; Post-Autistic Economics Network, www.paecon.net; Global Networks for Appropriate Technology.

Convaincue que nous sommes irrémédiablement reliés et que les acteurs et actrices de la gouvernance mondiale devront un jour le reconnaître pour éviter une plus forte destruction de la planète, je terminerai cette courte présentation en soulignant l'importance d'un va-et-vient constant entre les théories et les pratiques économiques et entre le processus d'appropriation des connaissances et de participation démocratique pour construire ensemble une véritable sécurité pour toutes et tous.

Communication orale

Je suis contente de parler après certaines des intervenantes de cet avant-midi, en particulier après Sylvie Morel qui fait référence à la nécessité d'une rupture avec le modèle dominant et à la construction d'un cadre théorique renouvelé et englobant. Je n'aurai pas à répéter ces données qui me semblent fondamentales et qui sont reliées à la démarche que j'ai entreprise depuis quelques années.

Après ma maîtrise en économie, j'ai mis de côté ce monde de l'économie qui me semblait trop éloigné des réalités quotidiennes. Après un long détour par l'enseignement en service social et en développement régional, j'ai été incitée à me replonger dans la théorie, les modèles et les politiques économiques ainsi que les politiques sociales, que je préfère appeler les politiques publiques, une appellation qui me semble plus juste pour éviter de scinder l'économie et le social, comme certains se plaisent à le faire aujourd'hui.

J'aimerais expliquer pourquoi je préfère utiliser une approche très globale quand on parle de sécurité économique. Le monde de plus en plus globalisé et les pratiques hors de nos frontières ont une influence importante, que l'on ne peut nier, sur les pratiques chez nous qui, à leur tour, ont un impact sur nos vies. Ce que nous vivons comme une insécurité croissante sur notre propre territoire, la remise en question de ce que l'on considèrerait comme des acquis, sont largement liés à l'intégration des économies. Pour parler de sécurité économique, il faut s'interroger sur les fondements de la théorie économique et sur les fondements de nos pratiques; il faut une réflexion et un débat de fond sur les transformations de nos conceptions. Il faut éviter de donner trop d'importance à la réforme d'un système qui, de toute façon, crée présentement la pauvreté et, si j'en juge par mon expérience en région rurale, crée aussi la dépopulation et mène à un mode de vie et de conditions de vie qui ne sont pas homogènes et uniformisés.

Le vocabulaire que nous utilisons est important et c'est ce que je voulais signifier quand je disais préférer parler de politiques publiques plutôt que de politiques économiques et sociales. Il faut éviter de se laisser cantonner dans des débats qui font l'affaire de nos dirigeants. En ce sens, j'aimerais mieux que l'on parle de partage et de distribution de la richesse plutôt que de redistribution quand il est question de politiques visant à réduire les inégalités et la pauvreté. Redistribuer ou accepter que l'on doive redistribuer, c'est accepter qu'au départ le partage est inégal et qu'on ne le remettra pas en question. Voici donc un élément de langage qui m'apparaît assez important. De la même manière, je préfère parler du « living income », du salaire qui permet de vivre, plutôt que du salaire minimum. Ce terme nous permet davantage de discuter de ce qu'est la vie et de ce qu'est la sécurité.

Je veux aussi revenir sur la façon dont on traite la nature et les ressources. En fait, on agit envers la nature et les ressources comme on le fait avec les personnes, on en fait un usage utilitariste : les personnes sont jetables sur le marché du travail et les ressources naturelles comme l'eau sont gaspillées. Les personnes et les ressources naturelles sont des éléments nécessaires à la vie qui exigent qu'on les traite selon une nouvelle perspective. Le courant éco-féministe est très fort mais il faut davantage de ponts entre les courants féministes qui s'intéressent à l'écologie, à l'environnement et à la nature et les courants qui s'intéressent à la sécurité en tant que droit fondamental à des conditions matérielles de vie décentes.

Il faut aussi accepter la pluralité et la diversité dans les pratiques économiques. Le modèle dominant nous oblige à passer par le marché, à s'inclure, à s'insérer dans le marché, à défaut de quoi on se retrouve dans une économie parallèle. L'avenir sera difficile si nous ne parvenons pas à faire reconnaître que la pluralité est non seulement possible, mais souhaitable.

Je ne reviendrai pas sur les méthodes et les outils. En économie, nous sommes passablement loin de la réalité du terrain quand nous faisons de la recherche. Les chercheuses ont tendance à mesurer ce

qui est facilement mesurable. Or, selon moi, il y a un travail d'appréhension de la connaissance qu'il faut revoir.

Par ailleurs, il y a de grands débats quasi oubliés, par exemple, ceux traitant de l'accumulation de la richesse et des droits à la propriété. Historiquement, il y a toujours eu des moyens d'appropriation qui outrepassaient les règles et de tels moyens existent encore de nos jours, et ce, en grand nombre; les scandales actuels en font foi. Le traitement juridique des droits, des responsabilités et de la dignité devra être revu afin que nos pratiques économiques soient au service des personnes, des communautés et des milieux de vie. C'est un programme qui n'est pas facile à réaliser et qui exige de repenser nos cadres théoriques. Mes recherches portant sur les communautés locales et le développement local fournissent des enseignements qui pourraient nous aider à construire un modèle économique autre, un cadre conceptuel qui prenne en compte la capacité des personnes et des collectivités à user de créativité pour assurer elles-mêmes leur sécurité et leurs conditions de vie, et ce, à partir de leur milieu. Toutefois, cela exige une acceptation et un soutien de la pluralité des choix.

Le chantier «Femmes et économie» de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire² se veut un processus à long terme qui s'inspire des expériences menées par les femmes à partir desquelles nous pourrions concevoir un nouveau cadre conceptuel. Dans la dernière partie de mon texte, j'ai inscrit sept principes que nous avons tirés des échanges entre les femmes, des principes qu'elles-mêmes mettent de l'avant dans leurs pratiques. Ce travail se poursuit, un travail d'approfondissement de principes nouveaux qui partent des aspirations des personnes à se fabriquer des milieux de vie dans lesquels elles peuvent se réaliser.

² Processus international. Voir les sites <http://www.women.socioeco.org> et <http://www.alliance21.org>.

L'apport des théories institutionnalistes à l'analyse économique : quelques éléments de théorie hétérodoxe pouvant contribuer aux études féministes

Diane-Gabrielle Tremblay
Travail, économie et gestion
Université du Québec

Diane-Gabrielle Tremblay est professeure au département Travail, économie et gestion, ainsi que directrice de la recherche à la Télé-université de l'Université du Québec. Elle est titulaire de la chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, cotitulaire de la chaire Bell-TELUQ-ENAP en technologies et organisation du travail et chercheuse associée au Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO). Détentrice d'un doctorat en économie du travail et des ressources humaines de l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, elle mène actuellement des recherches sur l'articulation emploi-famille, les politiques de l'emploi, sur les modèles productifs, l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines — comparaisons hommes-femmes, notamment — ainsi que des recherches sur l'innovation, les réseaux locaux et le développement local.

En réponse au mandat confié, nous avons résumé ici un document plus volumineux, et ce, sans doute au prix d'une ultra-simplification. Cette mise en garde étant faite, voici les quelques éléments retenus, en espérant qu'ils puissent permettre des échanges fructueux.

1. La théorie néoclassique

Notre texte complet rappelle quelques éléments de la vision néoclassique afin de rendre plus explicite l'opposition avec les théories institutionnalistes. Le tableau qui suit résume les aspects essentiels du modèle de concurrence pure et parfaite de la théorie néoclassique, avec ses implications pour l'analyse du marché du travail.

CONCURRENCE PURE ET PARFAITE

Dans l'analyse néoclassique, le marché est dit de concurrence pure et parfaite parce que l'on présume que les hypothèses suivantes sont satisfaites :

Hypothèse d'atomicité

Les acheteurs et les vendeurs sont en très grand nombre, de sorte qu'aucun d'entre eux ne peut, à lui seul, influencer sur l'établissement des prix sur le marché (ou des salaires sur le marché du travail). Les institutions du marché du travail, notamment, n'ont pas de place dans cette analyse.

Hypothèse d'homogénéité

Les produits que l'on échange sur le marché sont identiques et peuvent se substituer les uns aux autres; ainsi, la main-d'œuvre sur le marché du travail est homogène et non différenciée, un travailleur pouvant se substituer à n'importe quel autre. La dimension sexuée n'est ainsi pas prise en compte, pas plus que les qualifications ou compétences spécifiques.

Hypothèse de parfaite mobilité des facteurs

Les facteurs de production (capital et travailleurs) sont parfaitement mobiles, aucune barrière à la mobilité ni aucune réglementation n'existe qui pourrait empêcher le capital de s'investir là où c'est le plus rentable, ou pour les travailleurs de travailler là où le salaire est le plus élevé. Les femmes ne connaissent ainsi pas de barrières à la mobilité ou à l'accès à l'emploi.

Hypothèse de parfaite information

L'information circule librement et est disponible pour l'ensemble des agents économiques, dont les femmes.

Ce modèle est évidemment un modèle idéal, alors que la réalité comporte de nombreuses imperfections et les marchés ne fonctionnent pas nécessairement de cette façon. En ce qui concerne le marché du travail féminin, on sait évidemment que l'homogénéité de la main-d'œuvre ne peut être qu'une vue de l'esprit et que la main-d'œuvre est évidemment différenciée selon le sexe, mais aussi selon l'âge (Bellemare, Poulin Simon et Tremblay 1998), selon l'origine ethnique et la race, notamment. Différents facteurs, comme le manque d'information ou l'inégalité d'accès à l'information entre les acteurs, actrices (travailleuses et employeurs, par exemple), l'absence de mobilité, etc., nuisent effectivement à la concurrence (pure et parfaite). Certains économistes en ont effectivement tenu compte. Ils ont alors abandonné ce modèle de l'équilibre général pour élaborer plutôt des modèles fondés sur des équilibres partiels. Ces économistes négligeaient alors les liens d'interdépendance entre les différents marchés pour se concentrer sur des marchés particuliers, de même que sur des situations de concurrence imparfaite (oligopoles, monopoles, etc.). Quoi qu'il en soit, de façon générale, les adaptations des théories orthodoxes ne sont que de petits ajustements à la théorie et aux postulats de base, ce qui est insuffisant pour une analyse féministe du marché du travail.

2. La vision institutionnaliste de l'économie

La tradition de l'économie institutionnaliste américaine, mais aussi une tradition française représentée par l'économiste François Perroux (1993), qui appelle à une économie du « genre humain », ou de la ressource humaine, ou encore par l'économiste Henri Bartoli (1991), qui appelle à une économie « multidimensionnelle », constituent des apports importants à l'analyse économique. Leur réflexion est particulièrement importante pour l'analyse du rôle de l'État, ainsi que la performance des entreprises et secteurs d'activité, ou encore l'analyse du marché du travail, notamment celui des femmes. Différents groupes d'économistes institutionnalistes peuvent être identifiés, mais on s'entend généralement pour identifier essentiellement trois grands groupes. Les économistes institutionnalistes de la première génération (Veblen¹, Commons, notamment), ceux de la deuxième génération, ou génération d'après-guerre, que l'on qualifie parfois de postinstitutionnalistes, et enfin, les « nouveaux » institutionnalistes².

Soulignons que les premiers institutionnalistes étaient considérés comme *des pragmatistes*, très fortement opposés aux politiques de laisser-faire découlant du modèle économique orthodoxe et intéressés par la recherche de solutions aux problèmes réels de l'économie (pauvreté, chômage chronique et sous-emploi, notamment), problèmes découlant essentiellement de la philosophie de laisser-faire en vigueur à l'époque et à laquelle ils s'opposaient. Ils se distinguent ainsi fortement des économistes néoclassiques du moment, soit l'école orthodoxe, qui favorise le laisser-faire. Dès 1885, la déclaration de principe adoptée lors de la création de l'American Economic Association (AEA) reflète bien ce rejet du laisser-faire, puisqu'elle commence par une affirmation du fait que le rôle de l'État est indispensable au progrès de la société (McNulty 1980). L'analyse institutionnaliste reculera dans l'AEA, mais l'opposition entre les institutionnalistes et les néoclassiques repose toujours sur une vision différente du rôle de l'État et de l'effet de son intervention sur le marché du travail ou ailleurs. Ceci est évidemment important pour des questions comme l'effet de l'intervention de l'État en matière d'équité en emploi ou d'équité salariale.

Un des principaux économistes institutionnalistes est John Commons. Commons (1934, 1924) est particulièrement intéressant pour l'analyse du fonctionnement des marchés et ses écrits ont suscité un renouveau d'intérêt au cours des dernières années (Tremblay 1989, 1992; Bellemare, Dussault, Poulin Simon et Tremblay 1996; Morel 2000³). À l'instar de nombreux autres économistes institutionnalistes, Commons a beaucoup travaillé au développement de législations en matière de travail aux États-Unis, considérant qu'il fallait encadrer le marché pour qu'il fonctionne correctement. Ainsi, les économistes institutionnalistes ont joué un rôle déterminant dans la création des institutions de l'État-providence

¹ Voir les diverses références de Veblen dans Tremblay (1989).

² Voir Tremblay (1989, 1990), ainsi que Bellemare, Dussault, Poulin Simon et Tremblay (1996).

³ En raison des contraintes d'espace, je ne note ici que les auteures, auteurs ayant traité de Commons au Québec, des auteures, auteurs américains et français, dont Laure Bazzoli, s'étant également intéressés à ses travaux.

américain, au début du XX^e siècle. Ils ont milité pour la reconnaissance syndicale et pour la mise sur pied de procédures de conciliation et d'arbitrage (McNulty 1980). Ils ont également contribué aux législations sur les accidents du travail, le salaire minimum et l'assurance-chômage.

Les économistes institutionnalistes considèrent que les institutions ont un rôle déterminant, et positif, dans l'économie (*cf.* Veblen, Commons). Ils voient l'activité économique comme le résultat de l'action volontaire (*cf.* Commons), de stratégies d'acteurs, actrices, et non pas le simple résultat de « forces du marché ». Commons considère que les économistes font fausse route en adoptant des concepts de la physique ou même de la biologie pour étudier l'économie à partir de la métaphore du marché ou du système qui tend vers l'équilibre, comme le proposent les néoclassiques orthodoxes. À ses yeux, ces modèles ne peuvent s'appliquer aux relations sociales, dont les relations de production qui nous intéressent dans le cadre de ce mandat, précisément parce que les activités humaines sont des activités volontaires, et non le simple résultat de forces inanimées, l'offre et la demande notamment. C'est pour cette raison que Commons accorde autant d'attention aux institutions (Tremblay 1989, 2002).

En effet, selon Commons, comme nombre d'autres économistes institutionnalistes (Tremblay 1989, 2002), les institutions sont nécessaires pour que se dégage un certain ordre social, malgré l'existence de conflits d'intérêts. Commons s'intéresse d'ailleurs beaucoup aux *conflits d'intérêts* qui existent inévitablement dans l'économie, et il s'intéresse aussi à l'effet que peut avoir *l'action collective* pour résoudre ces conflits. Commons définit une institution de la façon suivante : « il s'agit de l'action collective qui maîtrise, qui libère et qui élargit l'action individuelle » (traduction libre de « *collective action in control, liberation, and expansion of individual action* »). Commons reconnaît que l'activité économique est confrontée à la réalité de la rareté des ressources et il met en lumière les conflits d'intérêts qui peuvent surgir dans les activités motivées par le désir de contrôler ces ressources rares. Pour Commons, c'est par la mise en place d'institutions que l'on peut arriver à dégager un certain ordre social. Selon Commons, les institutions peuvent prendre des formes différentes, selon que l'action collective est plus ou moins organisée. Si elle est peu organisée, on aura simplement des règles de fonctionnement ou des règles du jeu (« *working rules* »), alors que si elle est plus organisée, on aura des organisations plus développées (« *going concerns* »). On pense ici aux syndicats, aux corporations et aux partis politiques en particulier.

Chez les institutionnalistes, contrairement aux néoclassiques, les institutions ne sont pas des nuisances, ou des limites à la liberté individuelle, comme le soutiennent nombre de penseurs de droite aujourd'hui. Au contraire, selon Commons, les limites que les institutions imposent au comportement attendu des individus membres de l'institution ou touchés par son action leur permettent en fait d'être créatifs, dans le respect des règles reconnues et admises par tous.

Les préoccupations pour le réel, pour la mise sur pied d'institutions ou de législations reconnaissant les droits des travailleurs et travailleuses sont importantes pour ce groupe d'économistes institutionnalistes. On sait que nombre d'économistes (néoclassiques ou orthodoxes en général) s'intéressent peu à « ce qui doit être », considérant que le libre marché est préférable et que l'établissement de normes ne concerne pas la science économique, mais plutôt les juristes et l'État, et que ces normes sont des contraintes imposées injustement à l'action et à l'entrepreneuriat individuel. Les économistes orthodoxes considèrent que le marché libre fournit les meilleurs résultats. Les économistes institutionnalistes soutiennent au contraire que les institutions de l'État-providence permettent de maîtriser certains « facteurs limitatifs » (« *limiting factors* ») liés à l'insécurité économique des travailleurs. À l'instar de l'économiste Joseph Schumpeter⁴, on peut ainsi dire que Commons et d'autres institutionnalistes cherchaient à améliorer le capitalisme pour en assurer la survie à long terme, ainsi que la démocratisation, un objectif tout aussi important à ses yeux.

3. La vision institutionnaliste du marché du travail et des systèmes d'emploi (3^e génération)

Pour une analyse féministe du marché du travail, nous pensons qu'il est pertinent de s'intéresser aux travaux institutionnalistes (dont Bartoli 1991, Perroux 1993, Dunlop 1993), qui considèrent les statuts d'emploi et conditions de travail comme le fruit de stratégies de gestion inscrites dans un cadre institutionnel donné, et non pas comme le résultat des simples forces du marché, comme le proposent les auteurs néoclassiques orthodoxes (Kerr, 1988). Plus important encore, à l'instar de nombreux spécialistes de la gestion, les économistes institutionnalistes considèrent que les stratégies de gestion et d'organisation du travail influent sur la performance des organisations (Tremblay et Audebrand 2001) et, par ricochet, sur la performance des secteurs d'activité et des régions (Dunlop 1993), ce qui influe bien sûr sur les conditions de travail et de salaire des travailleuses et travailleurs de ces secteurs et peut en partie expliquer les écarts salariaux et de conditions de travail entre hommes et femmes, notamment.

En effet, en opposition avec la vision économique néoclassique ou standard, la théorie institutionnaliste insiste notamment sur l'hétérogénéité de la main-d'œuvre, sur l'importance des règles qui régissent les marchés du travail, sur l'existence de barrières à la mobilité sur le marché du travail et sur la segmentation du marché du travail; ceci conduit à parler plutôt de l'existence de plusieurs systèmes d'emploi dans la majorité des secteurs d'activité. Outre les auteurs évoqués plus haut (Bartoli 1991,

⁴ Je n'en ai pas traité ici, puisque son analyse touche davantage la question de l'innovation, mais c'est un économiste que l'on peut aussi classer chez les institutionnalistes, avec Veblen et d'autres, qui sont à l'origine des analyses institutionnalistes et évolutionnistes de l'innovation, notamment les analyses en termes de systèmes régionaux et locaux d'innovation (Tremblay 1989, 1992a, 1998; Tremblay et Fontan 1994; Fontan, Klein, Tremblay 2001; Klein, Fontan, Tremblay 2001).

Dunlop 1993, Perroux 1993), les économistes états-uniens Peter B. Doeringer et Michael J. Piore (1985) et Paul Osterman (1984) sont au nombre des principaux auteurs que l'on peut associer à cette approche. Nous résumons en quelques tableaux les principaux apports de cette école. Le premier encadré permet de résumer les principales oppositions entre les systèmes d'emploi, ou marchés internes, et la vision orthodoxe (néoclassique) en économie (Tremblay 1997, 2002b).

Encadré 1 :
Principales oppositions entre les marchés internes
et la vision traditionnelle néoclassique

Marchés internes ou systèmes d'emploi	Vision néoclassique
◇ Plusieurs espaces de mobilité, ou sous-systèmes d'emploi	◇ Un seul marché du travail
◇ Contraintes à la mobilité; avantages à demeurer dans le marché interne	◇ Parfaite mobilité présumée; déplacements en fonction des prix du marché
◇ Main-d'œuvre hétérogène, diversifiée	◇ Main-d'œuvre homogène, identique
◇ Coordination d'organisations hiérarchiques	◇ Coordination du marché
◇ Coordination par le biais de règles et conventions et absence d'équilibre	◇ Coordination par les prix assurant l'équilibre du marché

Le deuxième encadré expose les caractéristiques de divers types de systèmes d'emploi. Les travaux récents des économistes du travail comme des spécialistes de la gestion indiquent que les entreprises doivent plutôt favoriser la mise en place de stratégies d'emploi basées sur un système de métier, salarié ou industriel si elles veulent pouvoir mettre en place une stratégie d'affaires orientée vers la qualité et l'innovation. (Osterman 1984, OCDE 1986, Betcherman *et al.* 1994, Kern et Schuman 1989, Barbier, C. et H. Nadel 2000, Brown, Reich et Stern 1993, Tremblay, dir. 1997, 1996; Tremblay et Rolland 1998, etc.) Les femmes se trouvent davantage concentrées dans le marché secondaire, ce qui peut en partie expliquer qu'elles se trouvent plus souvent dans des emplois peu payés, avec de mauvaises conditions de travail.

Encadré 2 :
Typologie des systèmes d'emploi (Osterman 1984)

caractéristiques				
Système	de métier	salarié	industriel	secondaire
hiérarchie	◇ promotions importantes	◇ lignes de promotion non claires (mais importantes)	◇ promotions importantes	◇ pas de promotion; ◇ exclusion de la hiérarchie
salaires	◇ élevés, au mérite	◇ moyens, liés aux individus, souvent au mérite	◇ moyens à élevés, liés au poste	◇ bas
conditions de travail	◇ bonnes	◇ bonnes	◇ bonnes	◇ mauvaises
sécurité d'emploi	◇ peu importante	◇ assurée	◇ assurée	◇ absente

Métier Salarié et industriel Secondaire			
mobilité	◇ mobilité inter-entreprises; ◇ verticale et horizontale; ◇ horiz. = valorisée	◇ plutôt restreinte à l'établissement; ◇ verticale essentiellement ◇ horiz. = non valorisée	◇ fréquentes rotations; ◇ horizontale et non verticale; ◇ mobilité non valorisée
segment	marché primaire supérieur	marché primaire inférieur	marché secondaire

À nos yeux, l'apport le plus important de la théorie de la segmentation du marché du travail consiste à mettre en relief l'existence d'un *effet de structuration du(des) marché(s) du travail impulsé par les entreprises*. Mise de l'avant par Doeringer et Piore (1981), puis par Osterman (1984), cette théorie est encore d'actualité (Tremblay 2002b, c, d, e, f; 1997). Certains économistes ont parlé d'un « effet-entreprise » qui se traduit par l'introduction de certaines distances ou discontinuités entre métiers, entreprises ou industries, distances qui ont pour effet de limiter la mobilité des travailleuses et des travailleurs. En d'autres termes, certaines barrières ou certains obstacles empêcheraient les personnes se trouvant dans des postes du marché secondaire, les femmes par exemple, d'accéder à des emplois du « marché primaire supérieur ». Ainsi, selon Jean Sellier : « *l'entreprise exerce une fonction active en vue de segmenter, de diviser le travail en vue de produire des espaces techniques qui déterminent à l'égard des travailleurs qui s'y insèrent des enchaînements nécessaires [...]. Il s'agit de refuser un pur et simple déterminisme technologique et de reconnaître leur place et leur rôle aux politiques de main-d'œuvre* », comme le propose Sellier (1970)⁵. Ainsi, ce sont les entreprises elles-mêmes qui créent ou alimentent ce

⁵ C'est nous qui soulignons certaines parties du texte de Sellier.

que les néoclassiques considèrent comme des déséquilibres ou des imperfections sur le marché du travail, par exemple les inégalités salariales entre hommes et femmes.

La perspective de la segmentation nous amène à considérer ces imperfections ou dysfonctions du marché du travail *non plus comme des anomalies ou des déséquilibres temporaires*, mais bien comme des *réalités construites et modelées par les entreprises elles-mêmes*, par la demande de travail, pour reprendre la distinction néoclassique. Alors que pour la théorie néoclassique, ces dysfonctions sont en quelque sorte exogènes, elles sont au cœur même du modèle de la segmentation, au centre de la dynamique des marchés du travail et, par conséquent, tout à fait *endogènes* et essentielles au fonctionnement du système d'emploi.

4. Les institutionnalistes et les stratégies d'entreprises

Tout ceci nous amène à nous intéresser aux stratégies d'entreprises associées au fait de mettre en place — ou non — des marchés internes et permet de préciser les caractéristiques habituelles des entreprises qui fonctionnent avec des marchés internes. Ce sont plus souvent des entreprises ayant adopté des stratégies de production de qualité, à valeur ajoutée, du travail en équipe, etc. (à gauche de l'encadré 3), par opposition aux caractéristiques et aux effets observés dans les entreprises dont la stratégie repose plutôt sur la minimisation des coûts (à droite de l'encadré 3). Les modèles économiques prévoient que la stratégie orientée vers la minimisation des coûts se traduit par la précarisation des emplois, l'absence d'innovation, voire même par la délocalisation des emplois ou des contrats de services à l'étranger (l'entreprise donneuse d'ordres cherchant alors à réduire encore davantage les coûts). Comme l'indique l'encadré, ces stratégies de gestion se traduisent aussi par des effets différents sur la motivation des salariés, la productivité et l'innovation à long terme. En d'autres mots, ce sont deux systèmes différents que l'on met en place selon que l'on retient une organisation par les règles ou un (prétendu) marché libre. La probabilité pour une entreprise ou un secteur de susciter de l'innovation, de la qualité dans les produits ou services est plus forte s'il y a organisation du système d'emploi, développement de la qualification professionnelle des travailleurs, développement de modèles de gestion favorisant la motivation et l'engagement (Kern et Schumann 1989; Streeck 1991; Tremblay et Rolland 2000; Barbier et Nadel 2000; Brown, Reich et Stern 1993). Dans une recherche sur la diffusion des « nouveaux modèles productifs » (Tremblay et de Sève 1996), nous avons pu constater que les femmes sont moins souvent dans des entreprises qui font l'objet de telles stratégies d'innovation et de qualité et qui, de ce fait, offrent de « bons emplois » (selon l'expression de Betcherman *et al.* 1994).

Encadré 3 : L'organisation en marchés internes du travail et ses effets

Stratégie de l'entreprise :	
Entreprise innovatrice	Entreprise traditionnelle
◇ développement des qualifications des employés et formation spécifique	◇ préférence pour une main-d'œuvre « à tout faire » et peu d'accent sur la qualification
◇ recherche de motivation et cohésion des salariés	◇ indifférence face à la motivation et la cohésion du milieu de travail
◇ accent sur la qualité et l'innovation (entreprise innovatrice)	◇ accent sur la minimisation des prix (entreprise traditionnelle)
Organisation du système d'emploi	Laisser-faire
◇ organisation de filières professionnelles et formation	◇ absence de filières professionnelles et faible investissement en formation
◇ gestion des systèmes d'emploi par des règles et des conventions légitimées et reconnues par tous	◇ gestion de la main-d'œuvre par minimisation des coûts (soit les salaires-prix et mauvaises conditions de travail)
Résultats	Résultats
◇ fixation de la main-d'œuvre dans l'entreprise ou le secteur	◇ forte rotation et baisse de motivation des salariés
◇ amélioration de la qualité et de l'innovation dans les entreprises et le secteur	◇ baisse de la qualité du travail et absence d'innovation
◇ hausse de productivité	◇ bonne productivité à court terme, mais ralentissement et recul à long terme
◇ « Cercle vertueux » : croissance et développement : stabilisation des emplois et accent sur la qualité et l'innovation, sources de bonnes conditions de travail, de nouvelles créations d'emplois et de développement de l'activité du secteur	◇ « Cercle vicieux » : croissance à court terme, puis crise et recul des gains de productivité : chômage et précarisation de l'emploi, faible innovation et faible qualité, induisant de nouvelles pertes d'emploi

À l'inverse, le fait d'opter pour une minimisation des prix et de ne pas développer les compétences de la main-d'œuvre, comme le ferait une entreprise ou un secteur fonctionnant selon le modèle traditionnel ou de marché, se traduit par une forte rotation des salariés, une baisse de la motivation, un faible degré d'innovation et de qualité du produit-service. Ces deux options sont maintenant bien documentées dans les travaux d'économie du travail (Osterman 1984; Betcherman *et al.* 1994; Tremblay 1997; Barbier et Nadel 2000; Brown, Reich et Stern 1993), y compris par de grandes organisations comme l'OCDE (1986), dont les travaux ont permis de bien documenter ces deux stratégies et leurs impacts différenciés sur les entreprises. Or, on constate que les femmes sont plus souvent concentrées dans les secteurs orientés vers la minimisation des prix, d'où de mauvaises conditions de travail.

Les stratégies d'affaires, comme les stratégies de gestion des ressources humaines (GRH), constituent des choix qui sont propres à chaque entreprise mais qui, pris globalement, influent sur la performance du secteur d'activité (Tremblay et Audebrand 2001, 2002). Selon l'objectif et le marché visés, des entreprises peuvent fort bien, encore aujourd'hui, viser une production de masse à bas coûts, tout comme d'autres opteront plutôt pour une stratégie d'innovation, de qualité et de différenciation de leurs produits. Dans le premier cas, il y a de fortes chances pour que la stratégie de GRH en soit une de précarité d'emplois, de bas salaires et de faibles investissements en formation. Dans le second cas, au contraire, il est plus fréquent que cela se traduise par des emplois stables, une bonne rémunération, la participation des salariés et des investissements importants en formation de toutes sortes. En effet, nous considérons que les pratiques de GRH constituent en quelque sorte des *ensembles cohérents* de pratiques (cf. Tremblay et Rolland, 1998). Ces ensembles de pratiques ont toutefois des incidences à moyen et long termes sur la performance des entreprises et du secteur, comme l'indiquait l'encadré 3, et sur les travailleuses et travailleurs qui y sont présents.

Communication orale

Je ne voudrais pas reprendre l'ensemble du texte que vous avez déjà reçu. Je situerai quelques éléments de théorie hétérodoxe et je répondrai à quelques questions qui nous ont été lancées sur les implications de ces éléments sur les politiques publiques et sur l'action militante.

Dans le texte, j'évoque rapidement la théorie générale institutionnaliste. Il est vrai que, comme plusieurs l'ont déjà mentionné, on peut utiliser ce terme de façon très large comme on peut l'employer de façon beaucoup plus pointue.

J'insisterai davantage sur la partie du texte qui traite du marché du travail, parce que mes travaux des dernières années ont davantage porté sur des thématiques liées à l'emploi des femmes, à l'organisation du travail, à la division sexuelle du travail, à la fin de la division du travail et aux milieux de travail renouvelés, qui devenaient des milieux merveilleux où la division du travail avait disparu entre les personnes, où l'on retrouvait beaucoup d'autonomie dans le travail et beaucoup de participation. À travers mes recherches portant sur le travail des femmes, j'ai pu constater que l'augmentation de l'autonomie et de la participation au travail se situe davantage du côté masculin et que, bizarrement, cette réalité est beaucoup moins fréquente du côté des femmes. Ces observations m'ont amenée à questionner le concept d'autonomie dans le travail que j'ai parfois qualifié de « discrétion », c'est-à-dire des choix dans un contexte plus limité qu'une véritable autonomie, qui laisse entendre une plus grande liberté, sinon une liberté totale.

S'il est vrai qu'une théorie plus globale, plus générale serait reliée à d'autres recherches sur lesquelles j'ai élaboré plus longuement vers la fin de mon texte, les travaux sur les temps sociaux et sur l'articulation emploi-famille appellent des théories plus partielles, des théories qui seraient plus pertinentes pour des catégories particulières, par exemple pour les femmes qui interviennent dans les services d'emploi, d'insertion en emploi des femmes, d'employabilité des femmes, ou encore sur les problèmes de chômage. Il faut donc faire cette distinction entre les démarches théoriques de différentes recherches.

En lien avec les principes de la grande théorie néoclassique qui a été évoquée ce matin, je voudrais souligner à propos des thématiques d'emploi à quel point la troisième ou dernière génération d'institutionnalistes, que j'évoque dans mon texte et que l'on pourrait aussi appeler des segmentationnistes, présentent des apports intéressants pour l'analyse de la situation des femmes en matière d'emploi. Ce sont des hétérodoxes qui présentent en quelque sorte des théories partielles concernant le marché du travail, et non l'ensemble de l'économie. Ces thèses hétérodoxes mettent en évidence l'hétérogénéité de la main-d'œuvre, ce qui n'est pas reconnu dans la vision orthodoxe néoclassique. Aussi, en mettant l'accent sur l'importance des règles, ces théories apportent une vision non déterministe de la situation des femmes sur le marché du travail qui me semble extrêmement importante pour contrecarrer la vision déterministe qui se dégage d'un grand nombre d'analyses sur ce sujet. Pendant un moment, on considérait les nouvelles technologies comme la cause de tous les maux. Or, à mon sens, il n'y a pas, là non plus, de déterminisme. Je préfère voir ces phénomènes comme des stratégies d'acteurs, d'acteurs publics et d'acteurs privés. Les entreprises sont trop souvent exclues de nos visions et il est important de voir que celles-ci ont des stratégies de différenciation, notamment entre les hommes et les femmes. Nous pouvons faire la même analyse de la mondialisation. C'est vrai qu'elle est la source de beaucoup de maux, mais en même temps, là aussi, il y a de l'espace pour des stratégies d'acteurs. L'idée selon laquelle il y a des stratégies d'acteurs, un concept que la science économique orthodoxe a tendance à mettre de côté, me semble des plus intéressantes. Partant de ce concept, nous pouvons imaginer des actions collectives en milieu de travail et plus généralement dans la société, qui peuvent induire des changements dans des situations concrètes comme la division sexuelle du travail, la répartition des temps sociaux, l'aménagement ou la réduction du temps de travail.

En ce qui concerne la famille, sujet sur lequel je travaille du point de vue de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ou personnelle, cela nous amène à développer une vision tout autre que la vision américaine qui laisse entendre que l'équilibre emploi-famille est possible, dans la mesure où des ajustements se feront avec les effets de prix sur le marché. Certains économistes ou certains analystes ont suggéré que les femmes s'ajustent en faisant le choix volontaire de réduire leur

horaire de travail. Il s'agit d'une vision inhérente au cadre néoclassique où les femmes réduisent leur offre de travail compte tenu des circonstances et que c'est un choix de leur part. Pour ma part, je vois ce contexte en termes d'arrangements sexués. Récemment, je regardais les travaux de Goffman, que j'avais lus il y a longtemps mais que j'avais pour ainsi dire oubliés, et je me suis fait la réflexion : « Le concept d'arrangement sexué est aussi intéressant parce qu'il donne une place aux actrices. » Ce n'est pas un cadre global qui détermine entièrement leur action et les actrices dans ce contexte font, dans une certaine mesure, des choix, mais surtout entrent dans des arrangements qui sont sexués dans un contexte donné. Donc, relativement à l'emploi, nous avons une théorie partielle qui permet de mettre en évidence des stratégies et des arrangements; une théorie qui montre que la division sexuelle du travail et la marginalisation des femmes ne sont pas simplement le fruit de forces inanimées mais bien des stratégies d'acteurs. Il y a une construction sociale de cette réalité.

Quelles sont les implications en termes de politiques publiques? Cela rend possible la remise en question de la structuration des temps sociaux, en identifiant des stratégies d'entreprises, des politiques publiques qui induisent ces stratégies d'entreprises et les arrangements sexués auxquels on arrivera entre les hommes et les femmes. Cela permet aussi de faire ressortir des enjeux importants à l'heure actuelle autour des trajectoires et des temps de travail différents selon le sexe. Il faut revoir le rôle de la sphère publique et aussi celui de la sphère privée. Certaines laissent trop facilement la sphère privée hors du jeu alors qu'elle a une certaine incidence, surtout si nous voulons envisager une perspective de court ou moyen termes.

Quelle est l'articulation de tout cela en ce qui concerne les militantes féministes? Dans les recherches sur l'articulation emploi-famille, nous travaillons notamment avec des groupes, avec un bon nombre de femmes seules ou en groupe et aussi avec beaucoup d'hommes. Je voudrais donner deux exemples de recherches. La première s'est faite dans le cadre de l'Institut canadien de recherches sur les femmes, l'ICREF, où j'ai travaillé pendant un certain nombre d'années. La deuxième recherche, plus récente, porte sur l'approche différenciée selon le genre dans un projet de comparaisons internationales. Le fait de travailler avec des pays aussi différents que le Sénégal, le Costa Rica, le Brésil, le Chili, qui sont tous dits des « pays en développement » mais qui sont à des niveaux très différents entre eux, ouvre évidemment des perspectives. Les questions qui me sont posées dans ce contexte me semblent tout à fait parallèles à celles qui se posent ici.

La première question est de savoir comment faire pour que la théorie économique soit pertinente afin de faire avancer nos projets, que ce soit en développement international ou ici au Québec, pour contester l'insécurité ou les inégalités de revenus des femmes. Comment arrive-t-on à articuler tous ces éléments? Comment les articuler avec l'action collective politique des femmes? Ce sont des

préoccupations importantes pour moi qui ai souvent l'impression d'avoir la tête divisée en deux : d'un côté les recherches appliquées et de l'autre, la théorie. Ce n'est pas toujours facile quand je travaille avec les cinq pays à l'analyse différenciée selon le genre du marché du travail. C'est donc un défi majeur que d'articuler l'action collective politique des femmes et nos théories.

L'autre question concerne le risque, quand nous nous rapprochons du milieu et que nous reprenons nos analyses économiques, d'être facilement entraînés dans la logique économique, pour ne pas dire financière, ce qui est particulièrement difficile dans les projets de développement international. Malgré l'impression de mettre de l'avant des visions différentes, nous sommes parfois happés dans un certain discours, que ce soit celui de l'ACDI, celui de la Banque mondiale ou autres. Comment pouvons-nous garder nos distances, sans risquer de se faire entraîner dans une optique autre que celle que nous souhaitons suivre? La connexion locale, nationale, internationale me paraît des plus importantes pour le mouvement féministe et me paraît une source de réflexion extrêmement importante, entre autres parce qu'il y est question du réel. L'idée de partir du réel, du vécu me semble un défi, mais il s'agit aussi d'articuler le réel avec les théories, que ce soit dans les projets de recherche, dans les thèses ou d'autres travaux. Par quel bout faut-il opérer l'articulation? Faut-il partir du réel ou de la théorie? Un aller-retour entre les deux me semble l'idéal, mais ce n'est pas toujours facile.

Quel est le meilleur levier pour l'action féministe globale? Souhaitons-nous une approche plus disciplinaire ou une approche interdisciplinaire, comme le mentionne Marguerite Mendell? Dans quelle mesure doit-on construire avec d'autres visions disciplinaires? Est-ce utile et pertinent? Y a-t-il des risques? Dans le texte de Cécile Sabourin, il est indiqué que les concepts économiques ne sont pas suffisants. Dans ce contexte, construisons-nous d'autres concepts? comment les construire et comment les diffuser pour qu'ils soient compris et acceptés? Si nous le faisons, sommes-nous toujours sur le terrain de l'économie ou s'il se produit un glissement? Ce sont des questions qui se posent et auxquelles il faut tenter de trouver des réponses, même si elles sont partielles.

Références bibliographiques

- BARTOLI, H. (1991). *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Économica.
- BELLEMARE, D., L. POULIN SIMON et D.-G. TREMBLAY (1998). *Le paradoxe de l'âgisme dans une société vieillissante*, Montréal, Éditions St-Martin.
- BELLEMARE, D., G. DUSSAULT, L. POULIN SIMON et D.-G. TREMBLAY (1996). « L'emploi, le travail et les relations professionnelles : la vision des économistes du travail nord-américains », dans un ouvrage collectif sous la direction de G. Murray, M.L. Morin et I. da Costa (1996). *Les relations professionnelles; traditions et perspectives de recherche*, Québec/Toulouse, Presses de l'Université Laval et Octares.
- BARBIER, C. et H. NADEL (2000). *La flexibilité du travail et de l'emploi*, Paris, Flammarion, 120 p.
- BETCHERMAN, G. et al. (1994). *Les transformations du milieu de travail au Canada*, Kingston, Industrial Relations Centre Press/Queen's University.
- BROWN, C., M. REICH et D. STERN (1993). « Becoming a High-Performance Work Organization : The Role of Security, Employee Involvement and Training », *The International Journal of Human Resource Management*, 4 : 2, mai, p. 247-275.
- COMMONS, J.R. (1990 [1934]). *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New York, The Macmillan Company.
- COMMONS, J.R. (1957 [1924]). *Legal Foundations of Capitalism*, Madison, The University of Wisconsin Press.
- DOERINGER, P.B. et M.J. PIORE (1985). *Internal Labour Markets*, Lexington, DC Heath and Co.
- DUNLOP, J. (1993). *Industrial Relations Systems* (Revised Edition), Harvard, Business School Press.
- FONTAN, J.-M., J.L. KLEIN et D.-G. TREMBLAY (2001). « Mobilisation communautaire et gouvernance locale : le technopôle Angus », *Politique et Sociétés* (Montréal, Association québécoise des sciences politiques), vol. 20, n^{os} 2-3, p. 69-88.
- KERN, H. et M. SCHUMANN (1989). *La fin de la division du travail? La rationalisation dans la production industrielle, l'état actuel, les tendances*, France, Éditions des Sciences de l'homme.
- KERR, C. (1988). « The Neoclassical Revisionists in Labor Economics (1940-1960) — RJP ». *How Labor Markets Work. Reflections on Theory and Practice by John Dunlop, Clark Kerr, Richard Lester, and Lloyd Reynolds*, Bruce E. Kaufman, dir., Massachusetts/Toronto, Lexington Books, p. 1-46.
- KLEIN, J.L., J.M. FONTAN et D.-G. TREMBLAY (2001). « Les mouvements sociaux dans le développement local à Montréal : deux cas de reconversion industrielle », *Géographie Économie Société* (Paris, Alternatives économiques) vol. 3, n^o 2, p. 247-280.
- MCNULTY, P.J. (1980). *The Origins and Development of Labor Economics*, Cambridge/Londres, The MIT Press.
- MOREL, S. (2000). *Les logiques de la réciprocité. Les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*, Paris, PUF.
- OCDE 1986. *Flexibilité et marché du travail. Le débat aujourd'hui*, Paris, OCDE, 157 p.
- OSTERMAN, P. (1984). *Internal Labor Markets*, Cambridge, The MIT Press.
- PERROUX, F. (1993). *François Perroux, Oeuvres complètes*, 6 tomes, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble. (Voir surtout, pour ce qui nous concerne ici : Tome 2, L'économie de l'homme; Tome 6, Théorie et histoire de la pensée économique, dont livre 1, Marx, Schumpeter, Keynes).
- SELLIER, F. (1970). « Les nouvelles analyses de l'offre d'emploi », *Recueil d'économie politique*, n^o 1, p. 98-120.
- TREMBLAY, D.-G. et L. AUDEBRAND (2002). *La performance sociale dans les organisations; recension d'écrits*, rapport de recherche pour les Centres d'excellence Telelearning (1997-2002), 35 p.
- TREMBLAY, D.-G. et L. AUDEBRAND (2001). *Productivité et performance; recension d'écrits et de recherches*, rapport de recherche pour les Centres d'excellence Telelearning (1997-2002), 35 p.

- TREMBLAY, D.-G. et D. ROLLAND (1998). *Gestion des ressources humaines; typologies et comparaisons internationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 415 p.
- TREMBLAY, D.-G. (dir.) (1997). *Formation et compétitivité économique; perspectives internationales*, Québec, Éditions St-Martin, 394 p.
- TREMBLAY, D.-G. (1997). *Économie du travail. Les réalités et les approches théoriques*. Montréal, Éditions St-Martin, 586 p.
- TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN (1994). *Le développement économique local; la théorie, les pratiques, les expériences*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 579 p.
- TREMBLAY, D.-G. (1992, 2^e éd. 1998). *Travail et société : une introduction à la sociologie du travail*, recueil de textes constituant un manuel de sociologie du travail, Québec, Presses de l'Université du Québec, 625 p.
- TREMBLAY, D.-G. (2002). « L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique », *Interventions économiques*, n° 28, 13 p., <http://www.telug.quebec.ca/interventionseconomiques>.
- TREMBLAY, D.-G. (2002b). « Nouveaux modes d'exercice et nouvelles formes de travail? Quelles évolutions pour l'avenir? » dans Tremblay, D.-G. et L.-F. Dagenais (2002). *Segmentations, fragmentations et ruptures du marché du travail*, Québec, Presses universitaires du Québec.
- TREMBLAY, D.-G. (2002c). « Articulation emploi-famille et temps de travail. Comment concilier profession et famille dans les secteurs à horaires variables? » dans Tremblay, D.-G. et L.-F. Dagenais (2002). *Segmentations, fragmentations et ruptures du marché du travail*, Québec, Presses universitaires du Québec.
- TREMBLAY, D.-G. (2002d). « Le télétravail : ses impacts sur l'organisation du travail et la conciliation emploi-famille », *Recherches féministes*, vol. 14, n° 2, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-83.
- TREMBLAY, D.-G. (2002e). « Nouvelles carrières nomades et défis du marché du travail : une étude dans le secteur du multimédia », *Revue de carriérogie*, 2002-2.
- TREMBLAY, D.-G. (2002f). « Les femmes et le marché du travail au Canada et au Québec : horaires et formes d'emploi atypiques et difficultés d'articulation emploi-famille », *Travail, genre et sociétés*, n° 8 (sept.), Paris, CNRS.
- TREMBLAY, D.-G. et D. ROLLAND (2000). « L'organisation à la japonaise : ses sources de succès et sa transférabilité à l'extérieur du Japon » *Organisation et Territoires. Réflexion sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneuriat*, p. 29-44.
- TREMBLAY, D.-G. (1998). « Districts industriels, systèmes industriels localisés et réseaux territorialisés; le rôle des imbrications locales dans le développement économique », *Territoires et développement local*, sous la direction de M.-U. Proulx, Paris, L'Harmattan, p. 179-212.
- TREMBLAY, D.-G. et M. DE SÈVE (1996). « Formes changeantes et persistantes de la division sexuelle du travail; les résultats d'une enquête auprès d'une centaine de salariés dans dix entreprises québécoises », *Recherches féministes*, vol. 9, n° 1, p. 81-104.
- TREMBLAY, D.-G. (1992a). « Innovation et marchés internes du travail dans le secteur bancaire; vers un modèle multidimensionnel de l'innovation », *Technologies de l'information et société*, vol. 4, n° 3 (oct. 92), Montréal/Bruxelles, Presses de l'Université libre de Bruxelles.
- TREMBLAY, D.-G. (1990). *L'emploi en devenir*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Diagnostic, 122 p.
- TREMBLAY D.-G. (1989). *La dynamique économique du processus d'innovation*. Thèse de doctorat à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 2 tomes, 720 pages.
- VOLST A. and I. WAGNER (1988). "Inequality in the Automated Office : The Impact of Computer on the Division of Labour ", *International Sociology*, 3, 2.

Période d'échanges

Marie-Lise Semblat

Française et enseignante au Collège coopératif de Paris, je suis par ailleurs militante et présidente du réseau international ASTER. Globalement, depuis ce matin, j'ai l'impression de me former et en même temps, je m'interroge sur comment on peut réinvestir efficacement tous ces apports théoriques? Sans être économiste de formation, je me pose des questions qui rejoignent les théories économiques à partir des pratiques de terrain en développement régional avec des groupes de femmes en Europe.

Je suis tout à la fois satisfaite et curieuse de voir à quoi on va aboutir. En écoutant Diane-Gabrielle Tremblay évoquer le besoin de construire une théorie et de rejoindre l'action collective, je me suis sentie dans une espèce de tension. En France, avec le mouvement ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), on sent bien qu'il y a une revendication partagée, mais qu'il y a aussi une faiblesse au niveau de ce qui est proposé. Comment pourrait-on s'ajuster pour éviter le *patchwork*, la parcellisation? Quand il est question de vision marxiste, d'institutionnalisme, ça me parle, mais je ne sais pas vraiment ce que je vais en faire avec ma formation philo-socio, dans la pratique de terrain de tous les jours, mais aussi dans mon enseignement qui n'est pas du tout économique.

Je me posais des questions en écoutant Diane-Gabrielle parler d'approche de genre. Sur ce dernier thème, nous avons essayé de produire des outils, vous en avez produit au Québec. Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer, dans la poursuite possible de tous ces travaux, d'essayer de voir comment les chercheuses peuvent nous outiller par des guides méthodologiques, des grilles ou autres outils? Je ne me vois pas repartir uniquement avec mes notes et vos articles rangés en attendant de les ressortir pour me nourrir quand j'en aurai besoin.

Ne pourrions-nous pas ensemble avoir une démarche stratégique qui, à partir du groupe de chercheurs, chercheuses québécois, pourrait constituer une passerelle avec l'Europe? Je suis tout à fait disposée à la faciliter! Sans doute est-ce prématuré à cette étape de la rencontre! Mais la question est celle de comment réinvestir tous ces apports? Qu'est-ce que je peux faire pour transmettre ces connaissances tellement riches aux groupes en Europe? Comment est-ce que je vais pouvoir alimenter mon réseau et relayer au niveau des différents pays?

Cécile Sabourin

Au cours des dernières années et particulièrement en préparant cette communication, j'ai lu énormément. Je suis tombée sur des écrits qui datent de très, très longtemps et j'ai retrouvé des petits bijoux des années 1930, des écrits de gens qui ont réfléchi à « comment cela pourrait être autrement ». Pour mes travaux, je me retrouve souvent dans des milieux extrêmement différents, par exemple, des milieux beaucoup plus « cravatés » où le discours est aussi très différent. Il faut apprendre à faire des ponts tranquillement, à parler aux gens qui ne pensent pas comme nous, il faut se donner du temps. Pour être convaincante et pour développer ensemble une autre manière de faire qui serait acceptée et acceptable, il faut se donner le temps d'appropriation, même s'il est difficile d'accepter que c'est à long terme que nous pourrions construire un autre monde. C'est pourquoi j'ai été si fascinée par le travail au sein de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, qui a été pour moi un espace de réflexion libre, sans contrainte et sans obligation de résultats à court terme. C'est ainsi qu'avec des femmes qui n'étaient pas économistes, qui étaient même plutôt rébarbatives au mot *économie*, nous sommes arrivées à identifier des principes pour commencer à penser un nouveau paradigme. J'ai écrit ce rapport avec Josée Belleau. Nous n'y trouvons pas de recettes qui pourraient se traduire tout de suite dans un modèle.

Je crois beaucoup à la notion de processus, autrement, on se retrouve à chevaucher deux mondes qui ne s'écoutent pas, comme, actuellement, le monde du social et le monde de l'économique ne s'écoutent pas. Je fais partie des personnes qui vont d'un monde à l'autre et je pense que le manque d'écoute est une catastrophe.

Marie-Lise Semblat

Je veux réagir car il n'était pas question pour moi ni de recette, ni de modèle, ni d'accélérer le mouvement. Je pense que je n'ai pas été comprise. Je cherche comment on peut tirer le meilleur parti de ce travail ensemble, pour coopérer et être efficace.

Diane-Gabrielle Tremblay

Moi, j'irais aussi dans le sens du processus. Dans notre projet de coopération internationale qui dure depuis cinq ans et dont le terme approche, il faudrait mettre de l'avant des résultats concrets pour plaire aux bailleurs de fonds. En revanche, nous maintenons qu'au cours de ces cinq années, nous avons réussi à nous connaître et à nous comprendre, nous avons développé un certain langage commun. Nous travaillons la plupart du temps avec des filles qui sont en études françaises, ce qui est nécessaire pour avoir un minimum de communication, mais la qualité de la communication est souvent déficiente. Ces cinq années

nous ont paru être porteuses d'un accomplissement important, mais les résultats à court terme ne sont pas évidents, il faut en convenir.

Sylvie Morel

Je pense que les deux types d'interventions ne sont pas incompatibles. C'est le questionnement de fond de notre démarche, aujourd'hui comme dans les rencontres précédentes. Ce qu'il s'agit de trouver, fondamentalement, c'est comment mobiliser les cadres théoriques pour en arriver à l'action militante.

Mais attention, il faut aussi voir la boucle de retour. Comment pouvez-vous nous aider à nourrir nos théories? Comment mobiliser votre savoir issu de l'expérience sur le terrain pour enrichir nos cadres théoriques? Il faut un apport réciproque dans une démarche *processuelle*. Tout se construit sans qu'on sache clairement ce qui nous attend au bout de l'étape. Au fur et à mesure de nos rencontres et de nos discussions, il y a définition des outils et c'est là le processus. Il est important de se donner du temps et de ne pas s'obliger à réagir immédiatement.

J'ajouterai un élément au sujet des deux univers qui s'opposent. Il n'y a pas juste une question d'écoute, nous sommes sur le terrain politique et sur le terrain du rapport de forces, d'où la nécessité de stratégies politiques. Nous sommes toutes conviées à mettre notre grain de sel et à chercher de quelle manière nous pouvons faire avancer une action progressiste en termes politiques.

Lorraine Guay

Ma question s'adresse à Diane-Gabrielle Tremblay. J'aimerais savoir ce que vous pensez des théories de Dominique Méda sur la question du travail. J'avais lu un texte où, à partir des temps sociaux, elle remettait en cause le fait d'ouvrir des garderies 24 heures par jour, et ce, 7 jours par semaine. Dominique Méda disait que mettre de l'avant une telle accessibilité aux services de garde pouvait empêcher la remise en cause de l'organisation du travail.

Diane-Gabrielle Tremblay

Je suis assez d'accord avec un certain nombre des idées de Dominique Méda. En 2000, elle était présente à un atelier sur la thématique des temps sociaux, à Toulouse, et nous en avons discuté en profondeur. Il faut dire qu'en France, actuellement, il y a le débat des 35 heures, la problématique de la production, la notion de temps de travail et plusieurs personnes qui participaient à l'atelier étaient très axées sur la dimension de la production. C'est vrai qu'il y a eu une tendance visant à aller chercher le maximum de services de garde pour assurer une participation maximale, donc une disponibilité maximale, de la main-d'œuvre féminine du côté de la production. Il y a eu des excès dans ces discours, il faut en convenir, et je

partage globalement la vision de Dominique Méda à ce sujet. Toutefois, il y a eu une évolution au cours des dernières années, notamment avec les travaux de Jean-Yves Goulet, qui a travaillé avec Dominique Méda et qui a amené la dimension de temps sociaux.

Dominique Méda évoque aussi la dimension des hommes dans cette problématique. Il faut les amener sur le terrain domestique, familial et parental. Ils sont de plus en plus présents sur le terrain du parental, comme en fait foi leur hausse de participation aux activités domestiques ou familiales, une faible augmentation de la participation qui se situe d'ailleurs du côté des soins ou des loisirs avec les enfants alors que la participation est moins présente au plan des autres activités au plan domestique. Les jeunes hommes, si on se fie à certaines entrevues que nous avons faites, partagent cette vision d'ouvrir les mondes de la production et de la reproduction, les mondes privé et public. Il y a là une réflexion intéressante et les travaux de Méda y contribuent.

Lorraine Guay

Cela pose dans la revendication et dans l'action des problèmes difficiles où se vivent des tensions, des confrontations entre féministes, par exemple entre les militantes qui préconisent l'ouverture des garderies partout et tout le temps, et celles qui trouvent cette revendication un peu dangereuse.

Diane-Gabrielle Tremblay

Il faut dire que dans les milieux de travail et dans le milieu syndical au Québec, il y a eu très peu de débats concernant cette problématique. Les gains syndicaux se sont concrétisés par une réduction du temps de travail dans un certain nombre d'entreprises. Les hommes ont ensuite considéré qu'avec les conditions déjà existantes aux plans du salaire et des conditions de travail, il était devenu possible de demander une amélioration en termes de temps de travail. Toutefois, il n'a pas été question dans ces débats des ajustements personnels et individuels que doivent faire les femmes et dont elles doivent payer le prix dans un grand nombre de cas.

Marguerite Mendell

Hier, Josée Belleau nous a envoyé deux articles, dont l'un par Judy Mattaei où il est question des trois générations des mouvements féministes. La deuxième génération était surtout carriériste et les femmes cherchaient comme les hommes à avoir une position salariée et un travail sérieux. La troisième génération est surtout axée sur la question de la qualité de vie et du partage des tâches familiales et parentales.

Pour en revenir à l'intervention de Marie-Lise Semblat. Comment peut-on corriger une situation difficile? Nous, les économistes, avons délaissé notre discipline, notre champ de formation pendant un long

moment, et ce, pour de bonnes raisons. Nous nous sommes lancées dans l'action sociale et ne le regrettons pas, quoique certaines d'entre nous aient réussi à garder le contact avec les débats méthodologiques et disciplinaires. Maintenant, nous devons travailler à démystifier la méthodologie économique. Il ne s'agit pas de simplifier, mais de démystifier, dans l'esprit de la recherche-action dans laquelle nous sommes depuis longtemps. Nous avons beaucoup axé nos efforts sur les résultats; avec nos études, nous avons cherché à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent. Il faut maintenant retourner à la méthodologie pour montrer qu'il y a une autre façon de voir et de faire les choses. C'est un travail et une responsabilité qui nous attendent. Avec le New Economic Foundation, nous avons des outils de formation intéressants dont nous pouvons nous servir pour y arriver.

Cécile Sabourin

Je dois redire combien je trouve importante la transmission des connaissances pour que les gens ne soient pas obnubilés par le discours dominant. À tous les niveaux, du local jusqu'au global, il faut être présentes par des réseaux, il faut créer des liens avec les gens de terrain et, peu à peu, en venir à démystifier l'économie et la finance.

Huguette Labrecque

Je suis de l'Afeas. Je vous écoutais parler de la politique des petits pas. Nous, à l'Afeas, dans certains dossiers particulièrement, la politique des petits pas est très présente, par exemple sur les questions du travail et de l'autonomie financière des femmes. La difficulté que nous rencontrons sur le terrain porte sur la question économique et c'est ce qui fait l'objet des discussions d'aujourd'hui. À partir du moment où nous sensibilisons les personnes à certains enjeux, il est évident que des mesures sont proposées. Mais lorsqu'on en arrive là, la question économique fait tout de suite surface et alors, rien ne va plus. La première question qui nous est posée devant toute proposition de changement est celle du coût : « Combien ça va coûter? ». Ce à quoi nous avons maintenant le réflexe de répondre « Combien ça coûte de ne pas le faire? ». La pauvreté des femmes à l'heure actuelle coûte énormément cher à la société, mais ce sujet n'est jamais abordé. Il faut continuer de travailler sur le terrain, il faut continuer de sensibiliser les personnes, il faut continuer de parler de mesures de conciliation famille-travail, de l'organisation du travail pour les femmes. Toutefois, il est évident que la génération des jeunes femmes qui arrivent à l'Afeas présentement, autant elles veulent leur autonomie financière, autant elles veulent, aussi et surtout, un espace pour avoir leurs enfants. Elles ne veulent pas faire de *burnout*, elles ne veulent pas y laisser leur santé.

La dimension économique est importante, mais on constate aussi que les décideurs politiques ont leur mot à dire dans ce débat. Il faut travailler à établir un véritable rapport de force politique, trouver comment faire les pressions nécessaires auprès des gouvernements pour qu'ils écoutent les économistes qui pensent autrement. Peut-être qu'un jour les mentalités seront suffisamment évoluées pour que de véritables changements se produisent. Parfois, les femmes sur le terrain nous disent : « Cela fait trente ans qu'on parle de ce dossier-là, ça fait 35 ans qu'on essaie de faire reconnaître telle chose. Comment est-ce possible que ça prenne tout ce temps? Est-ce que c'est parce que nous manquons de crédibilité? » La conséquence de ce manque d'écoute est que la pauvreté est toujours là pour les femmes et que, en plus, d'autres types de problèmes se sont développés entre-temps.

Cécile Sabourin

Pour reprendre le sujet du rapport de force politique, je parlerai comme quelqu'un qui participe à de nombreux débats autour du développement local et qui participe à des prises de position avec tout ce que cela comporte de rapports politiques inégaux. Il n'est pas seulement question des femmes, ici, mais aussi d'autres domaines. Je pense qu'il y a eu une très grande démission des universitaires par rapport à l'implication. Pour les économistes présentes ici, cette démission est claire, nous sommes toutes en dehors des facultés d'économie. Ne faisant pas partie du courant dominant, notre crédibilité n'a pas la même force, le rapport de force n'est pas égal. Le rapport inégal, il existe dans les universités et aussi au sein des disciplines. Il est toutefois amplifié pour les gens qui n'ont pas la formation économique, mais qui arrivent avec des dossiers extrêmement bien montés à partir de leurs préoccupations. Nous avons une responsabilité en tant qu'universitaires et la lutte est très difficile. Je suis impliquée dans des dossiers politiques des universités et je peux vous dire que le jeu n'est pas en train de s'améliorer, au contraire.

Le problème actuel, en économie, c'est qu'on ne considère pas que l'être humain est important. Quand on parle de l'*homo oeconomicus*, cela veut tout dire. La souffrance et le bien-être des personnes n'ont aucune espèce d'importance sur la scène des débats politiques, pas davantage que la destruction de nos milieux de vie n'a d'importance pour plusieurs décideurs. Évidemment, il y a une attitude *politically correct* qui va empêcher les démissions ou les abus trop évidents, mais dans la réalité, quand quelqu'un souffre parce qu'une politique publique le rend malade ou l'empêche de guérir, ça ne dérange absolument pas les décideurs et ceux qui assument les responsabilités financières et budgétaires du gouvernement.

C'est vrai qu'il faut construire un autre discours qui appuie les revendications, mais j'ai de la difficulté à y croire en dehors d'une politique des petits pas. Il faut une conviction profonde pour affronter le courant dominant et lorsque cette conviction fait défaut, on est tout de suite démonté par la logique dominante qui excelle dans l'art d'intégrer tous les arguments qui lui sont servis et de les retourner de telle sorte qu'ils

les servent dans leur discours. On a affaire à un monstre et il est illusoire de penser qu'une seule stratégie pourrait faire avancer rapidement les choses. De plus, on est en retard. Dans les années 1970, avec l'école de Chicago, on a tout restructuré le système financier, et ce, bien avant que quiconque commence à s'en inquiéter. Il n'y a que la conscience des personnes et un ancrage très profond de nos croyances qui nous amèneront à nous donner les moyens pour y arriver.

Irène Demczuk

Je suis des services à la collectivité de l'UQÀM et ma question s'adresse à Cécile Sabourin.

Si on dit que les perspectives féministes hétérodoxes de l'économie doivent rompre avec la perspective économique néoclassique, je pense qu'on serait d'accord pour dire que le paradigme qui domine depuis le XIX^e siècle, le paradigme néoclassique, a eu comme point aveugle la division sexuelle du travail. Au cours des quarante dernières années, beaucoup de travaux, tant par des militantes que des théoriciennes, ont fait ressortir la division sexuelle du travail dans le champ économique. Dans cette perspective, on devrait continuer à critiquer ce qui amène nos sociétés à organiser socialement le travail en fonction de la division selon les sexes.

Je suis un peu étonnée de lire en introduction de votre texte que vous proposez une approche « résolument globale », une approche utopique. Vous parlez de principes pour la construction d'un nouveau paradigme et je me demande comment, dans ces principes où il est maintenant question de personnes et non plus d'hommes et de femmes, vous réintégrez la question de la division sexuelle du travail?

Cécile Sabourin

Quand il est question de personnes, je ne pense pas à une personne au sens de l'*homo oeconomicus*. Il y a une diversité d'aspirations chez les personnes, chez les femmes et chez les hommes, une diversité d'attentes. En ce qui me concerne, cela me dérange qu'on parle des femmes et aussi des hommes comme des groupes homogènes. Il faut réintroduire la notion de diversité d'aspirations et d'attentes. Actuellement, il y a une énorme diversité de moyens, de contextes, de cultures, il y a une énorme diversité dans la manière de penser la sécurité au quotidien et d'imaginer l'avenir pour les individus et leurs enfants. Il faut que cette diversité soit intégrée dans un cadre conceptuel en économie. Je n'ai pas de vraie réponse, car il s'agit d'une chose qui n'a jamais été faite et pour laquelle il y a un énorme travail à faire. Toute nouvelle définition de la « personne » doit inclure la diversité, la pluralité des individus, des communautés, des milieux de vie. Il faut accueillir les différences en particulier dans ce monde qui prétend développer une gouvernance mondiale.

On cherche une nouvelle manière de voir les rapports entre les humains, les rapports politiques et économiques. Il y a une gamme d'aspirations à peu près sans limite. Pour certains, il faut éviter la guerre civile et on voudrait que demain, il y ait de l'eau potable disponible. Pour nous, les aspirations sont à un autre plan...

Ruth Rose

Peut-être est-ce parce que j'approche de l'âge de la retraite, mais il me semble urgent d'aller de l'avant. Je trouve désolant de voir Mario Dumont, qui présente des réponses extrêmement simplistes à des questions complexes, en arriver à voler la vedette, à se donner une crédibilité auprès de la population alors que depuis les années 1970, il n'y a rien de cohérent qui ait réussi à poindre du côté de la gauche. Le tout petit nombre d'économistes hétérodoxes constitue en fait un des gros problèmes. Il existe un groupe autour du Centre canadien pour des politiques alternatives qui fait des choses très intéressantes, notamment en examinant les budgets et en réintroduisant quelques notions macroéconomiques; pourtant, ces gens n'ont pas eu beaucoup d'impact auprès de la presse pour mettre leurs idées et leurs solutions de l'avant.

Un autre élément qui me désole aussi est celui montré par cette anecdote. Il y a quelques années, mon conjoint rencontrait un financier européen, pour son travail, juste avant les élections allemandes. Pour cet homme, il fallait élire Schroeder, un social-démocrate, parce que les partis de travailleurs étaient, selon lui, les seuls à pouvoir faire passer les coupures dans les conditions de travail dont les pays ont besoin. Le même scénario s'est produit avec Bob White en Ontario, avec le Parti québécois au Québec, les sociaux-démocrates en France, Tony Blair en Angleterre.

Il y a une absence de cohérence dans le discours des économistes. Quand tout va mal, quand la crise devrait mener à trouver des solutions différentes, souvent c'est la menace du fascisme qui prend la place.

Sylvie Morel

Une des raisons du biais vers la droite vient du fait que les gouvernements sociaux-démocrates, par exemple le gouvernement français qui vient d'en payer le prix, n'ont pas un discours hétérodoxe articulé et sont ainsi acculés à leur perte. Pencher du côté de l'entreprise, non pas dans une stratégie articulée par une réflexion, mais plutôt en vendant son âme, en laissant aller les principes fondamentaux, mène à un glissement vers la droite. Évidemment, cette glissade ne peut pas plaire à la droite, parce que la gauche ne pourra jamais plaire à la droite, alors les gouvernements perdent leur électorat, ce qui favorise la montée de l'extrême droite. C'est très dangereux.

Je pense que la démission des intellectuels de gauche, des économistes a été manifeste. Le rôle des intellectuels est important dans une société et il faut s'activer davantage. Il est vrai que nous avons

d'autres types d'engagements et de travaux qui sont aussi importants, mais il faut trouver des moyens d'intervenir d'une manière plus affirmée et visible dans les débats publics.

Deux niveaux d'action seront importants. D'une part, il faut une réflexion théorique fondamentale pour approfondir, pour étayer davantage nos cadres hétérodoxes qui ont besoin d'être renforcés. C'est à travers une *transdisciplinarité*, non pas en opposant les disciplines mais en tentant de retrouver les racines communes de nos interventions, qu'on peut faire des choses intéressantes. En droit, par exemple, le discours monolithique est de plus en plus contesté; en sociologie, c'est pareil. Il y a des points communs dans la contestation.

D'autre part, il faut passer à des applications, creuser des questions spécifiques. Il faut sortir nos cadres de référence, en montrer la pertinence et les utiliser. Des raisonnements théoriques peuvent démontrer que le bilan des entreprises s'avère très réduit, trop à court terme. Actuellement, il est notoire que l'économie privatise les gains et socialise les coûts. On peut articuler une réflexion qui démontre que des bilans à très court terme qui ne prennent pas en compte toutes les retombées d'une action économique font de profonds ravages qui coûtent très cher socialement.

Synthèse des propos des économistes : points communs et divergences

Lorraine Guay présente à chaud une synthèse des communications présentées par les cinq économistes.

Lorraine Guay

Militante de la Marche mondiale des femmes

Lorraine Guay est infirmière de formation et a travaillé pendant quinze ans à la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles qui a été l'un des « ancêtres » des CLSC. Elle a occupé pendant 10 ans les fonctions de coordonnatrice et de responsable à la formation au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. Elle a assumé pendant deux ans la coordination de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles dans le secteur de la santé et des services sociaux. Elle est impliquée à la Fédération des femmes du Québec et à la Marche mondiale des femmes. Elle milite aussi dans le Mouvement pour une démocratie nouvelle et le collectif *Féminisme et démocratie* dans le but d'obtenir une réforme du mode de scrutin et l'égalité femmes-hommes dans la représentation politique au Québec. Elle travaille présentement à deux projets : l'un dans un groupe de recherche du Comité de la santé mentale du Québec et l'autre à une formation, *Mouvements sociaux et citoyenneté*, dans le cadre du Service aux collectivités de l'UQÀM et destinée aux groupes de femmes et communautaires.

Les propos tenus par les conférencières m'inspirent les réflexions suivantes :

1. Sur la « démission » des économistes féministes par rapport à leur département d'économie

J'ai été surprise d'entendre que la grande majorité des économistes féministes avaient « fui » leur département d'économie, qu'elles travaillaient « ailleurs » sur des questions certes très importantes mais qui n'arrivent pas à s'imposer dans cette discipline encore largement dominée par les hommes et par la conception orthodoxe de l'économie. Je voudrais faire ici le lien avec mon expérience de la clinique de Pointe-Saint-Charles, même si la comparaison est limitée, bien sûr.

La Clinique médicale de Pointe-Saint-Charles a été rendue possible par une alliance entre des citoyennes, citoyens exclus et — le mot *et* est très important — des professionnelles, professionnels (médecins, infirmières) qui avaient de leur métier, de leur science, de leur technique, une autre vision, une autre pratique diamétralement opposée à celle de leurs collègues. Ainsi, de jeunes médecins ont affirmé qu'ils pouvaient faire de la médecine autrement, comme les avocats et avocates des services juridiques ont

dit qu'ils pouvaient faire du droit autrement. En santé mentale, des professionnelles, professionnels ont affirmé qu'il était possible d'accueillir la folie autrement qu'avec la médication abusive et l'enfermement. C'est parce qu'il y a eu des médecins, des infirmières, des avocats, des psychiatres qui, engagés avec des collectivités exclues, ont rompu avec leur confrérie (leurs idéologies, leurs institutions, leurs hiérarchies) que des alternatives véritables au système dominant ont pu naître.

Cette rupture a aussi eu un impact sur la production du savoir. Les professionnelles, professionnels qui travaillaient dans ces milieux ne se sont pas seulement contentés de vulgariser la science qu'ils possédaient, de la rendre plus accessible, plus facile à comprendre. Mais le contact, dans la pratique, avec les personnes exclues dont l'expérience même de l'exclusion est un savoir aussi légitime, aussi important que le savoir patenté, universitaire et codifié, ce contact a permis le renouvellement des savoirs et des pratiques. En santé mentale, nous avons souvent affirmé que le fait de vivre une psychose constitue une expérience fondatrice qui remet en question le savoir officiel de la psychiatrie. C'est à travers cette tension entre deux manières de connaître le monde que sont nées de nouvelles approches alternatives.

Pourquoi l'ouverture à faire de l'économie *ailleurs et autrement* ne s'est-elle pas manifestée avec autant de force que dans d'autres disciplines? Pourtant les expériences terrain abondent et les théoriciennes féministes de l'économie hétérodoxe se manifestent depuis déjà un certain temps. Cet atelier nous convie donc à un chantier fantastique et stimulant : bâtir l'alliance entre celles et ceux qui travaillent sur le terrain et les intellectuelles, intellectuels économistes; penser l'économie avec et à partir du point de vue non seulement des femmes, mais de toutes les personnes exclues, à partir de perspectives de classe, de genre, de « race » (ce terme doit être employé avec beaucoup de précaution mais il fait référence à la prise en compte des exclues, exclus en vertu de la couleur de leur peau). Ainsi, la question des peuples autochtones et des peuples d'Afrique doit être incluse dans le débat.

2. Sur l'appel à la rupture

Il semble y avoir accord sur la nécessité d'une rupture radicale et sans concession avec l'orthodoxie dominante. Cet appel à la rupture constitue une bouffée d'oxygène. Nous avons le droit de dire non au *statu quo* même si nous n'avons pas encore mis de l'avant toutes les alternatives possibles. Pour que la pensée se construise, il est souvent d'abord nécessaire de pouvoir affirmer son refus. Face au totalitarisme de la pensée libérale, je me réjouis fort de cet appel à déconstruire la pensée dominante, à lui faire perdre sa légitimité, à mettre à nu son hypocrisie et à dénoncer la démagogie des politiciens qui s'en inspirent. Le travail d'opposition à la pensée économique dominante est vital et les économistes féministes auront un rôle majeur à y jouer. C'est sur ce terrain qu'elles peuvent rejoindre les mouvements sociaux, les

mouvements associatifs et les organisations de gauche. Ces organisations regroupent des personnes qui vivent les conséquences de la pensée économique dominante; c'est à partir de cette réalité que des analyses expliquant les causes systémiques de ce que veut dire vivre dans la pauvreté et dans l'exclusion peuvent émerger sur la place publique et provoquer le débat politique.

Je prends en exemple la Marche mondiale des femmes. Le cahier des revendications commence en affirmant qu'il faut en finir une fois pour toutes avec le capitalisme et le patriarcat. C'est une affirmation très forte et qui ne se contente pas de parler seulement du néolibéralisme, de ses conséquences, de ses dérives et de ses dommages collatéraux. Il est carrément question de rejeter ces deux systèmes qui se nourrissent l'un l'autre pour produire l'exclusion des femmes. Au plan du discours, nous avons appelé à une rupture avec le capitalisme et le patriarcat.

Ici, la question soulevée par Sylvie Morel est importante : quel sera le degré de rupture avec ce système? Nous n'avons pas répondu à cette question ce matin et j'espère que nous y reviendrons dans la période d'échanges. Car selon le degré et l'intensité de la rupture, des ponts seront créés entre des groupes, des militantes, militants et des féministes, lesquels donneront lieu à des confrontations dont nous ne pouvons faire l'économie.

3. Sur les alternatives

Si nous sommes d'accord sur la nécessité d'opérer une rupture avec la pensée économique dominante, la question devient plus complexe quand il s'agit de s'entendre sur les alternatives. Au plan théorique, il m'a semblé que toutes les économistes étaient d'accord sur l'importance de développer une théorie générale, souple bien sûr, qui soit une alternative à la pensée dominante. Mais j'ai aussi compris qu'il existe plusieurs modèles théoriques hétérodoxes. Comment concilier tout cela? Voulons-nous « une » théorie globale et risquer ainsi de retomber dans une autre forme de pensée unique, fut-elle de gauche? Comment se réconcilier avec des formes de pluralisme au niveau des théories économiques de gauche?

J'ai également discerné une différence de niveau ou de nature dans les interrogations soulevées par Cécile Sabourin. Elle affirme qu'il faut revenir aux racines, questionner la base, les fondements de l'économie : qu'est-ce que la richesse? qu'est-ce que la production? que faire avec les personnes dites « improductives »? Peu de communications sont allées dans cette direction : peut-on y voir seulement l'expression de questionnements autres ou cela reflète-t-il des divergences d'orientations plus importantes?

4. Sur l'action

Des questions se posent également au niveau de l'action. Comment pouvons-nous traduire l'appel à la rupture dans des revendications concrètes, des politiques publiques qui apporteront de véritables changements? Lors de la formulation des revendications de la Marche mondiale des femmes, nous nous sentions un peu orphelines, un peu coincées entre notre objectif affirmé de combattre l'immense machine du capitalisme et du patriarcat et le passage à des revendications concrètes et mobilisatrices. L'écart entre notre objectif et nos revendications a été difficile à franchir. On peut certes critiquer les dix-sept revendications de la Marche mondiale des femmes comme complètement réformistes, faibles et « pas très originales »; plusieurs ne les ont pas trouvées féministes non plus. Ces critiques ont leur raison d'être. Mais les revendications elles-mêmes traduisent la difficulté de passer d'un discours de rupture à la formulation de revendications qui en expriment toute l'intensité et à des stratégies d'action correspondantes, comme le soulevait Marie-Lise Semblat dans son commentaire. Je ne parle pas ici de stratégies ou de tactiques de mobilisation, allant de la manifestation populaire à la désobéissance civile. Il est plutôt question de la construction d'une plate-forme revendicatrice d'actions, une tâche inhérente aux mouvements sociaux et aux mouvements féministes. À mon sens, il y a un *hiatus* entre le niveau de réflexion, les ruptures souhaitées au plan du discours et le passage à l'action.

Un autre problème se pose au plan de l'action pour les organisations : nous devons répondre à l'urgence du moment. Face à la montée actuelle de la droite, par exemple, je me demande sérieusement si la stratégie des petits pas est suffisante pour la contrer. Nous sommes toutes d'accord pour dire qu'il ne faut pas avoir tout réglé au plan théorique avant d'agir. Bien plus, la réflexion se fait dans l'action. Mais face au discours dominant de la droite et de l'extrême droite, il faut agir de façon rapide. Un colloque sur les rapports entre « gauche politique et mouvements sociaux » a eu lieu il y a deux semaines et, malheureusement, peu d'économistes étaient présents. Nous devons constater qu'au Québec, la contribution de la mouvance féministe « économie hétérodoxe » manque cruellement à la pensée de la gauche politique.

5. Sur le danger de l'économisme

Je terminerais avec la question suivante : comment peut-on penser autrement l'économie sans tomber dans l'économisme, fut-il de gauche? Même si je ne suis pas d'accord avec sa conclusion, Pascal Bruckner¹, nous livre ici quelques réflexions intéressantes. Selon lui :

« L'antimondialisation actuelle répète l'erreur originaire du socialisme qui partageait avec la bourgeoisie le même *credo* productiviste et, croyant subvertir l'idéologie industrielle, en étendait le règne. C'est pourquoi elle nous suggère que les marchés domptés et mis au service des collectivités humaines donneront lieu à un univers sans détresse et sans violence. Une fois éliminée la cause de toutes les misères, ne peut advenir que l'Éden. Nos activistes sont partagés entre l'envie de moraliser le marché et la tentation de le spiritualiser, de l'irriguer du sang d'une nouvelle chimère : telle cette « économie du bonheur » selon Bourdieu, vieille lune utilitariste régurgitée sans critique. » (2002 : 147)

Bruckner nous invite à reposer les questions en termes philosophiques, sur le terrain de l'éthique, des valeurs, sur notre perception de la personne humaine et aussi sur le terrain du politique, celui des finalités, de l'organisation du vivre ensemble et des rapports de pouvoir :

« Il est possible que le militantisme présent annonce la mort de l'obsession productiviste comme référence suprême. Pour l'instant, il n'en prend pas le chemin et manque cruellement d'une dimension spirituelle. » (2002 : 152)

¹ Pascal BRUCKNER (2002), *Misère de la prospérité. La religion marchande et ses ennemis*, Paris, Grasset, 242 p.

Comment les visions de l'économie hétérodoxe interpellent-elles le mouvement féministe?

À partir des communications présentées par les économistes, les trois militantes Josée Belleau, Ana Maria Seghezzeo d'Urbano et Louise Boivin répondaient à la question suivante :
comment les visions de l'économie hétérodoxe interpellent-elles le mouvement féministe?

Josée Belleau
Travailleuse atypique

Josée Belleau a été organisatrice communautaire féministe de 1978 à 1998, d'abord à Hull, avec des groupes communautaires locaux comme le Centre d'aide et de lutte à caractère sexuel et le Centre de santé des femmes. Elle a été agente de liaison pour L'R des centres de femmes du Québec de 1991 à 1998 et membre du comité de coordination de la marche des femmes contre la pauvreté Du pain et des roses, en 1995. Depuis 1998, elle réalise des projets de formation et de recherche en collaboration. Elle a animé le chantier « Femmes et économie » de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. Elle est aussi chargée de cours au programme de développement économique communautaire de l'Université Concordia.

Selon mon expérience, le mouvement féministe a été interpellé par différents modèles économiques, qu'ils soient néoclassiques ou hétérodoxes. Les praticiennes comme les penseuses du mouvement ne partagent pas toutes les mêmes philosophies et stratégies dans le domaine économique, et ces différences sont souvent évidentes dans les débats publics. Les revendications féministes en matière d'économie et d'emploi s'inscrivent parfois dans ces deux univers théoriques à la fois. Ceci reflète, selon moi, la situation complexe, souvent ambiguë, des femmes dans l'économie.

Depuis quelques années, je me questionne sur les notions de travail et de richesse. L'on emprunte couramment ces termes pour formuler des revendications ou planifier des projets visant l'accès des femmes au marché du travail et le partage de la richesse. Or, ces termes peuvent prendre des significations différentes selon notre philosophie ou idéologie. Par exemple, je pense que le travail ne se réduit pas à l'emploi salarié, et que la richesse ne se réduit pas aux profits monétaires ou aux biens matériels. Ces conceptions peuvent-elles s'inscrire dans une théorie hétérodoxe? Et dans la mesure où elles le sont, il importe de les définir en relation avec, d'une part, des expériences concrètes de production, d'échange et de consommation des femmes dans les différentes sphères économiques (visibles ou invisibles) et, d'autre part, de nouvelles conceptions ou des conceptions jusqu'à présent marginalisées.

Par ailleurs, je pense que dans le domaine du travail et de l'économie, les féministes québécoises ont surtout adhéré au modèle de richesse et de travail prescrit par l'économie néoclassique. C'est-à-dire que nous avons beaucoup mis l'accent sur l'accès des femmes à un emploi salarié dans des métiers, des professions et des secteurs où l'emploi semblait mieux rémunéré, offrait des avantages sociaux supérieurs et un statut social plus prestigieux. Nous avons également favorisé l'accès des femmes aux formations professionnelles menant à ce type d'emploi. Cela semble logique en effet si nous tenons pour acquis ou naturel la hiérarchie des métiers et professions de l'économie patriarcale capitaliste : ce que les hommes font et possèdent est supérieur à ce que les femmes font et possèdent; il importe donc d'avoir et de faire

ce que les hommes ont et font. Mais est-ce que ce que les hommes ont et font est la meilleure chose pour toutes et tous?

Cette emphase a, selon moi, davantage privilégié les femmes de classe moyenne supérieure dont l'éducation et le statut social constituaient des atouts pour « entrer » sur un marché du travail construit notamment sur les trames tissées du capitalisme, du racisme et du colonialisme. Ce marché du travail est beaucoup moins avantageux pour les femmes de classe ouvrière et les femmes appartenant à des groupes marginalisés, comme les femmes autochtones, les femmes immigrantes ou les femmes handicapées.

Bien entendu, il y a eu des avancées importantes pour « les femmes » dans plusieurs domaines et secteurs de l'économie, et des retombées positives pour « les femmes » dans leur ensemble, par exemple, les lois ou les programmes relatifs à l'égalité en emploi ou à l'équité salariale, au congé de maternité ou congé parental. Mais en pratique, ce ne sont pas toutes « les femmes » qui en profitent également ou équitablement, et même que plusieurs n'y ont simplement pas accès. Si des femmes occupent des postes de direction, des emplois non traditionnels ou sont à la tête de grandes entreprises, leur situation peut servir d'image positive : les femmes sont aussi capables que les hommes. Mais cela ne rehausse pas nécessairement la situation économique des femmes au bas de l'échelle. En adoptant le modèle économique dominant, des femmes en position avantageuse sont en situation d'exploiter d'autres femmes moins avantagées, et cela se passe effectivement dans bien des cas.

Dans le cadre de mon travail à l'R des centres de femmes du Québec¹, de 1991 à 1998, j'ai davantage connu et reconnu la réalité des femmes en position économique désavantagée (par exemple celle des femmes n'ayant pas de travail rémunéré, ou détenant un emploi mal payé, non protégé, non syndiqué). La vision de ces dernières et celle de femmes mieux nanties pouvait être assez contrastée. Par exemple, lors de débats entourant la réforme de l'aide sociale au début des années 90, plusieurs ont mis l'emphase sur des mécanismes étatiques de redistribution de la richesse et sur des parcours d'autonomie économique ou parcours d'insertion en emploi pour les femmes assistées sociales. Par le fait même, l'on endossait la conception (étroite) du travail et de la richesse du modèle économique dominant. Le malaise était perceptible lorsque des groupes de femmes assistées sociales ont revendiqué la reconnaissance de leur travail non rémunéré dans la famille et la communauté, au lieu de parcours d'insertion. Pourtant, cette revendication a pavé, selon moi, la voie aux débats sur le revenu de citoyenneté.

Un autre exemple : les métiers de services domestiques, entendus comme un ghetto d'emploi féminin dont il faudrait sortir. Pourtant, les femmes qui exercent ces métiers le font avec cœur et professionnalisme, elles rendent non seulement service à d'autres femmes, mais à l'humanité. Elles ne se

¹ À l'heure actuelle, l'R des centres de femmes du Québec regroupe près de cent centres de femmes à travers le Québec.

considèrent pas comme des « moins que rien ». L'association des aides familiales a d'ailleurs instauré le prix de la « tête haute » pour souligner la qualité de leur travail tout en poursuivant la lutte pour rehausser leurs conditions d'emploi. Qu'on le veuille ou non, le travail domestique est nécessaire, et les femmes qui le font sont une main-d'œuvre essentielle. Qui sont celles qui veulent d'abord sortir les femmes du ghetto? Qui sont celles qui veulent d'abord changer leurs conditions de travail? Le rejet politique du ghetto féminin comme le changement économique des conditions de travail sont légitimes. Et si on valorisait ce travail, non pas parce qu'il est taillé sur mesure pour les femmes, mais parce qu'il est essentiel au bien-être humain, et donc à l'économie?

Il n'est pas encore facile de remettre en question le modèle de citoyenne-travailleuse auquel de nombreuses féministes de ma génération² sont encore attachées. En le simplifiant, ce modèle ressemble à ceci : une femme accomplie serait celle qui détient un emploi à temps plein, qui consacre du temps à sa famille et à sa communauté, qui a du temps pour soi, et dont le conjoint partage volontiers les tâches domestiques. Sur un mode plus vitriol, je dirais : la libération des femmes passe par un emploi salarié syndiqué pour qu'elle puisse détenir un revenu autonome en vue de consommer divers biens et services pour soi et ses proches; cette libération passe aussi par l'accès au transport motorisé, à la propriété privée, aux électroménagers, aux services de garde, de ménage, de cuisine, etc. Par conséquent, l'on vise une participation pleine et entière des femmes aux « joies et bienfaits » de la société de consommation et du loisir, cette dernière étant à peine questionnée.

D'où vient ce modèle? Est-il universel? Pourquoi continuer à le promouvoir? L'insertion des femmes dans un marché du travail et une société de consommation est-elle une libération? Encore trop peu de projets ou d'actions visant l'intégration ou le maintien des femmes sur le marché du travail ont questionné les fondements du modèle économique³ dominant.

L'action féministe en économie et en emploi a d'abord et surtout misé sur l'égalité des femmes sur le marché du travail (traitement égal des femmes et des hommes dans une même situation). Mais vu les nombreuses contraintes inhérentes à un système fondé sur les intérêts et privilèges des hommes, en particulier ceux de groupes dominants, il a fallu se déplacer stratégiquement sur le terrain de l'équité pour créer des conditions favorisant plus concrètement l'atteinte de l'égalité, par exemple l'équité salariale ou la hausse du salaire minimum.

Pour ma part, je pense que nous devrions passer à une troisième phase d'action féministe dans le champ de l'économie. Compte tenu de la prise de conscience que la majorité des femmes sur la planète consacrent plus de temps à produire pour les autres que les hommes, en particulier les femmes du Sud,

² Génération née entre 1940 et 1960.

³ Modèle de production, d'échange et de consommation de biens et de services nécessaires à la survie de l'espèce humaine.

mais qu'elles en retirent 10 fois moins de bénéfices ou avantages, et que le modèle économique dominant a plus d'effets néfastes que positifs aux plans social, culturel et écologique, il est temps de questionner le modèle de la citoyenne-travailleuse dans une société de consommation exponentielle.

Les femmes paient chèrement le prix de l'externalisation des coûts sociaux, culturels et écologiques du modèle économique dominant. Par exemple, on associe souvent les coûts sociaux au chômage, aux accidents de travail, aux maladies professionnelles, au faible revenu d'emploi et à la pauvreté des familles. Mais je pense aussi à la vie compliquée des femmes qui cumulent emploi et maternité, sans trop de répit et de soutien, qui doivent multiplier les actes de conciliation entre les différentes sphères de leur vie quotidienne. La vie quotidienne des femmes est davantage organisée selon les intérêts et l'horaire des entreprises ainsi que ceux de leurs conjoints et enfants, que sur les leurs propres. Le marché leur a fourni appareils électroménagers, services nettoyeurs et traiteurs pour faciliter la conciliation des rôles, l'État a financé des services de garde et des congés de maternité. Mais ce modèle est-il fondé sur les intérêts, horaires, savoirs, désirs pluriels des femmes? Quelles femmes décident de ce modèle?

Dans les pays du Nord, une bonne partie des coûts sociaux est assumée par l'État via les politiques sociales, les programmes sociaux, les services de santé. Mais l'autre partie est toujours assumée par les femmes, en tant que mères, aidantes ou employées. Cette responsabilité des autres n'a pas diminué avec l'État-providence et elle a continué à être invisible au plan économique.

Qui s'occupe au quotidien des enfants et adultes en détresse, en difficulté, malades ou dépendants? Ce sont surtout des femmes. Des employées de services publics un peu mieux payées parce que syndiquées, des employées de services communautaires ou privés en situation précaire ou « jetable », des aides familiales souvent exploitées par leurs patronnes, patrons, des aidantes naturelles souvent exploitées par leurs proches. Ce travail de « prendre soin », de « ramasser les dégâts » a été et est encore celui des femmes. Que les femmes le fassent maintenant dans le cadre d'un emploi rémunéré de service public, alors qu'elles le faisaient gratuitement au foyer ou en institution religieuse, ou que des hommes commencent à partager des tâches à la maison, ne mène pas nécessairement à la reconnaissance pleine et entière du pilier fondamental de l'économie que représente ce travail.

C'est pourquoi, il importe de reconceptualiser la notion de « travail ». En étant équivalente à « emploi rémunéré sur le marché du travail », cela perpétue l'invisibilité du travail qui se fait hors marché sans rémunération. Cela contribue également à inferioriser une production fondamentale de services essentiels aux êtres humains-citoyens-travailleurs-consommateurs-producteurs.

Il faut également questionner la notion de richesse, trop souvent limitée à l'argent et aux biens matériels cumulés, individuellement ou collectivement. Il existe aussi des richesses non matérielles, non

monétaires. Par exemple, les liens sociaux, les relations interpersonnelles, les capacités personnelles. Par leur position dans l'économie patriarcale fondée sur la division sexuelle du travail, les femmes sont devenues expertes dans la production de liens sociaux et le développement des capacités personnelles chez les autres. Cette production est souvent invisible, se voit accorder une valeur résiduelle ou n'est pas considérée prioritaire. Pourtant, que pourrait faire une entreprise privée ou un service public sans cet ensemble d'actes et de gestes non matériels qui lient les personnes entre elles et entretiennent leur force de travail? Par contre, reconnaître l'existence d'autres richesses ne veut pas nécessairement dire de les rémunérer.

Peu importe leur position sociale, la plupart des femmes cumulent à la fois travail invisible et travail rémunéré. S'il y a plusieurs aspects positifs à cette situation de double tâche, entre autres parce que les femmes ne sont plus confinées à la sphère privée, qu'elles ont un revenu autonome et une meilleure reconnaissance socio-économique, il y a aussi des effets négatifs. Les femmes qui ont adopté le modèle « femme au travail » se partagent littéralement entre les différentes sphères de leur vie. Elles ont de multiples rôles et tâches tant dans leur vie privée que dans leur vie professionnelle, et certaines en cumulent d'autres en lien avec leur vie étudiante ainsi que leur vie citoyenne, communautaire ou bénévole. L'on se retrouve dans une vie fragmentée, compartimentée qui exige plusieurs actes de conciliation à tous les jours. D'ailleurs plusieurs filles de ces « femmes au travail » n'envient pas la « fragmentation » de leur mère, à l'instar des filles de ma génération qui n'enviaient pas l'isolement social de leur mère au foyer.

Certaines revendications ont pris plus d'ampleur dans les récentes années, telles la conciliation famille-travail, la conciliation des temps (personnels, sociaux et professionnels), la reconnaissance du travail non rémunéré au foyer ou dans les communautés, le partage du temps de travail rémunéré et non rémunéré, le revenu de citoyenneté, des *living wages* au lieu du salaire minimum (salaire permettant de vivre décemment, et non pas salaire minimum). Cela témoigne que de plus en plus de gens, surtout des femmes, cherchent autre chose que le modèle dominant.

À mon avis, ces diverses revendications soulignent combien l'organisation du travail rémunéré et non rémunéré selon le modèle économique dominant n'est pas une bonne affaire pour un grand nombre de femmes toujours en situation d'exclusion, de précarité ou d'insécurité. Les réaménagements et les améliorations récentes à ce titre se réalisent davantage dans quelques milieux ou des secteurs déjà favorisés au sein du modèle économique dominant. Par exemple, l'équité salariale a plus de chances de se matérialiser dans une grande unité de production d'un secteur bien établi où les travailleuses sont syndiquées que dans des secteurs émergents caractérisés par de petites entreprises peu rentables et organismes mal financés, où les travailleuses, travailleurs non syndiqués détiennent des emplois précaires

ou atypiques. Les lois du travail, comme les politiques sociales d'hier et d'aujourd'hui, se sont surtout moulées au modèle industriel de production (en fonction de la société de consommation exponentielle) et en ce sens, elles viennent le consolider plutôt que le transformer.

L'insécurité économique est le lot des travailleuses des marchés « nouveaux et améliorés », mais elle l'a presque toujours été pour les femmes au bas de l'échelle des marchés, comme pour celles qui travaillent aux marges ou à l'extérieur des marchés. Le travail effectué en dehors, en marge ou en émergence est peu ou mal reconnu au sein du système de droits et de règles fondé sur le modèle économique industriel qui prévaut encore. Cette inadéquation a accentué la marginalisation et l'insécurité économiques des femmes qui occupent des espaces économiques moins reconnus ou méconnus. De plus, les politiques sociales et programmes sociaux visant la protection ou le soutien des femmes « démunies » sont assortis par ailleurs de mécanismes de contrôle social qui briment souvent leurs droits et libertés individuelles.

L'expérience des femmes qui sont situées à la périphérie, à la marge et au sous-sol du système économique dominant m'apparaît importante. L'on est en position de poser un regard plus distancié et plus lucide sur ce qui ne va pas à l'intérieur et aux paliers supérieurs du système. Les situations de femmes « d'en bas et d'en dehors » permettent d'entrevoir et de concevoir autrement le système économique et la protection sociale.

Par exemple, les femmes assistées sociales sont « perdantes » sur plusieurs plans : leur travail productif non rémunéré n'est pas reconnu, le revenu tiré d'un emploi est déduit de la prestation, l'accès à un emploi stable et payé décentement est souvent improbable, l'entraide et le troc ne sont pas reconnus comme activités économiques, le dépannage monétaire ou matériel par des proches peut mener à une coupure de prestation. En réfléchissant sur leurs expériences, des groupes de femmes assistées sociales, comme Rose du Nord de la région de Québec, en sont venus à théoriser une notion de revenu garanti, de revenu d'existence. Elles ont contesté les pénalités du système économique et du système de protection sociale en place, elles ont reconnu la valeur économique de leur contribution à la société, cette contribution ne s'exprimant pas uniquement par un emploi sur le marché du travail.

La situation des femmes qui travaillent sans rémunération dans leur foyer ou dans la communauté a surtout été considérée comme une position désavantageuse puisque l'isolement social et la dépendance financière y sont plus élevées que dans d'autres situations. Nous savons déjà que l'isolement et la dépendance ne sont pas automatiquement enrayés lorsque les activités du travail au foyer ou dans la communauté sont rémunérées ou transformées en emploi. La reconnaissance économique doit-elle passer par la rémunération, un programme social ou une mesure fiscale? Ne pourrait-on pas utiliser d'autres bases d'appui, par exemple la reconnaissance de temps sociaux?

Dans les pays du Sud, ce sont surtout les femmes qui produisent les biens et les services de base nécessaires à la vie quotidienne, dans un vaste espace économique dénommé « économie informelle », où les sphères de vie privée et publique sont enchevêtrées. Dans la foulée de l'extension maximale des marchés sous mode industriel et sous capital étranger, les femmes productrices perdent le contrôle des ressources (par exemple, moins de terre accessible pour cultiver, pénurie d'eau plus fréquente à cause de barrages, contamination des terres par culture industrielle) et leurs petits marchés peuvent s'effondrer (par exemple, moins de ressources = moins de production = moins de vente = moins de revenu = moins de semences et d'outils...). Les femmes et les enfants de la communauté se retrouvent dans des situations de détresse intense. Le micro-crédit et les formules coopératives peuvent parfois stabiliser ou améliorer leur production et, donc, leur situation économique. Mais cela ne suffit pas en soi à transformer les finalités du grand capital ni à éliminer les rapports sexistes au sein de la famille ou de la communauté.

À l'instar des populations des « pays-ressources » du Sud, les populations de « régions-ressources » du Québec connaissent aussi les impacts négatifs du commerce international dirigé et contrôlé par de grandes entreprises transnationales. La perte ou la diminution de la capacité de produire localement les biens et services de base, l'épuisement des ressources premières, l'exploitation de la main-d'œuvre en industrie, les fermetures d'usines ou leur délocalisation, sont des phénomènes, hélas!, bien documentés. Et rappelons que ce sont surtout les femmes qui épongent les coûts sociaux par leur travail invisible et sous-payé. Tant le mode de production industrielle que le commerce sans règles posent problème. S'il faut redéfinir les règles au plan mondial pour remettre le grand capital à sa place, il importe autant de développer des concepts et des revendications qui soutiennent la production locale, les marchés locaux centrés sur la subsistance de base et la qualité de vie des gens qui habitent sur le territoire. Les femmes comptent parmi les principales productrices (reconnues ou non) des biens et services de base, comme des liens sociaux dans un milieu. Les principes de développement endogène, les pratiques de commerce équitable, de monnaies locales et de monnaies sociales permettent d'explorer de nouvelles avenues.

Ana Maria Seghezzo d'Urbano

Militante de la Marche mondiale des femmes

Ana Maria Seghezzo d'Urbano, immigrée au Québec depuis 1976 suite au coup d'État militaire en Argentine, est arrivée avec un passé d'enseignante et d'éducatrice populaire dans des milieux ruraux défavorisés du nord-est argentin. Depuis son arrivée, elle a fait une maîtrise en sciences politiques à l'UQÀM et milite dans plusieurs organismes non gouvernementaux préoccupés par les rapports Nord-Sud. Depuis 1997, elle est engagée dans l'organisation de la Marche mondiale des femmes.

Je reviens sur la deuxième question qui nous a été posée, car elle m'inquiétait beaucoup. Comment les visions de l'économie hétérodoxe interpellent-elles le mouvement féministe?

Après avoir lu une partie de la somme de documents qui nous a été remise, je trouve que nous sommes en présence d'une démarche exceptionnelle et je suis très contente de pouvoir vivre ce moment. La réflexion de chercheuses en économie combinée à l'expérience sur le terrain des femmes ici présentes nous offre une opportunité unique de travail collectif et à long terme, que j'apprécie beaucoup.

Je ne me présente pas comme une « femme du Sud » même si j'ai vécu pendant quarante ans de ma vie au Sud. En général, beaucoup des femmes du Sud sont dans la survie et ce serait un luxe et une grande chance pour elles de s'asseoir et de simplement réfléchir comme nous le faisons en ce moment. Toutefois, je pense qu'il n'y a pas une seule femme appauvrie au monde qui ne connaisse pas exactement l'impact de l'économie orthodoxe sur sa vie quotidienne, même si elle ne connaît pas la signification du mot *orthodoxe*. Il n'y a pas une femme appauvrie des pays du Sud et du Nord qui ne sache pas qu'est-ce qu'elle veut exactement pour elle, pour ses enfants, pour sa famille, pour sa communauté, même si elle ne connaît rien à l'économie hétérodoxe. Je fais ce constat à partir de mon expérience avec les fileuses et les bûcheronnes d'Argentine.

Pour le moment, ma préoccupation essentielle est de savoir comment continuer la Marche mondiale des femmes. Que faire de cet immense espoir de changement que la Marche a éveillé chez tant des femmes, de la possibilité de sortir un jour de la pauvreté et d'en finir un jour avec la violence envers les femmes? Parce que ce sont elles, les femmes de la base, les femmes sans droits et sans voix qui ont été et sont encore l'assise de cette mobilisation et qui étaient et sont encore notre préoccupation depuis le commencement. Maintenant nous sommes confrontées au défi de lui donner une suite.

Je partage absolument ce qui a été dit ce matin par rapport à la dénonciation du discours dominant. D'une certaine façon, je partage aussi les analyses des femmes qui représentent différentes approches de l'économie hétérodoxe. Mais je suis d'abord une militante, je ne suis pas une économiste, comme d'ailleurs beaucoup des femmes qui se sont lancées dans cette espèce de folie, cette aventure de

mobilisation mondiale, mobilisation qui a d'ailleurs fonctionné, qui a été celle de la Marche mondiale des femmes. Nous, les militantes de la Marche, en sommes maintenant à l'étape de la réflexion. Il est essentiel que cette étape de réflexion au niveau local, national et mondial se fasse et qu'elle puisse nous relancer après vers... la prochaine Marche. **Cet espace de réflexion est essentiel.**

La pauvreté dans le monde a augmenté. Selon les Nations unies, la pauvreté a augmenté depuis l'année 2000! La Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement établit une corrélation saisissante entre la dépendance aux matières premières comme moyen de subsistance et l'évolution de la pauvreté, comme c'est le cas de tous les pays du Sud. Depuis le 11 septembre 2001, deux millions de dollars par minute ont été dépensés en armement dans le monde!! Selon les chiffres de l'Internationale des services publics, nous savons aussi que l'iniquité salariale est toujours présente et que dans tous les pays du monde, les femmes gagnent entre 50 et 88 % du revenu des hommes. Le monde actuel est pire aujourd'hui qu'il y a deux ans.

Il ne faut pas se décourager, au contraire. Je viens de lire sur la mobilisation des femmes brésiliennes, des femmes argentines, des femmes asiatiques, des femmes africaines, des femmes européennes; il nous faut donc approfondir notre réflexion et voir comment organiser la mobilisation pour l'année 2005. Nous avons déjà des propositions qui sont très stimulantes.

J'écoutais ce que les économistes disaient à propos de la place essentielle du droit dans nos luttes. Si nous pensons à une constitution mondiale des femmes pour l'humanité, une sorte de déclaration, de manifeste? Comment penser l'économie autrement? Comment développer un paradigme d'une économie autre, d'une richesse autre, d'un travail autre, d'une famille autre, de nouveaux rapports sociaux, du bonheur pour l'humanité, d'un paradigme autre? Il nous faut un cadre d'analyse qui se tienne.

Nous avons lancé des revendications mondiales à l'intérieur d'un cadre d'analyse que je qualifierais de courageux et nous avons proposé un monde différent basé sur l'égalité des femmes et des hommes et sur la solidarité entre les peuples. Nous avons marché pour enfanter — nous sommes des femmes — un monde basé sur le partage de la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité et pour faire en sorte que chacune et chacun aient à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre. Nous continuons à croire que ce monde est possible mais nous ne savons pas comment faire pour l'atteindre. Pour la prochaine étape, nous voulons construire — c'est une proposition, ce n'est pas une décision — un nouveau paradigme à partir d'une conception différente de l'économie en ce qui concerne la richesse, la consommation, le travail, la famille et la responsabilité des parents, la qualité de vie. Nous voulons du pain et des roses pour toutes et tous. Cette construction à partir d'une éthique de l'humanité, d'un principe philosophique qui croit en un monde juste, nous devons la traduire en lois économiques, politiques, sociales et culturelles.

Nous voulons édifier cette architecture mondiale autour des axes suivants : la primauté du droit international, un nouvel ordre économique mondial, l'élimination des programmes d'ajustement structurels, rompre avec le Fonds monétaire international, rompre avec la Banque mondiale, transformer les Nations unies en un organisme qui soit efficace, meilleur que ce qu'il est aujourd'hui; nous voulons le maintien de la souveraineté des États, dans l'interdépendance et la solidarité entre les peuples; nous voulons la consolidation d'une société civile autonome. Nous sommes la société civile et nous voulons l'organiser de manière autonome par rapport au marché, à l'État, à l'économie qui nous entourent; nous voulons créer des contre-pouvoirs vigilants; nous voulons une nouvelle façon de faire le commerce. Que faire avec l'Organisation mondiale du commerce? Que faire avec le libre-échange? Il faut agir aujourd'hui parce que c'est aujourd'hui que les hommes et les femmes ont faim.

Nous voulons nous mobiliser de nouveau autour d'une autre marche qui pourrait être une marche à relais d'un continent à l'autre, d'une région du monde à l'autre, avec un objet symbolique que nous nous transmettrions en ajoutant un élément spécifique de la culture, de la tradition, de la fête, de la spiritualité de chacune des régions du monde.

Cette constitution mondiale ne pourrait-elle pas être cet objet symbolique? Nous pourrions poursuivre le rêve d'Olympe de Gouges puisque nous nous situons dans une continuité historique, nous sommes dans un processus qui se construit avec le temps et pour l'humanité. Olympe de Gouges avait fait une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne à l'aube de la Révolution française, dans laquelle on reconnaissait que la femme naît libre et demeure égale à l'homme...

Nous sommes confrontées à produire un cadre théorique d'analyse qui se tient afin de poursuivre la Marche mondiale qui, comme le dit si bien Hélène Pedneault, a commencé il y a trois mille ans... Les relations patriarcales demeurent la charpente de tous les systèmes et aucun d'entre eux, ni de droite ni de gauche, ne les a remis en question. Même nos alliés, alliés actuels comme ceux, celles, par exemple, du Forum social mondial tenu à Porto Alegre récemment, ont beaucoup de difficulté à le comprendre.

Nous sommes résolument engagées dans cette démarche et nous sommes conscientes que ce sera un engagement à long terme : l'élimination de deux systèmes, le capitalisme libéral et le patriarcat.

Louise Boivin

Militante et étudiante au doctorat en science politique

Louise Boivin s'est impliquée dans le milieu de la solidarité internationale et des médias alternatifs pendant plusieurs années. Elle a, entre autres, coordonné le projet de formation « Ondes de femmes » à Radio Centre-Ville, axé sur la participation des femmes de diverses origines. Elle a été journaliste indépendante et prépare actuellement un doctorat en science politique. Elle a codirigé la publication de l'ouvrage collectif intitulé *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*. Elle a aussi participé à l'organisation de la mobilisation contre le Sommet des Amériques au sein de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) et milite actuellement en soutien au Comité d'action des sans-statut algériennes, algériens menacés de déportation et en particulier au comité femmes de ce comité d'action.

Je voudrais d'abord préciser que je suis féministe dans le sens où j'utilise un cadre d'analyse féministe dans mes recherches à l'université et aussi dans mon militantisme, mais je ne travaille pas dans un groupe de femmes et je ne représente pas un groupe quelconque. Je considère, du reste, que je fais partie du mouvement féministe lui-même.

Pour répondre à la question posée, je partirai de ce que j'ai pu constater dans des travaux de recherche portant sur les femmes assistées sociales, les aides familiales ou les immigrantes. Je me placerai aussi d'un point de vue politique, car je suis une militante et, en tant qu'étudiante en science politique, j'ai fait, dans le cadre de ma maîtrise, une analyse d'un point de vue féministe des fondements idéologiques du *workfare*.

L'important pour moi, c'est l'action collective. Il est nécessaire que la théorie hétérodoxe féministe soutienne l'action collective, que nous nous en inspirions dans l'action pour changer les conditions de vie des femmes défavorisées économiquement, et aussi pour contrer la violence conjugale, car il peut y avoir des liens importants entre économie et violence patriarcale.

Mon premier commentaire concerne l'importance des théories féministes hétérodoxes pour déconstruire la théorie néoclassique, pour mettre au jour ses fondements erronés qui participent à l'injustice, pour mettre en évidence les effets de l'application de la théorie néoclassique, même si elle n'est pas appliquée intégralement. Cette théorie inspire des politiques qui sont criminelles. Elle induit une guerre économique qui fait des victimes. L'action collective vise justement à cesser de se voir comme des victimes.

Comme le disait Diane-Gabrielle Temblay, la structuration du marché du travail, qui dessert les femmes, surtout les femmes immigrantes et de milieux populaires, est une construction et non une loi naturelle. Cette construction est essentielle au fonctionnement du système d'emploi de la société capitaliste et s'est échafaudée à partir de l'assujettissement des femmes au sein de la sphère domestique et

de l'espace de production. La volonté d'assujettissement des femmes précédait le capitalisme et c'est sur cette base qu'il s'est construit.

Les théories féministes hétérodoxes sont nécessaires pour comprendre les rouages de l'économie. Je voudrais maintenant discuter des propositions de réaménagement du système économique capitaliste soutenues par les théoriciennes féministes hétérodoxes et les intervenantes féministes des groupes de femmes visant à diminuer les effets du système sur les populations opprimées, en particulier sur les femmes.

Quand il est question de rapports de genre et de classe, de racisme, de rapports de domination, il est toujours question de rapports conflictuels. Je ne suis pas étonnée de voir que les propositions de réaménagement du système capitaliste sont détournées par l'État pour maintenir et consolider des rapports sociaux inégalitaires. L'État reprend et s'approprie les éléments du discours critique féministe, ou d'autres discours progressistes, tout en reproduisant les rapports sociaux de sexe par ses politiques de restructuration du marché du travail et de la reproduction sociale, par exemple en faisant en sorte que ce soient les femmes qui assument la prise en charge des soins aux personnes non autonomes. Rappelons-nous le débat sur l'économie sociale initié par le mouvement des femmes. Il a été récupéré de façon à ce que l'État et les investisseurs se désengagent par rapport aux besoins sociaux et se déchargent de leurs obligations sur les femmes.

Nous assistons en ce moment à la récupération du projet de loi contre la pauvreté qui se traduit par des politiques visant à diminuer les coûts du travail assumés par le patronat. L'instauration de suppléments de revenu pour les personnes à bas salaire est présentée comme un des éléments de la lutte contre la pauvreté alors qu'elle permet de diminuer les coûts du travail défrayés par le patronat afin d'augmenter la compétitivité des entreprises. Ce détournement nourrit la logique qui était dénoncée dans les propositions d'aménagement.

Pour repenser et reconstruire l'économie autrement que sur la base de la rentabilité et du productivisme qui détruit la planète, il faut repenser l'économie politiquement. Les théories féministes hétérodoxes peuvent y contribuer, mais elles ne peuvent pas fournir un cadre global pour l'action collective. Si nous remettons en question la subordination du politique à l'économie, nous ne pouvons remplacer le paradigme néolibéral par un autre paradigme économique même s'il est féministe hétérodoxe. Toutefois, les théories peuvent nourrir l'action collective.

Puisque le système s'appuie sur des rapports de domination, les transformations profondes doivent s'appuyer sur la construction d'un rapport de force contre les détenteurs de la richesse. Il ne faut pas seulement miser sur la persuasion de ceux et celles qui siègent au sein de l'appareil d'État, il faut forcer les détentrices, détenteurs de la richesse, leur faire mal. Il faut, bien sûr, faire pression sur les

représentantes, représentants de l'État par le vote, le *lobbying* et d'autres moyens, mais si nous n'exerçons pas aussi des pressions sur celles et ceux qui contrôlent la richesse et le pouvoir, nous nous ferons toujours berner.

À ce titre, il faudrait revoir l'histoire des luttes sociales. L'organisation des femmes des milieux populaires, syndicaux ou dans différentes sphères, s'est construite à travers des luttes. Il faudrait revoir ces luttes et s'en inspirer. Il faut faire pression, s'organiser, agir, déranger, faire mal à ceux et celles qui contrôlent la production, la richesse et le pouvoir. La négociation et l'aménagement du compromis devraient venir plus tard, après la construction du rapport de force. On ne peut pas espérer beaucoup d'une négociation qui précède le rapport de force. Je pense à un ouvrage de Rolande Pinard¹ qui vient de paraître sur l'histoire du travail et l'histoire des luttes sociales dans le domaine du travail, qui montre comment les réformes qui vont à contre-courant de la logique d'exploitation sont issues de luttes sociales, d'une pression politique agissant sur le terrain économique entreprise avant le processus de négociation par des représentantes, représentants.

Les théories féministes hétérodoxes sont importantes pour comprendre le processus et les modalités de contrôle de la richesse, pour comprendre les liens entre le niveau local et mondial et ainsi s'organiser pour faire des pressions qui soient efficaces. Les femmes constituent un rouage tellement important du système qu'elles ont un pouvoir énorme dont il faut prendre conscience. En effet, l'exploitation des femmes est essentiel au capitalisme et la lutte des femmes contre l'exploitation constitue une force.

Il y a un grand besoin de féministes qui comprennent et peuvent expliquer, vulgariser et démystifier, dans une perspective d'*empowerment* des femmes à la base, la complexité des effets sexuels et des effets de classe des transformations actuelles, elles-mêmes reliées à l'internationalisation et touchant la réorganisation du travail, la reproduction sociale et la transformation du rôle de l'État. Ces femmes ont besoin de s'organiser collectivement, sur une base syndicale ou non, pour lutter contre les détentrices, détenteurs de la richesse et du pouvoir. Ce sera à elles de définir les formes du rapport de force qu'elles voudront construire. On ne peut pas donner de recettes ou tenter de reproduire intégralement des luttes passées. Il faut faire face à la nouvelle réalité. Par exemple, face à un réseau de sous-traitants relié à un gros conglomérat, il faudra choisir entre désorganiser le réseau ou tenter de toucher directement la tête. Pour être capable de faire ces choix, il faut comprendre les mécanismes économiques.

¹ Rolande PINARD (2000), *La révolution du travail. De l'artisan au manager*, préface de Dominique Méda, Montréal, Liber, 338 p.

L'organisation des femmes à la base doit permettre la construction d'un rapport de force; ce qui suppose de limiter le rôle des intermédiaires, c'est-à-dire le nôtre, en utilisant des méthodes d'*empowerment*, d'éducation populaire et de transfert de connaissance. Ces intermédiaires sont les intellectuelles, les intervenantes et les représentantes des groupes. Il sera toujours temps pour le mouvement social d'élire des représentantes et des représentants pour aller négocier de nouvelles formes d'aménagement, de compromis avec l'État en fonction du rapport de force qui aura été construit à la base. Pour bâtir ce rapport de force, nous avons besoin de l'apport des théories féministes hétérodoxes.

Période d'échanges

Sylvie Morel

Je suis certaine que toutes, ici, avons des réactions relatives aux propos de nos trois intervenantes. J'aimerais d'abord expliciter mon point de vue sur la problématique de la rupture. J'en ai appelé à une rupture en termes théoriques face à un certain cadre d'analyse, le cadre d'analyse néoclassique. Les trois intervenantes que nous venons d'entendre en appellent aussi à une rupture avec le système politique actuel, mais je pense que ces deux types de rupture ne sont pas nécessairement semblables. Les auteurs sur lesquels je me fonde, par exemple Commons pour en revenir à des éléments théoriques, étaient en rupture totale avec le discours néoclassique de leur époque, mais Commons demeurait un réformiste. Il avait une vision tout à fait différente de celle des néoclassiques de son époque, mais politiquement, il cherchait à rétablir l'ordre capitaliste. Paynes aussi a contribué à cet effort de réforme du capitalisme puisque les politiques de distribution donnaient un pouvoir d'achat aux plus défavorisés. Il faut donc faire des nuances et bien préciser de quoi on parle.

Nous avons un cadre théorique hétérodoxe qui peut, d'une part, nous fournir des éléments pour réformer le système actuel en nous permettant de mieux le comprendre; il peut aussi, contrairement à ce que vient de dire Louise, fournir des éléments qui peuvent nous inspirer pour faire une rupture plus fondamentale en termes politiques. Ana Maria Seghezzeo a soulevé la question des rapports de l'économie avec le droit et l'éthique et je pense qu'on retrouve plusieurs éléments qui vont dans ce sens-là. La question qui va se présenter est la suivante : De quoi veut-on discuter? Nous allons très rapidement déboucher sur des stratégies politiques, c'est clair pour moi. Je tenais à faire la distinction entre les deux.

J'aimerais aussi revenir sur les propos de Josée Belleau. J'ai compris que, selon Josée, défendre l'équité salariale, l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels, signifie être en faveur du modèle néoclassique. Encore là, nous sommes en présence de deux choses différentes.

Dans un premier temps, je me situe dans une mouvance réformiste. *A priori*, mes sujets de préoccupation concernent l'implication des femmes en emploi, leur place dans le système actuel, leur accès au revenu, l'amélioration de leurs conditions de travail, la reconnaissance du travail salarié et du travail invisible des femmes et leur intégration dans diverses formes de rémunération. Il importe de trouver des manières pour que les femmes aient accès à la rétribution, à travers des politiques sociales de qualité, des assurances sociales et des politiques d'emploi. Je m'inscris donc en faveur d'une construction de politiques publiques qui, on peut le dire, cautionnent un certain ordre réformiste.

Dans ce sens, je suis une réformiste, ce qui ne signifie pas que je sois totalement fermée à une réflexion sur un autre monde, sur une autre civilisation. Ana Maria, je me suis sentie très interpellée par ta demande

d'une réflexion en vue de l'élaboration d'une pièce juridique substantielle. Je trouve cette idée particulièrement intéressante.

Nous sommes confrontées à toutes ces difficultés qui peuvent ressembler à des contradictions, mais ce ne sera pas le premier débat sur ces sujets dans le mouvement féministe ni la première recherche de moyens de lutte dans des stratégies à court, à moyen et à long termes. Quant au rôle de l'État et à notre relation avec l'État, c'est aussi un très gros débat, un débat qui n'est pas nouveau et qui est récurrent.

Lorraine Guay

Ma question s'adresse à Sylvie Morel et concerne la rupture avec le cadre théorique orthodoxe néoclassique. Ce cadre ne conduit-il pas automatiquement à un système économique et politique qu'on a qualifié de système capitaliste néolibéral, patriarcal, etc., avec lequel il faut rompre? L'*homo œconomicus* n'est-il pas à la base du capitalisme?

Sylvie Morel

En effet, il y a une relation très nette entre la théorie néoclassique et les politiques libérales, mais cela ne veut pas dire qu'il est impossible de réfléchir sur le système capitaliste actuel à partir des cadres théoriques hétérodoxes. On peut lire le système capitaliste à travers d'autres grilles d'analyse, mais cela ne veut pas dire que l'hétérodoxie mène automatiquement à la fin du capitalisme, que l'on privilégie politiquement la fin du capitalisme.

Diane Lamoureux

Il y a danger de s'enfermer dans une très mauvaise querelle, car nous ne parlons pas au même niveau. La réflexion intellectuelle hétérodoxe se fait dans un paradigme disciplinaire où il est nécessaire d'accepter un certain nombre de conventions de la discipline. Il n'y a pas nécessairement correspondance entre une réflexion intellectuelle et une action politique.

Les réflexions hétérodoxes qui sont de type « Comment insérer plus de justice sociale dans l'économie? Comment faire tendre ce système vers la justice? » ne sont pas nécessairement incompatibles avec des interventions politiques de transformation substantielle de la société. Je pense que personne ici ne va appeler à la table rase.

Une démarche intellectuelle et une stratégie politique demandent des médiations; ces univers sont compatibles, mais doivent travailler pour le devenir. Se lancer dans la querelle du réformisme ou de la révolution risque de nous éloigner d'une discussion de fond sur les principes, les objectifs et les moyens

de construire un monde nouveau à partir de la réflexion et de l'action. Les intellectuelles ont aussi leur place dans l'action.

Ana Maria Seghezzeo d'Urbano

Je suis d'accord avec toi, Diane, mais il faut réagir à la réalité. Nous sommes conscientes que les problématiques de la justice sociale et de la faim sont présentes maintenant. On ne peut pas attendre une théorie de la radicalité pour agir. Le long terme nous préoccupe, bien sûr, mais les problèmes du court terme sont criants. Nous sommes coincées entre les grandes constructions futures de l'humanité et la réalité du quotidien à laquelle chaque femme, chaque groupe de femmes répond à sa façon, par exemple en utilisant le troc pour se procurer de la nourriture. Il n'y a rien de révolutionnaire dans le troc, tout dépend de quel point de vue on se place.

Marguerite Mendell

Je suis aussi d'accord avec Diane. Les présentations de ce matin et la réflexion qui y est associée ne débouchent pas nécessairement sur l'action politique, mais je pense que la réflexion est déjà une action politique. Par la réflexion, on démolit un cadre théorique qui se présente comme un canon et il y a des gains très importants à faire. Tout est très politique. En regardant les différentes tendances de l'économie hétérodoxe, on peut voir que la plupart d'entre elles sont résolument contre l'approche néoclassique. C'est plutôt au plan des moyens de contrer cette approche que l'éventail des différences politiques oscille du libéralisme au socialisme démocrate.

La démolition du cadre théorique est un acte très politique, et ce, à deux niveaux. D'abord en démontrant l'hypocrisie de l'État qui est très impliqué dans l'activité économique et dont les priorités réelles ne sont pas celles qui sont annoncées. Ensuite, en travaillant à la démystification, en visant l'*empowerment*. La connaissance constitue une arme très puissante. Il faut prendre le contrôle du vocabulaire et chercher à comprendre le marché financier. Nous avons la capacité de lire des documents budgétaires chiffrés, ce n'est pas si compliqué. Souvent, nous nous laissons exclure par une sorte de scientisme, par une certaine crainte des experts. Par exemple quand on parlait d'environnement avant Kyoto, la domination du discours néoclassique, surtout axé sur les coût-bénéfices et les calculs, empêchait l'avancement du dossier malgré toute la réalité du problème environnemental.

En plus de la volonté de démolition du discours dominant, ce que les hétérodoxes partagent, c'est la nécessité d'une révolution méthodologique. La science économique devrait décrire comment les sociétés assurent leur survie en révélant des choses qui peuvent nous interpeller, comme les rapports de force, la division du temps de travail, la notion de temps sociaux, en somme des sujets qui demandent des

réactions politiques. De nouveaux concepts existent, comme les capacités, les fonctionnements, les droits fondamentaux, et ces avancées ne sont pas des petits pas, ce sont plutôt de grandes enjambées. Il faut montrer les effets du système dominant et ces travaux nous donnent des outils très utiles.

À mon avis, c'est une action politique très importante que de participer à la transformation de la façon de voir la société.

Ruth Rose

Une recherche a été faite pour connaître ce que les gens avaient retenu des cours de science économique après quelques années. Il en est ressorti qu'à moins d'avoir suivi six cours d'économie, les répondants n'en avaient strictement rien retenu. Le modèle économique dominant est trop abstrait, trop coupé de la réalité. Si l'anatomie médicale était basée sur la structure de la baleine, on rencontrerait des problèmes avec les humains, pourquoi fait-on l'équivalent en économie?

La théorie économique sert de justification à l'économie de marché, au désengagement de l'État et à l'organisation du système économique en fonction des besoins de la grande entreprise. La petite entreprise, qui pense avoir sa place dans le système, devrait se rendre compte qu'elle est très largement défavorisée par le système actuel. Les économistes qui trouvent de l'emploi au gouvernement, par exemple à la Caisse de dépôt, au ministère des Finances, ou encore dans les milieux d'affaires comme dans les banques, ne s'appuient aucunement sur leurs théories universitaires.

Récemment, un ancien collègue disait publiquement qu'il ne fallait pas financer l'amélioration du système de santé par l'impôt sur le revenu, mais plutôt par une taxe à la consommation (une des hypothèses qui ne cessent de revenir sur la scène politique) parce que ce n'est pas bon pour l'économie, parce que cela défavorise l'épargne de taxer les riches. Cet économiste a fait sa déclaration en pleine crise de la bulle spéculative sur les marchés boursiers, en plein milieu des scandales de la haute direction des grandes entreprises qui ont détourné des montants astronomiques tout en demandant à la population de faire des sacrifices pour sauver le système. Il ne s'agit pas seulement de l'appauvrissement des plus démunis, mais de plus de 60 % de la population. La tranche intermédiaire n'a pas ressenti vraiment les effets des changements, mais le 20 % de la tranche la plus haute s'est énormément enrichi. Actuellement, il n'y a pas d'investissements. L'argent déjà accumulé ne sert qu'à prendre le contrôle les uns des autres pour concentrer le pouvoir du capital. C'est la bulle spéculative sur l'immobilier qui a causé la crise asiatique. Même chose avec la bourse. C'est à cela que sert le modèle orthodoxe. Je pense qu'il faut comprendre ces éléments pour pouvoir en discuter, pour avoir une certaine cohérence entre nous; il faut définir nos priorités, développer un discours, un programme politique suffisamment élaboré.

Le développement d'autres modèles est essentiel pour informer et instruire la politique; l'un ne peut se développer sans l'autre. Toutefois, les économistes n'ont pas le monopole de la création d'un nouveau modèle économique, au contraire. Je travaille depuis longtemps avec le mouvement des femmes. Avant la Marche, les femmes demandaient des cours sur la mondialisation, sur le libre-échange et maintenant, elles m'ont largement dépassée dans leur niveau d'analyse. Plusieurs facteurs ont joué autour de la Marche : le contact qui s'est produit avec les femmes du tiers-monde, le contact que les femmes ont eu avec leurs propres gouvernements et leurs réactions à ce contact, le fait que la marche Du pain et des roses ait donné des réponses positives qui, par la suite, se sont vidées de leur contenu (salaire minimum, équité salariale) et le fait que la Marche de l'an 2000 n'ait eu aucune réponse positive. C'est ainsi qu'au moins ici, le Parti québécois doit courir pour essayer de rattraper sa base de gauche.

Il faut aller de l'avant dans l'évolution de notre compréhension de l'économie, qui ne doit pas être limitée aux économistes, et aussi dans la construction d'actions politiques diverses, comme des contestations spécifiques, une tentative de création d'un parti politique, des revendications dans le cadre parlementaire réformiste. Il faut avoir confiance dans notre analyse de l'économie et il ne faut pas oublier la théorie économique.

Pascale Vielle

Je suis professeure de droit à l'Université de Louvain en Belgique. Je voulais revenir sur l'idée d'une constitution, idée que je trouve très intéressante. Est-ce qu'il s'agirait d'une constitution qui prendrait la forme d'une charte des droits des femmes ou au contraire s'il s'agirait de définir un projet de société à partir d'une vision féministe? Les deux options sont différentes et, selon moi, la deuxième est beaucoup plus intéressante, car la charte des droits des femmes risque d'avoir des effets pervers alors que le projet de société me semble être davantage porteur et créatif.

Je voudrais faire le lien avec ce qu'on discute depuis ce matin, les rapports entre l'économie et la politique. Je ne suis pas économiste, je suis juriste, mais il semble y avoir clivage entre les théories économiques et je ne sais pas si cela recouvre exactement le clivage entre théorie orthodoxe et théories hétérodoxes. Il me semble que le critère de clivage soit la finalité des théories. Certaines théories me semblent très clairement subordonner l'individu considéré comme agent économique au bon fonctionnement du marché; l'individu est au service de la compétition. Ce que nous souhaitons, c'est que l'économie soit au service de l'individu. Dans le cadre d'une charte qui définirait un projet de société avec une vision féministe, il faudrait énoncer dès le début ce principe fondamental que les systèmes économiques existent pour être au service des individus, hommes et femmes, et non pas l'inverse.

J'ai travaillé autour de la théorie de Amartya Sen sur les capacités et les fonctionnements et cette théorie a justement la qualité de remettre l'individu au centre de l'approche et d'évaluer les politiques, les systèmes économiques, les systèmes politiques à l'aune de la capacité *émancipatoire* à l'égard des individus en situation.

Ana Maria Seghezzo d'Urbano

Je veux clarifier l'idée de la constitution ou de charte féministe pour l'humanité. Cette idée a surgi à quelques reprises quand nous avons lancé une consultation sur ce que les femmes désiraient comme action pour l'année 2005. Personnellement, je pense aussi qu'il serait davantage porteur d'avoir un projet de société féministe. L'idée est *emballante* puisqu'elle oriente les efforts vers une construction à long terme. Il est nécessaire que la réflexion soit aussi politique. Toutefois, si la réflexion n'est pas faite dans un cadre qui se tient, au niveau économique, au niveau social, au niveau politique, nous courons le risque d'un dérapage vers un projet angélique. En écoutant toutes les interventions, je pense que nous devons nous associer pour un travail à long terme. J'espère que l'idée d'une charte prendra corps avec d'autres propositions qui seront présentées à la table de la 4^e rencontre internationale qui aura lieu aux Indes au mois de mars prochain. Si vous avez d'autres idées, il serait très intéressant que vous les énonciez.

Nicole de Sève

Je suis conseillère syndicale et mon travail m'amène à constamment rédiger des mémoires ou des avis ainsi qu'à réagir à propos des politiques publiques. Je vous donne un exemple. Dans le projet de loi sur la lutte à la pauvreté, le gouvernement du Québec a mis sur pied un observatoire qui est nommé par le ministre, qui répond au ministre et qui a la vocation de développer des indicateurs de pauvreté. Ces indicateurs vont se retrouver parmi ceux que développe Statistique Canada, ceux que développent le Conseil de développement social et autres. Quel indicateur sera choisi? Est-ce que ce sera le panier de provision, le seuil de revenu? On sait seulement qu'il faut développer des indicateurs. Jusqu'à maintenant, sauf Ruth Rose, les économistes féministes ont peu réagi au projet de loi. Moi, c'est mon métier de réagir. Je dois écrire des mémoires, je dois faire des représentations à toutes les tables de consultation qu'il faut alimenter. La semaine prochaine, nous sommes invités à discuter du déséquilibre fiscal. Nous devons conseiller nos organisations syndicales sur les façons de rendre les politiques familiales plus adéquates. Comment puis-je m'inspirer de vos travaux pour être capable de faire mon travail correctement? Dans le projet de loi de lutte à la pauvreté, toutes les allocations de revenus (le *revenu de solidarité*, comme il se nommerait) seraient assorties d'un contrat de réciprocité. On dit qu'on ne peut pas travailler sur le salaire

minimum, mais le gouvernement pourrait accorder des suppléments de revenu, aux entreprises ou à la personne.

Je me sens souvent très isolée alors que ce sont des enjeux qui ont un effet sur le pain et le beurre des familles, au quotidien. Je ne suis pas une économiste hétérodoxe et je suis souvent mal prise. J'ai souvent trois ou quatre projets de loi à étudier, à commenter dans le même trimestre et ces nuances que vous amenez, je ne les vois plus. Comment pouvez-vous faire, vous les théoriciennes, pour empêcher que les indicateurs de pauvreté ne tombent aux mains du gouvernement du Québec et de vos petits copains masculins orthodoxes? Comment pouvez-vous travailler pour faciliter notre compréhension de ces dossiers. Je n'en suis pas à 2005, j'en suis à demain matin où je dois présenter une position cohérente sur les seuils de revenu, aider à développer un ensemble de stratégies parce que la situation économique des femmes au Québec se détériore constamment.

Cécile Sabourin

J'aimerais répondre à cela, car je siége à un organisme où nous participons à ces débats, où nous préparons des mémoires à répétition. Ce que nous essayons de faire, sans toujours y réussir évidemment, c'est de travailler à partir de principes directeurs que nous défendons partout, tout en évitant d'entrer dans des questions et des demandes spécifiques qui nous enferment et qui, finalement, ne font jamais évoluer les dossiers. Il est évident qu'en étant dans une centrale syndicale comme la CSQ, cela ne doit pas être facile de questionner des orientations de fond de façon ouverte et intelligente, j'ai une bonne idée de la dynamique et je pense que vous avez un bon défi sur les bras. Je suis dans un organisme beaucoup plus petit, nous essayons de revenir sur des principes pour ensuite dégager des orientations qui permettent de réagir à des questions qui sont diverses. Le gouvernement a engagé les organismes dans une course à finir où il faut réagir au cas à cas, sur une multitude de sujets et les organismes deviennent vulnérables en embarquant dans ce bateau.

Francine Saillant

Peut-être qu'on pourrait faire le lien avec mon intervention précédente à propos du passage de sujets très spécifiques, qui demandent un travail de réponse très ardu et non évident, à des principes qui permettent de faire une lecture critique d'un certain nombre d'actions ou de politiques. Des principes qui se traduiraient dans une charte peut-être...

Sylvie Morel

Plusieurs des interventions qui précèdent nous sollicitent directement, il faut continuer à avoir des échanges. En déconstruisant, nous faisons déjà du travail, mais si nous avons quelques bons leviers théoriques à partir d'une grille solide, nous pourrions avoir des entrées qui soient fécondes sur plusieurs dossiers. Il reste que dans des cas spécifiques comme dans la stratégie, il vaudrait la peine d'en discuter d'une manière plus particulière. Il va falloir se donner les moyens de se rencontrer davantage.

Ana Maria Seghezso d'Urbano

Je partage complètement la préoccupation de Nicole. C'est la vie de tous les jours et avant d'atteindre au rêve, il faut vivre les difficultés reliées à la vie quotidienne. Je sais combien c'est difficile partout.

La constitution, la charte n'est pas une proposition du Québec, mais le Québec a endossé l'idée de faire une charte qui pourrait constituer un premier pas vers un projet de société. Quand l'idée de la Marche mondiale est née, tout le monde a pensé que c'était une folie; l'idée de la constitution relève de la même folie. C'est une utopie qui nous fait marcher. C'est un appel à avancer. Quand j'ai reçu l'invitation de participer à cet atelier, c'était ce message que je recevais aussi. Comment rejoindre la femme dans son foyer et lui proposer un projet de société où l'être humain se situe au centre de l'économie. Si le projet est accepté à la réunion de mars 2003, nous nous mettrons à travailler à l'élaboration de cette société que nous désirons. La construction de cette société est un processus. À Porto Alegre, il a été demandé d'aller plus loin que les alternatives, de les précéder. Comment arriver à bâtir cette société différente? L'important est de commencer ensemble à tenter de voir ce qu'on peut faire. J'aimerais que des ateliers comme celui d'aujourd'hui soient organisés de nouveau, qu'on puisse continuer la réflexion toutes ensemble. Il faut proposer des éléments solides dans un cadre théorique cohérent. Il faut, par exemple, être capable de répondre quand un gouvernement nous dit que la hausse du salaire minimum se traduit inévitablement par une hausse du chômage. Il faut être capable de répondre à ce genre de commentaires, ne pas se laisser répondre, comme Bouchard l'avait fait, que nous sommes folles de faire de telles demandes.

Lorraine Guay

Je voudrais intervenir à trois niveaux.

Quand on parle des exclues, des femmes qui sont en périphérie ou en marge, c'est sûr qu'il faut les aider, mais il ne faut pas perdre de vue que ces personnes ne sont pas seulement des êtres de besoin. Elles ont aussi une capacité fantastique à penser le politique. Nous avons perdu récemment une dame qui m'était très chère et qui travaillait à l'accueil de la clinique de Pointe-Saint-Charles. Cette femme vivait dans la

pauvreté avec six enfants et un mari malade. Ses principales préoccupations étaient d'avoir du pain sur la table, bien sûr, mais aussi de participer au débat politique. Donner aux exclues l'occasion de débattre de ces questions permet d'éviter le piège de l'*instrumentalisation*, du secours aux autres; cela leur permet d'occuper eux-mêmes l'espace du débat politique.

Lorsque nous demandons aux universitaires de travailler avec nous, nous cherchons de leur part l'autonomie, la rigueur de la pensée, surtout pas la complaisance. Il peut arriver que nous tentions d'aller chercher une experte juste pour justifier ce que nous pensons et ce que nous voudrions mettre de l'avant. Il y a là danger de tomber dans un autre travers qui s'avère peu intéressant.

J'appuie aussi les propos de Ana Maria Seghezze. Nous voulons éviter de répéter ce qui a été fait quand nous avons bâti la plate-forme de la Marche mondiale des femmes. Nous voulons renverser ce processus et bâtir la plate-forme en synergie avec les femmes d'ici et d'ailleurs. Est-ce que le réseau peut être un de ces lieux où se fera le travail de conception? Nous vous faisons un appel.

Diane Lamoureux

La construction d'une charte pourrait s'avérer un moyen d'éviter le genre de panique auquel Nicole est soumise par son travail. La présence d'une charte pourrait faire en sorte que nos initiatives dispersées sur toute une série de sujets, nos interventions en apparence dissociées les unes des autres poussent au moins dans le même sens. Cela ne veut pas dire que personne ne se présentera plus aux diverses commissions parlementaires, que plus personne ne s'intéressera aux divers enjeux; il est utile d'être présentes, mais réagir partout et toujours au cas par cas risque de devenir inefficace. Le travail de réflexion est important pour que des démarches différentes, qui vont en partie rester différentes, puissent au moins se nourrir mutuellement.

Irène Demczuk

J'aimerais revenir un peu en arrière. La question d'aujourd'hui est difficile et nous sommes arrivées aux propositions plus concrètes. J'ai l'impression que dans les présentations de ce matin, ce qui a été présenté comme des critiques féministes hétérodoxes sont des critiques qui en sont à leur première phase de conception, dans la phase de déconstruction du discours dominant. Nous sommes au début d'un processus. La déconstruction est source d'apprentissage, mais il faut surtout éviter de brûler les étapes. Nous ne sommes pas à l'étape de commencer à construire une ou des théories générales féministes hétérodoxes, encore moins à l'étape de l'*opérationnalisation* de ces théories et de la construction de modèles.

Le deuxième constat qui est davantage apparu cet après-midi et dont je parlerai moins comme agente de développement au Service aux collectivités de l'UQÀM, mais plutôt comme membre du comité organisateur de la Marche mondiale des femmes, ce deuxième constat est celui d'un manque de dialogue. En tant qu'ex-membre du comité organisateur, je pense que nous avons ressenti, au cours des dernières années, un manque de dialogue entre les intellectuelles féministes du Québec et le mouvement des femmes, un manque d'échanges, un manque de réflexion commune alors que l'économie constituait le pôle central de la plate-forme.

Ce manque de dialogue peut avoir plusieurs causes dont il faudrait essayer de dresser le bilan un jour pour comprendre pourquoi dans cette vaste organisation internationale nous n'avons pas réussi à réaliser cette synergie, malgré et à partir de toutes les ressources qui existent au Québec. Pour créer la synergie, il faut de la volonté et on voit qu'ici autour de la table, il y en a de la volonté. Pour créer la synergie, il faut aussi des lieux pour que puissent s'actualiser les réflexions, les échanges pour éventuellement construire des alternatives, au moins des pistes de réforme qui permettraient d'alimenter, d'améliorer la sécurité économique des femmes.

Je veux simplement lancer l'idée et je suis certaine que nous en reparlerons. En tant que membre du comité organisateur, nous n'avons pas eu beaucoup de temps à y mettre, mais déjà, des groupes de femmes ont demandé que cet atelier puisse être conçu sous forme de formation. Je ne sais pas s'il y aura de l'intérêt de la part des économistes, mais il y a sûrement de l'intérêt du côté du mouvement des femmes. Si cette formation pouvait être mise sur pied via le réseau [qui a organisé cet atelier-ci], même si le réseau n'aura pas un financement éternel. Il va falloir se pencher sur la question. La formation pourrait peut-être permettre, comme le dit madame Sabourin, de dégager des principes directeurs au-delà de perspectives différentes. Ces principes directeurs transversaux à nos différentes organisations, sur lesquels on pourrait s'entendre, pourraient permettre de faire le lien entre la théorie et la pratique et à partir de propositions de réforme, d'améliorer la sécurité économique des femmes d'ici et d'ailleurs. Je pense que la question de la charte serait une avancée symbolique, mais pour le moment, concrètement, dans un contexte politique et économique donné, comment peut-on faire avancer les dossiers qui concernent prioritairement les Québécoises?

**Faire mon lit : est-ce un travail socialement utile?
Un nouveau regard sur le travail ménager vu
dans le contexte de l'amélioration
de la sécurité économique des femmes**

Margrit Eichler
Invitée spéciale

Faire mon lit : est-ce un travail socialement utile? Un nouveau regard sur le travail ménager vu dans le contexte de l'amélioration de la sécurité économique des femmes¹

Margrit Eichler

Institute for Women's Studies and Gender Studies
Institute for Studies in Education
University of Toronto

Margrit Eichler est professeure de sociologie et d'études en équité à l'Institute for Studies in Education at the University of Toronto (OISE/UT) et directrice de l'Institute for Women's Studies and Gender Studies. Elle a à son actif près de 200 publications, dont un certain nombre d'ouvrages d'auteure ou édités par elle. Ses intérêts de recherche principaux concernent les méthodes de recherche féministe, la politique familiale, les études sur les femmes et les enjeux écologiques. Son dernier livre, coédité avec June Larkin et Sheila Neysmith, s'intitule : *Feminist Utopias. Re-Visioning Our Futures* (Inanna Publications, 2002). Margrit Eichler est membre de la Royal Society of Canada.

Au cours des trente-cinq dernières années, nous avons beaucoup appris au sujet du travail ménager et il est probable qu'actuellement, toutes les chercheuses féministes et la plupart des chercheuses, chercheurs du domaine des sciences sociales seraient d'accord avec les énoncés suivants :

- le travail existe sous deux formes : le travail rémunéré et le travail non rémunéré;
- le travail non rémunéré s'avère important à plusieurs égards pour l'économie de marché;
- le travail rémunéré et le travail non rémunéré interagissent de façons variées et complexes.

On peut dire qu'il existe aujourd'hui un *consensus* reconnaissant que pour assurer aux femmes la sécurité économique, il faut une stratégie globale et complète qui tienne compte à la fois du travail rémunéré et du travail non rémunéré.

Toutefois, on peut dire aussi que les moyens à prendre pour arriver à cette fin demeurent encore inconnus. Quant à moi, je soutiens qu'un élément important du problème réside dans la définition même du travail ménager. Je passerai d'abord en revue une partie de ce que nous savons déjà au sujet du travail ménager. J'étudierai ensuite l'utilité des définitions courantes en ce qui concerne l'élaboration de politiques. Pour ce faire, j'emploierai comme pierres de touche quatre activités ménagères courantes : faire son lit, préparer le petit-déjeuner, nourrir un bébé et prendre soin d'une personne handicapée adulte.

¹ J'aimerais remercier Bonnie Burke pour la traduction de ce texte et Louise Brossard pour la correction.

La valeur économique du travail ménager non rémunéré

Les chercheuses s'entendent pour dire que la valeur représentée par le travail ménager est énorme. L'ampleur de cette valeur dépend de sa conceptualisation. Chandler évalue la valeur brute du travail non rémunéré au Canada à 46,3 % du Produit domestique brut si on calcule le coût d'opportunité, ou à 41,4 % du PDB si on calcule le coût de remplacement (Chandler, 1994).

L'économiste australien Ironmonger a suggéré de joindre les biens capitaux utilisés dans la production ménagère (logement, véhicules et appareils ménagers) à la valeur du travail non rémunéré. C'est ainsi qu'il évalue le Produit ménager brut (PMB) à environ 98 % du Produit du marché brut (PMB) : « Autrement dit, la valeur combinée des biens et des services produits dans le secteur ménager de l'économie est presque équivalente au rendement global de l'économie de marché. » (Ironmonger, 1996). Considérées ensemble, ces deux valeurs constituent le Produit économique brut (PEB).

Quelle que soit la méthode de calcul utilisée, l'importance économique et l'impact du travail ménager non rémunéré sont clairement illustrés.

Intersections entre le travail rémunéré et le travail ménager non rémunéré

La théorie macroéconomique ne tient habituellement pas compte du travail ménager non rémunéré, et ce, malgré la valeur représentée par ce travail. Cette tendance influe sur l'élaboration de politiques (Bakker 1998), ce qui produit des conséquences particulièrement importantes pour les femmes. Voici quelques-uns des liens que l'on peut faire entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré :

1. L'économie monétaire se base sur le travail ménager non rémunéré. En l'absence de la production et de la reproduction biologique et sociale, la main-d'œuvre rémunérée n'existerait pas (Benéria et Roldàn 1987, Waring 1988, Ironmonger 1996, Boserup 1970, Bakker 1998).
2. Le travail ménager maintient le capital humain nécessaire à l'économie de marché (Ironmonger 1996).
3. Des changements au niveau de l'économie monétaire produisent des changements dans le domaine du travail non rémunéré. Par exemple, si des coupures dans les hôpitaux font en sorte que les patientes, patients doivent retourner plus rapidement au sein de leur famille, c'est le travail fait à la maison qui est augmenté. Ce qui est présenté comme une réduction de dépenses publiques équivaut, en fait, à une augmentation des coûts pour les personnes soignantes dans la famille (Aronson et Neysmith 1997). À la limite, cette situation pourrait obliger une personne, habituellement une femme, à renoncer à son travail rémunéré afin de prendre soin, à domicile,

- d'une personne adulte dans le besoin. Cette décision aurait des conséquences négatives sur son ancienneté au travail et sur son admissibilité aux prestations de retraite².
4. L'organisation du lieu du travail et ses règlements influent sur le partage du travail à l'intérieur du ménage. Par exemple, Arrighi et Maume (2000) ont découvert que la contribution des hommes au travail ménager diminuait à mesure que leur subordination augmentait dans le milieu du travail. Le travail ménager des femmes diminue à mesure qu'elles participent davantage au travail rémunéré (Silver et Goldscheider 1994).
 5. Il existe un lien direct entre le revenu des femmes et leur recours aux services ménagers. Les femmes qui ont un revenu plus élevé achètent davantage de services ménagers, ce qui réduit leur part de travail ménager tout en ayant un impact sur le marché par une consommation accrue de services (Cohen 1998). Des revenus plus modestes amènent une demande moindre de services ménagers rémunérés (Moss 1977).
 6. La quantité et le type de travail ménager dont les personnes sont responsables ont des répercussions sur leur niveau de revenu de travail (Noonan 2001). Certains auteurs, auteures suggèrent que « la subordination des femmes au sein de la famille conduit à leur subordination sur le marché du travail » (Leonard 2001). Toutefois, il est probablement plus approprié de postuler une interaction bidirectionnelle qu'un effet unilatéral.
 7. Les événements qui surviennent dans la vie familiale ont une influence certaine sur le type et sur la quantité nécessaire de travail ménager. Ces événements influent sur la participation des femmes au marché du travail alors qu'ils ont moins d'impact sur la participation des hommes. Le mariage, la séparation, le divorce, l'arrivée et le départ des enfants constituent autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur les tendances de participation à la main-d'œuvre.

Le travail ménager non rémunéré se situe à l'intersection de préoccupations publiques et privées. Il existe une préoccupation légitime de protéger la sphère privée de la famille de l'ingérence de l'État et une autre préoccupation toute aussi légitime de protéger les personnes au sein de la famille de l'exploitation par autrui avec l'aide de l'État. Les lois relatives au divorce et à la famille se situent à cette intersection, ainsi que certaines situations légales telles que la protection des enfants, l'assistance sociale, quelques sections du droit pénal, etc.

Nous devons reconnaître de façon explicite que le travail non rémunéré comporte des dimensions à la fois sociales et privées. Ces deux sphères peuvent être sources d'injustice et mettre en danger le bien-

² Si on utilisait le PEB plutôt que le PDB comme unité de calcul, de telles réductions pourraient alors s'avérer inefficaces au plan économique.

être économique des femmes et aucune des deux sphères ne fonctionne bien isolément. Les femmes sont néanmoins plus profondément touchées par les interactions entre les deux sphères, car elles entreprennent davantage de travail ménager que les hommes³.

Définitions du travail ménager

Il est surprenant que nous soyons en mesure de faire les affirmations précédentes puisque les chercheuses, chercheurs sont d'accord pour dire qu'il existe des problèmes majeurs dans la conceptualisation et l'*opérationnalisation* du travail ménager (Van Every 1997). Des preuves irréfutables, à travers le monde, démontrent que les femmes font plus de travail ménager non rémunéré que les hommes et indiquent en même temps la robustesse du phénomène. Cette conclusion reste constante peu importe la méthode de calcul utilisée pour mesurer la somme de travail ménager⁴.

En bref, toutes les définitions du travail ménager sont caractérisées par un, deux ou trois des éléments suivants :

- elles présentent des listes de tâches⁵;
- elles décrivent la nature des tâches exécutées;
- elles emploient un critère de *tierce personne* : tout travail qui pourrait être exécuté de façon significative par une tierce personne est inclus et tout travail qui n'est pas transférable est exclu.

Si seul le premier élément est présent, nous sommes habituellement en présence de listes construites sans aucun fondement théorique.⁶ Les définitions délimitant les tâches par catégories peuvent varier de deux à huit types de travaux ménagers non rémunérés, les plus fréquents étant le soin des enfants et le ménage, la préparation des repas, le lavage et le nettoyage, les courses, le jardinage, les réparations et l'entretien, les autres corvées ménagères, le travail bénévole communautaire (Ironmonger 1996).

³ Agassi 1977, 1989; Baxter 1997; Beaujot, Haddad et McFarlane 2000; Benéria et Roldán 1987; Bond et Sales 2001; Brines 1994; Carrier et Davies 1999; Coverman 1983, 1989; Gager 1998; Hersch et Stratton 1997; John et Shelton 1997; Kamo et Cohen 1998; Kiger et Riley 1996; Leonard 2001; Massey, Hahn et Sekulic 1995; Parcel 1999; Perkins et DeMeis 1996; Pittman, Kerpelman et Solheim 2001; Ross 1987; Sanchez 1993; Sanchez et Thomson 1997; South et Spitz 1994; Speakman et Marchington 1999; Sullivan 1997; Windebank 2001; Zuo et Bian 2001.

⁴ Des divergences d'opinions existant sur plusieurs autres questions pourraient s'expliquer, du moins en partie, par des problèmes de mesures.

⁵ Ce qui est inclus sur ces listes varie de façon dramatique. Des tâches telles que le soutien émotif ou l'amélioration du statut social trouvent rarement place sur les listes. Riley et Kiger (1999) font exception.

⁶ Une liste typique serait la suivante : (1) préparation des repas; (2) nettoyage après les repas; (3) lavage; (4) ménage général de routine; (5) faire l'épicerie (Arrighi et Maume 2000).

Prenons maintenant en considération les quatre activités ménagères notées au début du texte et vérifions si ces activités sont retenues ou éliminées par ces définitions.

Dans la plupart des listes, on définirait le fait de faire son lit et la préparation du petit-déjeuner comme du travail ménager, tout comme le fait de nourrir un bébé au biberon⁷. Cependant, presque toutes les définitions ne retiendraient pas les soins donnés à une personne adulte handicapée.

Le critère de tierce personne qui fut proposé pour la première fois par Margaret Reid, en 1934, soutient que :

« Si une troisième personne pouvait être payée pour faire le travail non rémunéré d'un membre du ménage, cette activité est considérée comme du "travail" et il est clair que la préparation des repas, le soin des enfants, le lavage, le nettoyage et le jardinage constituent du travail puisqu'une aide domestique pourrait être engagée pour faire ces activités. D'autre part, il ne serait pas logique d'engager quelqu'un pour regarder un film, jouer au tennis, lire un livre ou manger un repas à votre place, parce que les avantages de l'activité reviendraient à l'aide domestique, c'est-à-dire à la tierce personne, et non à celui qui l'avait engagée. » (Ironmonger 1996)

Selon ce critère, des activités comme faire son lit, faire le petit-déjeuner, nourrir un bébé au biberon ou prendre soin d'une personne adulte handicapée seraient incluses dans la définition du travail ménager, mais si la mère allaite son bébé au lieu de le nourrir au biberon, tout devient flou. Étant donné que les services d'une nourrice sont passés de mode depuis longtemps, l'allaitement ne rencontrerait pas le critère de tierce personne — cette tâche ne pourrait pas être faite par une tierce personne — et alors ne serait pas considéré comme du travail. Toutefois, en termes de retombées économiques pour la femme, l'allaitement maternel est beaucoup plus significatif que le fait de nourrir un bébé au biberon étant donné son impact négatif sur la participation de celle-ci au marché du travail (Knaak 2002).

Les soins donnés à une personne adulte handicapée sont tout aussi problématiques. Bien que le critère de tierce personne puisse encore s'appliquer, l'inclusion varie selon la liste de critères choisie. Les soins donnés aux personnes adultes à charge sont rarement inclus dans de telles listes.

Presque toutes les listes retiendraient le fait de faire son lit et son déjeuner et le fait de nourrir un bébé au biberon comme étant du travail ménager. L'allaitement maternel figurerait sur certaines listes (celles ayant un critère global de soins aux enfants et aucun critère de tierce personne), mais l'allaitement

⁷ La plupart des définitions incluent le soin des enfants, ou encore, mentionnent que le soin des enfants est exclu pour une raison spécifique, ce qui confirme qu'il s'agit d'une partie bien acceptée de notre compréhension du travail ménager.

maternel se trouverait éliminé de plusieurs autres listes. Presque aucune liste ne retiendrait les soins donnés à une personne adulte à charge.

À quelles questions pouvons-nous répondre grâce à ces définitions?

Les définitions sont rarement correctes ou fausses, elles tendent plutôt à être plus ou moins utiles. Les définitions citées ici ont été conçues pour aider à répondre à des questions telles que :

- a) Qui fait quelle portion du travail ménager et pourquoi⁸?
- b) Dans quelles circonstances la somme des contributions change-t-elle⁹?
- c) Quelle est la valeur du travail effectué¹⁰?

Les deux premières questions présentent un intérêt particulier pour les sociologues et les psychologues qui étudient l'impact du genre et d'autres facteurs sur le partage du travail à l'intérieur du ménage. La dernière question est d'un intérêt particulier pour des économistes qui veulent considérer les activités économiques dans leur ensemble, sans se restreindre aux activités de marché. Il va sans dire que les réponses à ces trois questions dépendent de ce qui a été retenu ou exclu de la liste des activités à étudier.

Aucune définition n'est très utile cependant lorsque vient le moment d'analyser des politiques. Bien que les méthodes actuelles de conceptualisation du travail ménager éclairent certaines questions, ces mêmes définitions ne sont pas très utiles lorsqu'on essaie d'élaborer une stratégie visant l'atteinte de la sécurité économique des femmes. Je ne trouve aucune justification théorique pour suggérer que toutes les activités ménagères devraient être financées par des fonds publics. Ceci nous amènerait à un paradoxe extraordinaire : des femmes pauvres de la classe ouvrière donneraient, à travers leurs impôts, un soutien financier aux épouses d'hommes à revenu élevé. Nous ne pouvons pas plus appliquer le critère de qui fait

⁸ Voici ce qui constitue, de loin, la plus grande partie de la littérature sociologique sur cette question. Cette littérature comprend : Antill *et al.* 1996; Arrighi et Maume 2000; Baxter 1997; Baxter et Western 1998; Beaujot, Haddad et McFarlane 2000; Bianchi *et al.* 2000; Brines 1994; Coverman 1989, 1985; Cunningham 2001; DeMaris et Longmore 1996; Gager 1998; Gill 1998; Glass et Fujimoto 1994; Gupta 1999; Hersch 1991; Hossain 2001; John et Shelton 1997; Kamo et Cohen 1998; Kiger et Riley 1996; Lennon et Rosenfield 1994; Massey, Hahn et Sekulic 1995; Orbuch et Eyster 1997; Perkins et DeMeis 1996; Pittman, Kerpelman et Solheim 2001; Ross 1987; Russell, Brewer et Hogben 1997; Sanchez 1993; Sanchez et Thomson 1997; Schooler *et al.* 1984; South et Spitze 1994; Sullivan 1997; Twigg, McQuillan et Ferree 1999; Windebak 2001; Wright *et al.* 1992. Une question reliée à celle-ci serait : quels sont les effets de faire le ménage? Voir, par exemple, Barnett et Shen 1997; Chénier, Cyr et McDuff 1999; Kandel, Davies et Raveis 1985; Lennon 1994; Ross, Mirowsky et Huber 1983; Russell, Brewer et Hogben 1997; Sanchez et Kane 1996; Schooler *et al.* 1984; Shelton et John 1996; Van Willigen et Drentea 2001.

⁹ Beaujot, Haddad et McFarlane 2000; Bianchi *et al.* 2000; Brines 1994; Coverman 1983; Gupta 1999; Kemmer 2000; Press et Townsley 1998; Rogers et Amato 2000; Sullivan 2000; Twigg, McQuillan et Ferree 1999; Van Willigen et Drentea 2001.

¹⁰ Chandler 1994; Ferber et Green 1985; Grace 1998; Ironmonger 1996; Luxton 1997.

le travail — les hommes et les femmes participent tous les deux au travail ménager non rémunéré (quoique les femmes en fassent plus que les hommes). Il est évident qu'il n'est pas possible d'élaborer des politiques sur la base de qui fait le travail. Une telle approche ne serait pas admissible (ou désirable) selon la Charte canadienne des droits et libertés.

D'une manière ou d'une autre, nous devons accepter que le travail ménager comporte à la fois une dimension publique et une dimension privée et que nos définitions actuelles ne reflètent pas adéquatement cette dualité. Quand il s'agit de l'élaboration de politiques, la question à laquelle nous devons répondre n'est pas de savoir qui fait quelle proportion du travail de maison, mais plutôt qui tire avantage du travail effectué?

Qui tire avantage du travail ménager non rémunéré?

Formuler la question en termes de « qui tire avantage du travail » nous permet de distinguer entre la partie du travail utile au plan social et la partie utile au plan privé et de réorienter notre compréhension de ce qui est pertinent à des fins de politique publique. Pour en revenir aux quatre tâches ménagères, chez moi, mon mari se lève habituellement le premier et prépare le petit-déjeuner; moi, je me lève un peu plus tard et je fais le lit avant de descendre.

Il est clair qu'au plan personnel, je profite du fait que mon petit-déjeuner est préparé pour moi. Il y a une légère valeur sociale rattachée à cette activité étant donné que la préparation du petit-déjeuner aide à reproduire le capital humain que nous représentons tous les deux. D'autre part, j'ai la ferme intention de continuer à prendre le petit-déjeuner une fois à la retraite et alors, le marché ne fera plus attention à la reproduction quotidienne de mon capital humain. En d'autres mots, le fait de préparer le petit-déjeuner remplit des fonctions autres que le simple fait de reproduire la main-d'œuvre.

Pour ce qui est de faire le lit, je trouve l'aspect d'un lit défait pendant le jour tout à fait désagréable et je ne suis pas disposée à me glisser entre des draps chiffonnés le soir venu. Pour sa part, mon mari est parfaitement heureux de laisser le lit défait toute la journée et de s'y coucher le soir. Il est logique d'arriver à la malheureuse conclusion que la seule personne à tirer avantage du fait que je fasse notre lit soit... moi-même.

La question est tout autre quand il est question de nourrir un bébé au sein ou de le nourrir au biberon. Il est évident qu'un bébé a absolument besoin d'être nourri et, peu importe la méthode choisie, ce geste est d'une grande valeur sociale. Si on ne nourrit pas le bébé, il mourra de faim — ce qui est d'une extrême importance au plan social. De la même façon, prendre soin d'une personne adulte handicapée constitue une contribution sociale très importante.

Ainsi, tout travail rattaché aux soins d'une personne incapable de s'occuper d'elle-même doit être vu comme un travail qui profite à la société. En revanche, des actions qui profitent uniquement à un adulte physiquement, mentalement ou autrement capable de s'occuper de lui ou d'elle-même peuvent être d'une grande valeur au plan privé, mais d'aucune valeur significative au plan social.

Tout ceci suggère que ce n'est pas le travail qui est pertinent, mais les circonstances entourant le travail. Quand mon mari prépare le petit-déjeuner pour moi, son travail est bien apprécié et utile pour moi, mais seulement sur le plan personnel, parce que je suis parfaitement capable de préparer mon petit-déjeuner moi-même (et je le fais à l'occasion!). D'autre part, quand il prépare le petit-déjeuner de sa fille pianiste qui souffre actuellement d'une tendinite si aiguë qu'elle est incapable de soulever une cuiller à table et encore moins une boîte de céréales, le contexte devient différent. Cette activité, qui n'est utile qu'au plan privé lorsqu'elle est faite pour moi, devient une activité utile au plan public lorsqu'il la fait pour elle.

Ni les listes existantes ni le critère de tierce personne ne nous aideront à déterminer si un travail particulier devrait être considéré comme pertinent grâce à sa valeur sociale dans le contexte des politiques économiques. En revanche, savoir qui tire avantage du travail ménager non rémunéré permet de trouver réponse à cette question.

Incidence de l'application du critère « qui tire avantage » sur les politiques

À la lumière de la distinction entre le travail ménager d'utilité sociale et celui d'utilité privée, nous pouvons référer à des questions telles que la division des biens acquis au cours d'un mariage, la législation familiale et d'autres lois de ce domaine. Pourtant en ce qui concerne le travail socialement utile, la reconnaissance de sa valeur sociale et économique — ce qui n'est pas sa seule valeur! — serait un pas en avant pour l'amélioration de la sécurité économique des femmes. Il existe de nombreuses façons d'atteindre cet objectif et je donnerai ci-dessous un aperçu de quelques-unes d'entre elles.

Le travail utile au plan social concerne les soins donnés aux personnes incapables de s'occuper d'elles-mêmes, c'est-à-dire les bébés et les enfants en bas âge ainsi que les personnes adultes handicapées ou malades, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Chaque catégorie de soins implique une diversité de types de soins à donner et on ne saurait aborder toutes ces catégories d'une seule et même façon. Je vais m'attarder en premier lieu aux soins donnés aux bébés et aux enfants avant d'aborder les soins dispensés aux personnes adultes handicapées ou malades.

(a) Soins aux bébés

Sans contredit, les soins donnés aux bébés sont socialement utiles. On peut néanmoins affirmer que les parents gardent une certaine responsabilité économique pour le soin et le bien-être de leurs enfants — et presque la totalité de la responsabilité sociale. Si on conceptualise l'aspect public du travail comme l'équivalent d'une période de huit heures par jour pendant cinq jours par semaine, on reconnaît la responsabilité économique partagée entre les parents et la société. Une aide publique peut être fournie soit sous la forme d'un service de garde sans frais, soit par une allocation équivalente aux frais de garde du bébé pour le parent.

On pourrait critiquer le système d'allocation lié aux frais de garde du bébé en signalant qu'il s'agirait seulement d'un salaire faible destiné avant tout aux femmes et que ce salaire ne contribuerait pas à l'accumulation d'années de service sur le marché du travail. Toutefois, cet arrangement répondrait aux besoins d'un certain groupe de familles où l'un des parents — le plus souvent la mère — ne veut pas reprendre un travail rémunéré tant que son enfant est en bas âge. En ce qui concerne les femmes ayant une capacité de gains supérieurs, il est fort probable que cette mesure ne les démotiverait pas à poursuivre un travail rémunéré pour la simple raison qu'il s'agirait d'un salaire relativement faible. Pour des familles bénéficiaires de l'aide sociale, avant tout les familles monoparentales, cette mesure rétablirait une certaine dignité. Sous un tel programme, les personnes auraient droit à leurs allocations actuelles de subsistance et à l'allocation pour les soins aux enfants, le cas échéant.

Un programme d'allocation lié aux frais de garde serait coûteux. Il faudrait que ce programme soit financé par l'impôt sur le revenu et qu'il soit universel plutôt que destiné seulement aux personnes défavorisées. Le résultat de ce programme serait une redistribution du revenu des familles sans enfant vers des familles ayant des enfants. Dans le cas des familles à revenu élevé où il y a un seul salarié, ce programme redistribuerait le salaire plus élevé vers le conjoint ou la conjointe au foyer. J'estime que ces deux répercussions seraient désirables au plan social.

(b) Soins aux enfants

Les prestations relatives aux enfants seraient calculées au *pro rata* du temps passé à la prématernelle ou à l'école.

Ces prestations ne suffiraient pas à compenser pleinement les femmes pour le temps qu'elles consacrent aux soins de leurs enfants, mais un tel programme serait cependant un grand pas en avant.

(c) Soins aux personnes adultes à charge

Si les coûts reliés aux soins des enfants sont une responsabilité partagée, je crois que le coût économique des soins aux adultes à charge devrait être entièrement financé par le public. La procréation est en général un choix pour les individus, mais la personne handicapée ne choisit pas son sort. Ceci impliquerait de donner aux personnes soignantes une allocation équivalente au salaire octroyé aux employées, employés du secteur public. La personne handicapée adulte choisirait la personne soignante engagée qui pourrait être un membre de sa famille ou une personne de l'extérieur.

Ayant de tels fonds à leur disposition, les individus et les familles pourraient faire un choix éclairé par rapport aux soins nécessaires.

(d) Questions générales

L'attribution de telles allocations et d'autres solutions alternatives pour les soins des personnes à charge pourraient s'avérer des aspects-clés pour assurer cette partie de la sécurité économique des femmes qui se trouve compromise par la prestation de soins. D'autres mesures encore pourraient rendre le milieu de travail plus favorable à la prestation de soins et à l'autogestion de la santé pour tous et toutes. Un exemple important serait la réduction du nombre d'heures travaillées en diminuant à la fois la longueur de l'année de travail et celle de la semaine de travail. Il existe de nombreuses façons d'atteindre l'objectif de diminution du temps de travail : augmenter les droits de vacances, mettre en place le droit à des journées personnelles de congé et faire la transition vers une semaine de travail de 32 heures, pour ne nommer que ces trois moyens. Les Pays-Bas ont réalisé de grands progrès en ce domaine grâce à une étroite collaboration entre les syndicats, les organisations patronales et le gouvernement.

Un réseau municipal d'aide ménagère serait une excellente initiative. On pourrait faire appel à ce type de services quand une situation d'urgence se présente, par exemple si la personne soignante tombe elle-même malade, pour aider des personnes vivant seules, dans le cas d'enfants malades qui ne peuvent pas fréquenter la garderie, etc. Ce même réseau pourrait offrir une ouverture de carrière à des femmes ayant déjà été personnes soignantes auprès de membres de leur propre famille, surtout si cette nouvelle occupation était structurée de façon à faciliter la transition éventuelle vers d'autres domaines de travail.

Les plans de retraite pourraient à leur tour reconnaître le travail de soins à domicile comme socialement utile en calculant chaque année de soins donnés comme une année de travail assurable à la retraite.

Conclusion

En conclusion, il existe différentes façons de compenser la valeur économique de ce travail non rémunéré essentiel pour la société mais qui désavantage actuellement les femmes sur le marché du travail. Une telle stratégie ne serait qu'une première étape d'une stratégie plus vaste qui toucherait les façons de faire du marché du travail et d'autres questions connexes. Cette première étape pour la reconnaissance du travail non rémunéré pourrait s'avérer un élément-clé d'une solution globale.

Références bibliographiques

- AGASSI, Judith Buber (1977). The Unequal Occupational Distribution of Women in Israel, *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 2:88-94.
- (1989). Theories of Gender Equality: Lessons From the Israeli Kibbutz, *Gender and Society* 3 (2):160-186.
- ANTILL, John K., Jacqueline J. GOODNOW, Graeme RUSSELL, and Sandra COTTON (1996). The Influence of Parents and Family Context on Children's Involvement in Household Tasks, *Sex Roles* 34 (3/4):215-236.
- ARONSON, Jane, and Sheila M. NEYSMITH (1997). The Retreat of the State and Long-Term Care Provision: Implications for Frail Elderly People, Unpaid Family Carers and Paid Home Care Workers, *Studies in Political Economy* (53):37-66.
- ARRIGHI, Barbara A., and David J. MAUME (2000). Workplace Subordination and Men's Avoidance of Housework, *Journal of Family Issues* 21 (4):464-487.
- BAKKER, Isabella (1998). *Unpaid Work and Macroeconomics: New Discussions, New Tools for Action, Policy Research*, Ottawa: Status of Women Canada.
- BARNETT, Rosalind D., and Yu-Chu SHEN (1997). Gender, High- and Low-Schedule-Control Household Tasks, and Psychological Distress: A Study of Dual-Earner Couples, *Journal of Family Issues* 18 (4):403-428.
- BAXTER, Janeen (1997). Gender Equality and Participation in Housework: A Cross-National Perspective, *Journal of Comparative Family Studies*:220-247.
- BAXTER, Janeen, and Mark WESTERN (1998). Satisfaction with Housework: Examining the Paradox, *Sociology* 32 (1):101-20.
- BEAUJOT, Roderic, Tony HADDAD, and Seth MCFARLANE (2000). Time Constraints and Relative Resources as Determinants of the Sexual Division of Domestic Work, *Canadian Journal of Sociology* 25 (1):61-82.
- BENÉRIA, L., and M. ROLDÁN (1987). *The Crossroads of Class and Gender: Industrial Homework, Subcontracting, and Household Dynamics in Mexico City*, Chicago: University of Chicago Press.
- BIANCHI, Suzanne M., Melissa A. MILKIE, Liana C. SAYER, AND John P. ROBINSON (2000). Is Anyone Doing the Housework? Trends in the Gender Division of Household Labor, *Social Forces* 79 (1):191-228.
- BOND, Sue, and Jill SALES (2001). Household Work in the UK: An Analysis of the British Household Panel Survey 1994, *Work, Employment & Society* 15 (2):233-250.
- BOSERUP, Ester (1970). *Women's Role in Economic Development*, New York: St. Martin's Press.
- BRINES, Julie (1994). Economic Dependency, Gender, and the Division of Labor at Home, *American Journal of Sociology* 100 (3):652-688.
- CARRIER, Patricia J., and Lorraine DAVIES (1999). The Importance of Power Relations for the Division of Household Labor, *Canadian Journal of Sociology*.
- CHANDLER, William (1994). « La valeur du travail ménager au Canada, 1992 », *L'observateur économique canadien* (#11-010 au cat.):3.1-3.9.
- CHÉNIER, Nathalie, Mireille CYR, et Pierre MCDUFF (1999). « Impact psychologique de l'horaire de travail et de la participation aux tâches familiales chez des couples à double carrière », *Revue canadienne des sciences du comportement*, 31 (2):119-129.
- COHEN, Philip N. (1998). Replacing Housework in the Service Economy: Gender, Class, and Race-Ethnicity in Service Spending, *Gender and Society* 12 (2):219-231.
- COVERMAN, Shelley (1983). Gender, Domestic Labor Time, and Wage Inequality, *American Sociological Review* 48 (5):623-637.
- (1985). Explaining Husbands' Participation in Domestic Labor, *Sociological Quarterly* 26:81-97.
- (1989). Women's Work Is Never Done: the Division of Domestic Labor, *Women: A Feminist Perspective*, Edited By J. Freeman, pp. 356-367, Palo Alto CA: Mayfield.

-
- CUNNINGHAM, Mick (2001). Parental Influences on the Gendered Division of Housework, *American Sociological Review* 66:184-203.
- DEMARIS, Alfred, and Monica A. LONGMORE (1996). Ideology, Power, and Equity: Testing Competing Explanations for the Perception of Fairness in Household Labor, *Social Forces* 74 (3):1043-1071.
- FERBER, Marianne A., and Carole A. GREEN (1985). Homemakers' Imputed Wages: Results of the Heckman Technique Compared with Women's Own Estimates, *The Journal of Human Resources* 20 (1):90-99.
- GAGER, Constance T. (1998). The Role of Valued Outcomes, Justifications, and Comparison Referents in Perceptions of Fairness Among Dual-Earner Couples, *Journal of Family Issues* 19 (5):622-648.
- GILL, Gurjeet K. (1998). The Strategic Involvement of Children in Housework: An Australian Case of Two-Income Families, *International Journal of Comparative Sociology* 39 (3):301-315.
- GLASS, Jennifer, and Tetsushi FUJIMOTO (1994). Housework, Paid Work, and Depression Among Husbands and Wives, *Journal of Health and Social Behavior* 35 (2):179-191.
- GRACE, Marty (1998). The Work of Caring for Young Children: Priceless Or Worthless?, *Women's Studies International Forum* 21 (4):401-413.
- GUPTA, Sanjiv (1999). The Effects of Transitions in Marital Status on Men's Performance of Housework, *Journal of Marriage and the Family* 61:700-711.
- HERSCH, Joni (1991). Male-Female Differences in Hourly Wages: the Role of Human Capital, Working Conditions, and Housework, *Industrial and Labor Relations Review* 44 (4):746-759.
- HERSCH, Joni, and Leslie STRATTON (1997). Housework, Fixed Effects, and Wages of Married Workers, *The Journal of Human Resources* 32 (2):285-307.
- HOSSAIN, Ziarat (2001). Division of Household Labor and Family Functioning in Off-Reservation Navajo Indian Families, *Family Relations* 50 (3):255-261.
- IRONMONGER, Duncan (1996). Counting Outputs, Capital Inputs and Caring Labour: Estimating Gross Household Product, *Feminist Economics* 2 (3):37-64.
- JOHN, Daphne, and Beth Anne SHELTON (1997). The Production of Gender Among Black and White Women and Men: the Case of Household Labor, *Sex Roles* 36 (3/4).
- KAMO, Yoshinori, and Ellen L. COHEN (1998). Division of Household Work Between Partners: A Comparison of Black and White Couples, *Journal of Comparative Family Studies*.
- KANDEL, Denise B., Mark DAVIES, AND Victoria H. RAVEIS (1985). The Stressfulness of Daily Social Roles for Women; Marital, Occupational and Household Roles, *Journal of Health and Social Behavior* 26 (1):64-78.
- KEMMER, Debbie (2000). Tradition and Change in Domestic Roles and Food Preparation, *Sociology* 34 (2):323-333.
- KIGER, Gary, and Pamela J. RILEY (1996). Gender Differences in Perceptions of Household Labor, *The Journal of Psychology* 130 (4):357-370.
- KNAAK, Stephanie (2002). Deconstructing Discourse: Breastfeeding, Intensive Mothering and the Moral Construction of Choice, Toronto.
- LENNON, Mary Clare (1994). Women, Work, and Well-Being: the Importance of Work Conditions, *Journal of Health and Social Behavior* 35 (3):235-247.
- LENNON, Mary Clare, and Sarah ROSENFELD (1994). Relative Fairness and the Division of Housework: the Importance of Options, *American Journal of Sociology* 100 (2):506-531.
- LEONARD, Madeleine (2001). Old Wine in New Bottles? Women Working Inside and Outside the Household, *Women's Studies International Forum* 24 (1):67-78.
- LUXTON, Meg (1997). The UN, Women, and Household Labour: Measuring and Valuing Unpaid Work, *Women's Studies International Forum* 20 (3):431-439.
- MASSEY, Garath, Karen HAHN, and Dusko SEKULIC (1995). Women, Men, and the "Second Shift" in Socialist Yugoslavia, *Gender and Society* 9 (3):359-379.

- MOSS, Pamela (1997). Spaces of Resistance, Spaces of Respite: Franchise Housekeepers Keeping House in the Workplace and at Home, *Gender, Place and Culture* 4 (2):179-196.
- NOONAN, Mary C. (2001). The Impact of Domestic Work on Men's and Women's Wages, *Journal of Marriage and Family* 63:1134-1145.
- ORBUCH, Terri L., and Sandra L. EYSTER (1997). Division of Household Labor Among Black Couples and White Couples, *Social Forces* 76 (1):301-332.
- PARCEL, Toby L. (1999). Work and Family in the 21st Century, *Work and Occupations* 26 (2):264-274.
- PERKINS, H. Wesley, and Debra K. DEMEIS (1996). Gender and Family Effects on the "Second Shift" Domestic Activity of College-Educated Young Adults, *Gender and Society* 10 (1):78-93.
- PITTMAN, Joe F., Jennifer L. KERPELMAN, and Catherine A. SOLHEIM (2001). Stress and Performance Standards: A Dynamic Approach To Time Spent in Housework, *Journal of Marriage and Family* 63:1111-1121.
- PRESS, Julie E., and Eleanor TOWNSLEY (1998). Wives' and Husbands' Housework Reporting: Gender, Class, and Social Desirability, *Gender and Society* 12 (2):188-218.
- RILEY, Pamela J., and Gary KIGER (1999). Moral Discourse on Domestic Labor: Gender, Power, and Identity in Families, *The Social Science Journal* 36 (3):541-548.
- ROGERS, Stacy J., and Paul R. AMATO (2000). Have Changes in Gender Relations Affected Marital Quality?, *Social Forces* 79 (2):731-753.
- ROSS, Catherine E. (1987). The Division of Labor at Home, *Social Forces* 65 (3):816-833.
- ROSS, Catherine E., John MIROWSKY, and Joan HUBER (1983). Dividing Work, Sharing Work, and In-Between: Marriage Patterns and Depression, *American Sociological Review* 48 (6):809-823.
- RUSSELL, Alan, Neil BREWER, and Nina HOGBEN (1997). Psychological Variables Associated with the Household Work of Girls and Boys in Early Adolescence, *Journal of Early Adolescence* 17 (2):197-215.
- SANCHEZ, Laura (1993). Women's Power and the Gendered Division of Domestic Labor in the Third World, *Gender and Society* 7 (3):434-459.
- SANCHEZ, Laura, and Emily KANE (1996). Women's and Men's Constructions of Perceptions of Housework Fairness, *Journal of Family Issues* 17:358-87.
- SANCHEZ, Laura, and Elizabeth THOMSON (1997). Becoming Mothers and Fathers: Parenthood, Gender, and the Division of Labor, *Gender and Society* 11 (6):747-772.
- SCHOOLER, Carmi, Joanne MILLER, Karen A. MILLER, and Carol N. RICHTAND (1984). Work for the Household: Its Nature and Consequences for Husbands and Wives, *American Journal of Sociology* 90 (1):97-124.
- SHELTON, Beth Anne, and Daphne JOHN (1996). The Division of Household Labor, *Annual Review of Sociology* 22:299-322.
- SILVER, Hilary, and Frances GOLDSCHIEDER (1994). Flexible Work and Housework: Work and Family Constraints on Women's Domestic Labor, *Social Forces* 72 (4):1103-1119.
- SOUTH, S. J., and G. SPITZE (1994). Housework in Marital and Nonmarital Households, *American Sociological Review* 59 (3):327-347.
- SPEAKMAN, Sue, and Mick MARCHINGTON (1999). Ambivalent Patriarchs: Shiftworkers, 'Breadwinners' and Housework, *Work, Employment & Society* 13 (1):83-105.
- SULLIVAN, Oriel (1997). The Division of Housework Among "Remarried" Couples, *Journal of Family Issues* 18 (2):205-223.
- (1997). Time Waits for No (Wo)Man: An Investigation of the Gendered Experience of Domestic Time, *Sociology* 31 (2):221-239.
- (2000). The Division of Domestic Labour: Twenty Years of Change?, *Sociology* 34 (3):437-456.
- TWIGGS, Joan E., Julia MCQUILLAN, and Myra MARX FERREE (1999). Meaning and Measurement: Reconceptualizing Measures of the Division of Household Labor, *Journal of Marriage and the Family* 61:712-724.

-
- VAN WILLIGEN, Marieke, and Patricia DRENTEA (2001). Benefits of Equitable Relationships: the Impact of Sense of Fairness, Household Division of Labor, and Decision Making Power on Perceived Social Support, *Sex Roles* 44 (9/10):571-597.
- VANEEVERY, Jo (1997). Understanding Gendered Inequality: Reconceptualizing Housework, *Women's Studies International Forum* 20 (3):411-420.
- WARING, Marilyn (1988). *If Women Counted. A New Feminist Economics*, New York: Harper and Row.
- WINDEBANK, Jan (2001). Dual-Earner Couples in Britain and France: Gender Divisions of Domestic Labour and Parenting Work in Different Welfare States, *Work, Employment & Society* 15 (2):269-290.
- WRIGHT, Erik Olin, Karen SHIRE, Shu-Ling HWANG, Maureen DOLAN, and Janeen BAXTER (1992). The Non-Effects of Class on the Gender Division of Labor in the Home: A Comparative Study of Sweden and the United States, *Gender and Society* 6 (6):252-282.
- ZUO, Jiping, and Yanjie BIAN (2001). Gendered Resources, Division of Housework, and Perceived Fairness -- A Case in Urban China, *Journal of Marriage and Family* 63:1122-1133.

Période d'échanges

Ruth Rose

Juste sur le plan factuel, les principaux travaux de Statistique Canada reconnaissent quand même le travail auprès des adultes handicapés, notamment dans l'enquête de 1992 et aussi dans les deux derniers recensements où il y avait trois questions : soins aux enfants, travail ménager et soins aux adultes, incluant des activités comme visiter une personne adulte dans une résidence, ce qui devient un travail de plus en plus important et qui accapare de plus en plus de monde.

Martine Simard

C'est un commentaire. Je suis très heureuse de voir qu'après plus de 20 ans, il y a enfin des universitaires qui sont d'accord avec nous. Je suis une travailleuse au foyer et cela fait 20 ans que je me bats pour une reconnaissance. On s'est énormément moqué de moi. De voir que des gens commencent à penser que c'est un travail, que c'est important et que tout cela a une valeur, je vous avoue que ça fait du bien.

Marie-Pier Beaumont

J'ai un peu de difficulté avec le fait qu'on tente de valoriser le plus possible le travail non rémunéré, mais j'ai un vrai problème avec le fait qu'on le fasse en allant jouer sur le marché, en lui donnant une valeur monétaire, un certain pourcentage, comme si c'était un salaire. Je crois que dans une démarche hétérodoxe, ce serait plus pertinent de se retirer, de reconstruire quelque chose d'autre que le marché. En donnant une valeur monétaire qui ressemble à un salaire, avec une offre et une demande, en externalisant, en marchandant un peu des activités qu'on essaie de valoriser socialement, il me semble qu'il y a erreur de cible. Je n'ai pas beaucoup d'arguments, mais cela m'embête de donner une valeur monétaire à quelque chose qu'on veut valoriser et qui est *valorisable*. C'est une question générale que je lance.

Margrit Eichler

Si j'ai bien compris votre question, vous vous opposez à ce qu'on traite de ce sujet en termes d'argent, parce que cela ramène au marché du travail. Partout au monde, les femmes sont très pauvres et elles prennent soin des personnes. Ce serait seulement un moyen et, pas vraiment le seul, qui aurait pour effet d'améliorer la situation des femmes. Nous avons besoin d'autres mesures, naturellement, et de faire d'autres changements. En sociologie, nous ne pouvons jamais dire qu'il existe un fait universel. Tout change d'une société à l'autre, sauf une seule exception et c'est que les femmes prennent davantage soin des autres que les hommes; c'est la seule généralisation que je suis capable de faire en tant que

sociologue. C'est pourquoi je crois qu'il est si important de donner de l'argent aux femmes, car l'argent donne l'indépendance et l'égalité... avec d'autres mesures, naturellement.

Ruth Rose

Je veux faire un commentaire sur la politique proposée par Margrit Eichler parce qu'au Canada, particulièrement au Québec, on a toujours opposé la notion de donner une allocation aux personnes au foyer à la création de services de garde et aux congés parentaux. C'est très problématique. En 1981, le Québec a été le premier à créer une allocation de disponibilité, ce qui était justement une façon de donner de l'argent aux personnes qui n'utilisaient pas les services de garde. À l'époque, on donnait des allocations de naissance, des montants de 4 500 ou 5 000 \$ pour un troisième enfant et avec un troisième enfant, en général, la mère est devenue une femme au foyer. Chaque fois que des montants plus importants ont été alloués, le gouvernement a cessé d'investir dans les services de garde.

Quand le Canada a posé la problématique de la politique nationale de services de garde, la réaction a été de bonifier la prestation pour enfants en donnant un montant additionnel pour les jeunes enfants et il n'y a toujours pas de politique de services de garde. Au contraire, quand le régime d'assistance publique du Canada a été aboli, la contribution aux services de garde a été diminuée. Cette question refait surface dans le programme de monsieur Chrétien, après 25 ans.

De plus, le Québec, qui octroyait des allocations de naissance dans un but de politique nataliste, voyant le taux de natalité continuer de chuter a plutôt décidé d'investir dans les services de garde, le seul programme vraiment intéressant en Amérique du Nord malgré ses imperfections. Le Québec voudrait bien aussi améliorer la politique de congés parentaux, mais il est bloqué par le fédéral.

J'ai travaillé depuis longtemps à cette question-là avec l'Afeas et je pense qu'il y a de la place pour les deux genres de programmes, mais ce n'est pas ainsi que les gouvernements le voient.

Margrit Eichler

Si l'État donnait en salaire le même montant qu'il donne aux parents pour une garderie sans frais, pour la première fois, ceux-ci auraient un véritable choix. Les personnes qui prennent soin des adultes handicapés ne reçoivent aucun montant actuellement et ces personnes sont importantes aussi dans le programme proposé.

Je sais qu'il y a des objections, mais je crois que la solution est de demander en même temps les garderies sans frais ou de donner exactement le montant correspondant sous forme de salaire pour que les parents aient un véritable choix.

Lorraine Guay

Je voudrais savoir si, selon vous, le fait d'accorder une valeur monétaire aux tâches que vous avez identifiées, va amener les hommes à faire une partie de ces tâches?

Margrit Eichler

Probablement, oui, et je pense que ce serait positif. On ne peut pas changer le monde tout d'un coup. On ne doit pas changer seulement la situation des femmes, mais aussi celle des hommes. S'il y a davantage d'hommes qui donnent des soins, ce sera très bien, selon moi.

Louise Brossard

Je me demande pourquoi, dans votre calcul, vous ne prenez pas en compte les soins ou les services qui sont donnés aux adultes autonomes. C'est encore souvent les femmes qui accomplissent toutes sortes de tâches pour des enfants devenus adultes ou pour des conjoints adultes qui sont tout à fait autonomes et qui continuent de se faire servir par les femmes de leur entourage. Ces services continuent de les désavantager au plan social et sur leur projet de vie personnel. Votre projet, me semble-t-il, risque de renforcer la division sexuelle du travail et le partage des tâches domestiques.

Margrit Eichler

C'est vrai, mais je pense que ma proposition n'est pas la seule qui soit pertinente. Toutefois, je ne peux pas imaginer de raisons sérieuses pour lesquelles les femmes pauvres devraient financer avec leurs impôts des femmes dont les maris sont riches et qui peuvent se payer des services même s'ils ont la capacité de se servir eux-mêmes. Il ne serait pas juste qu'on utilise des fonds publics pour subventionner des personnes privilégiées qui n'ont pas un réel besoin de ces services. Est-ce que j'ai bien compris votre question?

Louise Brossard

Je ne dis pas qu'il faille payer les femmes qui restent à la maison, je suis plutôt en désaccord avec cette proposition, mais si on entre dans la logique de payer les femmes qui prennent soin d'enfants ou de personnes à charge, on peut dire que cette proposition ne tient pas compte de tout le reste du travail que les femmes font à la maison et cela ne remet pas en question la division sexuelle du travail.

Margrit Eichler

C'est vrai, mais ce n'est pas l'intention. J'ai aussi proposé qu'on diminue la semaine de travail à 32 heures et je sais qu'il y a d'autres moyens de modifier la division actuelle du travail domestique.

Irène Demczuk

Je suis d'un avis tout à fait contraire à celui de Louise Brossard. Quand j'ai pris connaissance de votre théorie pour la première fois, je me disais qu'enfin, il y avait une voie pour nous permettre de sortir de cette conceptualisation qu'on avait du travail ménager, soit au niveau de la nature des tâches.

Je trouve particulièrement intéressant le concept de travail socialement utile et surtout l'*opérationnalisation* de ce concept. Nous avons ainsi un bon exemple d'*opérationnalisation*. On voit qu'il est possible d'utiliser nos contributions publiques pour ne pas subventionner le patriarcat privé. La tasse de thé que se fait servir monsieur par sa femme ne serait pas financée puisque ce n'est pas du travail socialement utile. Monsieur est capable de se servir tout seul.

J'ai une question au sujet de la division entre la famille et le marché du travail, entre les sphères dites privée et publique. Pourquoi, dans le concept de travail socialement utile, n'avez-vous pas incorporé le travail socialement utile pour la communauté? le militantisme, par exemple? Y aurait-il des élargissements possibles de ce concept?

Margrit Eichler

Absolument, oui. C'est du travail utile.

Winnie Frohn

Moi aussi je ressens une réticence à payer la femme au foyer, notamment parce qu'ainsi se perpétuerait la répartition des rôles. Toutefois, avec l'économie qui demande de plus en plus de flexibilité, alors que le marché du travail devient extrêmement difficile, cette idée d'avoir une forme de salaire, est-ce que ce ne serait pas une manière, autant pour les hommes que pour les femmes, de refuser un travail qui n'est pas acceptable? En somme, l'utiliser comme un levier de négociation pour dire aux entreprises que si elles exigent trop, nous avons une alternative et nous pouvons rester chez nous. Cela pourrait aussi être possible pour s'impliquer dans la communauté. Si nous vivions dans un milieu où tout le travail est intéressant, où les conditions de travail sont extraordinaires, où on est bien au travail, je dirais que ce n'est pas nécessaire, mais étant donné que nous serons confrontés à beaucoup de travail détestable, que nous ne voulons pas faire, peut-être que nous aurions ainsi une façon de négocier pour améliorer les conditions de travail.

Pascale Vielle

Je vais peut-être un peu anticiper sur l'intervention que je voulais faire demain. J'ai beaucoup aimé la manière dont vous parvenez à trouver un critère qui permet de déterminer ce qui doit être reconnu socialement et ce qui ne devrait pas l'être. Je souscris assez bien à l'identification de tâches qui résulte du critère. Cela me paraît important.

C'est toutefois un peu rapide, une fois fait ce travail d'identification, de tout de suite déduire comment on va reconnaître ces activités. Il y a des tas de manières de les reconnaître. Chacune de ces manières va refléter une certaine approche ou conception de la répartition des rôles entre les hommes et les femmes et il n'est pas innocent de choisir de donner un faible salaire plutôt que de choisir d'autres modalités de reconnaissance. Ce sera l'objet de mon intervention demain, mais le sujet mérite que nous le creusions et je pense que demain, le débat ne sera pas simple. Quand je propose ce dont je vous parlerai demain, les travailleuses au foyer se fâchent car ce n'est pas ce qu'elles voudraient entendre.

Je pense qu'il est important dans ce contexte de pouvoir dépasser certaines situations individuelles pour réfléchir aux conditions effectives et nécessaires à l'émancipation d'une femme, même si elle fait un choix différent. Fonder toute la politique sur ce choix de demeurer femme au foyer va empêcher d'autres femmes de faire le choix de travailler en dehors de la maison.

Je pense qu'il est important de répondre au problème que l'on identifie de manière frontale par rapport à ce problème. Le problème que vous avez identifié, c'est le problème des statuts de l'emploi, de la flexibilité de l'emploi; il faut lutter contre la détérioration des statuts, il faut lutter contre la flexibilité. Il est toujours pervers d'utiliser une autre politique sociale pour tenter de régler un problème. Il est important de pouvoir faire la part des choses.

Sylvie Morel

Nous faisons le pont avec la journée de demain. Demain, seront présentés trois scénarios de politique sociale qui se veulent un peu provocateurs, mais qui permettront justement de débattre de ces questions que madame Eichler vient de soulever. Je pense que ce sera intéressant parce qu'on peut faire le lien avec l'hétérodoxie, avec les politiques d'emploi. Nous devons nous interroger sur ce qu'il faut prendre pour acquis dans l'évolution actuelle de l'emploi et ce qui, au contraire, devrait être questionné. Si on requestionne, où est-ce qu'on se retrouve dans les politiques sociales? Nous tenterons de jouer avec tout ça et le débat sera intéressant.

Les nouvelles avenues de politiques sociales

Dans cette partie trois avenues de politiques sociales seront examinées.

Les « politiques sociales » renvoient précisément à ce sous-ensemble des « politiques publiques », la sécurité sociale, dont la fonction est de « protéger la situation économique des individus ou des familles en cas d'éventualités susceptibles de provoquer la perte, l'absence, l'insuffisance de revenu ou une augmentation des charges financières¹ » (comme le chômage, la maladie, la retraite, la famille) ou encore de fournir une aide en nature (services de santé, services de garde, logements subventionnés, etc.) permettant de combler certains besoins sociaux. Afin d'évaluer ces nouvelles avenues à la lumière du passé, Ruth Rose présentait un bilan des politiques sociales au Canada et au Québec. Sylvie Morel introduisait ensuite les trois scénarios.

¹ Lise POULIN SIMON (1981), *Les assurances sociales, pour une sécurité du revenu des salariés*, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, cahier n° 18, p. 6.

Un bilan des politiques sociales au Canada et au Québec de 1927 à 2000 : les bons et les mauvais coups

Ruth Rose

Professeure en sciences économiques
Université du Québec à Montréal

1. Quelques notions théoriques

Afin de donner un cadre analytique à ce bilan des politiques sociales, je trouve utile de faire appel à la typologie des États-providence d'Esping-Andersen — libéraux, conservateurs et sociaux-démocrates — et à diverses analyses du genre dans l'État-providence. Cette analyse nous permet de conclure que les pays scandinaves sociaux-démocrates des années 1960 à 1980, particulièrement la Suède, se sont le plus rapprochés d'une situation d'égalité économique entre les hommes et les femmes et ont le plus réduit la pauvreté, particulièrement chez les familles monoparentales. Les éléments nécessaires pour atteindre les résultats qui ont caractérisé la Suède jusqu'à récemment sont une politique de plein emploi, une négociation à l'échelle nationale de la répartition des revenus, un contrôle serré sur l'exportation du capital et sur l'implication des étrangers dans les entreprises nationales ainsi qu'une utilisation intensive des instruments étatiques — ce qui nécessite des impôts élevés et *redistributifs*.

Il est aussi utile de faire une typologie de régimes de sécurité du revenu en tenant compte de la place des femmes et des hommes dans l'économie. Tous les États-providence fondent leurs systèmes sur des **assurances sociales** qui visent à remplacer le revenu du travail perdu lorsque la personne est en chômage, invalide, malade ou à la retraite. Les États-providence libéraux — principalement ceux des pays anglo-saxons — ont des régimes publics d'assurance qui offrent un remplacement de revenu au niveau de subsistance, alors que dans les pays conservateurs (corporatistes) ou sociaux-démocrates, les régimes remplacent typiquement entre 70 % et 100 % du salaire antérieur. Les féministes aguerries comprendront vite que ces régimes ont été d'abord conçus en fonction des **hommes**. Les femmes y trouvaient leur place à titre de dépendantes ou de survivantes (veuves) des hommes. D'ailleurs, les prestations de maternité et de parentalité — et éventuellement de paternité dans quelques pays — ont été créées plus tard et ce genre de prestations n'existe toujours pas aux États-Unis.

Les **programmes d'assistance** ont été conçus principalement pour les **personnes handicapées** et les **femmes**, surtout les cheffes de familles monoparentales ou les femmes âgées qui ne peuvent compter sur un mari. Ces programmes ont toujours offert des prestations très faibles et sont généralement assortis

de contrôles non seulement quant aux niveaux du revenu et des ressources, mais aussi quant aux mœurs des femmes.

Viennent ensuite les **programmes universels** qui représentent une forme de reconnaissance de la citoyenneté de chaque membre de la société et de son droit fondamental de recevoir ce qui est nécessaire pour sa subsistance, pour le maintien de sa santé et pour son éducation. Ce genre de programme a d'abord été conçu pour les **enfants** — les allocations familiales, par exemple — puisque ceux-ci sont de véritables dépendants. De plus, d'un point de vue capitaliste, accorder un soutien étatique pour les enfants résout le problème du salaire familial et permet de payer des salaires moindres aux pères de famille — et plus tard aux mères de famille. Les **personnes âgées** sont aussi une catégorie souvent visée par des programmes universels puisque l'on présume qu'elles ne sont pas en mesure de gagner leur vie par le travail. La plupart des pays industrialisés — avec l'exception notable des États-Unis — ont aussi créé des systèmes de santé à accès universel et plus ou moins gratuits. L'éducation primaire et secondaire est aussi gratuite, universelle et généralement obligatoire, alors que l'enseignement supérieur est accessible, moyennant des frais, à la vaste majorité de la population depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Les féministes suédoises ont longuement débattu deux options politiques concernant la sécurité du revenu des femmes : 1) intégrer les femmes au marché du travail en leur donnant les conditions nécessaires pour bien concilier leurs responsabilités familiales et leur vie professionnelle — ce qui implique évidemment de convaincre les hommes d'assumer leur part des responsabilités familiales; 2) soutenir les femmes qui désirent rester au foyer avec leurs enfants par le biais de politiques d'assistance généreuses dans le cas des familles monoparentales et par le biais de divers avantages fiscaux et autres aux hommes qui assument le soutien financier d'une conjointe au foyer. La première approche vise à rendre les femmes admissibles aux programmes d'assurance conçus pour les hommes. La deuxième voie caractérise davantage les États-providence conservateurs comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou la France et reflète une attitude paternaliste à l'égard des femmes. Les pays libéraux, pour leur part, cherchent à forcer les femmes à intégrer le marché du travail sans leur donner toutefois le support nécessaire et sans leur garantir des emplois et des salaires convenables.

En Suède, le Parti social-démocrate a résolument adopté la première solution, considérant que ce n'est pas à la société d'aider les hommes riches à se payer le coût d'une servante (Winkler 1996) et considérant que la pleine égalité des femmes peut se réaliser seulement si elles ont des sources de revenu indépendantes. Par ailleurs, la société suédoise considère que l'égalité des femmes, particulièrement de celles qui sont responsables de famille monoparentale, exige que la société assume les coûts des besoins essentiels des enfants, de véritables dépendants. La Suède a donc instauré des allocations familiales généreuses et, en cas de rupture familiale, le garant des pensions alimentaires pour enfants. Elle assume

également une grande partie des coûts de la socialisation, de l'éducation et des soins aux enfants (services de garde et d'éducation à la petite enfance), des congés parentaux et plus largement des services de santé et d'éducation. Une allocation pour les coûts du logement représentait, jusqu'à tout récemment, le principal programme d'assistance pour les ménages pauvres.

2. Une chronologie des bons et des mauvais coups au Canada

2.1 1927 à 1965 : Création de l'État-providence et des programmes modernes de sécurité du revenu

Régimes de retraite : un programme d'assistance pour les personnes de 70 ans et plus à partir de 1927. Progressivement, on a inclus les aveugles et certaines personnes handicapées.

1951 : un programme universel à partir de 1951 pour les personnes de 70 ans et plus et un programme d'assistance pour les personnes de 65 à 69 ans.

Assurance-chômage : 1941.

Aide sociale — 1936 au Québec et dans la plupart des provinces : prestations pour les mères nécessiteuses et quelques autres catégories.

1957 : Assistance-chômage pour les chômeurs non admissibles à l'assurance-chômage.

Allocations familiales : 1944.

2.2 1965 à 1975 : consolidation de l'État-providence

Régimes de retraite — 1966 : remaniement de la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), programme universel jusqu'en 1989, et création du Supplément de revenu garanti (SRG), un programme d'assistance. Ensemble, ces deux programmes fournissent aux personnes âgées d'au moins 65 ans un revenu minimum garanti qui en 2002 est d'environ 11 625 \$ par année pour une personne seule et 18 850 \$ pour un couple. Plus tard, on a ajouté l'Allocation au conjoint, un programme d'assistance pour les veufs ou veuves et les conjointes ou conjoints de personnes retraitées (65 ans ou plus) âgés de 60 à 64 ans. Le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint sont réduits en fonction du revenu familial provenant d'autres sources, le premier à un taux de 50 % et le deuxième à un taux de 75 %.

1966 : création du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC), c'est-à-dire des régimes d'assurance sociale où les prestations sont basées sur les gains antérieurs. Ces régimes sont peu généreux en comparaison aux programmes européens.

Assurance-chômage — 1971 : réforme majeure qui a étendu la couverture à la quasi-totalité des personnes salariées tout en réduisant les exigences pour se qualifier et en prolongeant la période de prestations.

1971 : prestations de maternité.

1971 et 1977 : reconnaissance des différences de susceptibilité au chômage selon les régions.

1975 : élimination de la discrimination à l'égard des femmes en supprimant la distinction entre les bénéficiaires qui avaient des personnes à charge et ceux ou celles qui n'en avaient pas. Le mouvement des femmes contestait le fait que le régime considérait que les femmes mariées n'avaient pas de personnes à charge (à moins que leur mari ne soit invalide ou handicapé) alors que les femmes payaient le même taux de cotisation que les hommes. Cette même logique permettait aux hommes de recevoir des prestations de veuf (devenues des prestations de conjoint survivant) du RPC/RRQ quelques années plus tard. L'augmentation des allocations familiales en 1974 visait à défrayer une partie des coûts des enfants à charge que leurs parents soient en chômage ou non.

Aide sociale — 1966 : création du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) par lequel le gouvernement fédéral finançait 50 % des programmes provinciaux d'aide sociale et certains services destinés aux personnes dans le besoin ou susceptibles de l'être en l'absence de ces services (les services de garde, par exemple). Le RAPC posait quatre conditions à ce financement :

- Toute personne dont les ressources étaient insuffisantes pour couvrir ses besoins devait être admissible, quelle que soit la cause de cette insuffisance; ceci mettait fin à la distinction entre les personnes aptes au travail et les personnes inaptes. Les provinces devaient estimer le coût des besoins essentiels pour établir leurs barèmes.
- Les provinces ne pouvaient pas exiger une période de résidence pour établir l'admissibilité des personnes.
- Les provinces devaient instaurer une procédure d'appel pour recevoir des plaintes.
- Chaque province devait signer une entente spécifique avec le gouvernement fédéral.

Allocations familiales — 1974 : augmentation significative et indexation au coût de la vie.

2.3 1976 à aujourd'hui : remise en cause de l'État-providence et coupures dans les programmes sociaux

Régimes de retraite

Les « bons coups »

- Entre 1983 et 1986, le gouvernement fédéral a augmenté de façon significative le Supplément de revenu garanti pour les personnes seules. Cette mesure, combinée au fait qu'à partir de 1976 la plupart des hommes nouvellement retraités — mais pas nécessairement les femmes — recevaient désormais une pleine rente de retraite du RRQ/RPC, a permis de diminuer de façon significative la pauvreté des personnes âgées. Malheureusement, cette rente reste élevée pour les femmes seules et aussi pour les hommes seuls, mais à un moindre degré.

Mais surtout des « mauvais coups »

- En 1985, le gouvernement Mulroney a tenté de convertir la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) en programme d'assistance. Il a dû reculer suite à l'importante manifestation d'indignation de la part des personnes âgées — un groupe important d'électrices et d'électeurs pour le Parti conservateur. Néanmoins, en 1989, le gouvernement a supprimé le caractère universel de la PSV exigeant que les individus ayant un revenu annuel supérieur à 50 000 \$ la remboursent en tout ou en partie.
- À la fin des années 1990, Paul Martin, ministre des Finances dans le gouvernement libéral de Jean Chrétien, a tenté de faire la même chose avec la Prestation pour aîné(e). Lui aussi a dû reculer, surtout à cause de l'opposition des milieux financiers qui évaluaient que les contribuables de la classe moyenne n'auraient plus intérêt à investir dans des REÉR. Ce sont les femmes mariées de la classe moyenne qui auraient été le plus touchées par ces deux propositions de convertir la PSV en programme d'assistance.
- Les deux paliers de gouvernement ont grugé à la marge et de façon répétée le revenu des personnes âgées, par exemple en réduisant le crédit d'impôt en raison de l'âge ou en l'assujettissant à un test de revenu, en instaurant des frais pour les médicaments et certaines interventions médicales, en réduisant les allocations pour le logement et en réduisant les prestations du RRQ/RPC.

Assurance -chômage

Les « mauvais coups »

- Depuis 1977, il y a eu coupure après coupure au niveau des conditions d'admissibilité, de la durée des prestations et du niveau des prestations, qui est passé de 66 2/3 % du salaire assuré à 55 %. Les personnes à revenu élevé doivent rembourser une partie de leurs prestations depuis 1979 et les prestations maximales ont été réduites de presque 25 % en termes réels depuis 1995. Autrefois, les personnes qui quittaient leur emploi volontairement, qui étaient congédiées pour inconduite ou qui refusaient un emploi jugé convenable étaient soumises à une pénalité de l'ordre de trois semaines. Aujourd'hui, elles ne sont pas du tout admissibles. Les coupures les plus importantes sont survenues après la signature de l'Accord de libre-échange en 1989. La transformation en 1997 des exigences d'admissibilité qui comptabilisent les heures de travail plutôt que les semaines, a été particulièrement néfaste pour les femmes.

Les « bons coups »

La plupart de ces mesures positives sont survenues suite à des contestations juridiques alléguant la discrimination à l'égard de divers groupes :

- 1984 : création des prestations d'adoption et élimination de la « règle magique » qui exigeait, pour être admissible aux prestations de maternité, qu'une femme ait été sur le marché du travail au cours des 10 semaines pendant lesquelles la conception a probablement eu lieu.
- 1990 : création des prestations parentales d'une durée de 10 semaines.
- 2001 : prolongation des prestations parentales à 35 semaines, ce qui fait un total de 50 semaines de prestations lors de la naissance d'un enfant et 35 semaines en cas d'adoption. Les exigences d'admissibilité ont été réduites de 700 à 600 heures de travail assurable. Avant 1997, on exigeait un minimum de 15 heures par semaine pendant 20 semaines ou 300 heures de travail. Notons également que cette modification a été adoptée dans le but surtout de couper l'herbe sous les pieds du gouvernement québécois qui veut instaurer son propre programme d'assurance parentale. Il permettait également de dépenser une petite partie des énormes surplus accumulés dans la caisse d'assurance-chômage.

Aide sociale

- 1985 : dans le cadre du RAPC, le fédéral et les provinces ont négocié une entente permettant aux provinces de réclamer du gouvernement fédéral 50 % du coût des mesures d'employabilité et d'intégration en emploi, alors qu'auparavant, le fédéral finançait seulement les prestations d'aide sociale. Cette entente a ouvert la porte à la réimposition de la distinction entre les « aptes » et les « inaptes au travail », au « workfare » et à des coupures ou des gels répétés dans les programmes provinciaux d'aide sociale.
- 1996 : abolition du RAPC. Ceci a entraîné tout d'abord une réduction substantielle de la contribution fédérale aux programmes provinciaux d'aide sociale et aux programmes connexes tels l'aide juridique ou l'aide financière aux parents à faible revenu pour les services de garde. Ensuite, il a permis aux provinces de réintroduire des exigences quant à la durée de résidence dans la province, d'offrir des prestations inférieures aux besoins essentiels estimés ou de refuser carrément des prestations à certaines personnes.

Allocations familiales

- 1978 à 1993 : conversion, par le gouvernement fédéral, des allocations familiales universelles et des déductions fiscales pour enfants — universelles mais favorisant les riches — en Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), un programme d'assistance. Cette réforme a touché de façon importante les familles ayant des revenus aussi faibles que 30 000 \$ par année. Cette opération visait à concentrer les dépenses du gouvernement fédéral sur les familles les plus pauvres et certaines reçoivent maintenant plus qu'en 1978. Malheureusement, le niveau de vie des familles bénéficiaires de l'aide sociale n'a pas augmenté parce que les provinces, à quelques exceptions près, ont diminué l'aide sociale chaque fois que le gouvernement fédéral augmentait sa prestation.
- 1997 à aujourd'hui : le gouvernement fédéral réinvestit dans la PFCE. Toutefois, pour les familles à revenu moyen, les maigres augmentations sont loin d'avoir rétabli les montants qu'elles recevaient avant 1978. Dans la plupart des provinces, les bénéficiaires de l'aide sociale n'ont reçu aucune augmentation, à l'exception d'une indexation partielle au coût de la vie. Au Québec, la première véritable augmentation a eu lieu en 2002. Donc, c'est un groupe restreint de familles, dont les cheffes, chefs travaillent à faible salaire — gagnant entre 12 000 \$ et 32 000 \$ par année environ — qui ont bénéficié de cette politique.
- Au Québec, on a introduit en 1981 les allocations pour jeunes enfants et en 1986 les allocations de naissance, afin, entre autres, de reconnaître le travail des femmes au foyer. De 1974 à 1997, les

allocations fédérales et provinciales étaient pondérées en faveur des familles nombreuses ayant au moins trois enfants. En 1997, la nouvelle politique familiale a « retiré les enfants de l'aide sociale » et le gouvernement a aboli les mesures liées à la politique de natalité. Le gouvernement a appliqué les fonds ainsi dégagés au développement d'une politique de services de garde à 5 \$ par jour — un « bon coup » à mon avis. Malheureusement, il a été financé par un « mauvais coup » qui a appauvri toutes les familles y inclus les plus pauvres.

3. Le débat sur un revenu minimum garanti et les suppléments au revenu du travail

Au début des années 1970, les décideurs politiques au Canada et aux États-Unis ainsi que des groupes de pression progressistes se sont intéressés à l'idée de créer un programme de revenu annuel garanti. Ils ont mis sur pied plusieurs programmes expérimentaux, dont le *Mincome* au Manitoba. Ces programmes offraient un revenu de base aux familles participantes. Le montant accordé diminuait à mesure que la famille avait accès à des revenus provenant d'autres sources. Selon les endroits, différents niveaux de revenu garanti et différents taux de récupération ont été expérimentés. Finalement, les diverses expériences ont démontré que certains programmes augmentaient l'effort de travail des hommes alors qu'ils réduisaient celui de la conjointe et des enfants adolescents; d'autres configurations expérimentales réduisaient l'effort de travail de tous les membres de la famille. L'idée d'un revenu garanti a été abandonnée avant même que les rapports d'évaluation aient été complétés.

En contrepartie, les gouvernements ont adopté diverses formes de **suppléments au revenu gagné**, le *Earned Income Tax Credit* aux États-Unis, le SUPRET et le programme APPORT au Québec, par exemple. Certains de ces programmes visent seulement les familles ayant des enfants à charge et d'autres sont ouverts à toute personne à faible salaire. Au Canada, les programmes sont conçus de façon à encourager les gens à devenir indépendants de l'aide sociale. Au-delà d'un minimum exempté, les prestations d'aide sociale sont réduites à 100 % de tout gain de travail. Or, le supplément redonne entre 30 et 45 % du montant coupé. Dès que le revenu est suffisamment élevé pour que la personne ne soit plus admissible à l'aide sociale, le montant du supplément est réduit en fonction des gains additionnels de travail. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral se préoccupe moins de l'impact sur l'aide sociale puisque très peu de personnes aptes au travail sont admissibles à l'aide sociale. Leur programme représente plutôt une forme d'allocation pour les personnes gagnant des faibles salaires.

Le développement de ces suppléments ainsi que la concentration des allocations familiales sur les responsables de famille travaillant à de faibles salaires ont coïncidé avec une période de réductions des salaires minimums et la détérioration des salaires en général. Les suppléments et les augmentations des

prestations pour ce groupe de familles ont peut-être ralenti la dégradation du niveau de revenu des familles du deuxième *quintile* (le 20 % de familles qui se situent juste au-dessus des prestataires de l'aide sociale), mais ils ne l'ont pas amélioré. On peut voir ce genre de prestations comme étant essentiellement une forme de subvention aux employeurs qui, en conséquence, n'ont pas besoin de payer un « salaire familial » aux travailleurs et surtout aux travailleuses.

La question d'un revenu minimum garanti ou un « revenu de citoyenneté » refait surface à tous les dix ou quinze ans pour être mis au rancart jusqu'à la prochaine fois. Au début des années 1980, d'abord la Commission MacDonald et ensuite la Commission Forget, ont proposé une forme de revenu minimum garanti comme alibi pour justifier une coupure majeure des prestations d'assurance-chômage. Ce genre de proposition devrait nous alerter au danger que le véritable but d'un tel programme – qui, d'ailleurs, a été proposé en première instance par Milton Friedman, un économiste d'extrême droite – soit de permettre le délestage des autres programmes de sécurité du revenu plus généreux et moins répressifs.

En guise de conclusion

Au cours des 25 ou 30 dernières années, nous avons vu une détérioration majeure des programmes de sécurité du revenu et un remplacement systématique des programmes universels — et même certaines dimensions des assurances sociales — par des programmes d'assistance. Ces coupures ont été effectuées dans un contexte de mondialisation, de pression à la baisse des salaires de 90 % de la population, en même temps que la population la plus riche (10 %) s'enrichissait. Heureusement, certaines des tentatives de coupures, notamment en ce qui concerne les régimes publics de retraite, ont échoué à cause de la résistance de la population. Cependant, les gouvernements de toutes les couleurs politiques, poussés par les milieux d'affaires, continuent de nous diriger vers le modèle américain et un État-providence minimaliste. La bataille pour maintenir, voire développer, un système de santé public de bonne qualité devrait être au centre de notre agenda politique actuellement.

Paradoxalement, cette même période qui a vu le désengagement de l'État a été une période de progrès énormes pour les femmes. Leur situation économique s'est améliorée principalement parce qu'elles ont pu pénétrer le marché du travail en grand nombre et ont donc pu accéder non seulement à un salaire, mais aussi aux régimes de sécurité du revenu conçus d'abord par et pour les hommes, soit les assurances publiques et privées. Les femmes ont également pu bénéficier de quelques rares « bons coups » de la période, notamment la création et l'amélioration des prestations parentales et les services de garde ainsi que la bonification du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées seules. Néanmoins, les femmes continuent d'être touchées par la pauvreté plus souvent et plus sévèrement que les hommes. Nous avons encore du chemin à faire.

Références bibliographiques

- BUSSEMAKER, Jet et Kees VAN KERSBERGEN (1994). "Gender and Welfare States : Some Theoretical Reflections" dans Diane SAINSBURY (ed.), *Gendering Welfare States*, London, Sage Publications Ltd., p. 8-25.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (1997). *Un autre regard sur la réforme du bien-être social*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux Canada, 128 p.
- ESPING-ANDERSEN, Gøsta (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 248 p.
- EVANS, Patricia et Gerda R. WEKERLE (dir.) (1997). *Women and the Canadian Welfare State*, Toronto, University of Toronto Press Inc., 329 p.
- GUEST, Dennis (1993). *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Traduit de l'anglais par Hervé JUSTE, Cap-Saint-Ignace, Québec, Les Éditions du Boréal, 478 p.
- HOBSON, Barbara et Anne Marie BERGGREN (dir.) (1997). *Crossing Borders, Gender and Citizenship in Transition*, Stockholm, Swedish Council for Planning and Coordination.
- LEWIS, Jane (dir.) (1993). *Women and Social Policies in Europe, Work, Family and the State*, Aldershot, Hants, England, Edward Elgar Publishing Company, 247 p.
- ROSE, Ruth (1998). « Politiques pour les familles pauvres : supplément au revenu gagné et revenus minimums garantis » dans Renée B. DANDURAND, Pierre LEFEBVRE et Jean-Pierre LAMOUREUX (dir.). *Quelle politique à l'aube de l'an 2000?*, Montréal, L'Harmattan Inc., p. 247-288.
- SIAROFF, Alan (1994). "Work, Welfare and Gender Equality : A New Typology" dans Diane SAINSBURY (ed.), *Gendering Welfare States*, London, Sage Publications Ltd., p. 82-100.
- WINKLER, Celia (1996). *The Canary in the Coal Mine : Single Mothers in the Welfare State, the Swedish Experience*, Ph.D. dissertation, Department of Sociology, University of Oregon.

Période d'échanges

Ana Maria Seghezzeo d'Urbano

Est-ce que vous voyez un lien entre les coupures de l'assurance-chômage et l'Accord de libre-échange (ALENA) de 1989?

Ruth Rose

Aux États-Unis, on pense que le régime d'assurance-chômage du Canada constitue une subvention indirecte aux entreprises qui, ainsi, ne sont pas obligées de payer de salaires quand le travail manque. Donc, c'est considéré comme un obstacle au libre-échange puisque les subventions constituent des avantages particuliers à l'entreprise. De plus, pendant les négociations de l'ALENA, les Américains s'objectaient aux prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs et disaient que le Canada serait poursuivi en vertu du traité. Tout à coup, le problème a semblé réglé et on n'en a plus entendu parler. Curieusement, quand l'entente a été paraphée, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi qui coupait sa contribution à l'assurance-chômage. Auparavant, le gouvernement finançait la formation, les prestations pour les régions à haut taux de chômage et les déficits quand la conjoncture était mauvaise. Tout cela a disparu en 1989. Le lien avec le traité de libre-échange n'a jamais été fait officiellement, mais il paraît évident que les États-Unis ont exigé le retrait des subventions gouvernementales, même si cela ne paraissait pas dans le texte de l'accord.

De plus, aux États-Unis, on ne remplace que 50 % du revenu en période de chômage, ce qui fait que les cotisations des employeurs sont plus faibles; le Canada, pour une saine concurrence, a également baissé ces cotisations.

Winnie Frohn

J'aimerais savoir pourquoi il y a eu des changements? Pourquoi, en Scandinavie, y a-t-il des reculs maintenant? Est-ce à cause de l'Union européenne ou à cause de la mondialisation en général? Et pourquoi est-ce qu'il y a eu des changements au Canada? J'avais noté un lien avec le fait que lorsque le gouvernement était minoritaire et devait s'allier au NPD, les lois étaient améliorées. Nous étions en meilleure situation économique. Il y a eu des pressions des personnes âgées aussi. Est-ce que la dette était un prétexte ou s'il y avait lieu de couper? Je voudrais savoir d'où viennent les changements de façon à mieux savoir comment réagir.

Ruth Rose

C'est de façon marginale que je connais les autres pays scandinaves, mais je connais assez bien ce qui se passe en Suède. Le Parti social-démocrate a pris le pouvoir en 1936 et y est resté jusqu'en 1976. Quand la coalition de droite et de centre s'est installée, le gouvernement a levé les restrictions sur l'exportation du capital suédois et sur l'achat d'entreprises suédoises par des étrangers. Dès que ces restrictions ont été levées, il n'a plus été possible d'imposer des règles à l'entreprise; le gouvernement ne pouvait plus protéger les entreprises contre la concurrence internationale ni empêcher les entreprises, comme IKEA, de déménager vers des pays à moindre salaire.

Je pense qu'il y a certainement des effets du libre-échange, mais aussi des restrictions spécifiques à l'Union européenne que je connais moins. Il faut dire qu'en Suède, les taux d'imposition allaient jusqu'à 80 %, la pression des riches et des corporations était forte pour apporter des réductions fiscales.

Ici au Canada, suite à la crise du pétrole, nous avons eu une période où l'inflation et le chômage ont coexisté, ce qui est contraire au modèle keynésien. C'était vers la fin des années 1970 et, malgré le phénomène de coexistence, le gouvernement n'a pas voulu stimuler l'économie, alors le keynésianisme a été abandonné, ce qui a ouvert la porte à toutes les autres coupures. Il existe une étude de Statistique Canada qui démontre comment la dette n'a été qu'une excuse. Dans cette période, la dette a augmenté d'une part à cause du chômage (quand les gens sont en chômage, les dépenses sont importantes en prestations de chômage et en aide sociale et l'assiette fiscale diminue) et d'autre part, par la politique anti-inflationniste qui a donné des taux d'intérêt qui sont montés jusqu'à 22 % en 1981. Les études ont montré qu'il y a eu une baisse des dépenses pour les programmes pendant cette période et que l'augmentation de la dette a été causée par le service de la dette, par les taux élevés d'intérêt qui étaient 5 ou 6 % plus élevés ici qu'aux États-Unis. Pourtant, il n'y avait vraiment pas de pression de ce côté-là. Je considère qu'il y a eu là une approche machiavélique (réfléchie ou non) pour se donner une raison de couper dans l'État-providence. La dette était causée par la propre politique du gouvernement. De plus, le pourcentage du PIB qui va pour les programmes sociaux était de 19 % à cette époque, il n'est plus que de 12 % maintenant et il continue à baisser.

Sylvie Morel

Je voudrais ajouter un élément d'information à propos de l'historique des programmes américains d'assurance-chômage. Il est intéressant d'y voir des éléments de réflexion sur la notion de responsabilité. Les États-Unis sont l'unique pays où seuls les employeurs cotisent à l'assurance-chômage, les employés ne cotisent pas. Ce sont les entreprises qui sont responsables du financement du système; il peut y avoir contribution des États, mais c'est variable. À l'origine, le but était de lier le niveau de cotisation à

l'expérience passée de licenciement des entreprises, de manière préventive. Plus les employeurs licenciaient, plus cela leur coûtait cher, ce qui devait les amener à diminuer les pratiques de licenciement et à avoir une gestion de la main-d'œuvre intégrée à l'entreprise. La vision derrière cette politique était que l'entreprise est responsable du chômage contrairement à la vision de la responsabilité individuelle du chômage qui pèse sur les chômeurs eux-mêmes. C'était une idée plutôt progressiste à l'origine. Les Français travaillent à modifier les règles de leur propre système d'assurance-chômage et des expertes, experts regardent les règles américaines et leur justification d'origine pour inverser le principe de responsabilité et faire en sorte que les entreprises soit imputables face à des pratiques de flexibilité de la main-d'œuvre.

Ruth Rose

Quand on retourne aux débats qui ont entouré la création de l'assurance-chômage, au Canada, dans les années 1940, on voit qu'on reconnaissait clairement le rôle stabilisateur de la politique : quand les travailleurs contribuent, il s'agit d'une redistribution de leurs revenus et comme ils ont des niveaux de consommation élevés, l'impact n'est pas très important pour chacun, pour la demande agrégée. La demande agrégée, c'est ce qu'on veut acheter généralement. Si les entreprises veulent vendre, il faut quelqu'un qui veut acheter. Quand les entreprises contribuent, il y a une redistribution des gens qui font de l'épargne et qui, en période de récession, n'investissent pas et ne dépensent pas. Si l'entreprise finance le régime, c'est non seulement plus *redistributif*, mais aussi plus stimulant pour l'économie. Le même phénomène existe quand le gouvernement contribue. Le gouvernement est davantage en mesure de contribuer en période de récession, davantage que ce soit d'autre. Le fait que le gouvernement contribue au régime d'assurance-chômage était vu à l'origine comme une mesure *countercyclique* et le fait que nos employeurs, même aujourd'hui, paient une plus grande part de cotisations, constituait, à l'origine, une mesure keynésienne pour stimuler l'économie. Tout cela a disparu avec le retrait du financement par le gouvernement en 1989.

Margrit Eichler

Il y a une littérature française assez intéressante maintenant sur la question du risque. Les économistes reconnaissent que les cycles ne sont plus aussi prévisibles, que les licenciements sont souvent spontanés et que ce sont les chômeurs qui portent tout le risque alors que les entreprises ne portent aucun risque. On parle de faire porter par les entreprises une partie du risque associé aux transformations.

Trois scénarios de réforme des politiques sociales

Sylvie Morel

Professeure d'économie du travail et des politiques sociales
Université Laval

La présentation de Ruth permet d'introduire des concepts liés à l'État-providence et, ainsi, « dresse la table » pour la suite de nos discussions. Nous voudrions maintenant introduire la thématique des trois scénarios, objet de notre travail d'aujourd'hui, cela en faisant le lien avec la journée d'hier où nous avons parlé d'hétérodoxie en économie et de la nécessité de remettre en cause certaines conceptions de l'économie.

Nous voudrions insister sur une première conviction que nous avons relativement à l'hétérodoxie en économie et que nous aimerions partager avec vous : l'économie est un fait organisé, un fait « institué », un ensemble d'« institutions », ce qui, par voie de conséquence, signifie que nous avons un véritable pouvoir d'action sur son évolution. En effet, il n'y a pas de déterminisme en économie. Cela est un élément fondamental dans un raisonnement économique hétérodoxe. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous sommes en mesure de tracer des scénarios, de regarder ce qui, parmi ces derniers, nous intéresse, d'en discuter et de considérer que l'ensemble de ces scénarios représentent des options possibles pour demain. Bref, nous pouvons intervenir et agir à plusieurs niveaux, sur le plan des valeurs sociales — ces formes inorganisées d'intervention qui sont tout aussi importantes que les règles plus formelles — ou sur le plan des programmes ou des politiques, qui renvoient à une régulation plus codifiée. Il faut donc imaginer toutes les « règles » qui entrent en ligne de compte dans la formation de nos « institutions » et qui font en sorte que les choses se déroulent telles qu'elles se déroulent.

Ce sont trois avenues de politiques sociales que nous examinerons aujourd'hui. Je parle de politiques sociales et non de politiques économiques, même s'il n'est pas très fructueux pour la pensée de scinder ces deux dimensions. Par ailleurs, à la différence de ce qui a été dit par une participante hier, nous préférons parler de « politiques sociales » plutôt que de « politiques publiques », car ce dont nous traiterons aujourd'hui renvoie précisément à ce sous-ensemble des « politiques publiques », la sécurité sociale, dont la fonction est de « protéger la situation économique des individus ou des familles en cas d'éventualités susceptibles de provoquer la perte, l'absence, l'insuffisance de revenu ou une augmentation des charges financières¹ » (comme le chômage, la maladie, la retraite, la famille) ou encore de fournir une aide en nature (services de santé, services de garde, logements subventionnés, etc.) permettant de combler

¹ Lise POULIN SIMON (1981), *Les assurances sociales, pour une sécurité du revenu des salariés*, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, cahier n° 18, p. 6.

certains besoins sociaux. Ainsi, les systèmes de sécurité sociale « se proposent, par l'aménagement de techniques originales de réparation et de prévention (...), de garantir (la) sécurité économique² ». Les « politiques publiques » d'autre part, renvoient à un ensemble beaucoup plus large d'interventions de l'État (comprenant, à côté des politiques sociales, les politiques macroéconomiques — budgétaires, fiscales ou monétaires — les politiques industrielles, les politiques du marché du travail ou les politiques de l'emploi, etc.). Il est sûr que nous aurions pu choisir d'analyser les politiques publiques dans leur ensemble, ce qui aurait été différent de notre programme de travail actuel, mais aurait été aussi très intéressant.

Avant de présenter chacun des scénarios, il faut insister sur le fait que les politiques sociales sont très étroitement liées aux politiques de l'emploi. On peut difficilement analyser les politiques sociales et réfléchir à nos scénarios sans penser simultanément aux interventions publiques qui structurent l'emploi et qui doivent également être organisées. En schématisant un peu, nous avons associé chacun de nos scénarios de réforme de politiques sociales à des politiques d'emploi différentes, dont nous aimerions aussi discuter aujourd'hui.

Les trois scénarios

Ruth a parlé des différences existant entre les différents types de transferts et cela est très important. Dans le document que nous vous avons distribué, intitulé : *L'allocation d'existence : quelques propositions québécoises*, et qui comprend une soixantaine de pages présentées sous forme de fiches, on peut voir à la fiche 14 une typologie de transferts de sécurité de revenu. Dans cette typologie, on distingue trois grands types de transferts (p. 58-59) qui sont très différents les uns des autres, par exemple, en termes de mode de financement ou d'objectif visé, c'est-à-dire au niveau des fonctions qu'ils remplissent au sein du système de sécurité sociale. On parle évidemment ici exclusivement de transferts monétaires, c'est-à-dire de la redistribution du revenu, en excluant les services en nature (comme ceux d'éducation, de santé, de garde d'enfants ou de personnes malades ou vieillissantes, etc.), qui font aussi partie, comme nous venons de le voir, de la sécurité sociale.

Les transferts monétaires recourent ainsi trois types de programmes : l'assurance sociale (ou « transferts contributifs »), les transferts universels et l'assistance sociale (« transferts sélectifs »).

Les assurances sociales sont au cœur de la constitution des États-providence modernes. Elles sont basées sur les cotisations des individus et visent essentiellement à assurer la continuité des revenus salariaux. La prestation reçue correspond généralement à un pourcentage donné (« taux de remplacement ») du salaire antérieur. Les assurances sociales sont traditionnellement une composante du

² Jean-Jacques DUPEYROUX et Xavier PRÉTOT (1994), *Sécurité sociale*, Paris, Sirey, 8^e éd., p. 4.

statut de l'emploi salarié, même si on parle maintenant d'en renforcer les garanties en les étendant aux statuts d'emploi précaires, comme par exemple ceux des travailleurs et travailleuses indépendants. C'est, entre autres, pour l'ensemble de ces raisons que les transferts de revenu réalisés dans le cadre de l'assurance sociale sont de niveau plus élevé que ceux des deux autres types de transferts. Du point de vue de la sécurité économique des femmes, le renforcement des assurances sociales représente ainsi un enjeu fondamental pour les féministes.

Les transferts monétaires universels sont, pour leur part, plus larges en termes de population concernée, même si, comme nous venons de l'indiquer, ils sont aussi de niveau plus faible que les transferts d'assurance sociale. Mais nous ne reprendrons pas de façon détaillée l'ensemble des distinctions entre les trois types de transferts que l'on retrouve à la fiche 14. Contentons-nous simplement d'ajouter que l'assistance sociale — ces transferts que l'on dit « non contributifs » parce qu'ils sont financés par l'impôt (comme les transferts universels) — ne permet de procurer aux personnes concernées qu'un revenu minimum. Autrement dit, pour employer une expression connue, « les programmes pour les pauvres sont de pauvres programmes ». Il est donc important, quand on parle de sécurité sociale, de garder en tête le fait que les différents types de transferts jouent des rôles différents, mais néanmoins indispensables, par rapport à la sécurité économique des individus et des groupes dans la société.

Scénario 1 : le renforcement des assurances sociales

Le premier scénario, le renforcement de l'assurance sociale, concerne bien évidemment la première catégorie de transferts. Nous avons choisi d'utiliser le terme de « scénario » pour désigner les évolutions en cours ou celles qui nous semblent souhaitables. Par ailleurs, comme des mutations se produisent continuellement dans nos institutions, nous préférons éviter l'emploi du terme « crise ». Ce dernier donne en effet à penser que ce qui existait hier n'est plus de mise, que plus rien ne fonctionne dans le cadre des institutions actuelles et que demain sera fait de quelque chose de complètement différent d'hier ou d'aujourd'hui. Ce n'est pas ainsi que nous comprenons la réalité du changement social. Nous pensons plutôt qu'il existe aussi, à côté des nouveautés, des continuités et des récurrences. Il faut donc analyser l'évolution des institutions, non pas exclusivement en termes de rupture, mais en termes de transformation, de mutation, qui peuvent ouvrir la porte aussi bien à du neuf qu'à de l'ancien qui apparaît sous des formes renouvelées; telle est, pensons-nous, la manière dont doivent être examinées les institutions comme celles de la famille, de l'emploi ou encore des politiques sociales et des politiques de l'emploi.

Le scénario du renforcement des assurances sociales va donc à l'encontre des idées reçues de la période actuelle, puisqu'il se veut l'affirmation selon laquelle les assurances sociales sont encore viables

et, plus encore, doivent être améliorées. Cette idée heurte de plein front les diagnostics de la « crise de l'État-providence » qui sont légion depuis vingt ans, puisque, dans ce cadre, il a été dit à satiété qu'il n'y avait plus rien à faire du côté des assurances sociales.

Du côté des féministes, il y a également beaucoup à dire concernant leur appréciation des assurances sociales. Plusieurs théoriciennes de l'État-providence ont condamné les assurances sociales parce qu'elles ne profitaient pas aux femmes (cette technique de protection présuppose l'intégration à l'emploi, domaine où les femmes ont été historiquement déficitaires) et parce qu'elles reproduisaient les inégalités rencontrées en emploi (l'objectif du maintien du niveau de vie implique que le niveau des prestations soit en lien avec les salaires antérieurs). Cette appréciation mérite d'être revue aujourd'hui, notamment à la lumière des gains d'intégration en emploi que les femmes ont obtenus. Aussi, la question qui nous importe est d'identifier comment les assurances sociales peuvent être améliorées dans le sens des besoins des femmes. Cela présuppose, bien évidemment, une action collective au niveau de l'emploi, car l'enjeu fondamental pour les femmes est bien à ce niveau. Ce scénario sera présenté par Pascale Vielle et Huguette Labrecque dans deux interventions différentes.

Scénario 2 : la mise en place d'un revenu d'existence

Ce scénario renvoie à quelque chose de tout différent du scénario précédent, voire même va presque à son encontre, si le revenu d'existence dont il est question est « substitutif », c'est-à-dire remplace les programmes existants. Ce type de projet est souvent mis de l'avant à l'heure actuelle. Ainsi, derrière la notion de revenu d'existence, on retrouve fréquemment l'hypothèse selon laquelle il est devenu nécessaire de rompre le lien existant entre le travail et le revenu dans nos sociétés. C'est en ce sens que ce scénario s'oppose au précédent (puisque les assurances sociales reposent au contraire sur un tel lien). Le projet de mise en place d'un revenu d'existence (substitutif) va de pair avec les thèses portant sur « la fin de l'emploi » ou « la fin du travail », une vision de l'emploi, en somme, où l'on prend pour acquis que ce dernier n'est plus un véhicule viable d'autonomie et de sécurité économiques.

Pour présenter ce scénario, se succéderont deux intervenantes : Louise Brossard et Diane Lamoureux. Il faut ajouter qu'il est rare que l'analyse du projet de mise en place du revenu d'existence soit menée dans une perspective féministe. Le revenu d'existence est traité de bien des façons, le sujet étant très populaire et très attirant à plusieurs égards, mais on l'examine très peu par rapport aux enjeux concernant les femmes.

Scénario 3 : la constitution de « droits de tirage sociaux »

Ce scénario est tout à fait novateur. Les droits de tirage sociaux représentent en effet un projet de politique sociale relativement récent qui consiste à privilégier une approche basée sur l'exercice du libre choix des personnes d'utiliser les droits sociaux comme moyens de réalisation de leurs projets de « travail » personnels. Les « droits de tirage sociaux » sont défendus, notamment, par le groupe d'experts européens dont les travaux ont abouti à ce que l'on a appelé le *rapport Supiot*, du nom du juriste qui le présidait : « On assiste bien ici à l'apparition d'un nouveau type de droits sociaux, référés au travail en général (travail dans la sphère familiale, travail de formation, travail bénévole, travail indépendant, travail d'utilité publique, etc.). L'exercice de ces droits est enfermé dans les limites d'une créance antérieurement constituée, mais leur réalisation relève d'une libre décision de leur titulaire et non pas de la survenance d'un risque³ ». Le libre choix serait ainsi laissé aux individus d'obtenir une indemnisation leur permettant de réaliser leurs projets, telle est à tout le moins l'ambition affichée par les promoteurs de cette formule. La constitution de « droits de tirage sociaux » est liée à un autre projet de politique de l'emploi, également peu connu au Québec, mais très englobant : celui des « marchés transitionnels ». La réflexion sur les « marchés transitionnels », surtout issue des travaux d'économistes, porte sur la structuration de perspectives de mobilité par l'institution de nouveaux droits en emploi : « Les “marchés transitionnels” sont, en quelque sorte, une nouvelle perspective de régulation du marché du travail, et visent à structurer et à dynamiser les politiques de l'emploi élaborées par les entreprises et les pouvoirs publics. Ils consistent en l'aménagement systématique — et négocié — de l'ensemble des statuts d'emploi ou des activités sur le marché du travail, qui deviennent ici des « transitions », qu'il s'agisse de périodes de formation, de congés parentaux, de travail à temps partiel ou encore, d'une préretraite graduelle. Ces périodes de transition ont pour trait commun de combiner des activités jugées socialement utiles à une garantie de rémunération temporaire (pouvant associer divers bailleurs de fonds) et de constituer des passerelles vers d'autres fonctions sur le marché de l'emploi. Il s'agit donc, par leur développement, de renouveler les bases de la sécurité économique des travailleurs, salariés ou non, et de leur famille, en tenant compte de leurs exigences et de leur capacité de mobilité au sens large⁴ ».

Pierre Walthery nous présentera le troisième scénario.

Ajoutons que la question qui est également implicitement posée aujourd'hui est de savoir si les scénarios présentés sont ou non mutuellement exclusifs. Pour notre part, nous pensons qu'en ce qui a trait au scénario du renforcement des assurances sociales et à celui de la constitution de « droits de tirage

³ Alain SUPIOT (dir.) (1999), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Paris, Flammarion, p. 90.

⁴ Bernard GAZIER (2001), « Les marchés transitionnels : des moyens qui s'ajoutent à l'arsenal actuel dans la lutte contre le chômage », *La minute de l'emploi*, mars, vol. 4, n° 2; entrevue réalisée par Diane Bellemarre.

sociaux », il y aurait lieu de s'interroger sur les manières de les développer conjointement. L'enjeu est fondamental, en particulier pour les femmes, dont le travail du « prendre soin » (*caring*), tant dans la famille que sous d'autres formes au sein de l'emploi, n'a toujours pas trouvé de reconnaissance véritable au niveau des politiques sociales. C'est en gardant à l'esprit cet enjeu que nous examinerons l'ensemble des scénarios. Comme hier, ce sont les intervenantes qui, en après-midi, réagiront aux scénarios et tenteront d'identifier en quoi ces derniers interpellent le mouvement féministe.

Malheureusement, Nicole de Sève ne pourra pas être avec nous cet après-midi, mais Francine Lepage et Marie Leahey feront des interventions de synthèse. Nous sommes certaines qu'il y aura amplement matière à échanges par la suite.

Scénario 1 : Le renforcement des assurances sociales

Le scénario du renforcement des assurances sociales va à l'encontre des idées reçues de la période actuelle, puisqu'il se veut l'affirmation selon laquelle les assurances sociales sont encore viables et, plus encore, doivent être améliorées. Cette idée heurte de plein front les diagnostics de la « crise de l'État-providence » qui sont légion depuis vingt ans, puisque, dans ce cadre, il a été dit à satiété qu'il n'y avait plus rien à faire du côté des assurances sociales.

La question qui nous importe est d'identifier comment les assurances sociales peuvent être améliorées dans le sens des besoins des femmes.

Pascale Vielle et Huguette Labrecque présentaient ce scénario.

Le renforcement des assurances sociales

Pascale Vielle

Droit social

Université catholique de Louvain

Pascale Vielle est professeure de droit social à l'Université catholique de Louvain. Son champ d'expertise est la sécurité sociale. Elle anime actuellement un groupe de réflexion sur les transformations des fondements de l'État-providence dans le cadre des politiques d'activation. Sa thèse, qui adopte une perspective de genre, a été soutenue à l'Institut universitaire européen de Florence. Elle a donné lieu à la publication d'un ouvrage : *La sécurité sociale et le coût indirect des responsabilités familiales, une approche de genre*, paru chez Bruylant, en 2001 (648 pages).

1. Le cadre d'analyse

Dans tous les pays européens, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et la diversification des formes familiales ont modifié le paradigme de la famille *biparentale* pérenne à un seul revenu sur lequel se fondait la conception des systèmes de sécurité sociale. Ces transformations sociétales ont fait apparaître le coût indirect des responsabilités familiales, coût constitué par la nécessité de choisir entre, d'une part, la renonciation totale ou partielle à une activité professionnelle pour prendre soin des membres dépendants de la famille et, de l'autre, la dévolution coûteuse d'une partie de ces soins à l'extérieur de la famille.

On assiste à une forme de double renforcement de la situation de la mère dans la sphère familiale et sur le marché du travail : d'une part, la position de la mère dans la famille, où elle assume l'essentiel des tâches domestiques, affecte sa position sur le marché du travail et, d'autre part, la situation défavorable des femmes sur le marché du travail, où elles sont victimes de discriminations, tend à renforcer leur position au sein de la famille.

D'un point de vue normatif, nous identifions trois grandes stratégies pour couvrir le coût indirect des responsabilités familiales, ou encore la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle (annexe).

1) La technique des *droits dérivés* : le fondement de ces droits réside dans l'alliance avec un travailleur et dans la double présomption de la pérennité de la cellule familiale et d'une spécialisation traditionnelle des tâches au sein du ménage, où la femme se voit assigner le rôle exclusif de pourvoir aux tâches domestiques. Les droits dérivés apparaissent aujourd'hui à la fois insuffisants et inadéquats face à

la transformation des structures familiales. Les différents courants féministes proposent dès lors de substituer aux droits dérivés des droits propres.

2) Dans la perspective des féministes qui valorisent la séparation stricte des tâches entre hommes et femmes, le problème de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle se pose à l'échelon du ménage plutôt qu'à celui des individus. L'indépendance des femmes passe par une reconnaissance et une valorisation sociale et économique des tâches domestiques. Concrètement, *un droit propre à la sécurité sociale, rattaché à l'exercice d'une activité domestique* doit se substituer aux droits dérivés.

3) Du point de vue des féministes universalistes, le problème de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se pose pour tous les individus. L'encouragement du partage équitable du travail professionnel et des tâches de soins et d'attention entre hommes et femmes constitue la seule manière d'enrayer le processus de double renforcement. Dans cette perspective, il apparaît préférable de maintenir le rattachement de droits propres à la sécurité sociale au travail professionnel. Selon une conception analytique de la sécurité sociale, le coût indirect des responsabilités familiales devrait être envisagé comme une *éventualité de sécurité sociale, d'ordre familial*, qui pourrait être intégrée à l'éventualité « charges familiales », mais serait couverte et indemnisée au même titre que les éventualités économiques ou physiologiques. Selon une conception fonctionnelle de la sécurité sociale, cette solution s'intègre à la mission de maintien du revenu des travailleuses, travailleurs en cas d'interruption ou de cessation d'activité, éventualité qui pourrait être couverte sous forme d'assurance sociale et/ou de services publics qui permettent d'externaliser certaines tâches de soins et d'attention.

2. Analyse empirique : les avenues des politiques sociales

2.1 La sécurité économique pendant les périodes de *care*

Comment, selon cette typologie, différents systèmes de sécurité sociale prennent-ils en considération le coût indirect des responsabilités familiales ainsi que leur incidence sur la manière dont les parents concilient vie familiale et vie professionnelle?

Avant de tenter d'identifier ces stratégies concrètes, il convient de rappeler les *discriminations que recèlent certains régimes de sécurité sociale* à l'égard des femmes. Ces discriminations, directes ou indirectes, se fondent sur le postulat de la spécialisation des rôles et de l'exercice exclusivement féminin des tâches de soins et d'attention. Les discriminations peuvent être directes lorsqu'elles consistent, dans les régimes de protection sociale, en caractéristiques différentes pour les hommes et les femmes. Elles sont indirectes lorsque, formulées de manière « sexuellement neutre », elles frappent les femmes dans une proportion beaucoup plus large que les hommes, en raison du fardeau de leurs responsabilités familiales.

La transformation des structures familiales et la généralisation du travail des femmes ont mené les pays qui pratiquaient le système des droits dérivés à l'adapter ou à l'abandonner au profit de droits propres. Toutefois, la rupture du lien conjugal continue de poser de nombreux problèmes administratifs et de principe pour le maintien de droits dérivés, notamment en faveur de la conjointe, du conjoint divorcé. Ceci a mené certains pays à s'engager sur la voie de la création de droits propres en faveur des conjointes, conjoints inactifs, comme par exemple la technique du *splitting*. Mais tant la technique des droits dérivés que le système du *splitting* demeurent fondés sur le postulat fondamental d'une répartition — plutôt que d'un partage — des tâches entre les conjointes, conjoints.

La deuxième stratégie consiste à *couvrir les activités de soins et d'attention des hommes et des femmes sur la base de leur statut de travailleuse, travailleur*. Dans certains pays, la nécessité de prendre soin de personnes dépendantes est prise en charge sur la base de la qualité de la travailleuse, du travailleur du parent concerné. Cette stratégie se déploie sur deux fronts : le temps de travail et le développement de modes externes de garde des enfants.

L'analyse des dispositions internationales montre que, d'une conception d'une répartition stricte des rôles entre les époux, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Union européenne ont évolué vers la reconnaissance de la nécessité d'un partage équitable des tâches entre les hommes et les femmes. L'examen des congés parentaux en faveur des travailleuses, travailleurs reflète cependant la résistance des pays européens à considérer le coût indirect de l'enfant comme une véritable éventualité de sécurité sociale.

Enfin, une troisième stratégie consiste à mettre en place des *mesures qui traduisent la tendance à étendre à l'activité domestique la notion de travail ouvrant le droit à une protection sociale*. Ce n'est plus ni la qualité de travailleuse, travailleur ni celle de conjointe, conjoint qui ouvre droit à la sécurité sociale, voire à une indemnisation, mais plutôt celle de parent. Dans plusieurs pays, les congés accordés aux parents pour prendre soin de leurs enfants en bas âge sont tous sous-tendus par la représentation légale d'une répartition traditionnelle des rôles entre les deux parents.

En conclusion, on peut bien parler de formes plus ou moins caractérisées de « salaire parental » et, *de facto*, de « salaire maternel ». Mais ces « salaires maternels », loin de se fonder sur une appréciation de la valeur économique et sociale du travail domestique, apparaissent juste suffisants pour inciter les mères à demeurer au foyer et relèvent pratiquement dans certains cas d'une logique *assistancielle* assortie d'un contrôle social étroit.

2.2 L'accès à la sécurité sociale pendant les périodes de *care*

Nous examinons ensuite de quelle manière l'activité domestique, indépendamment du statut de travailleuse, travailleur, est couverte par la sécurité sociale.

Dans la plupart des pays qui proposent une forme de « salaire maternel », il existe des modes de prise en considération de l'activité domestique par la sécurité sociale. Le rattachement à l'activité domestique d'un droit à la sécurité sociale permet au parent qui se consacre à sa vie familiale de se constituer des droits propres.

En synthèse, nous avons constaté dans la première partie que le coût indirect des responsabilités familiales était constitué, pour les parents, par le choix entre deux alternatives : soit confier la garde des membres dépendants de la famille à l'extérieur moyennant un coût élevé, soit renoncer partiellement ou totalement à l'exercice d'une activité professionnelle.

La première alternative peut être couverte au moyen de subventions directes ou indirectes à la garde des enfants, conditionnées soit par l'activité professionnelle des deux parents, soit par la garde des enfants auprès d'une personne tierce.

La deuxième alternative peut être couverte soit sous la forme de la reconnaissance comme éventualité de sécurité sociale du coût indirect des responsabilités familiales, soit sous la forme de subventions indirectes inconditionnelles à la garde des enfants, de droits dérivés de ceux d'une conjointe travailleuse ou d'un conjoint travailleur, ou de l'extension de la notion de travail aux tâches de soins et d'attention.

3. Remarques conclusives

À travers l'étude de la reconnaissance du coût indirect des responsabilités familiales par le droit de la sécurité sociale, j'ai voulu entreprendre une réflexion plus fondamentale sur les fonctions et les principes de la sécurité sociale. J'ai également montré comment les systèmes de sécurité sociale participent symboliquement et matériellement à la reproduction de la division sexuelle du travail entre sphère familiale et sphère professionnelle.

Trois grands axes avaient présidé à l'élaboration de ma recherche en droit comparé. Il s'agit de l'inscription des systèmes juridiques de sécurité sociale dans leurs contextes sociétaux nationaux, du recours à la méthode sociologique de comparaison des États-providence et de l'approche féministe qui a caractérisé l'ensemble de la démarche. Je montrerai succinctement de quelle manière chaque dimension s'est révélée porteuse d'enseignements qui m'ont menée à repenser les définitions et concepts légaux.

3.1 Inscription des systèmes juridiques de sécurité sociale dans leurs contextes nationaux

Élaborée par les économistes, la définition du coût indirect des responsabilités familiales reflète la nature ambivalente, à la fois temporelle et financière, du coût indirect. Les informations démographiques et sociologiques attestent qu'inscrit dans le contexte d'une répartition inégale des tâches masculines et féminines dans la sphère familiale, d'une part, et dans la sphère professionnelle, de l'autre, le choix théorique que suppose la notion de coût indirect se mue en véritable contrainte individuelle pour les femmes, qui demeurent la clé de voûte de la solidarité familiale.

L'ensemble de mes observations m'a menée à dégager un concept qui résume le contexte de la norme légale : celui de « double renforcement » de la situation de la femme dans les sphères familiale et professionnelle. Je suis partie de l'hypothèse que le droit de la sécurité sociale reflète et consolide ce phénomène de double renforcement, non seulement symboliquement mais aussi matériellement. C'est ici qu'apparaît l'intérêt d'une comparaison juridique de la reconnaissance du coût indirect par les systèmes de sécurité sociale.

3.2. Le recours à la méthode sociologique de comparaison des États-providence

J'ai élaboré une méthode comparative susceptible d'identifier les techniques originales de reconnaissance du coût indirect, qui, chacune, traduisent des conceptions différentes du risque social, de l'égalité, de la solidarité et, finalement, des rôles parentaux.

À cette fin, je suis partie du critère de « décommodification », utilisé en sociologie, qui permet d'évaluer et de classer les systèmes de sécurité sociale selon leur capacité émancipatrice à l'égard du marché du travail. L'opération suivante a consisté à convertir ce critère de comparaison en termes juridiques. Mais, dans le cadre d'une comparaison juridique, l'utilisation d'un critère évaluatif extérieur aux concepts et codes du droit lui-même a surtout entraîné une remise en question des définitions juridiques traditionnelles du concept de sécurité sociale. La définition fonctionnelle de la sécurité sociale se trouve enrichie, dans plusieurs systèmes, d'une mission nouvelle qui ne figure ni dans les instruments internationaux ni dans la littérature. Quant à la définition analytique de la sécurité sociale, elle se voit dans certains cas enrichie d'une éventualité nouvelle.

On peut tenir un raisonnement analogue lorsqu'on étudie la prise en charge par la sécurité sociale du deuxième aspect du coût indirect : la couverture des charges exceptionnelles que constituent les frais de garde d'un enfant.

D'un point de vue épistémologique, je ne peux que m'interroger sur le silence de la théorie à propos d'autant d'aspects de la sécurité sociale qui ne sont pas nouveaux dans les différentes traditions juridiques.

3.3. L'apport de l'approche féministe à la comparaison

C'est l'adoption d'une approche féministe qui a conféré à la comparaison des systèmes de sécurité sociale sa véritable valeur heuristique. J'ai défini le « piège du genre » comme la difficulté de s'émanciper des rôles sociaux assignés aux sexes masculin et féminin dans les sphères familiale et professionnelle, et l'égalité des chances entre hommes et femmes comme la possibilité donnée aux sexes de s'émanciper du piège du genre. L'évaluation des systèmes de sécurité sociale en termes d'égalité des chances, plutôt qu'en termes d'égalité de traitement, m'a permis de comprendre pourquoi l'égalité juridique formelle ne permet pas, à elle seule, de corriger des situations caractérisées par une inégalité substantielle entre les sexes.

Pour apprécier la pertinence d'une disposition du droit de la sécurité sociale du point de vue de l'égalité des chances, le raisonnement juridique doit s'astreindre à une approche réflexive, à un perpétuel va-et-vient entre la réalité sociétale et les catégories du droit.

Dans cette perspective, la première étape du raisonnement consiste à reconnaître que le coût indirect des responsabilités familiales constitue en réalité une contrainte individuelle qui oblige les femmes à réduire ou à interrompre leur activité professionnelle. Une fois admise la nécessité d'accorder une couverture sociale au coût indirect des responsabilités familiales, la seconde étape du raisonnement concerne l'identification des stratégies qui permettront de réduire les inégalités sexuelles dans les sphères familiale et professionnelle. Compte tenu de l'identification du phénomène de double renforcement, il convient de poursuivre l'encouragement simultané de l'insertion professionnelle féminine et de l'engagement familial masculin.

En définitive, l'évaluation de la reconnaissance du coût indirect en termes d'égalité des chances contraint le juriste à construire un sujet du droit de la sécurité sociale qui soit non seulement individuel, mais aussi « neutre du point de vue du genre ». L'ignorance du coût indirect, sa reconnaissance à l'échelon du couple plutôt que de l'individu, ou encore sa couverture sur un mode inadéquat constituent autant d'aspects de l'« asexuation » du droit de la sécurité sociale.

Enfin, l'évaluation du droit de la sécurité sociale à l'aune de l'égalité des chances m'a permis de comprendre les échecs de l'abandon au marché des missions de la sécurité sociale relatives à la couverture du coût indirect des responsabilités familiales. Mais plus fondamentalement, cet échec résulte de l'inopportunité pour le marché de réduire les inégalités sexuelles.

Le droit de la sécurité sociale s'affirme en définitive comme l'outil juridique privilégié de la régulation des relations entre la sphère familiale et la sphère professionnelle, et de la réalisation de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Il constitue aussi, et surtout, le seul instrument susceptible

de réconcilier deux sphères dont les rationalités apparentes s'opposent, en imposant dans chacune d'elles la reconnaissance d'un sujet de droit, tout à la fois travailleuse, travailleur et parent.

4. Pistes de réflexion pour la discussion

Je propose que la discussion aborde la pertinence de cette thèse dans le contexte nouveau des politiques d'activation (« troisième voie », « État social actif »). Celles-ci, me semble-t-il, exigent de repenser la question des temps sociaux, ceux des femmes, des hommes et des enfants : jusqu'où l'exigence toujours croissante de flexibilité autorise-t-elle, pour les uns et les autres, la dévolution du *care* à l'extérieur de la cellule familiale? Est-ce le rôle des politiques publiques d'accompagner une flexibilité susceptible de déstructurer la temporalité familiale (imaginons des structures d'accueil pour les enfants ouvertes 24 h/24)? Ou doivent-elles poser des limites à cette déstructuration? Les politiques d'activation me paraissent re-poser avec beaucoup d'acuité et d'urgence, et sous une lumière nouvelle, la question d'une *dé-commodification* qui soit réellement neutre du point de vue du genre. Ne faut-il pas repenser l'équilibre entre les réponses en termes de prestations financières pour le retrait du marché du travail, d'une part, et les politiques d'accueil des personnes dépendantes, de l'autre? Pour poser la question plus globalement encore, dans ce contexte nouveau, la question de la sécurité est-elle uniquement une question financière, une question de perspectives de carrière? N'intègre-t-elle pas de manière aussi importante la sécurité temporelle, le développement de la capacité des individus à jouir de leur temps familial à court, moyen et long termes? N'y a-t-il pas là un droit fondamental à reconnaître pour tous, hommes, femmes et enfants?

ANNEXE**Tableau résumant les caractéristiques essentielles des trois stratégies pour couvrir le coût indirect des responsabilités familiales.**

Technique	Rattachement	Représentation des rapports sociaux de sexe
Droits dérivés	profession du conjoint	répartition traditionnelle des tâches
Extension de la notion de travail	activité domestique	répartition traditionnelle des tâches
Éventualité familiale	profession de l'individu	partage des tâches

Communication orale

Je suis heureuse d'intervenir après plusieurs présentations qui ont permis de situer toute une série d'éléments sur lesquels je n'aurai pas à revenir. Je pense en particulier à la présentation d'hier, celle de madame Margrit Eichler, qui a permis de bien comprendre la nature et l'importance de reconnaître le travail de caring et qui était tout à fait opportune. Je pense aussi à celle de Ruth Rose, ce matin, qui a rappelé la classification des différentes formes d'États-providence.

Dans le cadre de mon travail, j'ai mis l'accent sur une notion qui me paraissait tout à fait essentielle pour la sécurité économique des femmes, celle du coût indirect des responsabilités familiales. Pour les enfants par exemple, le coût direct est celui que représentent leur entretien, leur nourriture, leurs frais de scolarité, leur hébergement; un coût couvert, en principe et jamais complètement, par les allocations familiales. Par opposition à ce coût direct, le coût indirect, c'est un coût d'opportunité. Le coût indirect représente ce qui est nécessaire lorsqu'on doit prendre en charge une personne dépendante, soit de confier ses soins à une personne tierce moyennant un coût relativement élevé, soit de renoncer en tout ou en partie à sa carrière pour s'occuper de cette personne.

Ce coût, dont on considère qu'il pèse sur les familles, pèse en réalité principalement sur les femmes en raison d'un phénomène identifié comme celui du double renforcement, une forme de cercle vicieux. Ce renforcement est lié au fait qu'en raison des discriminations qu'elles subissent sur le marché du travail, en termes de salaire, de conditions de travail et de perspectives de carrière, les femmes ont davantage tendance que les hommes à se réinvestir dans la sphère privée quand des personnes dépendantes requièrent des soins dans le cadre de la famille. Ce réinvestissement va, lui-même, entraîner un accroissement des discriminations qu'elles subissent sur le marché du travail.

Dans un couple, et ce, pour des raisons liées à la sécurité économique du couple, c'est bien plus souvent la femme que l'homme qui restera à la maison, si une des deux personnes doit arrêter de travailler. Et cela, en faisant abstraction de tous les facteurs culturels qui existent, que je ne nie absolument pas et qui renforcent ce phénomène.

Pourquoi le coût indirect est-il si important? Il est important parce qu'il a des conséquences à la fois en termes de perte de perspectives pour les femmes sur le marché du travail, de perte d'autonomie individuelle, de repli dans la sphère privée. Il y a aussi une perte de sécurité économique liée au système d'assurances sociales puisque l'activité exercée dans la famille va entraîner des pertes à plus long terme sur les droits des femmes en matière de chômage et de retraite, ce dont elles ne sont pas toujours complètement conscientes. Ces considérations valent pour un couple, mais il est évident qu'en cas de monoparentalité, les conséquences apparaissent de manière encore plus cruciale et plus forte. L'idée de

prendre la monoparentalité comme référence pour évaluer les systèmes sociaux me paraît tout à fait pertinente.

Ma conviction est que les systèmes de sécurité sociale incorporent une certaine vision, un certain modèle de partage et de répartition des rôles masculin et féminin entre les parents. Cette représentation, incorporée dans les systèmes, a un fort pouvoir symbolique de construction des rôles dans la famille; le fait qu'un système incorpore ces rôles n'est pas innocent par rapport aux rôles que vont jouer les gens. C'est vrai pour tout le système juridique, c'est encore plus vrai pour les assurances sociales parce qu'elles sont l'outil privilégié de redistribution du temps et de l'argent entre les individus. Il y a donc là des aspects qui construisent fortement les comportements individuels. C'est un instrument très puissant qui peut aussi être utilisé comme un outil de renégociation des rôles dans la société.

Ma volonté normative est de permettre à tout individu de disposer d'une véritable possibilité d'exprimer, au cours de son existence, les différentes facettes de son humanité; d'exprimer son droit, comme individu, de participer au marché du travail et d'assumer des responsabilités familiales; d'être reconnu par le marché du travail comme une personne ayant des responsabilités familiales et d'être reconnu par la famille comme une personne ayant le droit d'assumer son autonomie financière par sa participation au marché du travail.

Une idée me semble être utilisée à mauvais escient dans les débats sociaux, soit l'idée du libre choix. Lorsqu'on parle de libre choix, on ne tient pas compte du phénomène de double renforcement que je viens d'identifier. Cette idée me paraît utile seulement si nous la définissons clairement comme la mise en place de conditions de rupture du cercle vicieux du double renforcement; des conditions qui permettront aux gens de faire de réels choix; des conditions qui feront du cercle vicieux un cercle vertueux en permettant aux gens de mieux définir les rôles qu'ils veulent effectuer dans la société.

Comment est-ce possible de rompre ce cercle vicieux dans une perspective d'assurances sociales? Je pense qu'il faut à la fois encourager la participation des hommes aux tâches familiales et la participation des femmes au marché du travail, ce qui permettrait de lutter contre la tendance d'enfermement des femmes dans la sphère privée et d'enfermement des hommes, de plus en plus, dans la sphère du marché du travail.

Comment faire du point de vue des assurances sociales? Il existe un mode classique de retrait du marché du travail conçu pour les hommes qui vise à ce que ces derniers puissent réellement vivre sans travailler, à certaines périodes considérées comme légitimes, c'est-à-dire qu'ils puissent bénéficier du maintien de leur emploi, du maintien relatif de leur revenu et de l'accès à toutes assurances sociales auxquelles ils auraient eu accès en travaillant. Par exemple, dans la plupart des systèmes, si l'homme est malade, on va lui permettre de continuer de contribuer à sa retraite sur la base de son dernier salaire.

L'idée proposée pour rompre le cercle vicieux est de permettre à des individus de se retirer du marché du travail pour un risque qui n'est pas reconnu actuellement par la majorité des systèmes d'assurances sociales, soit le risque de coût indirect, le risque d'éventualité familiale, le risque constitué par la nécessité de prendre soin de personnes dépendantes. Il s'agit de formuler une proposition qui encouragera les hommes à sortir du marché du travail pour s'engager dans la vie familiale, mais qui demeurera ouvert aux femmes. Il ne s'agit pas de prévoir une mesure spécifique pour les hommes, mais de définir un sujet qui soit, en ce qui concerne les assurances sociales, vraiment neutre du point de vue du genre. Il s'agit de hausser les standards vers le haut, vers le mode de retrait des hommes du marché du travail et non pas vers un mode de retrait qui serait spécifique aux femmes et qui serait assorti de petites allocations forfaitaires. Les modes spécifiques qui ont été utilisés jusqu'ici pour encourager les femmes à entrer ou à retourner sur le marché du travail ont été le développement de structures d'accueil pour les personnes dépendantes à des conditions accessibles et d'autres mesures comme la lutte contre la discrimination, etc.

J'ai exposé quelques éléments du point de vue normatif. Voyons maintenant ce qui existe de fait dans différents systèmes identifiés par Ruth Rose ce matin. On se rend compte que selon les systèmes, différentes techniques juridiques sont utilisées pour reconnaître l'existence de ce coût indirect, techniques qui, chaque fois, vont correspondre à différentes conceptions féministes, mais aussi à différentes conceptions du partage des rôles parentaux. Trois techniques sont caractéristiques.

La plus ancienne est la technique des droits dérivés qui existe dans la plupart des pays d'Europe continentale. Les droits dérivés partent du principe qu'une personne dans la famille, l'homme, doit travailler et que la femme doit rester au foyer. Il apparaît normal que cette femme puisse bénéficier d'une série de droits sociaux. Étant donné que tout le système est basé sur le rattachement des droits sociaux à l'activité professionnelle, on continue à rattacher les droits sociaux à l'activité professionnelle de l'homme afin de ne pas pervertir le système. Cependant, le système s'ouvre de manière indirecte à la conjointe sur la base du lien matrimonial et sans versement de cotisations supplémentaires, à titre gratuit. Cette technique ouvre des droits aux conjointes en général aux soins de santé, à une partie de la retraite de l'époux. Selon les systèmes, les droits sont différents : certains systèmes octroient des droits à plusieurs niveaux, d'autres systèmes offrent des droits à un seul niveau, ce qu'on peut appeler un niveau de survie. Quand le travailleur décède, en vertu du lien conjugal qui relie la femme à ce travailleur, celle-ci peut bénéficier d'une pension de veuve.

Ce système fonctionne à partir d'une vision de la répartition des rôles entre les hommes et les femmes qui est stricte. Bien entendu, un tel système est de nature à conforter, à renforcer le cercle vicieux du double renforcement. Le fait que ce système soit basé non seulement sur une stricte répartition des rôles, mais sur l'idée que les gens vivent en couple, que ce couple est marié, que ce mariage est pérenne et qu'il ne va pas se rompre. Évidemment, dès qu'un de ces éléments fait défaut, tout le système s'effondre. Compte tenu de la précarité extrême qu'il entraînait pour les femmes, ce système est remis en cause partout, aujourd'hui, en Europe.

Une nouvelle idée émergera ensuite pour dire qu'il faut trouver des fondements individuels pour les droits sociaux des femmes; que ceux-ci ne soient plus liés au fait qu'elles sont mariées. Par rapport à cela, deux pistes se dégagent, ce sont les deux autres techniques que j'ai annoncées tout à l'heure.

La première de ces deux techniques reste dans la matrice du système défini auparavant : on rattache encore les droits sociaux à l'idée de travail. En étendant la notion de travail à d'autres activités que celles qui sont rémunérées sur le marché du travail, on va considérer que le fait de s'occuper de personnes dépendantes constitue un travail comme un autre, qui ouvre le droit à des prestations sociales, entre autres pour la vieillesse, la santé, la maladie, les accidents, etc. Cette extension de la notion de travail a un effet complémentaire dans tous les systèmes qui y ont adhéré. Non seulement ils ouvriront le droit à des prestations de sécurité sociale, mais rétribueront les femmes pour l'activité qu'elles exercent au foyer, ce qui est une fonction tout à fait nouvelle en matière de sécurité sociale. Dans tous ces systèmes, il existe, principalement pour les enfants, des prestations forfaitaires, des allocations très faibles en général, qui sont, en fait, calquées sur ce qu'aurait reçu une femme travaillant au salaire minimum. Si cette femme avait à payer des structures d'accueil, que lui resterait-il en poche? Ce sera généralement cette somme qui sera versée à la femme. Cela n'a rien à voir avec le salaire minimum sur le marché du travail. Ce système est encore basé sur l'idée que les hommes et les femmes ont des différences biologiques qui entraînent des conséquences psychologiques et sociales orientant la femme vers le soin des autres, le rôle de l'homme étant de rester sur le marché du travail. On dualise tout à fait l'accès au revenu : d'un côté, on retrouve la voie royale du marché du travail qui offre un revenu permettant de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille; d'un autre côté, on retrouve la voie secondaire qui permet d'obtenir un petit quelque chose en restant à la maison.

Cette technique pose toutes sortes de difficultés qui sont à la fois d'ordre politique et d'ordre éthique. Par exemple, jusqu'où est-il acceptable de se faire payer pour donner des soins à ses propres enfants? Intuitivement, nous pouvons penser qu'il existe une différence entre le fait de donner des soins comme infirmière à une personne tierce, ce qui légitime tout à fait un salaire, et le fait de prendre soin de sa mère ou de ses enfants en bas âge, où la notion de salaire ne fonctionne pas tout à fait.

Un autre problème se présente : comment fixer la valeur du caring? Toutes les expériences montrent que cette activité n'est pas rattachée à un niveau de compétence comme on le fait pour fixer les salaires sur le marché. Qu'en est-il également de toutes les femmes qui travaillent à plein temps et qui font, le soir, une multitude d'activités qu'elles n'ont pu faire pendant la journée, en somme qui sont confrontées à la double journée de travail? Ces femmes qui sont déjà sur le marché du travail ne bénéficient pas de ces allocations.

De façon générale, non seulement cette solution ne résout en rien le phénomène de double renforcement, mais elle y contribue. Les personnes, ce sont souvent des femmes, qui ont peu de qualifications se retrouveront piégées dans la famille et dans l'incapacité ou se retrouveront face à une grande difficulté de retourner sur le marché du travail dans des conditions satisfaisantes. Elles ont perdu beaucoup de perspectives de carrière et elles restent fortement dépendantes de leur relation avec un conjoint qui gagne correctement sa vie.

On voit donc que les systèmes d'assurances sociales se sont fortement basés sur le type de risque qu'ils estimaient légitime à couvrir, le modèle d'un individu qui n'avait pas de responsabilités familiales.

Quelle est la solution que je défends? Il faut donc prévoir, comme cela existe en Suède, une assurance familiale qui fait partie intégrante du système d'assurances sociales et qui couvre toute une série d'éventualités où les personnes doivent prendre soin d'individus dépendants dans leur entourage. Il faut indemniser ces éventualités sur le même mode que celui utilisé par les assurances sociales pour couvrir d'autres éventualités. Il faut refaire un contrat social dans lequel la valeur intrinsèque de ces tâches de caring est reconnue. Il faut mettre en œuvre des mécanismes de solidarité sociale qui autorisent l'indemnisation des périodes de caring qui entraînent des pertes de perspectives d'emploi, de carrière, de salaire, comme on le fait pour les autres risques sociaux. Il s'agit donc à la fois de repenser la notion de risque social, la notion de solidarité sociale et la notion de contrat social au niveau de la société.

Il est important que les assurances sociales couvrent le risque de coût indirect lié aux activités de caring en précisant bien que la couverture s'adresse à cette situation. Il faut éviter de donner de simples périodes sabbatiques aux gens pour qu'ils en fassent ce qu'ils veulent. Ces périodes sont toujours utilisées différemment par les hommes et par les femmes; celles-ci les utilisant pour des activités de caring et les hommes pour des activités de loisir ou de formation. Il faut prévoir de façon précise toutes les éventualités qui pourraient se présenter dans ce domaine. Finalement, il faut présumer au départ qu'un individu est un être capable d'autonomie financière qui a le droit de se retirer du marché du travail pour des éventualités de caring. On évite donc ainsi le piège de définir le soin aux membres de sa propre famille comme un travail méritant salaire. Le caring n'est pas une activité méritant salaire, mais une éventualité méritant une couverture sociale pendant une période limitée.

Dans ce système, on considère que les différences entre les hommes et les femmes ne peuvent justifier que l'on définisse politiquement, une fois pour toutes, qu'il appartient à un sexe de s'occuper du caring et à l'autre de s'occuper de la survie économique de la famille. Il faut éviter le piège du genre. À partir du moment où, politiquement, on considère que cette fonction est interchangeable entre les hommes et les femmes, qu'elle peut être autorisée aux uns comme aux autres, on donne aux individus la possibilité réelle d'assurer les deux facettes de leur existence.

Pour conclure, je veux revenir sur la notion de capacités, de capacités. Cette notion est fondée sur l'idée, sur le vœu que toutes les politiques publiques aient pour objectif de permettre à chaque individu une liberté réelle de développer ses perspectives de carrière et aussi tous ses projets familiaux à tous les moments de sa vie. Cela implique l'existence d'une véritable sécurité qui, à mon sens, doit être à la fois économique mais aussi temporelle. Aujourd'hui, il est difficile de développer des projets, car plusieurs d'entre nous ont un horizon temporel bouché compte tenu des politiques de flexibilité qui rétrécissent de plus en plus l'horizon temporel sur le marché du travail. Nous ne savons plus de quoi demain sera fait, à quel moment nous serons mangés demain. Nous ne pouvons plus développer de projets familial ou de carrière avec une perspective à long terme compte tenu de cette absence de sécurité.

Dans ce nouveau contexte de flexibilité, de capacités, de capacités, j'ai essayé de relire les conclusions que j'avais formulées dans ma recherche il y a quelques années. Je me suis demandé si les deux possibilités que j'avais envisagées à cette époque, les structures d'accueil d'un côté et la reconnaissance du coût indirect comme éventualité sociale de l'autre, étaient toujours valables. Pour les structures d'accueil, sur la base des travaux de Dominique Méda, nous pouvons constater qu'il y a un moment où ne nous pouvons plus continuer à lutter pour un développement permanent de structures d'accueil qui vont dans le sens d'accompagner la flexibilité. Il y a un moment où il faut contester radicalement la flexibilité et rappeler qu'il y a un droit pour tous les individus, hommes, femmes et enfants, à vivre des moments sociaux adéquats et ensemble. Il y a un moment où il faut cesser de revendiquer l'extension temporelle des structures d'accueil pour contester radicalement l'idée de flexibilité qui est complètement opposée à la possibilité de faire des projets à long terme.

En ce qui concerne les assurances sociales, le rôle de démarchandisation est plus que jamais important aujourd'hui, à mon avis. Il faut le repenser pour d'autres éventualités que celles pour lesquelles on avait pensé ce rôle il y a trente ans. Il y a de nouvelles éventualités qui apparaissent aujourd'hui, par exemple celles de coût indirect ou d'éventualités de formation qui peuvent apparaître tout au long de la vie et qui mériteraient qu'on soit indemnisé lorsqu'on se retire du marché du travail. Il faut aussi repenser les assurances sociales en termes d'une meilleure adéquation à la diversité croissante

des statuts dans la société; une diversité qui fait en sorte que de moins en moins de personnes ont accès aux assurances sociales. La perspective que Pierre Walthery abordera à partir des analyses d'Alain Supiot offre des pistes intéressantes pour rattacher les assurances sociales non plus à un statut qui est celui de travailleuse, travailleur salarié à durée indéterminée, à temps plein, mais pour rattacher ces assurances sociales à d'autres critères.

Questions d'éclaircissement

Francine Lepage

Je suis du Conseil du statut de la femme. J'aimerais savoir si le fait de créer des droits pour couvrir les coûts indirects liés à la mise au monde des enfants ne risquerait pas d'éliminer les droits dérivés qui sont offerts à la famille. Ma préoccupation est celle-ci : si la première option couvre les coûts liés à la naissance, la deuxième option, les coûts dérivés, peut couvrir le risque associé à la mort d'un conjoint dans un contexte où les revenus des deux conjoints sont nécessaires pour faire vivre la famille. Si on fait disparaître les droits dérivés, les droits de survivant, est-ce qu'il n'y a pas risque de précariser davantage la famille?

Pascale Vielle

La question des droits dérivés est très complexe et se pose différemment dans chacune des branches des assurances sociales. On ne peut donner une réponse globale. Les coûts indirects ne nient pas les droits liés à la naissance de l'enfant. Ils n'ont rien à voir avec le congé de maternité qui est une assurance en soi, qui me paraît indispensable dans tous les systèmes d'assurance sociale et qui n'est pas en relation avec ce que je viens de dire. Par exemple, en Suède, les allocations familiales constituent un droit individualisé de l'enfant alors que dans presque tous les autres pays, l'enfant a droit aux allocations familiales à titre de droit dérivé parce que son parent est travailleur.

Il y a aussi un phénomène générationnel : on ne peut pas supprimer, du jour au lendemain, les droits dérivés dans les pays où ils existent sans prendre des mesures transitoires pour des générations de femmes qui sont complètement dépendantes de ces droits. Il y a donc des périodes transitoires à imaginer.

En ce qui concerne les pensions de survie, c'est la branche qui, en soi, pose le plus de problèmes. Dans tous les pays, ces pensions sont calquées sur le mariage. Encore aujourd'hui, elles ne sont pas ouvertes aux personnes qui ont cohabité pendant trente ou quarante ans. Et on ne va pas dans le sens de les étendre à ces autres formes de couple. Les pensions ne sont pas ouvertes non plus pour d'autres cas où il y a rupture du couple, dans les cas de divorce ou de séparation. On sait que les besoins des femmes dans ces situations sont au moins aussi importants que ceux des veuves. Par rapport à tout cela, il y a une nécessité de repenser cette branche en particulier, peut-être de repenser l'ensemble du système en considérant comme point de départ que ce qui doit permettre d'assurer les besoins d'une famille dans des conditions satisfaisantes, ce n'est plus le couple, mais la personne, l'individu. Il faut revoir l'ensemble du système par rapport à une nouvelle référence.

Francine Lepage

Ici, les allocations familiales sont un droit individuel aussi, non lié à la sécurité sociale; de plus, on a adapté les droits dérivés de telle sorte que lorsque les gens sont en union de fait et qu'un des deux conjoints meurt, les droits de survivant existent. Dans le cas de divorce, il y a un partage des crédits de rente accumulés entre les conjoints. Il y a donc eu une certaine adaptation à une situation évolutive.

J'aimerais que vous précisiez quels sont les coûts indirects que vous aimeriez couvrir si ce n'est pas le congé de maternité. Est-ce le congé parental?

Pascale Vielle

Le congé de maternité est un droit où la neutralité de genre du sujet est impossible, car il est fondé sur une différence biologique irréductible. Il faut un congé de maternité pour les femmes qui accouchent et c'est une des premières conditions d'égalité. Cette mesure positive est la condition de base pour l'égalité des hommes et des femmes dans la famille et sur le marché du travail. Le coût indirect se pose ensuite lorsqu'il est nécessaire, dans toute une série de circonstances de la vie familiale, de s'interrompre de travailler pour prendre soin d'une personne. La fonction originale du congé de maternité est une fonction liée au temps nécessaire pour la naissance, pour l'allaitement et pour se rétablir de l'accouchement. Quand cette période est dépassée, les rôles respectifs des parents deviennent théoriquement interchangeables, même si on peut trouver que ce n'est pas souhaitable. Chacun peut avoir son idée là-dessus, toutefois, il n'est pas possible de soutenir un point de vue politique qui dirait que les rôles ne sont pas interchangeables parce qu'on piégerait ainsi les femmes dans un parcours qu'elles ne souhaitent peut-être pas.

Les coûts indirects commencent là, à partir du moment où des rôles doivent être exercés par quelqu'un pour prendre soin des personnes dépendantes, qu'il s'agisse d'enfants en bas âge, d'enfants malades plus tard ou encore de parents âgés ou dépendants.

Diane Lamoureux

Il me semble qu'un problème se pose entre l'individuation des politiques et l'état de dépendance de certains individus dans une société. Si tout devient individualisé, il faut prendre en compte le fait que des êtres humains, pour des raisons d'âge ou autres, sont en état de dépendance. C'est un peu le point de blocage de n'importe quelle politique sociale individualiste. Par exemple, certaines personnes handicapées seront toujours dépendantes, à un degré plus ou moins important bien sûr. On ne peut pas envisager des politiques sociales qui reposent uniquement sur l'autonomie individuelle puisqu'il y aura

toujours un pourcentage d'êtres dans la société qui seront dépendants d'autres personnes qui prendront soin d'elles. C'est dans ce sens que je trouve qu'il y a un problème avec les positions d'individualisation.

Pascale Vielle

Le fait d'associer le droit à la prestation à la personne elle-même, qu'il s'agisse d'une personne handicapée ou d'un enfant, ne veut pas dire qu'elle va gérer elle-même la prestation. Il y a une grande différence. Je m'excuse d'entrer dans les détails techniques, mais si vous rattachez le droit à la personne qui s'occupe de l'individu dépendant, cela pose tout un tas de difficultés parce que si cette personne décède ou disparaît, la personne dépendante va se retrouver sans droit individuel à la prestation. En droit, on distingue celui pour qui la prestation est payée et celui qui, dans certaines circonstances, va gérer la prestation. En Suède, par exemple, chaque enfant a un droit individuel à sa prestation et la personne qui gère la prestation est celle qui a la charge effective de l'enfant. Cela paraît tellement évident... et pourtant, dans certains pays, et la Belgique en est un, la situation est la suivante : la personne qui ouvre le droit aux prestations est le travailleur, en général l'homme; la personne qui touche la prestation est la mère et la personne pour qui la prestation est versée est l'enfant. S'il y a le moindre problème dans la relation entre ces trois personnes, tout se complique et il devient très difficile de toucher la prestation.

L'individualisation, c'est reconnaître que la personne elle-même ouvre le droit aux prestations et que ce n'est pas quelqu'un d'autre qui l'ouvre pour elle; toutefois, cela ne veut pas dire que c'est elle-même qui va toujours gérer les prestations, ce qui dépend complètement des circonstances.

Betty Geigh

Je suis du Conseil du statut de la femme. C'est un point d'éclaircissement. Vous avez dit : « contester la flexibilité ». Qu'est-ce que vous voulez dire par cela?

Pascale Vielle

Je parlais du versant des assurances sociales. Dire qu'il est important que les assurances sociales reconnaissent le coût des responsabilités familiales, c'est très bien. Toutefois, parallèlement, il existe un marché de l'emploi qui multiplie les statuts, dont certains n'ouvrent plus accès aux assurances sociales et qui ne permettent même plus aux gens d'avoir un horizon temporel stable parce qu'ils vont travailler un jour à mi-temps, le lendemain à plus que plein temps, le surlendemain sur appel, un contrat pour deux semaines, puis plus de contrat du tout... Cette multiplication des statuts me paraît être un champ à investir par les féministes pour rappeler le droit fondamental de chaque individu de bénéficier de la stabilité temporelle.

Betty Geigh

Il s'agit donc d'une différence de vocabulaire. Ici, on parle de précarité.

Nicole de Sève

Une question me revient depuis tout à l'heure à propos de l'assurance familiale. Pour qu'elle soit une assurance, elle doit être fondée sur une cotisation. Comment le financement se fait-il? D'où vient l'argent pour alimenter la caisse gérée par l'État? S'agit-il d'une assurance familiale ou d'assistance familiale?

Pascale Vielle

Je vais parler du système suédois. C'est un système financé principalement par la fiscalité et basé pour l'essentiel sur des prestations universelles. Il existe d'ailleurs une prestation versée pour cette éventualité, prestation forfaitaire et généreuse, pour les gens qui n'ont pas réuni les conditions d'assurance. Cette branche de la sécurité sociale est une des seules à être financées sur la base de contributions et elle est liée à la durée de travail qui a précédé le moment où on est soumis à l'éventualité. Ou bien on réunit les conditions d'assurance qui font qu'on bénéficie du maintien du salaire, ou bien on ne les réunit pas et on bénéficie alors de la prestation forfaitaire dont je viens de parler, et ce, pour la même durée, pas pour plus longtemps.

Un tel système encourage les femmes à travailler avant de faire leur premier enfant et cela me semble très important. C'est aussi une incitation à rapprocher une deuxième maternité car elles ont droit à un certain nombre de jours par enfant, ce qui permet de s'occuper des enfants plus longtemps.

Le travail invisible, ça compte!

Huguette Labrecque

Responsable provinciale, comité Travail invisible
Afeas

Huguette Labrecque fut tour à tour présidente locale, présidente régionale et présidente provinciale de l'Afeas jusqu'en 2001. Elle poursuit actuellement son engagement à titre de responsable provinciale du comité Travail invisible. Parallèlement, elle est agente de pastorale pour le diocèse de Québec, siège comme membre du Conseil de la famille et de l'enfance et poursuit ses études dans le cadre d'un baccalauréat en théologie à l'Université Laval. Comme beaucoup de femmes, elle concilie famille et travail, ayant enfants et petits-enfants, sans oublier son conjoint. Son engagement bénévole a été reconnu à plusieurs reprises; c'est à ce titre qu'elle a reçu en 1999 le prix Hommage Bénévolat-Québec.

Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas¹ est, comme l'indique son nom, un organisme essentiellement féminin qui regroupe quelque 17 000 membres actives, regroupées au sein de 400 Afeas locales réparties en 12 régions, à travers le Québec, selon un découpage propre à l'Afeas. Par l'éducation et la formation à l'action, l'Afeas sensibilise ses membres à leurs responsabilités sociales et collectives en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Comme groupe de femmes, notre participation à cet atelier se veut une occasion de partager les résultats et les interrogations suscités à partir de nos pratiques.

Les recherches-actions, les dossiers d'étude et les actions réalisées par les membres de l'Afeas ont porté particulièrement sur les conditions sociales et économiques des femmes. L'ensemble du travail effectué depuis 36 ans nous permet de réaffirmer *l'importance de la valeur du travail rémunéré et du travail non rémunéré, dit «invisible», pour les femmes comme principe d'autonomie personnelle et financière*, afin d'assurer un statut économique durable pour les femmes aux différentes étapes de leur vie.

Le travail invisible, des constats aux conséquences

D'entrée de jeu, rappelons que le travail invisible, non rémunéré, comprend *l'ensemble du travail au foyer accompli au sein de la famille*, c'est-à-dire le travail en lien avec le rôle parental auprès de jeunes enfants et le rôle de dispensatrice de soins auprès d'adultes peu ou non autonomes de façon temporaire ou permanente.

¹ Afeas est la nouvelle dénomination utilisée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

À partir du travail réalisé dans ce dossier par l'Afeas depuis plusieurs décennies, nous pouvons affirmer que des femmes de toutes conditions et de différents milieux assument un travail jugé essentiel à la société et n'en reçoivent aucune reconnaissance sociale ou économique. En conséquence, l'héritage que nous leur laissons comme société est souvent la pauvreté. Non seulement nous ne les reconnaissons pas sur le plan économique, mais plus encore, nous ne les reconnaissons pas socialement puisque de nombreuses femmes ont passé leur vie à se faire dire qu'elles ne travaillent pas. Pourtant, elles assument des tâches et des responsabilités auprès de jeunes enfants ou de personnes en perte d'autonomie, et ce, durant de nombreuses heures chaque semaine. En plus, avec l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail rémunéré, elles se retrouvent avec une double tâche, parfois triple tâche, en voulant concilier famille-travail rémunéré-bénévolat.

Ainsi, pour l'Afeas, reconnaître la valeur économique du travail non rémunéré, c'est une question d'équité envers les femmes, qui assument majoritairement ce travail. C'est aussi se donner un moyen pour enrayer la pauvreté des femmes en assurant la sécurité financière de celles qui accomplissent un travail invisible, à temps plein ou à temps partiel, et des salaires acceptables à celles qui occupent des emplois similaires et peu rémunérés.

Un des moyens d'action privilégié par l'Afeas pour faire reconnaître cette contribution substantielle à la société est la sensibilisation de ses membres, de la population, des diverses instances gouvernementales et des milieux de travail à la nécessaire transformation des principes économiques actuels auxquels demeurent assujetties de nombreuses femmes. Comment y parvenir sans une remise en question des discours sociaux, économiques et politiques ambiants en regard de la non-reconnaissance de la valeur économique du travail non rémunéré?

Les enjeux et les conséquences de cette non-reconnaissance sont d'autant plus préjudiciables aux femmes puisqu'elle les maintient dans une situation de dépendance économique et sociale. Dans ces conditions, elles demeurent tributaires d'un conjoint ou de l'État-providence. La raison d'être de cette discrimination : l'exclusion des comptes nationaux d'une partie de la contribution productive effectuée par les femmes à l'intérieur du travail non rémunéré. En effet, le travail non rémunéré est toujours considéré dans une catégorie distincte de la production marchande et, à ce titre, n'est pas comptabilisé dans le Produit national brut canadien (PNB). C'est pourquoi, depuis 1997, l'Afeas demande *qu'en lien avec les ententes signées dans le cadre des rencontres de Beijing+5, le gouvernement reconnaisse la valeur du travail de la femme au foyer en l'intégrant au Produit national brut (PNB).*

Intégration du travail invisible aux assurances sociales

La pierre angulaire de la mission de l'Afeas au fil des décennies se fonde sur le principe suivant : **rendre visible le travail invisible des femmes**. La reconnaissance sociale et économique de ce travail est l'occasion de mettre en place des mesures qui favorisent l'autonomie financière des femmes. Ainsi, elles pourraient *choisir* d'effectuer ce travail non rémunéré à certaines étapes de leur vie sans fragiliser leur situation financière, présente et future.

Dans notre société, la notion de sécurité financière est rattachée au fait d'être actif sur le marché du travail, c'est-à-dire occuper un emploi rémunéré. Dans la réalité, qu'en est-il? En principe, ce travail rémunéré permet aux travailleuses et aux travailleurs de contribuer à certains régimes qui leur assurent dans le futur un filet de sécurité. Ceci s'applique principalement aux employées et aux employés salariés, les travailleuses et travailleurs autonomes n'ayant pas droit à certains régimes comme l'assurance-emploi et le congé de maternité. Par ailleurs, les femmes qui effectuent du travail non rémunéré auprès de la famille — enfants et proches en perte d'autonomie —, à temps plein ou à temps partiel, ne peuvent pas se prévaloir de ces assurances sociales au moment même de ces prises en charge ou plus tard au moment de leur retraite. Voilà pourquoi l'Afeas s'est engagée à faire reconnaître la valeur sociale et économique du travail non rémunéré, dit « invisible ».

Le filet de sécurité du revenu comprend des mesures initiées par les gouvernements canadien et québécois à travers différents programmes. À partir du moment où un gouvernement reconnaîtra le travail non rémunéré des travailleuses au foyer en tant que valeur sociale et économique, il devra modifier les critères de participation aux assurances sociales. Actuellement, seulement quelques programmes reconnaissent une partie du travail invisible : par exemple, le régime fédéral de pension de vieillesse, le partage des rentes de retraite, la rente de conjointe survivante et l'exclusion des années passées au foyer auprès des enfants de moins de 7 ans pour fin de calcul des rentes québécoises au moment de la retraite. On le reconnaît aussi au moment d'établir la pension alimentaire et dans le cas d'indemnités versées, à la suite de blessures liées à un accident d'automobile, à des personnes qui n'ont jamais payé de contributions au Régime d'assurance automobile du Québec (RAAQ). Comme membres d'une association de femmes, nous sommes attentives aux changements amorcés à la pièce, il faut le dire, mais nous croyons qu'il est grand temps de reconnaître le travail non rémunéré, dit « invisible », accompli par les femmes dans la transformation des structures sociales, économiques et politiques et de rappeler aux décideurs, décideuses l'urgence d'agir en cette matière en implantant des mesures sociales et financières adéquates et équitables.

À cet égard, l'Afeas revendique différentes mesures de soutien aux rôles parental et d'aïdante. Elle demande de verser des **allocations familiales universelles**, non imposables et non récupérables,

attribuées spécifiquement à chaque enfant. Pour le calcul de ces allocations, les barèmes des besoins de base des enfants, datant de 1993, doivent être mis à jour pour refléter la réalité actuelle. Par ailleurs, l'Afeas demande aussi une **allocation aux aidantes** qui assument les soins aux personnes en perte d'autonomie, malades ou handicapées. Cette rémunération devrait être comparable à la somme versée à une institution, et ce, dès la première journée de soins, tant pour l'hébergement d'un parent que pour assurer son maintien à domicile.

En lien avec le rôle parental, l'Afeas demande d'étendre le Régime québécois d'assurance parentale² à toutes les femmes qui accouchent, qu'elles aient un revenu de travail ou non, en leur assurant une prestation hebdomadaire minimale, équivalente à 90 % de 40 heures/semaine au salaire minimum, soit $90\% \times 40 \times 7,30 \$ = 262,80 \$$. Elle demande aussi de s'assurer que les prestations reçues dans le cadre de ce régime n'aient aucune incidence sur une demande future d'assurance-emploi ou de tout autre programme d'assistance financière et que les méthodes de calcul tiennent compte uniquement du revenu du parent demandeur et non du revenu familial.

Par ailleurs, l'Afeas demande que les travailleuses au foyer aient accès à une **couverture en cas de blessures, de maladie ou d'invalidité**, comme celle offerte par le programme de la CSST, afin de leur permettre d'obtenir de l'aide pour effectuer les tâches qu'elles ne peuvent accomplir durant la période d'invalidité ou de convalescence. L'Afeas demande aussi, pour tout programme, d'établir un **barème plancher couvrant les besoins essentiels** en dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite.

Finalement, l'Afeas demande que les femmes « travailleuses au foyer³ » et celles qui choisissent de retourner temporairement au foyer avec les enfants ou un proche en perte d'autonomie en interrompant leur emploi ou leurs études puissent contribuer au **Régime des rentes du Québec (RRQ)** ou à un REÉR. Il est entendu que, dans le contexte actuel, la personne qui cotise au RRQ participe au marché du travail; le régime est financé par le versement de cotisations des employés, employées et des employeurs, employeuses. Pour les membres de notre association, il est clairement démontré que des personnes qui assument un travail auprès de jeunes enfants et de personnes en perte d'autonomie travaillent, bien que de façon non rémunérée. Par ailleurs, selon Statistique Canada, une activité est considérée comme productive si elle peut être déléguée à une autre personne. Il est certain que les tâches et responsabilités liées aux rôles parental et de dispensatrice de soins peuvent être déléguées à une autre personne, par exemple aux

² La Loi sur l'assurance parentale fut adoptée en mai 2001 pour offrir un meilleur régime de congés de maternité, paternité, parental et d'adoption aux parents qui sont sur le marché du travail. Elle n'est pas encore en vigueur faute d'entente avec le gouvernement fédéral sur les montants devant être récupérés par le Québec.

³ Par « travailleuses au foyer », l'Afeas entend les femmes qui effectuent du travail au foyer auprès des enfants et des proches en perte d'autonomie et qui n'ont pas accès aux mesures sociales rattachées au marché du travail rémunéré.

éducatrices et éducateurs des centres de la petite enfance ou aux préposés, préposées qui prennent soin des personnes en perte d'autonomie (CHSLD). Dans ce contexte, l'Afeas considère qu'il est discriminatoire d'empêcher les femmes qui travaillent à l'intérieur de la sphère familiale de participer au RRQ. Cette revendication constitue une des demandes majeures de l'Afeas dans le cadre du renforcement des assurances sociales.

Quant au **Revenu de citoyenneté** dont l'Afeas étudie actuellement la pertinence et la faisabilité, il ne semble pas reconnaître de façon spécifique le travail non rémunéré des femmes auprès de la famille. Comment, tout en reconnaissant à chaque citoyenne et citoyen un revenu de base, pourrait-on supporter cet apport des femmes à la société? Par exemple, s'agirait-il d'un supplément par enfant ou personne non autonome à charge? Les discussions sont ouvertes.

Travail... ou travail?

Le monde du travail subit de multiples transformations et l'économie est la préoccupation majeure des dirigeants, dirigeantes politiques. Le fait d'avoir, dans le passé, sous-estimé l'importance du travail invisible réalisé par les femmes à différentes étapes de leur vie a eu pour conséquence d'instaurer et de maintenir une discrimination systémique envers les femmes, ce qui favorise des rapports inégalitaires tant au plan social qu'économique. Comme le dit Jocelyne Lamoureux dans l'ouvrage faisant état de l'histoire de l'Afeas :

« Le choix (par les individus) du travail au foyer pourrait être différent si les tâches étaient réparties autrement au sein de la famille et si le marché du travail était plus intéressant pour les femmes. Le rôle assumé par les femmes n'entraîne pas seulement leur retrait du marché du travail, mais il leur ferme aussi les portes pour l'avenir, rendant souvent pénible leur réinsertion dans les études et sur le marché du travail et entretenant une dépendance à l'égard du revenu et de la bonne volonté du conjoint en cas de séparation, de divorce, d'invalidité, de décès ou de perte d'emploi⁴. » (Lamoureux 1993 : 113)

L'Afeas rappelle que l'autonomie personnelle et financière est primordiale pour les femmes afin qu'elles puissent participer librement à la vie collective et accéder à des postes décisionnels. Cette autonomie est possible à la condition de ne pas exclure une partie du travail qu'elles assument, c'est-à-dire **reconnaître la valeur sociale et économique du travail non rémunéré, dit « invisible »**. Ou, en quelques mots :

Le travail invisible, ça compte!⁵

⁴ Jocelyne LAMOUREUX (1993), *Femmes en mouvement : trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale 1966 – 1991*, Montréal, Boréal, 259 p.

⁵ Thème de la Journée annuelle du travail invisible qui se tient le 1^{er} mardi d'avril et instituée en 2001 par l'Afeas pour sensibiliser la population et les décideuses, décideurs à l'importance de reconnaître le travail non rémunéré, dit « invisible ».

Communication orale

Je suis heureuse de me retrouver ici pour partager avec vous l'expérience des femmes sur le terrain, pour vous faire part de nos revendications en tant qu'association dans le cadre de l'assurance sociale.

Nos actions, depuis maintenant 37 ans, visant à rendre visible le travail invisible des femmes sont menées en collaboration avec des femmes sur le terrain, avec des groupes de femmes, mais aussi en collaboration avec des chercheuses, entre autres notre économiste privilégiée, madame Ruth Rose, qui nous a supportées à plusieurs reprises. Parfois, quand nous parlons de ce sujet à d'autres économistes, femmes ou hommes, nous avons l'impression de venir d'une autre planète. Toutefois, depuis quelques années, il s'est produit une grande évolution.

L'ensemble du travail effectué depuis toutes ces années nous permet de réaffirmer l'importance et la valeur du travail rémunéré et du travail non rémunéré ou invisible des femmes comme principe d'autonomie financière et personnelle. À l'Afeas, nous entendons par travail invisible le travail accompli au foyer, au sein de la famille tel que le travail en lien avec le rôle parental auprès de jeunes enfants et le rôle de dispensatrice de soins auprès d'adultes peu ou non autonomes, de façon temporaire ou permanente. Il faut spécifier le double aspect du travail invisible : son côté privé et son côté social.

Au plan privé, se jouent tous les rapports d'inégalité entre les hommes et les femmes. Le travail invisible se traduit concrètement par le fait que ce sont toujours les femmes qui doivent assumer la partie qui touche aux tâches et aux responsabilités familiales. Tant que la valeur du travail invisible ne sera pas reconnue au plan social, comment pouvons-nous demander aux femmes de le négocier dans la sphère privée? Quand nous travaillons avec les femmes sur le terrain et que nous leur disons qu'elles doivent négocier avec leur conjoint, elles se font répondre qu'elles ne travaillent pas puisqu'elles ne reçoivent pas de salaire. Le conjoint dira : « Qui te reconnaît dans la société? Moi, je vais te donner une valeur si je le veux bien. Et l'État va t'en donner une valeur, par des mesures, s'il le veut. » Et souvent, nous constatons que la difficulté consiste à aller négocier auprès du conjoint et des enfants, dans le privé, la valeur allouée au fait de servir la tasse de café, de faire le lit, de s'occuper des enfants grands et petits. Et on sait qu'ici et de nos jours, les enfants peuvent rester à la maison jusqu'à tard dans la vingtaine et revenir au foyer quand il y a un pépin dans la vie de couple. Il faut que les femmes puissent négocier qu'elles ne sont pas « au service » de la famille. Cela suppose un travail sur les changements de mentalité pour obtenir un juste partage des tâches et des responsabilités. Pour l'Afeas, cela appartient au niveau privé.

La difficulté vient du fait que le travail invisible n'est pas reconnu économiquement et socialement. En fin de semaine, je participais à une rencontre entre gens de différentes catégories et parmi ces personnes, une femme s'est présentée en disant : « Je ne travaille pas. Je suis une femme au

foyer et je prends soin de mes trois enfants. Mon conjoint a un poste très important. ». Un silence s'est fait autour de la table et je lui ai demandé : « Vous ne travaillez pas, vous regardez la télévision toute la journée? », « Bien sûr que non », m'a-t-elle répondu, mais elle avait énormément de difficulté à prononcer le mot travail. C'est alors qu'un homme a dit : « Bien, elle a raison, elle n'est pas payée pour faire ça. ». Je lui ai répondu : « Pour l'activité que nous faisons aujourd'hui, il y a une facture qui va être émise, il y a donc une valeur de remplacement. » Pour la femme, c'était comme si elle venait de comprendre quelque chose, je l'ai senti dans son expression. C'est cela, le privé. Et à l'Afeas, on se dit que tant que le travail invisible ne sera pas reconnu, au niveau économique, les femmes vont continuer d'être dépendantes, soit d'un conjoint, soit de l'État. Même en travaillant à l'extérieur, l'argent qu'elles recevront servira à couvrir les frais du secteur « mou » et jamais elles ne seront capables de démontrer qu'elles représentent une valeur. Regardons simplement ce qui se passe dans les séparations. Dans l'opinion publique, on dira facilement : « Les pauvres gars se font déculotter ». Mais les femmes, elles, comment se fait-il qu'elles se ramassent si pauvres après une séparation?

Depuis que nous parlons de reconnaître le travail invisible des femmes, nous nous faisons toujours demander : « Oui, mais combien ça va coûter? » et moi, je réponds : « Combien ça coûte, la pauvreté des femmes? ». Et pourtant, je n'ai pas encore eu de réponse à savoir comment ça coûte la pauvreté des femmes au Québec, au Canada et partout dans le monde.

Dans la réalité, nous respectons le principe selon lequel les femmes comme les hommes ont le droit de faire des choix en regard de tout ce qui touche le fait d'être parent. Nous pouvons par ailleurs constater que, dans notre société, il est très difficile de réellement faire un choix. En principe, le travail rémunéré permet aux individus de contribuer à certains régimes qui leur assurent un certain filet de sécurité; ce qui est vrai pour les employées, employés à salaire, principalement. Les travailleuses, travailleurs indépendants n'ont pas droit à certains régimes comme ceux de l'assurance-emploi et du congé de maternité. Au fil des années, les membres de l'Afeas ont posé la question suivante : « Êtes-vous capables de nous démontrer que le travail tel qu'il est organisé aujourd'hui permettra l'autonomie financière des femmes? » Dans le contexte actuel, nous pouvons peut-être répondre par l'affirmative, mais en même temps nous sommes obligées d'admettre qu'une femme qui travaille au salaire minimum, soit 7,10 \$ (sic) de l'heure pour 32 heures par semaine, se trouve sous le seuil de la pauvreté.

Il faut trouver un travail qui permettra à la femme d'être véritablement autonome. Si l'on ne reconnaît pas la valeur du travail invisible fait dans le cadre du rôle parental et dans le cadre de l'aide à apporter à une personne en perte d'autonomie, n'y a-t-il pas un danger d'exclure une partie du travail fait par les femmes? Les travailleuses autonomes n'ont pas d'assurance-emploi ou de congé de maternité et, pourtant, elles font un travail rémunéré. Par ailleurs, les femmes qui font un travail non rémunéré

auprès de la famille, à temps plein ou à temps partiel, ne peuvent pas se prévaloir de ces assurances sociales au moment de la prise en charge ou plus tard au moment de la retraite. Aujourd'hui, une femme qui est sur le marché du travail et qui doit quitter son emploi pour des raisons familiales, pour prendre soin d'un de ses parents, ne peut pas continuer à participer au Régime des rentes du Québec. Hier, dans ce colloque, on parlait de déconstruction au niveau économique. Je me suis dit qu'il y a aussi à faire une déconstruction au plan social.

Voilà pourquoi l'Afeas s'est engagée à faire reconnaître la valeur sociale et économique du travail non rémunéré, appelé travail invisible. Le filet de sécurité du revenu comprend des mesures initiées par les gouvernements canadien et québécois à travers différents programmes. À partir du moment où un gouvernement reconnaîtra le travail non rémunéré des travailleuses au foyer, en tant que valeur sociale et économique, il devra modifier les critères de participation aux assurances sociales. Il est évident qu'il faudra le faire de manière différente. Aujourd'hui, seulement quelques programmes reconnaissent une partie du travail invisible, par exemple le régime de pension, le partage des rentes de retraite, la rente de conjoint survivant et l'allocation à la conjointe. On le reconnaît aussi au moment d'établir la pension alimentaire. On le reconnaît dans le cas d'indemnités versées à la suite de blessures dans un accident automobile, et ce, pour des personnes qui n'ont jamais payé de contributions au Régime d'assurance automobile du Québec.

À notre grand étonnement, on semble par moments vouloir reconnaître le travail invisible alors qu'à d'autres moments, on ne veut pas en entendre parler. Il serait gênant maintenant de nier publiquement le travail invisible effectué par une femme qui se divorce. Au niveau juridique et dans le contexte social actuel, il y a eu des changements dont il faut tenir compte. Il y a eu des avancées, par exemple dans le dossier de la femme collaboratrice de son conjoint dans une entreprise. On a reconnu le travail invisible des femmes dans ce dossier. Pourtant, quand nous avons présenté ce dossier, qui était l'un de nos premiers dossiers, les premières réactions au départ étaient de nous dire que nous étions folles. « Les entreprises vont s'écrouler », nous disait-on; et pourtant, les entreprises familiales sont toujours là.

Comme groupe de femmes, nous sommes attentives aux changements amorcés à la pièce, mais nous croyons qu'il est grand temps de reconnaître la valeur du travail non rémunéré, dit invisible, accompli par les femmes. Cela exige des transformations des structures sociales, économiques et politiques, et aussi de rappeler aux décideuses, décideurs l'urgence d'agir en cette matière en implantant des mesures sociales et financières adéquates et équitables.

Si nous voulons vraiment avoir un jour une société plus juste, une société où il y aura moins de discrimination envers les femmes, il faut agir. En effet, si nous n'arrivons pas à prendre cette décision,

des femmes seront toujours aux crochets de quelqu'un. Je dis bien : des femmes. Dans le travail quotidien, on nous pose la question suivante : « Est-ce que ça veut dire que ce sera toujours la même catégorie de personnes dans la société qui aura le droit d'être autonome, personnellement et financièrement? » Nous ne pouvons accepter qu'une toute petite partie des femmes soit autonome alors que les autres seront toujours financièrement dépendantes de quelqu'un. Nous sommes toujours très mal à l'aise devant ces questions. Les réponses, en effet, nous viennent de la société. À cet égard, l'Afeas revendique différentes mesures de soutien.

Nous n'avons jamais revendiqué de salaire pour les femmes au foyer. Au moment de la présentation de notre premier mémoire à la Commission Byrd, l'idée était présente, mais elle n'avait pas été retenue par les femmes. Nous nous faisons dire souvent par les femmes : « Oui, mais on fait ça par amour, voyons donc si on va se faire payer! ». C'est certain que le travail des femmes est fait par amour, mais quand arrive le moment de payer le panier d'épicerie, cela ne compte pas très fort. Changer les mentalités n'est pas simple. En 1970, je faisais partie des femmes qui croyaient faire ce travail par amour. J'étais enceinte d'une troisième enfant et j'ai été estomaquée d'apprendre que parce que j'avais fait ce choix-là, je serais pauvre à 65 ans. Ma vision des choses a changé rapidement.

*L'Afeas revendique donc certaines mesures. Elle demande de verser des **allocations familiales universelles non imposables** et non récupérables attribuées spécifiquement à chaque enfant. Nous demandons également la mise à jour des barèmes évaluant les besoins de base des enfants, qui datent de 1993, et qui servent au calcul des allocations afin qu'ils reflètent la réalité.*

*Nous demandons des **allocations aux aidantes**. Nous avons éliminé l'adjectif « naturelles » pour qualifier les aidantes, mais nous voyons bien que les changements de mentalité sont difficiles à obtenir. Nous passons notre temps à parler de rapports égalitaires entre les hommes et les femmes alors que le document gouvernemental parle toujours des « aidantes dites naturelles ». Nous revenons de Beijing où le Québec s'est engagé à appliquer l'analyse différenciée selon les genres. Il y a des gens qui dorment quelque part.*

Dans la réalité, il faut demander qui va laisser son travail pour prendre soin de sa mère malade? Ce ne sont pas les hommes. Un jour, cela se fera. Certains hommes sont à l'étape de prendre davantage de responsabilités dans le cadre du rôle parental, mais prendre soin de leur mère, les gars disent : « tu comprends, je suis bien trop sensible. », « je ne peux pas faire ça, cela me fait trop mal! ».

Revenons à la question des aidantes naturelles, nous demandons qu'elles reçoivent une rémunération comparable à celle versée par une institution pour le même travail, et ce, dès la première journée de soins, que ce soit pour l'hébergement des parents ou pour assurer le maintien à domicile.

Concernant **l'assurance parentale**, l'Afeas demande d'étendre le Régime québécois d'assurance parentale à toutes les femmes qui accouchent, qu'elles aient un revenu de travail ou non, en leur assurant une prestation hebdomadaire minimale, équivalente à 90 % de 40 heures/semaine au salaire minimum, soit $90\% \times 40 \times 7,30 \$ = 262,80 \$$. Nous demandons également que les prestations reçues dans le cadre de ce régime n'aient aucune incidence sur une demande future d'assurance-emploi ou d'assistance financière. Nous demandons aussi que les méthodes de calcul tiennent compte uniquement du revenu du parent demandeur et non du revenu familial. En effet, de plus en plus souvent, nous sommes confrontées à la notion de revenu familial. Nous demandons que les travailleuses au foyer aient accès à une couverture en cas de blessures, de maladies ou d'invalidité comme à la CSST.

Nous présentons cette demande depuis 1977. Nous demandons aussi que les femmes « travailleuses au foyer » et celles qui choisissent de retourner temporairement au foyer avec des enfants ou un proche en perte d'autonomie puissent contribuer au **Régime des rentes du Québec** ou cotiser à un **RÉER**. Il y a des discours qui sont parfois difficiles à comprendre. On nous dit : « La majorité des femmes sont sur le marché du travail. » C'est vrai, elles sont étudiantes, elles sont en chômage, mais elles veulent y retourner. Pourquoi n'auraient-elles pas le droit de participer au Régime des rentes du Québec? À partir du moment où il y aura une reconnaissance sociale du travail des femmes par des mesures qui seront mises en place, les femmes voudront contribuer au RRQ. Dans ce contexte, l'Afeas considère qu'il est discriminatoire d'empêcher les femmes qui travaillent à l'intérieur de la sphère familiale de participer au RRQ. Cette revendication constitue une de nos demandes majeures.

Le **Revenu de citoyenneté**, dont l'Afeas étudie actuellement la pertinence et la faisabilité, ne semble pas reconnaître de façon spécifique le travail non rémunéré des femmes auprès des familles. Nous continuons à y réfléchir, mais nous pourrions, par exemple, tenir compte de ce qui appartient aux enfants ou aux personnes en perte d'autonomie et bonifier le revenu.

Le monde du travail subit de multiples transformations et l'économie est la préoccupation majeure des dirigeantes, dirigeants politiques. Quand j'entends certains discours, présentement, je peux vous dire que j'ai froid dans le dos. Je trouve regrettable que les partis politiques n'arrivent même pas à réfuter certaines idées et à avoir un discours politique qui puisse amener les gens à prendre les bonnes décisions, tant au plan de la famille qu'au plan individuel.

Le fait d'avoir sous-estimé, dans le passé, l'importance du travail des femmes a eu pour conséquence d'instaurer et de maintenir une discrimination systémique envers les femmes. Nous sommes conscientes qu'il y a une violence envers les femmes. Le fait de placer les femmes en situation de pauvreté constitue une violence et favorise les rapports inégalitaires tant au plan social qu'économique.

Nous voulons rappeler que l'autonomie personnelle et financière est primordiale pour permettre aux femmes de participer librement à la vie collective et d'accéder aux postes décisionnels. En même temps que des pressions sont faites pour amener les femmes à vouloir accéder aux postes politiques, à tous les postes, les femmes doivent assurer leur propre survie. L'autonomie est possible à la condition de ne pas exclure une partie du travail que les femmes assument, c'est-à-dire reconnaître la valeur sociale et économique du travail non rémunéré, dit travail invisible.

*En quelques mots, **le travail invisible, ça compte!***

Période d'échanges

Nicole de Sève

Je vais présenter ce que j'avais préparé pour ma communication prévue en après-midi si je n'avais dû m'absenter pour aller préparer le forum sur le déséquilibre fiscal, ce dont je m'excuse sincèrement.

J'ai beaucoup aimé, Pascale, votre intervention et c'est sur celle-ci que je me sentais à l'aise de réagir cet après-midi. Elle nous apporte beaucoup et je parle comme féministe à l'intérieur du mouvement syndical. Depuis quelques années, dans le mouvement syndical, il s'est fait beaucoup de travail pour développer, dans le cadre des conventions collectives, tout un ensemble de mesures qui couvrent l'éventualité du risque social. C'est vrai que le congé de maternité est financé avec la caisse de l'assurance-emploi, mais c'est vrai aussi pour le congé d'adoption qui est maintenant partageable, *fractionnable* entre le père et la mère, le congé parental qui est inscrit dans les conventions collectives ou bien le congé sans solde. Avec le congé parental ou le congé sans solde, nous avons affaire à des rapports sexués : ce sont les femmes qui vont majoritairement prendre et utiliser les congés sans solde. Nous avons réussi à introduire dans nos conventions collectives la notion de couverture du risque social.

En revanche, là où nous avons certains acquis mais où nous sommes maintenant incapables d'avancer, c'est lorsque surgit la question des jours à utiliser pour combler des besoins ponctuels, soit pour les enfants et encore pour les parents vieillissants. C'est là que votre réflexion peut nous aider. Dans les conventions collectives du secteur public, et c'est souvent en lien avec le statut d'emploi, il existe une banque d'un nombre variable de jours, deux, cinq, sept ou dix jours. Il peut y avoir des variations entre les conventions et dans le secteur privé, le nombre est généralement plus faible. Ces journées peuvent être fractionnées, mais, nulle part, elles ne peuvent être remboursables et elles doivent être prises dans la caisse de journées de maladie. On a fait des avancées, mais il y a toujours des lacunes importantes. L'employée n'est pas malade et la maladie d'autres personnes ne devrait pas encore être considérée comme un risque assumé par l'employée.

Malgré toutes ces imperfections de traitement, nous restons des femmes privilégiées, soit dit sans préjudice pour mes collègues. Nous avons une couverture du risque social qui est imparfaite, mais qui nous permet davantage de liberté. Quand je prends des longs congés, je conserve mon lien d'emploi, je peux réintégrer mon poste au retour du congé, je cumule l'expérience et je suis admissible aux programmes de perfectionnement. Le congé n'a pas atteint mes droits fondamentaux à l'exercice du travail. C'est quand même extraordinaire par rapport à d'autres qui sont couvertes simplement par la Loi des normes du travail. Elle revient au travail et peuvent se retrouver dans des situations extrêmement difficiles.

Toutefois, comment pouvons-nous faire ce passage vers une couverture plus universelle dans la société québécoise? J'ai un peu de difficulté avec votre forme de financement, mais c'est une bonne base de réflexion pour nous. Vous nous amenez une piste de réflexion intéressante. Si vous avez d'autres publications ou une bibliographie, je serais très intéressée à lire davantage sur le sujet. Il serait bon pour le milieu syndical d'amener les femmes syndiquées et même nos collègues masculins à revendiquer que nos droits soient étendus à l'ensemble et à la majorité de la population. Il ne faut pas rester fermés sur nos gains à partir d'un repli identitaire.

Un élément que je n'avais pas bien compris et que vous avez expliqué par la suite, c'est le problème des structures d'accueil pour les enfants. Là aussi, nous avons matière à réflexion. Nous sommes piégés par un marché du travail qui est d'une extrême flexibilité : des heures coupées malgré une grande distance du lieu de travail; une extension des heures d'ouverture des magasins; l'ouverture des magasins le dimanche; il y a une pression montante sur les services, que ce soient les services de garde ou les services éducatifs de garde en milieu scolaire. Nous avons des demandes pour ouvrir le service de garde à 6 h 30 du matin et pour fermer de plus en plus tard.

Je trouve intéressant que vous reveniez sur cette problématique. Il faudra discipliner le marché du travail et, au Québec, nous n'avons pas fait la bataille sur les heures d'ouverture des magasins. Nous n'avons pas vu l'impact de ces changements sur le travail des femmes, car nous étions dans une situation de pénurie de travail et il fallait baisser le taux de chômage. Nous n'avons pas vu l'impact sur la qualité de vie de la famille; sur les parents, sur ce qui est demandé aux travailleuses des services de garde. Ces travailleuses ont des horaires de travail qui ressemblent de plus en plus à un élastique qui finit par claquer; elles souffrent de *burnout* et d'autres situations désastreuses. En retour, les travailleuses ont voulu réguler les parents et ont introduit des tarifs de pénalité quand les parents arrivent en retard. C'est une aberration...

Il faut donc se questionner sur l'extension d'une couverture universelle du risque social et les termes dans lesquels vous posez la problématique me semblent extrêmement stimulants.

Pascale Vielle

Sur la question de la flexibilité, il y a quelque chose de paradoxal. J'étais en Suisse quand on a commencé à étendre les horaires de magasin. Il y a eu un débat public et même si les femmes ne se sont pas confrontées ouvertement, il est vite devenu évident que certaines catégories de femmes avaient des intérêts opposés. Celles qui avaient un travail très stable, des horaires stables, celles qui terminent à 6 heures du soir aspiraient à avoir accès à des magasins ouverts après 6 heures du soir. En revanche, celles qui travaillent de 6 à 9 heures ont aussi besoin de structures d'accueil; on ne peut pas nier ça, sinon, ces femmes-là vont assumer le prix de changement d'horaire.

Il va falloir penser le problème globalement et c'est certainement un défi de ne pas soutenir l'ouverture des structures 24 heures sur 24 parce que cela risque de pénaliser fortement des femmes qui sont parmi les plus précaires. La seule manière est de remettre en cause la flexibilité des horaires de travail. Il faut tenter de faire comprendre aux femmes qui en bénéficient que d'une certaine façon, toute la société y perd et qu'il faut chercher et trouver d'autres solutions.

Anick Druelle

Je suis coordonnatrice à la diffusion de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes. Je pose la question à vous deux, Pascale Vielle et Huguette Labrecque. En cherchant à éviter le piège du genre, est-ce que nous tombons dans le piège de l'hétérosystème, le piège de la définition de la famille nucléaire très restreinte où pèse sur le dos des mères et des pères la responsabilité sociale des enfants, où on nie la possibilité du *caring* auprès d'autres personnes que celles de la famille restreinte? Lorsque nous parlons d'un proche, peut-il être question d'un ami, d'une sœur ou d'une nièce? Est-ce que vous tenez compte de cette question dans vos revendications, et vous, Madame Vielle, dans votre cadre théorique? Nous oublions souvent aussi d'autres modèles d'organisation, par exemple les couples de gais et de lesbiennes.

Huguette Labrecque

C'est évident que lorsque nous parlons de la participation des femmes dans le cadre du virage ambulatoire, nous voulons faire reconnaître le travail des femmes. Ce n'est pas seulement lié à la famille immédiate. Quand la personne rend le service à une autre personne, quand la personne va laisser son travail pour prendre soin d'une amie ou d'un parent, c'est d'un travail qu'il s'agit, un travail qui pourrait être assumé par une tierce personne. Nous disons qu'alors il doit y avoir une reconnaissance du travail et une valeur doit être rattachée à ce travail. C'est pourquoi à l'heure actuelle, l'Afeas demande que les aidantes reçoivent une juste rémunération pour ce travail accompli présentement gratuitement, entre autres, une rémunération identique à celle d'une personne qui travaille dans une institution, comme un CHSLD, lui soit versé. En plus, elle demande une rémunération comparable à ce que la CSST et la SAAQ offre en cas d'accident, pour un ou l'autre des parents qui demeure à la maison pour prendre soin de son enfant handicapé d'âge mineur. Il faut une reconnaissance de la valeur du travail, mais en plus, nous cherchons à faire reconnaître le principe de l'équivalence de la valeur que le travail soit fait auprès d'un membre de la famille ou auprès d'une autre personne.

Pascale Vielle

Je rencontre assez cette manière de voir les choses. Ce qui compte, c'est le travail auprès d'une personne proche dépendante et il faut pouvoir reconnaître ce travail. Val dit que la sécurité sociale est le dernier endroit où la société négocie avec elle-même. Les modalités précises du type de risque à couvrir doivent se décider de manière démocratique. Dans le cas de la Suède, il y a couverture quand on prend soin d'un proche dépendant et la signification du terme «proche dépendant» n'est pas précisée. C'est à chaque système de définir ce qui lui semble légitime. *A priori*, quand la tâche de s'occuper d'une personne proche oblige quelqu'un à renoncer à une activité professionnelle, il doit y avoir reconnaissance.

Diane Lamoureux

C'est un peu dans la foulée de l'intervention d'Anick Druelle. Les deux propositions me semblent mettre beaucoup d'accent sur le fait que les gens vivent en couple et c'est de moins en moins le cas. Cela cause beaucoup de problèmes au niveau des assurances sociales, la notion de couple, quelle que soit la sorte de couple.

J'aimerais que madame Labrecque précise si les allocations accordées proviendraient de l'État? Si cela ferait partie des politiques publiques? L'État verserait-il l'allocation aux aidants ou aidantes? Qui serait le payeur?

Huguette Labrecque

Oui, c'est l'État. L'Afeas demande un crédit d'impôt pour les parents qui prendraient soin de leur enfant et qui assumeraient la responsabilité au niveau familial. Cette demande est faite depuis longtemps. Ce qui est nouveau, c'est que le travail soit reconnu. C'est un travail! Socialement et économiquement, il nous semble inéquitable de rétribuer la préposée qui fait ce travail en milieu hospitalier alors que ce même travail ne serait pas reconnu au niveau familial. C'est la même chose quand il est question des éducatrices. Dans les centres de la petite enfance, les éducatrices sont rétribuées pour un travail que les femmes font sans rétribution dans leur milieu familial. La notion de prestation pour les aidantes suppose qu'on reconnaît leur travail et qu'une rémunération est attribuée à ce travail. Souvent, on constate que les aidantes sont déjà sur le marché du travail et qu'elles doivent laisser leur emploi pour prendre soin d'un proche; elles s'appauvrissent en voulant aider une personne de leur entourage.

Diane Lamoureux

Juste une précision. Demandez-vous une prestation spécifique ou un crédit d'impôt? Un crédit d'impôt suppose qu'une autre personne peut bénéficier du crédit d'impôt, mais sans faire elle-même le travail; le crédit d'impôt suppose qu'il y a un couple.

Huguette Labrecque

Dans la demande qui est faite, nous voulons une valeur de remplacement, pas un crédit d'impôt. Quand l'Afeas demandait des crédits d'impôt, c'était des crédits d'impôt remboursables à la personne qui fait le travail. Quand le crédit d'impôt est remboursable, il s'agit de faire sa déclaration d'impôt même s'il n'y a pas de revenus et le crédit d'impôt est remboursable à la personne qui a fait le travail.

Ana Maria Seghezso d'Urbano

Je me demande de quelle manière la recherche de Pascale Vielle peut alimenter la réalité des femmes de l'Afeas, d'un côté, et je me demande aussi dans quelle planète vivent les femmes du Sud?

En fait, je veux savoir si vous voyez dans ce scénario de renforcement d'assurance sociale tellement interpellant la possibilité d'alimenter la réalité quotidienne, notamment des femmes québécoises, les femmes de l'Afeas. Personnellement, je ne vois pas de contradictions dans vos présentations.

Huguette Labrecque

Si nous avons pour objectif de faire reconnaître le travail non rémunéré, il faut regarder ensemble comment on va le reconnaître. Je ne suis pas la seule à dire que la problématique existe : dans les grandes conventions internationales, on demande que le travail non rémunéré soit évalué et comptabilisé. Déjà avant les années 1980, les groupes de femmes du Québec se sont interrogés sur le travail invisible et la réflexion a continué. À partir du moment où on accepte l'idée de reconnaître, il faut trouver des mesures appropriées pour le faire correctement. L'Afeas en propose certaines et on sait qu'il y en a d'autres. Ce qui nous intéresse, c'est de voir à quel moment on va enfin se décider à reconnaître ce travail pour qu'il ne soit pas juste la responsabilité des femmes. En parlant du partage des tâches et des responsabilités, j'ai déjà reçu d'un homme cette réponse cinglante : « Comment voulez-vous que je partage ce qui n'existe pas, Madame? ». Le partage des responsabilités, l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est très présent dans les mesures que nous demandons.

Pascale Vielle

Je suis tout à fait d'accord. Il y a peut-être une chose qui nous sépare dans les propositions concrètes que nous présentons.

L'idée d'une allocation pour rétribuer le travail ne me paraît pas le type de reconnaissance approprié. Il semble y avoir une incohérence dans l'approche. On dit : « Le travail a une valeur économique, il faut le rétribuer », mais on demande une allocation qui n'a rien à voir avec la valeur effective qu'aurait ce travail s'il était effectué dans le cadre du marché du travail. Cela me semble ouvrir la porte ouverte à une *dualisation*, une bonne conscience à bon marché où la société peut dire que les aidantes reçoivent un petit quelque chose. Elles se situent tout juste au-dessus du niveau de pauvreté, elles vivent et nous, nous sommes débarrassés du problème. Cela ne me satisfait pas du tout et c'est là qu'il faut se demander si la voie des assurances sociales n'est pas davantage promotrice d'une dynamique de véritable autonomie financière des femmes.

Pour les femmes du Sud, je suis très consciente que ce modèle relève de l'utopie. Ma recherche n'allait pas dans ce sens et il faut chercher d'autres modèles.

Ana Maria Seghezzeo d'Urbano

C'est quand même fondamental aussi pour toutes les femmes du Sud.

Ruth Rose

Certaines mesures de politique sociale existent déjà et elles permettent par exemple d'engager une amie dans le cadre du chèque-emploi ou de services à domicile ou encore d'obtenir des déductions fiscales pour des préposées aux soins. Ces montants sont tout à fait minimes et inadéquats, mais cela existe. Il est donc possible de recevoir un minimum de revenu, avec une subvention étatique, en prenant soin d'un ou d'une amie. Il faut remettre en question la distinction entre proches et moins proches dans le contexte de la transformation actuelle de la famille.

Sur le fond de la question, je suis plutôt d'accord avec Pascale. J'admets que depuis le nombre d'années où je lutte avec ces problèmes, je rencontre deux obstacles majeurs : le premier est celui de la précarité de l'emploi. Cela marche, ou du moins a marché, en Suède quand il y avait une politique de plein emploi et où toute personne qui voulait travailler réussissait à trouver une place avec un salaire décent.

L'autre obstacle qui est particulier au Canada, je pense, est le fait que nous ayons un système fédéral avec des compétences partagées. La plupart des pays européens ont des régimes d'assurance sociale qui sont très larges, qui englobent l'ensemble des risques, ce qui permet un *interfinancement* des risques. Un programme d'assurance parentale ne plaira pas nécessairement à une personne, surtout un homme, qui a

plus de 40 ans et les personnes qui devraient cotiser sont les jeunes femmes. C'est une des raisons pourquoi on ne veut pas d'un régime privé, car les employeurs qui devraient cotiser en fonction du nombre de jeunes femmes n'auraient pas intérêt à engager des jeunes femmes. Dans un régime d'assurance sociale plus large, on aurait le régime des conjoints survivants, l'assurance accident du travail, etc. En plaçant tous ces régimes ensemble, au lieu d'avoir des régimes morcelés comme nous en avons présentement, il serait beaucoup plus facile de concevoir des prestations de maternité qui incluraient des femmes qui en sont à leur troisième enfant et n'ont pas été sur le marché du travail depuis plus de cinq ans ou de concevoir d'autres prestations, par exemple pour une personne qui n'a pas encore été sur le marché du travail.

Je voulais dire à Ana Maria qu'il est vrai que, dans les pays du Sud, il est actuellement très difficile de pouvoir envisager cela. Toutefois, sommes-nous si loin de la situation où nous étions dans les années 1930, alors que nous avons commencé à bâtir l'État-providence? N'est-ce pas dans ces pays-là qu'il faudrait que l'on songe à s'engager sur cette voie précisément parce que c'est un élément structurant de l'économie, parce que c'est un moyen de créer de l'emploi, de trouver des débouchés sur le marché. Je me demande vraiment si nous sommes si différentes des femmes du Sud et s'il n'y aurait pas lieu d'étendre le modèle, de libéraliser davantage.

Margrit Eichler

J'ai deux commentaires, l'un pour Huguette et l'autre pour Pascale.

Je crois qu'il est peut-être un peu dangereux de demander la rétribution du travail invisible sans demander en même temps un salaire. Il y a plusieurs années, le gouvernement fédéral avait demandé à l'Institut Vanier de la famille de faire un estimé de la valeur du travail ménager. L'Institut a craint que le gouvernement fédéral n'aille chercher de l'impôt sur la valeur du travail et a refusé d'effectuer cet estimé. J'ai participé avec Ruth Rose, à Paris, à un atelier sur la pauvreté des femmes aux États-Unis. On y disait que les femmes américaines étaient plus pauvres que les femmes européennes ou canadiennes. Une des économistes (une Américaine) a déclaré qu'elle trouvait que c'était une manière sexiste de mesurer la pauvreté, en y voyant seulement de l'argent. Il faut aussi voir la valeur du travail qu'assume la femme et il faut faire l'addition de cette valeur et ainsi les femmes ne sont plus pauvres. Il n'est donc plus nécessaire de donner de l'assistance...

Il faut faire attention à ce que nos demandes et leurs justifications n'en viennent pas à nous nuire.

Scénario 2 : La mise en place d'un revenu d'existence

La mise en place d'un revenu d'existence constitue un projet soutenu par plusieurs groupes à l'heure actuelle.

Or, derrière la notion de revenu d'existence, on retrouve fréquemment l'hypothèse selon laquelle il est devenu nécessaire de rompre le lien existant entre le travail et le revenu dans nos sociétés. Le projet de mise en place d'un revenu d'existence (substitutif) va de pair avec les thèses portant sur « la fin de l'emploi » ou « la fin du travail », une vision de l'emploi, en somme, où l'on prend pour acquis que ce dernier n'est plus un véhicule viable d'autonomie et de sécurité économiques.

Louise Brossard et Diane Lamoureux présentaient ce scénario.

Résumé du document de recherche :

L'allocation d'existence : quelques propositions québécoises

Louise Brossard

Étudiante à la maîtrise en sociologie et études féministes
Assistance de recherche pour l'atelier sur la sécurité économique des femmes
Université du Québec à Montréal

Louise Brossard termine un baccalauréat en travail social en 1989 et travaille comme intervenante communautaire dans différents groupes de femmes pendant près de 12 ans. De 1996 à 2001, elle occupe le poste de coordonnatrice à la Table des groupes de femmes de Montréal, un organisme regroupant une soixantaine de groupes de femmes sur l'île de Montréal. Depuis janvier 2001, elle est étudiante à la maîtrise en sociologie et en études féministes à l'Université du Québec à Montréal. Son sujet de mémoire porte sur l'apport de théoriciennes lesbiennes féministes à la compréhension des rapports sociaux de sexe. Elle travaille également comme assistante de recherche à différents projets, dont le Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses, dirigé par Mme Anita Caron, professeure émérite en sciences religieuses à l'UQÀM.

Vous trouverez dans ces pages un résumé du document de recherche intitulé : *L'allocation d'existence : quelques propositions québécoises* produit par Louise Brossard et Sylvie Morel dans le cadre de l'atelier sur la sécurité économique des femmes tenu les 3 et 4 octobre 2002 à Québec. Cette communication vous présentera brièvement les différentes parties de ce document pour ensuite se concentrer sur la présentation de six propositions québécoises d'allocation d'existence.

Le document de recherche cité précédemment vise à outiller les militantes et chercheuses féministes dans le débat actuel portant sur la mise en place d'une allocation d'existence. Signalons qu'il se veut d'abord un outil descriptif et non critique des propositions avancées au Québec. Étant donné la position singulière des femmes vis-à-vis de la famille, de l'emploi et des politiques sociales, on peut penser que l'instauration d'une telle allocation aurait un impact différencié sur elles. Or, peu de promoteurs de cette mesure sociale font référence à ces effets différenciés sur les femmes. Nous espérons que ce document et cet atelier contribueront à l'élaboration d'une analyse féministe de l'allocation d'existence.

Le document de recherche est constitué de 14 fiches qui se divisent en deux blocs. Le premier bloc de fiches (fiches 1 à 5) introduit de façon générale l'allocation d'existence. Il comprend une définition et un historique du concept ainsi que certains fondements théoriques. Afin d'ancrer cette question dans le contexte québécois, nous avons résumé dans un deuxième bloc de fiches (fiches 6 à 13)

les principales propositions d'allocation d'existence avancées au Québec. Pour le moment, nous vous présenterons six de ces propositions, vous laissant le soin de consulter les fiches portant sur la proposition du gouvernement du Québec élaborée dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (fiche 12) ainsi que les revendications présentées par le mouvement des femmes dans le cadre de la commission parlementaire sur la fiscalité tenue en 1999 et celles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (fiche 13).

Il est toutefois utile d'exposer la définition extensive de l'allocation d'existence élaborée par François Aubry (1999) : « L'allocation universelle consisterait en un revenu versé inconditionnellement à tout individu (citoyen ou résident), sans égard à ses ressources financières, et suffisant pour le maintenir hors de l'état de pauvreté » (Aubry 1999 : 14). Son inconditionnalité se traduirait également par l'absence de critère vérifiant la volonté des allocataires à occuper un emploi. Elle serait versée dès la naissance, ou dès l'obtention du statut de résidence ou de citoyenneté, et ce, jusqu'à la mort, sans égard au revenu des allocataires, d'où son caractère universel. Enfin, elle serait versée sous forme de revenu (et non de services) à chaque citoyen et citoyenne.

Les propositions québécoises « de gauche »

Chantale Euzéby (1991), l'une des auteurs, auteures cités dans le document de recherche, note que les propositions d'allocation d'existence proviennent tant de penseurs d'allégeance politique « de droite » que « de gauche ». Selon son cadre d'analyse, nous pouvons avancer que les propositions de Michel Bernard et Michel Chartrand (1999)¹, du Parti de la démocratie socialiste du Québec, le PDS, et du Rassemblement pour l'Alternative progressiste, le RAP (2001), constituent des propositions « de gauche ». On peut en effet observer une certaine similitude entre ces promoteurs au niveau du rationnel sous-tendant leurs propositions. Par exemple, tous diront que l'instauration d'une allocation d'existence permettrait de juguler les problèmes grandissant de chômage, de pauvreté et d'exclusion provoqués par une mutation structurelle du marché de l'emploi — liée entre autres à l'introduction des nouvelles technologies. Ils identifient tous le système capitaliste comme principal responsable de ces maux. Bernard et Chartrand insisteront davantage sur l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, sur l'appauvrissement d'un nombre de plus en plus important de travailleuses et de travailleurs et sur l'effritement du lien social. Le PDS dénonce, pour sa part, le néolibéralisme des partis au pouvoir, le pouvoir grandissant des entreprises, les inégalités entre les femmes et les hommes et diverses formes de discrimination envers les jeunes, les immigrantes et immigrants, les gais et les lesbiennes. Les promoteurs

¹ Michel Bernard était, en 1999, professeur de sciences comptables à l'UQAM et Michel Chartrand fut syndicaliste à la CSN pendant de nombreuses années et est impliqué dans différentes luttes sociales.

« de gauche » soulèvent également l'inadéquation des mesures sociales actuelles. Bernard et Chartrand dénoncent leur caractère conditionnel et non universel qui stigmatise, selon eux, les allocataires devant « prouver » leur état de besoin pour avoir droit à certains programmes sociaux. La complexité des mesures sociales rendrait celles-ci inefficaces et coûteuses à gérer et, en bout de piste, difficiles à contester par un ou une citoyenne se sentant flouée.

Les raisons évoquées par ces promoteurs pour justifier l'instauration d'une allocation d'existence relèvent principalement du droit de chacun et chacune à recevoir une partie de la richesse collective. Bernard et Chartrand avancent que le « revenu de citoyenneté » (RC), comme ils le nomment, constitue un nouveau contrat social qui sanctionne le droit aux biens de base; ce droit étant justifié par des principes d'égalité, de liberté, de solidarité et de dignité. Le RAP évoque la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour justifier l'instauration de ce qu'il appelle lui aussi le « revenu de citoyenneté », alors que le PDS vise à libérer le Québec du système d'exploitation et d'oppression des travailleuses et des travailleurs, à assurer un environnement sain et à éliminer le patriarcat et toutes les formes d'oppression avec l'instauration de ce qu'il nomme un « revenu minimum garanti » (RMG). Bref, chacun vise une plus grande justice sociale par la redistribution des richesses et cherche à éradiquer la pauvreté et l'exclusion. Bernard et Chartrand visent également la reconnaissance du travail bénévole et du travail domestique et souhaitent consolider et développer le secteur quaternaire, notamment les entreprises d'économie sociale.

La forme concrète que prendrait l'allocation d'existence est davantage développée par Bernard et Chartrand. Ceux-ci proposent que le « revenu de citoyenneté » soit universel et inconditionnel, c'est-à-dire octroyé à toute personne dès la naissance, et ce, jusqu'à la mort, et accordé sans aucune restriction ou critère d'admissibilité. Le RC serait cumulable à d'autres revenus et serait imposable selon des tables d'impôts progressives. Son niveau serait proportionnel à ce qu'ils appellent un « indice de prospérité » ou selon l'augmentation des coûts des biens de première nécessité. Le financement du RC serait assuré par le remplacement ou la modification de certains programmes sociaux et une redéfinition de la fiscalité. Les auteurs projettent d'éliminer les programmes d'aide sociale, de pension de vieillesse, d'aide aux parents ainsi que les crédits d'impôt pour la TPS et la TVQ et le remboursement d'impôt foncier pour les remplacer par le « revenu de citoyenneté ». D'autres propositions de modifications à certains programmes comme les prêts et bourses, l'indemnisation des accidents du travail, etc., sont également avancées. Sur le plan de la fiscalité, Bernard et Chartrand proposent, entre autres, que les personnes ayant un revenu annuel de 100 000 \$ et plus remboursent entièrement le RC alors que les personnes ayant comme seul revenu le RC ne paieraient pas d'impôt. Les personnes dont le revenu annuel se situe entre ces deux pôles auraient à payer un pourcentage d'impôt selon une table progressive. Le RAP et le PDS sont beaucoup

moins précis dans leurs propositions. Tous deux projettent un niveau d'allocation d'existence équivalent au « seuil de faible revenu ». Dans les deux cas, on suggère des mesures qui feront en sorte que les plus riches, tant les personnes que les entreprises, financeront l'allocation d'existence. Le RAP parle même de la socialisation partielle des moyens de production. Pour ces deux partis, il semble que l'allocation d'existence ne remettrait pas en question les mesures actuelles de sécurité du revenu — on cherche plutôt à les bonifier — et, conséquemment, elle s'ajouterait à celles-ci.

L'instauration d'une allocation d'existence aurait forcément des impacts sur l'emploi. Les auteurs « de gauche » analysent ces impacts de façon plutôt avantageuse. Selon eux, cette mesure favoriserait le partage du temps de travail et une plus grande liberté de choix des personnes face aux emplois qu'elles désirent occuper. Par contre, Bernard et Chartrand sont soucieux de maintenir des normes de salaire minimum afin d'éviter une pression à la baisse sur les salaires. Le PDS, quant à lui, vise l'instauration de la semaine de 32 heures, l'interdiction du temps supplémentaire et les quatre semaines minimum de congé annuel rémunéré, alors que le RAP réaffirme la nécessité de viser le plein emploi.

Concernant l'impact d'une allocation d'existence sur les femmes, Bernard et Chartrand soulignent que le « revenu de citoyenneté » permettrait de reconnaître l'utilité sociale du travail des femmes ou des hommes qui prennent soin des enfants à la maison et éliminerait les inquiétudes financières des familles monoparentales, qui sont surtout dirigées par des femmes. Le RAP ne fait aucune mention des conditions spécifiques des femmes et le PDS réclame l'égalité entre les sexes sans entreprendre une réflexion précise quant à l'impact d'un « revenu minimum garanti » sur les femmes.

Les propositions québécoises « de droite »

Toujours selon le cadre d'analyse de Chantal Euzéby (1991), nous pourrions qualifier « de droite » les propositions de François Blais (2001)², de l'Action démocratique du Québec, l'ADQ (1996), et de Charles Sirois (1999)³. Tous constatent les mutations du marché de l'emploi engendrées par l'arrivée des nouvelles technologies. Selon eux, ce seraient ces mutations qui engendrent la précarisation de l'emploi, le chômage chronique, l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion. La critique de l'État-providence constitue un point commun de leur analyse des problèmes auxquels ils tentent de remédier par l'instauration d'une allocation d'existence. Blais considère que la gauche n'a pas su prendre acte des échecs de l'État-providence. L'ADQ et Charles Sirois, quant à eux, sont surtout préoccupés par le « surendettement » de l'État. Tous soulignent, de façon plus ou moins importante, « l'inefficacité » des

² François Blais est professeur en science politique à l'Université Laval.

³ Au moment de la publication de son ouvrage *Passage obligé*, en 1999, Charles Sirois était à la tête d'un groupe canadien d'entreprises en communication qui œuvre à l'échelle mondiale. Il présidait plusieurs conseils d'administration d'entreprises en communication.

programmes sociaux, leur trop « grande complexité » et leur « coût prohibitif ». Blais insiste davantage sur les effets pervers des programmes sociaux, notamment de l'aide sociale et de l'assurance-emploi, qui créeraient ce qu'il appelle une « trappe de pauvreté » et une « trappe de chômage ». Le caractère conditionnel et non universel de ces programmes ferait en sorte qu'il devient plus avantageux de recevoir de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi que d'occuper un emploi moins bien rétribué. Ceci aurait pour effet de diminuer le nombre d'emplois à bas salaire que pourraient occuper des personnes moins qualifiées et contribuerait à leur « dépendance » face à l'État. Selon Blais, on ne peut envisager d'augmenter les barèmes d'aide sociale ou le salaire minimum sans craindre de dissuader davantage certains chômeurs et chômeuses à se trouver un emploi. Ce serait, dit-il, une mise à mort d'une multitude d'emplois exigeant un personnel moins qualifié. Il fait d'ailleurs référence au cas des États-Unis qui réussissent à maintenir leur taux de chômage peu élevé grâce à la création de ce type d'emplois.

Dans le même ordre d'idées, l'ADQ soutient que notre système de sécurité du revenu constitue un *désincitatif* au travail. Il faudrait, selon l'ADQ, transformer ce système afin « qu'il soit en tout temps plus payant d'occuper un travail que de le refuser » (*Revenu minimum du citoyen en bref*, 1996 : 1). Ce parti désire également corriger certaines injustices engendrées notamment par le programme d'aide sociale en diminuant le taux d'imposition des allocataires qui se trouvent un emploi et en mettant à leur disposition des services accessibles de retour au travail. Le but avoué de l'ADQ consiste à simplifier et à débureaucratiser le système de sécurité du revenu en fondant plusieurs mesures en une seule et en instaurant un guichet unique.

Pour sa part, Charles Sirois considère que la « multitude » de programmes sociaux *déresponsabilise les citoyens*⁴ et les rend dépendants de l'État. Il déplore le fait que le droit à un revenu décent ait remplacé le droit au travail et considère que les citoyens reçoivent beaucoup plus que ce qu'ils donnent à l'État. Selon lui, le problème principal des travailleurs mis à pied ne se situe pas tant au niveau de la perte d'un emploi que du manque d'adaptation de la main-d'œuvre au nouveau mode de production, notamment aux nouvelles technologies. Il souhaite donc l'instauration d'un système de sécurité du revenu qui responsabilise les citoyens et favorise leur « indépendance » et leur « initiative ». En un mot, il désire remplacer le « filet de sécurité sociale » par ce qu'il nomme *le revenu minimum garanti (RMG)*. Il appelle de tous ses vœux une transformation du système d'éducation qui permettrait une meilleure adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du marché, notamment en matière de nouvelles technologies.

L'instauration d'une allocation d'existence constituerait pour ces trois auteurs un incitatif au travail tout en favorisant la diminution des coûts des programmes sociaux — tant les coûts de leur gestion que de leur financement. L'ADQ et Blais ajoutent aussi des préoccupations visant à diminuer la pauvreté,

⁴ Nous reprenons les propos de Charles Sirois où n'apparaît, dans son ouvrage, aucun terme féminisé.

surtout celle des personnes plus démunies, et à augmenter le niveau de vie des personnes à faible revenu. Blais déplore également la stigmatisation des allocataires causée par la conditionnalité des programmes, surtout celui de l'aide sociale, et voit dans ce qu'il appelle l'« allocation universelle » un moyen d'y remédier. Il considère également que l'« allocation universelle » serait un moyen de favoriser l'émergence d'un tiers secteur, notamment celui des entreprises d'économie sociale.

Les propositions concrètes des trois auteurs diffèrent les unes des autres. Alors que Blais propose une « allocation universelle » et inconditionnelle versée de la naissance à la mort, l'ADQ propose davantage une formule d'impôt négatif, qu'elle appelle un « revenu minimum du citoyen », et Sirois propose un « revenu minimum garanti » universel et inconditionnel versé dès l'âge de 18 ans.

Chez Blais, l'« allocation universelle » serait cumulable à d'autres revenus et non imposable. Quoique l'allocation ait un caractère universel, son montant ne serait pas « uniforme » et pourrait être modulé afin de tenir compte des « besoins particuliers des enfants, adultes, retraités et handicapés » (Blais 2001 : 23). Au niveau de son financement, Blais considère que l'allocation universelle :

« devrait normalement, mais non exclusivement, être financée par un prélèvement adéquat sur l'ensemble des autres revenus de l'emploi et du capital, et se substituer, complètement ou partiellement, aux principaux mécanismes actuels de la sécurité du revenu (...) » (Blais 2001 : 23).

Le but étant de faire en sorte que seul le revenu après impôt des personnes plus démunies s'en trouve accru. Blais propose d'instaurer graduellement l'« allocation universelle » afin de ne pas bousculer de façon trop brutale le revenu des ménages et l'activité économique. Nous vous laissons le soin de prendre connaissance de ces détails dans le document de recherche plus exhaustif. L'introduction partielle de la mesure se substituerait aux programmes suivants : les allocations familiales et l'ensemble des prestations pour les enfants; le crédit d'impôt pour enfants à charge; le crédit d'impôt personnel; le crédit d'impôt pour conjoint; le crédit d'impôt pour la TPS et la TVQ; le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées; la sécurité de la vieillesse; la part du programme d'aide sociale désormais octroyée sous forme d'allocation universelle. Blais suggère d'autres modifications aux programmes de prêts et bourses aux études et aux programmes d'assurance comme l'assurance-emploi ainsi que les déductions fiscales consenties pour les régimes de retraite.

Le « revenu minimum du citoyen » de l'ADQ consiste, comme nous l'avons dit plus haut, en une formule d'impôt négatif qui prendrait la forme d'un crédit remboursable. Il serait calculé selon les critères suivants :

« le seuil de revenu individuel serait établi à 15 000 \$ annuellement; le crédit remboursable serait fixé à 50 % de la différence du montant existant entre le seuil de revenu individuel (15 000 \$) et les gains annuels de la personne; le crédit maximum pour une personne sans revenu serait établi à 7 500 \$ annuellement » (*Pour une réforme complète des programmes sociaux*, 1996 : 6).

Pour une personne seule, cette formule se traduirait de la façon suivante (*Pour une réforme complète des programmes sociaux*, 1996 : 5) :

Gain annuel	Différence entre le seuil et le gain	Taux d'imposition	Prestation de RMC	Revenu total
15 000 \$	-	50 %	-	15 000 \$
10 000 \$	5 000 \$	50 %	2 500 \$	12 500 \$
-	15 000 \$	50 %	7 500 \$	7 500 \$

Le RMC serait conditionnel puisque l'ADQ établirait une distinction entre les personnes « aptes au travail » et les personnes « inaptes au travail ». Certains critères d'admissibilité seraient également établis pour les jeunes de moins de 30 ans, etc. Le RMC remplacerait « l'ensemble des programmes de soutien du revenu » (*Pour une réforme complète des programmes sociaux*, 1996 : 9) dont, à titre indicatif, les suivants :

« Soutien financier, APTE, APPORT, PAIE, EXTRA, PATA, LOGIRENTE, remboursement d'impôt foncier, remboursement de taxes, frais de garde d'enfant, allocations familiales, allocations pour jeune enfant, allocations de logement, allocations de maternité, allocation forfaitaire de 100 \$/mois, prestation de disponibilité, déduction fiscale pour frais de scolarité, prêts et bourses d'étudiants, agents spéciaux pour la fraude de l'aide sociale. Le RMC ne comprendrait pas les prestations spéciales pour les cas majeurs de santé, de sécurité et de sinistres » (*Pour une réforme complète des programmes sociaux*, 1996 : 10).

Enfin, chez Sirois, le niveau du RMG correspondrait « au strict minimum nécessaire pour assurer le pain et le gîte » (Sirois 1999 : 148). Il serait inférieur aux revenus provenant d'un emploi payé au salaire minimum mais supérieur aux prestations d'aide sociale. Le RMG s'ajouterait à d'autres revenus et serait imposable. Comme nous le disions précédemment, il serait accordé aux personnes de 18 ans et plus sans condition et serait financé par l'élimination de tous les « filets sociaux » et par l'imposition du revenu total net — incluant le RMG.

Enfin, concernant l'impact différencié d'une allocation d'existence sur les femmes, seul Blais en fait mention. Cette allocation permettrait, dit-il, d'améliorer les conditions de vie des femmes « dépendantes économiquement » sans pour autant les confiner au rôle de mère et d'épouse. L'allocation universelle augmenterait l'autonomie des femmes face au revenu du ménage ou à un conjoint, en l'occurrence un conjoint violent.

Voilà donc résumés les quelques éléments des principales propositions québécoises d'allocation d'existence dont nous pourrions discuter plus avant. Nous vous invitons tout de même à consulter le document de recherche qui explicite de façon beaucoup plus élaborée les différents éléments touchant cette question.

Références bibliographiques

- ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC (1996). *Pour une réforme complète des programmes sociaux*. Propositions adoptées au Congrès des membres de l'ADQ les 19 et 20 octobre 1996, 10 p., et *Revenu minimum du citoyen en bref*, 2 p.
- AUBRY, François (1999). *L'allocation universelle : fondements et enjeux*, Montréal, Centrale des syndicats nationaux.
- BERNARD, Michel et Michel CHARTRAND (1999). *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*, Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 137 p.
- BLAIS, François (2001). *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 211 p.
- BROSSARD, Louise et Sylvie MOREL (2002). *L'allocation d'existence : quelques propositions québécoises. Atelier 3 sur la sécurité économique des femmes* (Québec, 3 et 4 octobre 2002), Montréal : Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses, 61 p.
- EUZÉBY, Chantal (1991). *Le revenu minimum garanti*, Paris, La Découverte, Collection Repères.
- PARTI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE DU QUÉBEC. *Programme du PDS*, 4 p., et *Plate-forme électorale du PDS : Pour un Québec libre pour tout le monde!*, 7 p.
- RASSEMBLEMENT POUR L'ALTERNATIVE PROGRESSISTE (2001). *Les propositions adoptées sur le Revenu de citoyenneté*, Congrès spécial du RAP, 9 et 10 juin, 3 p.
- SIROIS, Charles, avec la collaboration de Marcel ST-GERMAIN (1999). *Passage obligé. De la gestion mécanique à la gestion organique*, Montréal, Éditions de l'Homme, 156 p.

Questions d'éclaircissement

Winnie Frohn

Je suis de l'UQÀM. Je me demandais au nom de quoi ces propositions d'allocation d'existence sont-elles faites? Cela pourrait nous aider à comprendre. Pour chaque auteur, peux-tu dire pourquoi il fait ces suggestions?

Louise Brossard

En gros, pour les *proposeurs* — qu'on qualifie de gauche, l'allocation d'existence est un droit social, un droit de citoyenneté. Le seul fait d'être citoyenne, citoyen nous donne droit à un revenu. Dans le cas des propositions de droite, il s'agit beaucoup plus de préoccupations de réduction des dépenses publiques. Il y a beaucoup de critiques face à l'État-providence, face aux programmes sociaux qui, paraît-il, créent des trappes de pauvreté, dans le sens qu'il serait plus avantageux pour les personnes en difficulté de rester sous l'assistance sociale que d'aller travailler au salaire minimum. Blais utilise ce type de raisonnement. Il dit qu'il est préférable de maintenir les gens dans des emplois peu rémunérés que de garder des personnes au chômage. Il cite même l'exemple des États-Unis où on réussit à maintenir un taux de chômage peu élevé en créant des emplois peu rémunérés que des personnes moins qualifiées peuvent occuper. Sirois, lui, prône l'individualisme et la liberté. Chacune, chacun est responsable de lui-même. Avec nos politiques sociales actuelles, dit-il, les gens reçoivent plus que ce qu'ils donnent et c'est, à son avis, inacceptable. Selon lui, il n'est pas acceptable de parler davantage du droit au revenu que du droit au travail.

Josée Belleau

Comment l'idée de Sirois, qui représente la simplification maximale, peut-elle avoir un attrait très fort, y compris pour les personnes qui vivent dans la pauvreté? Est-ce que ce serait tellement simple, en fait simpliste, que cela en devient un attrait? Cette position est très difficile à combattre en proposant une proposition alternative pour régler la pauvreté. Les solutions que nous proposons n'ont pas cette qualité d'extrême simplicité et ceci peut expliquer notre difficulté à convaincre. Je regarde la proposition et je comprends la logique d'y adhérer tellement c'est simple à comprendre. Il est facile de se dire : « Au lieu d'avoir les agents d'aide sociale sur le dos, je vais recevoir un montant de 7500 \$ par année, sans avoir de problème. »

Louise Brossard

C'est justement pour cela que nous avons voulu présenter différents scénarios, afin de pouvoir proposer des alternatives. Nous voudrions aujourd'hui commencer à faire une analyse féministe de ces positions pour que nous puissions voir et comprendre leur impact sur les femmes. Il est important d'en faire l'analyse pour savoir s'il y a un avantage à retirer pour les femmes.

Anik Druelle

Dans la formule Dumont, est-ce qu'il y aurait un seul versement par année? Quelles seraient les modalités de réception du 7 500 \$?

Louise Brossard

Le document de l'ADQ a été adopté au dernier congrès et il comprend une dizaine de pages. Ce n'est donc pas très exhaustif et peu explicite. Peut-être qu'on trouverait ça plus mauvais en connaissant les modalités d'application concrètes.

Lorraine Guay

Quel est le sens de faire une division entre la droite et la gauche? Est-ce l'argumentation antérieure au dépôt de la proposition qui sert de justification? Ou est-ce que cela se situe à l'intérieur d'un ensemble? Quand je regarde les propositions, j'ai du mal à vraiment voir ce qui est de droite et ce qui est de gauche.

Louise Brossard

Ce qui fait une grosse différence, selon moi, c'est de savoir si l'allocation est *complétive* ou substitutive aux programmes d'assistance et d'assurance sociales. Est-ce que l'allocation d'existence complétera ou remplacera les programmes d'assurance sociale? Dans la majorité des cas, il y a remplacement des programmes d'assistance sociale, mais y a-t-il aussi remplacement des programmes d'assurance sociale? Cela pourrait représenter une différence assez importante entre la gauche et la droite. Le PDF et le RAP ne visent pas à substituer les programmes sociaux; au contraire, ils visent à bonifier les mesures sociales. Du côté de la droite, c'est vraiment de la substitution.

Irène Demczuk

Ma question va dans le même sens que celle de Lorraine. Quels sont les critères? On sait que lorsqu'il est question des femmes, les questions de droite et de gauche ont des frontières assez floues et il est parfois difficile de trancher. Dans le débat, il serait intéressant de revenir là-dessus. Est-ce à partir des objectifs

déclarés par les auteurs ou à partir des effets que nous anticipons sur les femmes que l'on peut les considérer comme étant de gauche ou de droite? Je laisse la question ouverte, mais j'aimerais savoir s'il y a d'autres critères.

Louise Brossard

Le critère que je viens d'énoncer n'est pas de moi. J'ai pris la grille de Chantal Euzéby, qui parle d'auteurs qu'elle qualifie de droite ou de gauche. J'ai regardé si les propositions s'inspiraient de tel ou tel auteur et je les ai campées à partir de cette classification. Quand je dis qu'il y a une différence entre la droite et la gauche au niveau de la substitution et/ou du caractère *complétif* de l'allocation d'existence, cela n'a pas été utilisé comme critère « officiel » de séparation. Par rapport aux effets sur les femmes, j'avoue qu'il n'y a pas tellement de différence entre la gauche et la droite, malheureusement.

Ana Maria Seghezzo d'Urbano

Je me demande s'il y a une grosse différence entre les propositions autres que les québécoises par rapport à cette thématique? Y a-t-il un lien avec la rareté du travail en général? Est-il possible de faire un lien entre la difficulté de faire un travail rémunéré décent et cette façon de séparer travail et revenu?

Louise Brossard

Selon Chantal Euzéby, ces propositions sont surtout discutées dans des pays où le taux de chômage est très élevé et où l'on n'arrive pas à le juguler, par exemple dans certains pays d'Europe. Je pense donc qu'il y a un lien avec la difficulté à donner un emploi à tout le monde.

Diane Lamoureux

Science politique

Université Laval

Diane Lamoureux est professeure titulaire au département de science politique de l'Université Laval, où elle enseigne la philosophie politique. Ses champs de recherche sont la théorie féministe et les enjeux de la démocratie moderne. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *Fragments et collage : essai sur le féminisme québécois des années 1970* (1986); *Citoyennes? femmes, droit de vote et démocratie* (1989); *L'amère patrie* (2001). Elle est aussi coauteure avec Michel Duquette de *Les idées politiques : de Platon à Marx* (1993) et elle a dirigé ou codirigé les ouvrages collectifs suivants : *Avortement : pratiques, enjeux, contrôle social* (1993); *Libéralismes et nationalismes* (1995); *Les limites de l'identité sexuelle* (1998); *Malaises identitaires* (1999). Elle prépare actuellement un ouvrage sur la citoyenneté et la démocratie dans les sociétés occidentales contemporaines.

Depuis quelques années, dans la réflexion sur la crise de l'État-providence et sur la nécessité de refonder la solidarité sociale, diverses propositions d'allocation universelle (allocation universelle, revenu de citoyenneté, revenu minimum garanti, revenu de subsistance) ont vu le jour. Pour les fins du présent exercice, il n'est pas nécessaire de faire la distinction entre ces diverses propositions puisque je m'en tiendrai aux principes généraux qui les sous-tendent¹. Un tel exercice me semble d'autant plus important que, ces dernières années, une grande partie de la mobilisation féministe au Québec s'est centrée autour du problème de la pauvreté des femmes.

Ces diverses propositions d'allocation universelle sont présentées comme des mesures de redistribution de la richesse sociale qui permettraient d'éviter les pièges du maintien des personnes dans la pauvreté et de la stigmatisation sociale, traits qui sont associés aux mesures actuelles de redistribution sociale héritées de l'État-providence keynésien. Il est pertinent de noter que, dans la majeure partie des cas, elles s'inscrivent dans une perspective libérale plutôt que socialiste, ce qui justifie leur prétention à la « refondation », à savoir à l'établissement sur de nouvelles bases d'une politique *redistributive* par rapport à la richesse matérielle. Dans un contexte de remise en cause de l'État-providence par les politiques néolibérales depuis le début des années 1980, nous pouvons nous réjouir du fait que certains libéraux promeuvent des mécanismes politiques, plutôt que strictement économiques, de redistribution de la richesse sociale, reste à voir si cela est susceptible de transformer la situation économique des femmes et surtout de quelle catégorie de femmes. Ces propositions reposent, *grosso modo*, sur trois principes : le cumul, l'individuation, l'inconditionnalité.

¹ Quoique le fait que certaines de ces propositions fassent dépendre l'allocation du critère de citoyenneté ne soit pas sans incidence étant donné le caractère sexiste de la plupart des législations occidentales sur l'immigration et la naturalisation.

Le premier principe, celui du cumul, a pour objectif d'encourager les « pauvres » à s'insérer sur le marché du travail rémunéré. En effet, si l'on regarde la plupart des programmes sociaux dans les pays occidentaux, le fait de dépendre de prestations sociales (assurance-emploi, sécurité du revenu, etc.) a pour effet de rendre très difficile la réinsertion dans le monde de l'emploi, malgré les diverses politiques de *workfare* qui ont été adoptées ces dernières années, puisque le fait d'occuper un emploi a presque automatiquement pour effet de couper ou d'amputer des revenus tirés de cet emploi les prestations sociales perçues, ce qui a tendance à rendre plusieurs emplois moins attrayants en termes économiques². On peut donc dire que la possibilité de combiner un revenu de base et un emploi à temps partiel, par exemple, risque d'amenuiser la distance entre les prestataires et l'univers de l'emploi rémunéré.

Cependant, il ne faut pas se faire d'illusions. Dans un régime capitaliste, dans lequel la recherche du profit maximal est le critère du développement économique, le fait de pouvoir compter sur un minimum social risque fort d'accentuer la tendance à la flexibilité et à la précarité sur le marché du travail. Ceci peut également encourager la stagnation sinon la diminution du salaire minimum et donc inciter le patronat à se décharger encore plus sur d'autres, selon la logique de l'externalisation, des coûts de reproduction et de qualification de la main-d'œuvre³.

Dans un registre un peu plus positif, on peut cependant soutenir que l'allocation universelle introduira une coupure entre travail et revenu. Encore faut-il toutefois que le niveau des prestations permette véritablement de choisir d'occuper ou non un emploi rémunéré; or, toutes les propositions que j'ai eu l'occasion d'examiner proposent des niveaux plus bas que la sécurité du revenu, ce qui ne laisse pas vraiment le choix de se consacrer à des activités socialement nécessaires mais difficilement transposables dans la réalité du rapport salarial et de l'économie marchande (travail domestique, soin aux personnes dépendantes, animation sociale, militantisme, implication communautaire, etc.). De façon plus spécifique, on peut dire que si l'allocation universelle rend plus facile pour certaines femmes de se consacrer à l'éducation de leurs enfants, elle ne les fait pas sortir de la misère si elles choisissent de se consacrer uniquement à cette activité. En outre, si elle permet une reconnaissance implicite du caractère socialement utile de certaines tâches, elle est loin de rendre cette reconnaissance explicite et de rétribuer convenablement, sur le plan monétaire, les personnes qui s'y consacrent. Car, dans la perspective de l'allocation universelle, s'occuper à temps plein d'une personne non autonome est le strict équivalent de se faire bronzer : un choix de vie personnel sur lequel la société n'a pas à intervenir.

L'individuation (le second principe de l'allocation) est très intéressante d'un point de vue féministe. Reconnaître des personnes plutôt que des « ménages » et donner à l'ensemble des composantes

² Je fais complètement abstraction de la question des « petits boulots » et de leur intérêt existentiel.

³ À cet égard, l'attitude du patronat qui rechigne à prendre des responsabilités financières dans la formation professionnelle s'avère des plus éloquentes.

d'une population accès à des revenus indépendamment de leur situation dans les rapports amoureux, familiaux ou dans les divers arrangements de cohabitation, représente assurément une amélioration par rapport à la situation actuelle. Dans la mesure où la sécurité du revenu demande de faire la preuve qu'on ne possède pas d'autres ressources que les prestations sociales (capital, propriété ou personnes pouvant/devant nous prendre économiquement en charge), les prestataires doivent en quelque sorte renoncer à la protection de leur vie privée, pourtant garantie par les chartes des droits. Un revenu individuel pourrait permettre de résoudre ce problème.

Cependant, de façon générale, les partisans, partisans de l'allocation universelle demeurent très flous sur le caractère modulé ou non de l'allocation (reçoit-on le même montant peu importe son âge?). De la même manière, ils restent silencieux sur la gestion financière de l'allocation des enfants mineurs (eux, les parents conjointement, le père seul ou la mère seule). Pourtant, la réponse à une telle question a une incidence sur les choix de vie des personnes, de même que sur la division sociale et sexuelle du travail domestique et salarié.

Le principe de l'inconditionnalité, le troisième principe, tout comme celui de l'individuation, s'inscrit dans une logique libérale de la reconnaissance de l'autonomie du sujet et de sa responsabilité par rapport à ses choix de vie. Compter sur la fiscalité plutôt que sur la vérification des autres ressources est un principe intéressant. Cependant, là encore une bonne dose de pragmatisme est de mise. La fiscalité est loin d'être un principe de justice sociale : le capital est beaucoup moins imposé que le travail, les revenus salariaux beaucoup plus que les revenus professionnels, etc. Donc, si le système fiscal conserve ses injustices, il y a fort à parier que les bénéfices de l'allocation universelle seront inégalement répartis.

Certes, il est intéressant de constater qu'il ne faudrait plus être complètement démunie, démunie pour bénéficier de prestations publiques. On pourrait donc envisager des situations où des personnes sont prestataires sans être réduites à la pauvreté et peuvent donc envisager d'améliorer leur situation économique. Mais lorsqu'on vit dans un système économique qui a comme principal effet d'enrichir les riches et d'appauvrir les pauvres, à savoir de reconduire et d'accentuer les inégalités sociales, une seule mesure, à elle seule, peut difficilement défaire une logique sociale.

La logique de l'inconditionnalité est intéressante dans la mesure où elle laisse chaque personne décider de ses choix de vie. Cependant, son relativisme quant aux choix qui peuvent être opérés, à savoir de les considérer tous comme relevant du libre arbitre des individus, sans statuer sur leur contribution morale ou sociale, comme je l'ai souligné plus haut⁴ laisse perplexe par rapport à la possibilité de faire encore société, à savoir de débattre et de décider collectivement des choix d'une société. Les critères

⁴ Quand je parlais de la stricte équivalence qu'on peut établir entre s'occuper d'une personne non autonome ou se faire bronzer. Je pourrais aussi prendre l'exemple utilisé dans la controverse entre Rawls et Van Parijs qui portait sur le revenu à garantir aux personnes qui choisissent de passer leur temps à faire du surf.

actuels de conditionnalité des prestations sociales sont souvent injustes mais ils ont le mérite de pouvoir faire l'objet d'un contentieux et de luttes sociales. S'il est moralement tout aussi justifiable de se faire bronzer que de s'occuper de sa vieille mère, si tout est relativisé comme un choix individuel alors que les rapports sociaux limitent notre éventail de choix individuels, le débat sur les limites sociales est beaucoup plus difficile à mener parce que tout est ramené à des préférences individuelles, comme si celles-ci se formaient et s'exprimaient dans le ciel pur des idées.

Aussi, ne faut-il pas croire à la panacée de l'allocation universelle. Celle-ci s'inscrit dans une logique libérale de la solidarité sociale qui laisse peu de place à la discussion concernant les inégalités sociales structurelles. Comme féministes, il me semble que nous devons promouvoir des mécanismes politiques, relevant du débat collectif, de résorption des inégalités socio-économiques, mécanismes s'assortissant de solutions économiques, évidemment. À cet égard, nous sommes bien loin du compte.

Communication orale

J'ai une analyse un peu mitigée de l'allocation d'existence. Mon intervention permettra peut-être de répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées suite à la présentation de Louise Brossard.

Je vais commencer par la lecture de deux extraits de l'ouvrage de Paul Lafargue⁵, intitulé Le droit à la paresse, qui rappelle des principes très intéressants et qui situe bien la perspective dans laquelle j'inscris cette présentation.

« Une étrange folie possède les classes ouvrières des nations où règne la civilisation capitaliste. Cette folie traîne à sa suite des misères individuelles et sociales qui, depuis deux siècles, torturent la triste humanité. Cette folie est l'amour du travail, la passion moribonde du travail, poussée jusqu'à l'épuisement des forces vitales de l'individu et de sa progéniture. Au lieu de réagir contre cette aberration mentale, les prêtres, les économistes, les moralistes, ont sacro-sanctifié le travail. Hommes aveugles et bornés, ils ont voulu être plus sages que leur Dieu; hommes faibles et méprisables, ils ont voulu réhabiliter ce que leur Dieu avait maudit. Moi, qui ne professe d'être chrétien, économe et moral, j'en appelle de leur jugement à celui de Dieu; des prédications de leur morale religieuse, économique, libre-penseuse, aux épouvantables conséquences du travail dans la société capitaliste. » (Lafargue 1972 : 121)

« Et cependant, le prolétariat, la grande classe qui embrasse tous les producteurs des nations civilisées, la classe qui, en s'émancipant, émancipera l'humanité du travail servile et fera de l'animal humain un être libre, le prolétariat trahissant ses instincts, méconnaissant sa mission historique, s'est laissé pervertir par le dogme du travail. Rude et terrible a été son châtement. Toutes les misères individuelles et sociales sont nées de sa passion pour le travail. » (Lafargue 1972 : 123)

⁵ Paul LAFARGUE (1972), *Le droit à la paresse*, Paris, F. Maspero.

C'est un texte que je vous encourage à lire, car il s'avère intéressant pour l'imagination sociale. Dans le document qui vous a été distribué, je me suis située au niveau des grands principes généraux et non pas au plan de l'analyse particulière des diverses propositions. Par ailleurs, je suis très redevable au travail qui a été fait et cela m'a permis de prendre connaissance de textes que je n'avais pas nécessairement envie de lire. Merci à Sylvie et à Louise.

En préparant mon texte, je me suis basée sur les propositions de Philippe Van Parijs⁶ et de François Blais⁷. J'ai proposé une analyse au niveau des trois principes identifiés par François Blais : le cumul, l'individuation et l'inconditionnalité. Je ne répéterai pas le contenu du texte. J'aborderai plutôt quatre points : la dissociation entre revenu et travail, ce dont je traite dans mon texte, mais sous un autre angle; l'individuation de l'accès au revenu; la guerre à la pauvreté ou la guerre aux pauvres et, finalement, la question du caractère national (en opposition au cosmopolite) de la solidarité sociale. Quant à ce dernier point, je ne me fais pas d'illusions, je n'aurai probablement pas beaucoup de temps pour en parler.

Étant donné le petit préambule que je vous ai servi, vous comprendrez sûrement que ce qui m'intéresse le plus, c'est la dissociation revenu-travail. D'un point de vue féministe, c'est probablement le côté le plus intéressant des propositions d'allocation universelle, qu'elles soient de droite ou de gauche, étant donné que les femmes travaillent beaucoup, mais qu'une très faible part de leur travail est rémunéré. Si nous pensons en termes de dissociation revenu-travail, il faut nécessairement penser l'ensemble des temps sociaux et leur articulation. Par temps sociaux, j'entends le temps du travail rémunéré, le temps du travail non rémunéré, le temps du lien social et le temps personnel. Notre société privilégie le temps du travail rémunéré et en fait le pivot autour duquel s'articulent les autres temps. L'État-providence endosse la même logique; une logique tout à fait capitaliste sous cet angle. La figure centrale de l'État-providence, c'est le travailleur, au masculin; je n'élaborerai pas davantage là-dessus.

Dans un contexte de dissociation entre le revenu et le travail, je ne mettrai pas l'accent sur le temps du travail non rémunéré. Je voudrais plutôt explorer le temps du lien social qui met l'être humain au cœur du processus du développement économique et politique. Il est impossible de traduire toutes les tâches et tous les types de travaux à effectuer dans le cadre du rapport salarial; ce dernier étant le rapport dominant dans un mode de production capitaliste. Par ailleurs, si nous faisons nôtre l'idéal que tous les adultes devraient avoir accès au travail rémunéré, dans une logique de plein emploi, cela implique qu'il faut repenser la nature et surtout la durée de ce travail. Il faut prendre en compte les

⁶ Philippe VAN PARIJS (1995), *Real Freedom for All*, Oxford University Press, et *Sauver la solidarité*, Paris, Cerf.

⁷ François BLAIS, *Un revenu garanti pour tous*, Montréal, Boréal, 2001.

changements technologiques qui rendent superflus un certain nombre de personnes⁸. Il faut également prendre en compte le fait que la mondialisation économique implique des transformations majeures de la structure de l'emploi dans les pays capitalistes développés.

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que la conciliation travail rémunéré et responsabilités familiales est encore trop souvent une affaire de femmes. Je pense que nous avons raison de revendiquer l'accès des femmes au travail rémunéré dans la mesure où il fallait trouver un moyen pour qu'elles acquièrent une autonomie financière. Dans la logique de notre système économique et social, le travail rémunéré est la façon la plus usuelle d'atteindre l'autonomie financière. Il me semble toutefois que le temps est venu de repenser ce travail rémunéré afin qu'il ne présuppose plus, pour les femmes, cet étirement du temps qui se situe à la limite de la rupture. La conciliation travail-famille doit devenir une question qui concerne tous les parents, toutes les personnes qui ont à charge des êtres dépendants, ce qui est plus large que la parentalité, peu importe leur sexe, peu importe aussi qui prend concrètement en charge le soin des enfants. On doit faire des politiques neutres au plan du genre tout en ne se faisant pas trop d'illusions quant aux impacts dans l'immédiat. C'est là une meilleure façon de changer les mentalités, les pratiques sociales et les habitudes, mais il faut des conditions matérielles pour changer la culture. Cela peut paraître un peu archéomarxiste avec l'infrastructure et la superstructure; ce n'est pas dans ce sens-là que j'en parle. Je veux simplement souligner que les conditions matérielles déterminent l'existence. Cela implique une réduction substantielle du temps de travail salarié, pas mal au-delà des 35 heures françaises, des 32 heures du Parti de la démocratie socialiste du Québec qui seront probablement repris dans le programme de l'Union des forces progressistes. Cela devrait plutôt se situer autour de 20 heures de travail par semaine. S'il faut rêver, autant rêver vraiment.

Enfin, il faut se rendre compte que les inégalités entre les sexes par rapport au marché du travail rémunéré ne peuvent pas toutes être imputées à la question de la conciliation travail-famille. Toutes les travailleuses ne sont pas des mères, il est parfois important de le rappeler. Ces inégalités tiennent aussi aux plans de la formation, de l'embauche, du statut, de la rémunération ou du lien d'emploi; ces éléments ne peuvent pas tous être imputés au statut familial, il n'y a pas que cela qui joue. Quand nous pensons au rapport revenu-travail, il faut aussi garder cela à l'esprit.

L'individuation de l'accès au revenu s'inscrit dans une autre des logiques de nos sociétés, qui n'est pas la logique capitaliste du marché et du rapport salarial : elle s'inscrit dans la logique de l'individuation libérale. Dans l'ensemble, cette logique s'est avérée globalement positive pour les femmes, car elles nous a permis d'émerger comme étant des personnes. Il est évident qu'il a fallu des

⁸ Je pense ici aux réflexions de Hannah Arendt sur les dilemmes d'une société du travail qui ne peut donner du travail à tous. Voir à ce sujet *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

luttres — l'individuation libérale n'a pas été donnée d'emblée — mais cela a permis d'échapper à la tutelle privée du chef de famille. Tout cela fait référence à un passé extrêmement récent même si, quand nous regardons le statut des femmes d'autres pays, nous avons l'impression d'un autre monde. Même s'il faut relativiser notre histoire, il est certain que l'individuation libérale a permis d'échapper à la tutelle privée du chef de famille et de politiser — c'est-à-dire d'en faire un enjeu de débat public — les rapports sociaux de sexe. C'est ce que le féminisme a fait depuis la Révolution française.

En même temps, il faut se rendre compte qu'une société d'individus à l'état pur n'est pas possible. L'individualisation libérale reste une fiction sociale. Les êtres humains ne naissent pas autonomes et ils ont besoin d'une longue période de soins, d'un long processus d'éducation pour devenir des êtres autonomes. De plus, il y aura toujours des adultes dépendants, soit de façon temporaire par la maladie, soit de façon permanente et, à moins de préconiser l'élimination physique des personnes dépendantes, ce qui n'est évidemment pas ma position, il faudra toujours se poser la question de leur prise en charge. L'autonomie individuelle pose aussi la question du lien social et du travail qu'il engendre. Si nous voulons penser la dissociation du revenu et du travail, il faut réfléchir au temps du lien social, ce qui n'a pas été beaucoup le cas jusqu'à maintenant. Le temps du lien social va plus loin que le soin en lui-même, c'est même beaucoup plus que cela. Dans une société qui vit sur la fiction d'individus qui s'associent librement — la fiction du contrat social — la création du lien social demande un travail, une réflexion; la société ne va pas de soi mais relève d'un travail de construction sociale. D'une certaine façon, il faut penser en termes de complémentarité entre l'éthique de la justice et celle de la sollicitude. Une société d'individus fonctionne avec des règles de justice qui se veulent impartiales, de type impersonnel; cette société fonctionne aussi avec des rapports individualisés entre les personnes qui font appel à une autre logique que celle de la justice, de l'impersonnalité et de la généralité.

Ce qui n'est jamais mentionné dans les propositions d'allocation universelle, c'est « qui gère l'allocation? ». En général, on prend en considération seulement les enfants et on se dit qu'on devrait faire comme avec les allocations familiales : le chèque est établi au nom des mères, celles-ci étant les principales responsables des enfants. Si nous désirons déssexualiser les soins, il faut réaliser que le statut des personnes dépendantes ne se résume pas à celui des enfants et que ces personnes présentent des situations très variées. Que faire avec ces non-enfants qui sont dépendants? Cette tâche de gestion, y compris la gestion monétaire, n'est pas reconnue, elle passe dans le grand emballage des soins qui sont prodigués aux gens et on l'explore assez peu. D'une façon générale, cela pose la question de la reconnaissance sociale des soins, ce que ne font que très partiellement les politiques sociales actuelles.

De plus, dans une société d'individus qui fonctionne à l'éthique de la justice, à la dépersonnalisation des rapports sociaux, il y a une tendance à la judiciarisation poussée de l'ensemble

des rapports familiaux, que ce soit à la protection de l'enfance, au caractère judiciaire des séparations de couple, etc. Qu'en sera-t-il alors de la responsabilité, de l'imputabilité des personnes qui auront pris en charge des membres dépendants du groupe social? Par exemple, une personne temporairement dépendante pourra-t-elle intenter des poursuites à l'encontre de la personne qui s'est occupée d'elle pour avoir mal géré l'allocation universelle? Un enfant devenu adulte pourra-t-il éventuellement poursuivre sa mère pour mauvaise gestion de son allocation universelle? D'un point de vue féministe, c'est une question qu'on ne peut éviter.

Troisième élément, la guerre à la pauvreté ou la guerre aux pauvres. Que ce soit dans les discours de gauche ou de droite, les tenants de l'allocation universelle insistent sur deux éléments qui caractérisent les politiques sociales actuelles : la question de la trappe à la pauvreté et celle de la stigmatisation. Ce que l'on appelle la trappe de pauvreté est aussi qualifié d'effet pervers des politiques sociales. Or, le vocabulaire n'est pas du tout innocent. La notion d'effet pervers fait partie de l'arsenal conservateur pour dire qu'il ne faut surtout rien changer; les changements induisant toujours des effets pervers, il leur semble préférable de laisser la situation telle qu'elle est actuellement. En outre, cela passe sous silence la nature des rapports sociaux capitalistes : parler en termes de pauvreté oblitère complètement l'idée d'exploitation et l'existence de rapports de pouvoir. Quand on parle de pauvreté, on se situe dans une logique de quantité : certains en ont plus, d'autres en ont moins. On ne se situe pas dans une logique de qualité et de rapports de pouvoir.

On passe donc à côté de la question de l'exploitation et du fait que la logique du capitalisme, c'est que les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Cela fait partie de la logique du système. On peut nuancer cette logique en instaurant un État-providence, de sorte que les pauvres le soient moins, mais il faut se demander s'il est possible d'enrayer la pauvreté dans un régime capitaliste. Selon moi, c'est à peu près impensable.

Si on va dans le sens de la proposition de mon collègue François Blais, on s'engage vraiment dans le sens d'un workfare « soft » : on donne le minimum avec lequel il est impossible de subvenir à tous les besoins. Tout le monde sait qu'il est impossible de vivre seulement avec l'équivalent des barèmes de l'aide sociale. Même les fonctionnaires de Santé et Bien-être social Canada ou ceux de la Sécurité du revenu en sont conscients. Il y a des dépenses qui ne sont pas prises en compte dans les barèmes de base. Une allocation universelle qui serait en deçà de l'aide sociale, comme ce que propose Blais, obligerait les gens à travailler : cela reviendrait à subventionner les patrons qui exploitent les travailleuses et les travailleurs dans les « McJobs ».

Le problème de la stigmatisation est plus complexe, il relève de tout le processus de catégorisation qui a été analysé par Foucault⁹. Il est évident que les politiques d'aide actuelles privent, au moins partiellement, les bénéficiaires du statut de sujet de droit et créent une zone de non-droit, puisque certains droits reconnus aux individus dans les chartres des droits, qu'elle soit québécoise ou canadienne, sont déniés aux bénéficiaires de l'aide sociale; les contrôles, les visites domiciliaires et les autres pratiques vexatoires, l'arbitraire des fonctionnaires, tout cela va à l'encontre des droits reconnus dans les chartres. Il y a donc une zone de non-droit, du moins une zone où le droit s'applique différemment.

C'est pourquoi il est important de formuler les politiques d'allocation universelle en termes de droits et non pas en termes de besoins. Les droits incluent une perspective d'égalité, ce que les besoins n'ont pas. Il faut aller dans le sens de l'« empowerment », à savoir l'augmentation pour les personnes de leur capacité d'intervention sur leurs conditions sociales d'existence. J'ai un peu plus de problèmes avec l'idée de capacités d'Amartya Sen, qui m'apparaît un peu trop individualiste. Je dirais que la voie empruntée par la Coalition pour une loi anti-pauvreté contient plusieurs pistes intéressantes dont on pourrait s'inspirer.

En conclusion, un petit mot concernant le quatrième volet à mon intervention : je n'ai pas de solution, mais il faut prendre en compte le problème du caractère national de la solidarité sociale à l'heure actuelle. Il faut réfléchir aux problèmes posés par la redistribution sociale dans un seul pays. L'État-providence est un projet nationaliste, d'abord et avant tout, ce n'est pas un projet de justice sociale, c'est un projet pour renforcer la cohésion sociale nationale. Dans une ère de mondialisation, il faut aussi se demander si nous pouvons encore en rester dans l'univers des politiques nationales de solidarité sociale. J'ai de forts doutes, mais puisque mon temps est écoulé, je ne ferai que soulever le problème.

⁹ Voir à ce sujet Michel FOUCAULT (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard. On peut également se reporter à un article du même auteur, «*Omnes et singulatim* » (1981), repris dans *Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994.

Période d'échanges

Pascale Vielle

C'est surtout un commentaire. Cette critique m'a beaucoup intéressée. J'avais un peu réfléchi au regard de mon propre cadre d'analyse et il y a trois critiques qu'il faut peut-être rajouter au point de vue féministe.

La première critique est celle-ci : contrairement à ce qu'on croit, l'allocation universelle n'est pas un outil de reconnaissance. C'est un outil totalement indifférencié qui ne reconnaît qu'une chose, le fait que nous soyons des êtres humains plutôt que des animaux. Chacun croit y voir un outil de reconnaissance de ce qu'il est ou de ce qu'il fait, mais c'est un leurre.

L'allocation n'est pas non plus un outil d'émancipation dans le sens qu'elle est forfaitaire, inconditionnelle et n'est pas affectée à une tâche particulière. Elle est donc plutôt de nature à renforcer les rôles sociaux plutôt qu'à contribuer à émanciper les femmes. C'est donc un élément du cercle vicieux...

Finalement, et cette critique est plus générale, l'allocation universelle s'avère un instrument qui témoigne d'une foi invraisemblable dans la capacité des marchés de résoudre tous les problèmes. On se fie sur le monétaire pour donner une liberté perçue comme réelle.

Je me souviens du dernier congrès du *Basic Income European Network*, le réseau international très dogmatique qui fait la promotion de l'idée de l'allocation dans le monde entier et qui a eu lieu à Genève le 15 septembre. On y présentait l'idée de l'allocation d'existence pour résoudre toute une série de questions. Il y avait, entre autres, une dame qui affirmait que l'allocation universelle allait résoudre le problème de la faim dans le monde. À une personne qui lui demandait quelle relation elle voyait entre le fait de recevoir 20 \$ par jour et la fin de la faim dans le monde, elle répondait : « Bien sûr, vous pouvez vous acheter plus d'aliments avec 20 \$. »

Sauf que la problématique est terriblement hors contexte et nie le rôle des institutions, du marché même. En transposant ce concept à l'éducation, il est facile de comprendre que dans une société qui n'a pas d'école, le fait d'avoir une somme quotidienne de 20 \$ ne permettra pas davantage la fréquentation de l'école. Le raisonnement est identique à propos du sida. En l'absence de médecin et de soins de santé, la somme de 20 \$ ne servira à rien non plus. Il est faux de penser qu'en donnant à chacun une petite somme, tous les jours, tous les problèmes seront résolus et surtout pas dans une perspective féministe.

Diane Lamoureux

Je n'en ai pas traité dans mon intervention, mais malgré tout ce que disent ses partisans, l'allocation universelle n'est pas une forme, même indirecte, de reconnaissance de l'importance et de la valeur du travail domestique. Comme le dit Pascale, il y a vraiment une espèce de relativisme moral qui y est associé : quelqu'un peut choisir de se faire bronzer et l'autre de s'occuper d'une autre personne. Chacun fait ses choix... Ce n'est pas comme cela que la société fonctionne.

Sylvie Morel

Depuis un moment, je suis assez critique à l'égard de l'allocation d'existence. J'ai déjà participé à un débat avec monsieur François Blais, organisé par la revue *Relations* à Québec et nous avons eu une bonne soirée d'échanges, et ce, avant même qu'il ait terminé la rédaction de son ouvrage. Je pense que certains éléments de l'allocation peuvent être très attrayants et très émancipateurs. On y reconnaît le principe de la citoyenneté, quoiqu'on puisse en discuter ensuite par rapport aux femmes. Donner un revenu parce qu'on est citoyen ou citoyenne et non pas parce qu'on travaille, c'est intéressant en termes d'utopie de société. Il ne faut pas nécessairement tout laisser de côté, mais à l'heure actuelle, nous pouvons dire que le niveau de l'allocation n'est jamais élevé et ne permettra pas de sortir de la pauvreté. C'est un premier point qui me gêne énormément. En prenant conscience de la difficulté de vie qu'ont les femmes qui reçoivent des transferts de l'aide sociale et en comparant ce que cela signifie par rapport à une intégration par une assurance sociale ou un système de protection sociale articulé et complet, nous nous rendons compte que les conditions de vie sont extrêmement différentes, avec en plus toute la notion de contrôle dont nous avons parlé un peu plus tôt.

D'autre part, il n'y a pas de reconnaissance de la complexité d'un système comme celui de la sécurité sociale, système qui remplit de nombreuses fonctions. Ce n'est pas pour rien qu'un édifice aussi complexe a été mis en place. Cela suppose que l'on balayerait tout cela au nom d'une formule substitutive qui tenterait de remplir toutes ces fonctions? Cela me semble problématique.

Financé par l'impôt, cela veut dire que c'est l'État qui en est le maître d'œuvre. Je crois à l'État et je pense qu'on doit se l'approprier car il dispose d'un bon nombre de leviers, mais il ne faut pas oublier que le financement de l'impôt est sujet à tous les aléas des changements d'orientation des gouvernements successifs. Qu'arrivera-t-il quand un gouvernement de droite décidera de couper l'allocation universelle par la moitié? Le financement des politiques sociales par le biais de cotisations donne prise aux organisations collectives pour la gestion de ces programmes. C'est ce qui se produit notamment en Europe avec des assurances sociales. Les groupes organisés, même s'ils n'obtiennent pas toujours ce

qu'ils veulent, peuvent avoir des formes de représentations collectives, un rapport de force pour maintenir les programmes à des niveaux plus élevés.

Un autre problème consiste en la flexibilité de l'emploi. Dans une proposition comme celle de François Blais, il est clairement dit que l'allocation permet le développement de la flexibilité de l'emploi parce qu'on n'a pas le choix. Or, je refuse totalement ce type de raisonnement, celui qui s'incline devant le manque de choix d'agir sur l'emploi. C'est curieux, car il intègre toutes sortes de concepts allant du néoclassique à l'économie orthodoxe dans une argumentation qui se veut de gauche. C'est fascinant de voir le mélange que cela représente.

Ruth Rose

Je voulais dire un mot sur la proposition 13 qui a des antécédents plutôt éloignés. Il y a quelques années, j'avais travaillé à un petit document sur la fiscalité et les femmes qui avait été fait conjointement avec les centrales syndicales et quelques groupes de femmes. Nous y avons constaté que les femmes paraissent, au plan de la fiscalité, comme les dépendantes des hommes et qu'on accorde aux hommes un avantage fiscal parce qu'ils ont une servante à la maison. Je comprends qu'en Suède cette déduction pour la personne conjointe au foyer a été abolie précisément pour cette raison-là. Les groupes de femmes ont cherché à savoir ce qu'il fallait faire pour que les femmes aient au moins cette reconnaissance fiscale pour elles-mêmes. La réponse était la conversion en crédits remboursables. Il y a eu une proposition à cet effet du Conseil du statut de la femme : convertissons uniquement la déduction pour la conjointe. Pour moi, c'est discriminatoire parce que basé sur le statut marital et non sur l'individu. En convertissant la déduction pour conjointe, il faut aussi convertir les déductions pour la personne. J'ai continué à réfléchir là-dessus et quand la CSN m'a demandé de revenir sur ce sujet, je pense que c'était en 1988, j'ai publié avec François Aubry un petit document qui essayait de regarder les implications complètes de cette question et comment on pouvait en assurer le financement.

L'allocation d'existence n'a jamais été conçue comme un revenu minimum garanti, mais plutôt comme une façon de remanier des programmes existants pour qu'ils soient un peu plus équitables. L'objectif était d'assurer une base universelle, surtout pour les gens qui ne sont pas admissibles à l'aide sociale, y inclus comme une base aux prêts et bourses pour les étudiants. L'allocation est modelée sur le revenu minimum garanti que l'on donne déjà aux personnes âgées, qui comporte une composante universelle et une composante sélective.

La logique de cette proposition venait de là et je partage les réserves de la plupart d'entre vous face au revenu minimum garanti. À la défense de François Blais, j'ai toujours compris qu'il proposait des niveaux assez faibles pour d'abord faire passer le principe et parce qu'il était concevable de le financer par les

impôts qui existent déjà. Son idée était qu'une fois le principe établi, il serait ensuite possible d'augmenter le niveau d'allocation.

S'il dit que cela permet la *flexibilisation* du travail, je pense qu'il n'a pas compris.

Ana Maria Seghezze d'Urbano

J'aimerais que Diane explique un peu plus les liens entre la mondialisation et le caractère national.

Diane Lamoureux

Jusqu'à présent, les politiques sociales ont été pensées dans le cadre national, au mieux dans le cadre européen, malgré que les politiques sociales demeurent ancrées dans le cadre national même en Europe. Au cours des dernières années, pour soutenir le fait qu'on nivelle par le bas et rarement par le haut, un des arguments importants est qu'on ne peut demander à Haïti de suivre les politiques sociales de la Suède et qu'il faut procéder en sens inverse. Dans un contexte de mondialisation, on invoque la compétitivité pour casser une bonne partie des politiques sociales et je ne pense pas qu'on puisse se payer encore longtemps le luxe de penser les politiques sociales uniquement dans un cadre national. Il faut les penser dans une échelle beaucoup plus globale, en tenant compte, évidemment, des disparités de développement économique.

L'Afrique est largement en marge de tout le processus de mondialisation, mais cela mis à part, les disparités sont complexes et il y a des niveaux de développement économiques qui tendent à se ressembler. Au niveau des politiques sociales, il y a aussi des ressemblances qui s'annoncent, mais dans le sens de scénarios de catastrophe, là où les politiques les plus avancées s'érodent d'une certaine façon pour que les disparités s'aplanissent. Il va donc falloir penser en termes d'intégration, peut-être continentale d'abord, car il y a un processus en marche en Europe et on pourra y trouver des pistes. Dans le cadre de la réflexion sur la ZLEA, il y a tout un forum sur les droits économiques et sociaux et la *continentalisation*. C'est dans cet univers qu'il faut se situer pour penser les politiques sociales. Il est certain que l'État peut avoir un rôle important à jouer. À l'heure actuelle, l'État est le seul contre-poids crédible au marché. Je ne dis pas qu'il faille abolir l'État national, au contraire, c'est le seul instrument dont on dispose à l'heure actuelle pour contrer le marché, qui a une puissance similaire à celle du marché, pour faire en sorte qu'on puisse avoir des politiques sociales qui se nivellent par le haut plutôt que par le bas.

Lorraine Blais

J'aimerais que Diane élabore sur le fait que ce type de proposition empêche la société de débattre collectivement et de décider de ses choix à cause du relativisme. Je suis un peu perplexe par rapport à la dissociation entre revenu et travail. Il y a la question des temps sociaux ou la question du travail, du temps pour soi, de la conciliation de tout cela, il y a aussi l'affirmation que le travail doit être là pour tous. Comment concilier tout cela?

Diane Lamoureux

Au sujet de la force du débat public, je voudrais dire que si nous plaçons tout en termes de pseudo libre choix des individus, nous n'avons plus de débat de société. Quand je suggère de considérer l'ensemble des temps sociaux, ce n'est pas possible non plus; chaque individu fait ce qu'il peut au nom du libre choix et de l'égalité morale de quelques décisions individuelles, avec l'argent dont il dispose.

Le fait d'avoir des écoles, une certaine forme d'infrastructure, un système de santé, cela relève du débat public. Tout ne se présente pas sous forme de politiques sociales, mais ce sont des politiques publiques qui sont débattues dans une société démocratique et qui sont imposées dans une société qui n'est pas démocratique. On doit faire en sorte que de plus en plus de sujets soient soumis à l'évaluation publique.

On doit aller dans le sens de la démocratisation, que ce soit dans nos propres sociétés et dans les autres.

Il n'y a pas de solutions simples, mais il faut au moins poser les questions. Quand il est question du travail domestique, par exemple des activités de soins qui se font dans le cadre privé de la famille et des liens personnalisés, nous pouvons nous attendre à ce que toutes les solutions ne soient pas de type monétaire. Mais les questions sont posées au plan social, le travail devient visible, il est rendu visible comme une activité socialement nécessaire. Il n'existe pas de société où il n'y a pas de soins aux personnes, c'est impossible. Les humains ne sont pas des atomes *individus*, la société n'est pas une juxtaposition de personnes, ce monde ne serait pas humainement viable.

On peut revenir à ce que lançait Ana Maria Seghezze d'Urbano sur la charte du droit des femmes pour l'humanité. Ce sont des questions qu'il faut poser dans un débat public et qu'on ne peut poser quand il est seulement question de libre choix des individus.

Scénario 3 : Les droits de tirage sociaux

Ce scénario est tout à fait novateur. Les droits de tirage sociaux représentent en effet un projet de politique sociale relativement récent qui consiste à privilégier une approche basée sur l'exercice du libre choix des personnes d'utiliser les droits sociaux comme moyens de réalisation de leurs projets de « travail » personnels. Les « droits de tirage sociaux » sont défendus, notamment, par le groupe d'experts européens dont les travaux ont abouti à ce que l'on a appelé le *rapport Supiot*, du nom du juriste qui le présidait.

Pierre Walthery présentait ce scénario.

Droit de tirage sociaux et marchés transitionnels, éléments du débat autour de la problématique flexibilité/sécurité¹

Pierre Walthery

Chargé de recherches
Observatoire social européen
Université catholique de Louvain

Pierre Walthery est sociologue et chercheur à l'Institut des sciences du travail de l'Université catholique de Louvain et à l'Observatoire social européen. Ses derniers travaux portaient sur les relations industrielles comparées en Europe, les interactions entre flexibilité et protection sociale et les *working poor*, les travailleurs, travailleuses pauvres. Il débute par ailleurs une thèse de doctorat sur les trajectoires professionnelles des travailleurs, travailleuses intérimaires peu qualifiés.

Les éléments du débat

La réflexion autour des droits de tirage sociaux et des marchés transitionnels est à replacer dans le contexte plus large des altérations subies par les États-providence européens depuis le milieu des années 70. Parmi les éléments les plus cruciaux qui se combinent progressivement pour former une nouvelle donne économique et sociale, on peut noter :

- Le développement de formes d'emploi flexibles (temps partiel, contrats à durée déterminée, travail intérimaire, travail au sifflet/*work on call*, faux indépendants) et l'érosion de la norme d'emploi typique qui altèrent les éléments traditionnels de la relation salariale (subordination, continuité de statut professionnel).
- La persistance de régimes de protection sociale largement modelés sur les formes typiques de compromis flexibilité/sécurité, en particulier sur le modèle de « l'homme blanc soutien de famille », avec en même temps un rétrécissement de l'accès aux prestations et/ou de leur générosité. Dans le même temps, on note un mouvement vers « l'activation » de certaines prestations et l'apparition de nouveaux besoins sociaux (notamment la prise en charge accrue des services aux personnes et des activités de *care*);

¹ Cette présentation se base notamment sur une recherche actuellement menée à l'Institut des sciences du travail de l'Université catholique de Louvain (*Flexibilité et protection sociale : pistes de réconciliation des formes d'emploi flexible et de la sécurité des travailleurs tout au long de la vie*), sous la direction de la professeure Pascale Vielle pour le compte de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

- La limite imposée au financement de la protection sociale (en particulier dans les pays où celui-ci repose pour l'essentiel sur les cotisations), pour des raisons idéologiques (responsabilisation accrue des personnes et auto-contraintes des États dans le cadre de la construction européenne), démographiques (détérioration du ratio actif/inactif) et culturelles (érosion de la famille nucléaire traditionnelle).
- En corollaire, la *dualisation* croissante entre *insiders* et *outsiders* de l'État-providence (les femmes d'une manière générale, les jeunes travailleurs et travailleuses peu qualifiés, les minorités ethniques).

À partir de là et de manière croissante, un débat autour des scénarios possibles de refonte de nouveaux compromis entre sécurité d'existence et flexibilité de la participation au marché du travail s'est fait jour.

Les propositions

Le point commun derrière les propositions qui suivent consiste à entériner la fin de la norme d'emploi typique des compromis fordistes (au sens de contrat de travail à durée indéterminée à temps plein) et, dans une perspective longitudinale, à faciliter les transitions entre différentes situations dans ou en dehors de l'emploi salarié tout en permettant la jouissance de droits sociaux élargis. L'idée est ainsi de permettre aux travailleurs et aux travailleuses une gestion plus souple de leur trajectoire professionnelle, qui tienne compte notamment des choix de vie individuels, des impératifs de conciliation entre vie professionnelle et vie privée (en particulier l'éducation d'enfants) et des discontinuités individuelles.

La principale différence entre ces propositions réside dans le fait que l'approche d'Alain Supiot (1999) est de nature juridique/conceptuelle (celui-ci se pose la question de comment refonder un statut de travail cohérent auquel serait accolé un ensemble clair de droits sociaux), tandis que celle de Günther Schmid (1998, 2001; Schmid et Gazier 2002) et de ses collaborateurs adopte un point de vue économique et plus concret (comment combiner des outils politiques et des institutions afin de faciliter les transitions entre différentes situations d'emploi tout en réalisant certains objectifs politiques). Il est correct de considérer ces deux approches comme deux points de vue complémentaires sur le même problème plutôt que deux propositions de nature réellement différente.

Les marchés transitionnels : l'intégration sociale par la participation au marché du travail

Les marchés du travail transitionnels (TLM) ne constituent pas nécessairement, de l'aveu même de leur auteur Günther Schmid, une révolution qui bouleverserait de fond en comble l'ensemble des politiques de l'emploi et des dispositifs de protection sociale existants. Il s'agit plutôt d'un concept et d'un guide permettant à la fois d'analyser, d'orienter et de coordonner les politiques existantes ou futures du marché de l'emploi. Certaines politiques nationales (par exemple au Danemark) se rapprochent déjà fortement des principes sous-jacents aux marchés transitionnels.

Quelques idées de base

1. Il est désormais révolu de raisonner en termes de statut professionnel, et ce sont les *transitions* entre différentes situations d'emploi qui doivent retenir l'attention des politiques et des chercheuses, chercheurs. Selon les auteures, auteurs les transitions les plus significatives qui peuvent se produire au cours d'un cycle de vie professionnel sont les suivantes : transitions entre enseignement initial/formation professionnelle et emploi, entre emploi à temps partiel et emploi à temps plein, ou entre emploi indépendant et emploi salarié; entre activités de reproduction et de *care* et emploi rémunéré, entre non-emploi et emploi, entre incapacité et emploi, et entre emploi et retraite.
2. La finalité des TLM est de maximiser le plein emploi (calculé sur une moyenne de 30 heures/semaine sur l'ensemble du cycle de vie, dans une perspective d'égalité du taux d'emploi et du temps de travail pour les hommes et les femmes) en mettant en place un ensemble d'outils qui favoriseront la prise de risque de la part des salariés et salariées en leur assurant un horizon de sécurité.
3. Le but des politiques de protection sociale et de marché de l'emploi dans cette perspective est donc de maximiser la fluidité de ces transitions et des trajectoires, en veillant à éviter l'enfermement dans l'emploi précaire (trajectoires d'exclusion) tout en favorisant la mobilité professionnelle ascendante ou le maintien d'une situation satisfaisante.
4. Le principal outil sous-jacent aux TLM consisterait à créer de nouveaux « tampons » (instances de régulation, ou synergie d'acteurs et d'actrices existants) entre emploi et non-emploi, par des arrangements institutionnels permettant d'assurer à la fois une certaine sécurité économique, le recyclage des compétences et la prise en compte des activités de *care* et du travail socialement utile.

5. La mise en place de ceci suppose également la constitution de partenariats locaux (au niveau de secteurs économiques et/ou de régions), permettant une meilleure identification des demandes et besoins sur le marché du travail. Ceux-ci comprendraient, en fonction des cas, les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, le monde associatif.
6. Un élément-clef des TLM réside dans la généralisation des politiques d'activation du marché du travail qui auraient pour objectif de fournir à chacune et chacun une meilleure information sur l'état du marché du travail, des formations de qualité en nombre suffisant, et en favoriserait la mobilité géographique.

D'un point de vue économique, les TLM constituent donc des institutions de régulation du marché du travail qui ont pour objet de rendre endogènes les externalités découlant de la demande et de la création d'emploi flexible de la part des entreprises, tout en tentant d'en réduire les coûts de transaction.

L'approche « locale négociée » ne signifie pas nécessairement une remise en question d'une conception en termes de droits substantiels garantis par la loi pour les travailleuses et travailleurs. Ainsi que le notent certains auteurs proches de Schmid, on peut même concevoir de nouveaux droits découlant de la citoyenneté dans le cadre des TLM. Ce dernier point permet de faire le lien avec les droits de tirage sociaux.

L'état professionnel et les droits de tirage sociaux

C'est sans doute à Alain Supiot (1999) dans son ouvrage *Au-delà de l'emploi*, que revient le mérite d'avoir popularisé les notions « d'état professionnel » et de « droits de tirage sociaux ». Au contraire des marchés transitionnels, la réflexion menée ici passe par l'élaboration d'un concept juridique nouveau et unique qui entraînerait une réforme en profondeur du droit du travail et de la protection sociale.

Le travail des chercheurs réunis autour d'Alain Supiot part du constat de la difficulté du droit du travail à encadrer la diversité croissante des situations d'emploi et des contrats de travail, et du risque de *découplement* progressif pour un nombre important de personnes entre présence sur le marché du travail et droits sociaux.

L'idée sous-jacente aux droits de tirage sociaux consisterait tout d'abord à reconnaître plusieurs niveaux d'état professionnel. Cette notion permettrait d'établir un pont entre le contrat de travail traditionnel et les simples droits universels. Quatre états seraient ainsi envisagés, que l'on peut se représenter comme quatre cercles concentriques, allant du plus englobant au plus étroit : les droits universels, ceux fondés sur le travail non professionnel, ceux fondés sur l'activité non salariée, et enfin

ceux concernant le travail salarié. Chacune de ces couches permettrait ainsi d'ouvrir des droits sociaux spécifiques.

La nouveauté réside donc dans l'apparition de droits sociaux octroyés au « travail en général », accumulés par la travailleuse ou le travailleur au fur et à mesure de son activité. La jouissance n'en serait pas liée à la survenance d'un risque, mais au libre choix de la travailleuse ou du travailleur, d'où l'appellation « droits de tirage sociaux ». De même, et contrairement à bon nombre de situations nationales existantes, leur autonomie vis-à-vis de contrats de travail ou de situations d'emploi particulières serait fortement accrue.

Concrètement, ils consisteraient en un ensemble de crédits accumulés (temps, formation, congé parental, aide à la création d'activité indépendante), considérés dans une perspective de prise en compte de l'ensemble de la vie professionnelle et liés aux différents états professionnels énumérés plus haut. Ils permettraient ainsi, si on en croit leurs auteurs, de garantir à toutes et tous des outils afin d'accompagner, d'adoucir et de redéployer les différentes étapes de leur vie professionnelle. Ceci suppose donc bien un état professionnel stable, qui accompagnerait les travailleuses et travailleurs tout au long de leur carrière. Cette idée présente un certain nombre de points communs avec la notion de *contrat d'activité* développée par le rapport Boissonnat (1995). Selon Alain Supiot, cette proposition pourrait aboutir à une libération du temps des personnes salariées (celui-ci ne serait plus entièrement dépendant des décisions de leurs employeuses, employeurs) et par ailleurs, elle ouvrirait la voie au financement d'activités socialement utiles.

The devil in the detail? Questions soulevées par ces propositions.

Ces différentes approches, bien que séduisantes sur certains aspects, suscitent néanmoins une série de questions :

1. On ne peut que constater *l'absence d'une explicitation des fondements normatifs de l'État-providence* : tandis que des références sont faites selon les cas à l'augmentation du taux d'emploi, à l'égalisation de la participation des hommes et des femmes au marché de l'emploi, à l'activation des politiques de l'emploi et à une meilleure adaptation des systèmes de protection sociale aux impératifs économiques et aux préférences des salariées, salariés, la question fondamentale « Quelles sont les finalités d'un État-providence? » n'est pas réellement posée. En particulier, il serait utile de questionner la légitimité de l'objectif de maximisation du taux d'emploi (ou selon les cas, du taux d'activité), qui renvoie à une conception de l'intégration sociale mécanique par le

- travail, présenté par beaucoup (dont la Commission européenne) comme une priorité politique, et sur les alternatives à cette vision².
2. Dans une perspective de genre, il conviendrait également de s'interroger sur la nature de la notion d'emploi et d'activité socialement utile. En particulier, il s'agit de voir comment un « état professionnel » inclurait les activités de *care* : celles-ci seraient-elles prises en compte en tant que telles pour l'accumulation de droits de tirage au même titre que d'autres activités comme l'emploi salarié, ou au contraire n'auraient-elles qu'un statut de droit de tirage limité, parmi d'autres.
 3. Ces deux approches mettent un accent particulier sur l'individualisation des préférences des travailleurs et des travailleuses, en prenant certaines professions (artistes, universitaires) comme archétypes d'une possible évolution de l'emploi. On peut se demander s'il n'y a pas là un effet d'« élitocentrisme », qui tendrait à calquer sur l'ensemble des salariées, salariés des conditions de travail et d'emploi nécessitant des ressources sociales, économiques et culturelles élevées.
 4. Plus spécifiquement, une approche en termes de « droits de tirage » associés à une *flexibilisation* accrue du marché du travail n'éclaircit par les différences entre une « flexibilité choisie » et une « flexibilité imposée ». Dans le cas des femmes, dont on sait par ailleurs qu'elles ont plus de chance de se trouver dans ce cas de figure, un risque existe de voir se creuser un fossé entre les personnes obligées d'épuiser ces droits de tirage et celles qui pourraient en accumuler de manière indéfinie.
 5. De la même manière, à ce stade d'esquisse de ces propositions, la question de la part d'universalité et de conditionnalité des droits de tirage sociaux se doit d'être éclaircie. Un socle de droits de base qui serait trop étroit et qui nécessiterait une participation importante au marché du travail (en termes de durée, de temps de travail ou de niveau de rémunération) pour permettre la jouissance d'une partie plus substantielle de ceux-ci, ne ferait que reproduire la *dualisation* sur le marché du travail que l'on constate à l'heure actuelle. Ceci est particulièrement vrai des États-providence de tradition bismarckienne (continentaux/corporatistes et méditerranéens)³. La question des inégalités des besoins et celle du ciblage de certains droits en évitant le piège de la stigmatisation mériteraient également d'être posées.
 6. Un des aspects des TLM et des droits de tirage sociaux qui nécessitera, de même, une explicitation réside dans les revenus de remplacement, leur ampleur et leur adaptation aux

² Parmi les conceptions alternatives, figure la théorie de la justice comme égalité des libertés concrètes d'accomplir (les capacités) d'Amartya Sen (1990, 1992, 1995, 2000). Cet aspect ne sera pas développé dans le cadre de la présente, mais pourra être repris dans la discussion.

³ Les systèmes de protection sociale basés sur la tradition bismarckienne des assurances sociales voient les droits liés par la participation au marché du travail. Ils s'opposent aux systèmes beveridgiens où c'est la citoyenneté qui ouvre les droits. En pratique, les différences entre ces deux régimes, à l'origine assez nettes, ont tendance à s'estomper.

situations particulières des travailleurs et des travailleuses, en particulier en ce qui concerne le taux de remplacement des revenus dans le cas de prise de responsabilités familiales. Ceci est à mettre en lien avec la question des socles entre droits acquis par une participation au marché du travail et droits garantis.

7. Dans l'hypothèse de la généralisation des TLM, des droits de tirage sociaux et de la fluidification du marché du travail qui leur est assortie, il ne faut pas négliger l'insécurité qu'entraîne l'absence d'horizon temporel clair, la requalification permanente des travailleuses et des travailleurs et les problèmes de *burnout* qu'il peut générer, ainsi que le montrent certains résultats de recherches récents. Sans compter qu'il paraît à première vue un peu illusoire que chaque personne soit porteuse d'un projet professionnel clairement déterminé, qu'elle pourrait ensuite développer sur un marché du travail qui lui en offrirait toutes les opportunités.
8. L'aspect procédural des TLM et des droits de tirage sociaux, en dernier ressort négociés dans le cadre de partenariats locaux, pose la question des inégalités de pouvoir dans la négociation, qu'il s'agisse de secteurs/régions où l'implantation syndicale est moins importante, de la représentation des intérêts des salariées, salariés et de la non-prise en compte — que l'on peut déjà observer — par les acteurs et actrices des relations professionnelles des intérêts des travailleuses et travailleurs aux situations les plus marginales. Dès lors, la question de l'arbitrage entre droits universels et la garantie de leur mise en œuvre concrète dans une imbrication de niveaux de décision et de négociation demeure posée.

Communication orale

Je vous remercie beaucoup de m'avoir accueilli parmi vous, c'est probablement une première pour tout le monde. Je vais essayer de vous présenter en quelques mots en quoi pourrait consister ce troisième scénario. Il serait de fait plus correct de parler de pièces d'un puzzle qui est en train de se constituer en Europe dans le cadre d'un débat autour de l'avenir de l'État-providence. Je vous présenterai deux éléments qui me semblent fortement liés entre eux et ensuite, de manière complémentaire, tenterai de les mettre en perspective. Dans la mesure où il s'agit encore largement d'un débat qui concerne surtout les chercheuses, chercheurs et encore peu les personnes politiques, la question des modalités concrètes d'application de ces nouvelles idées est encore largement en friche.

Le point de départ de ces deux idées, les marchés du travail transitionnels d'une part et d'autre part l'état professionnel et les droits de tirage sociaux, consiste à tenter de concilier un certain niveau de flexibilité sur le marché du travail, en particulier du point de vue des formes d'emploi, qui serait rendu possible grâce à un certain degré de sécurité, notamment économique, assuré par la protection sociale

dans une perspective de prise en compte de l'ensemble du cycle de vie professionnelle. Ceci afin de lutter contre le problème de chômage qui est présent dans beaucoup de pays européens.

La réponse à ces problèmes, en termes de marché transitionnel, touche à la fois l'économie du travail et analyse, au niveau concret, la mise en place d'institutions qui permettent ainsi d'assouplir et de faciliter les transitions entre différents états sur le marché du travail : chômage, travail à temps plein et à temps partiel, congé d'éducation, congé parental, etc. La proposition d'Alain Supiot de droits de tirage sociaux est plutôt juridique et conceptuelle, mais vise à répondre aux mêmes problèmes. C'est ce que je vais développer maintenant.

Dans nos sociétés, étant donné les évolutions du marché du travail, il devient de moins en moins pertinent pour de plus en plus de travailleuses, travailleurs, de raisonner en termes de statut d'emploi, de statut professionnel stable et donné pour l'ensemble de la vie professionnelle. Il y a de plus en plus d'emplois flexibles et, selon l'approche TLM, le point d'ancrage, le point focal des politiques devrait résider dans les transitions entre différentes situations qui peuvent se présenter pour chacune, chacun au cours de son cycle de vie professionnel.

Il y a cinq ou six transitions qui ont été identifiées par les tenants de cette approche comme les plus importantes, celles auxquelles il convient d'être le plus attentifs. Il y a d'abord la transition entre l'enseignement initial ou la formation professionnelle et l'emploi; entre l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein; entre l'emploi indépendant et l'emploi salarié; entre les activités de reproduction sociale (le care) et l'emploi rémunéré; entre le non-emploi et l'emploi et enfin entre l'emploi et la retraite.

Chacune de ces transitions doit ou devrait faire l'objet de politiques appropriées. Le concept de marché du travail transitionnel renvoie à l'idée de combiner, pour chacune de ces transitions, un ensemble d'institutions de régulation du marché du travail permettant de prendre en charge les travailleuses, travailleurs en ayant comme objectif politique de parvenir à une situation de plein emploi. Cette situation de plein emploi serait calculée à raison de 30 heures par semaine sur l'ensemble de la vie professionnelle, qui tiendrait compte des différentes interruptions de trajectoire, et ce, avec un taux d'activités égal pour les hommes et les femmes. Ces marchés transitionnels agiraient comme une forme de tampon entre différentes situations d'emploi.

Deux éléments importants sont repris dans les travaux sur les marchés transitionnels. D'une part, ces derniers impliquent une mise en place à un niveau décentralisé. C'est au niveau des communautés locales ou des régions qu'il serait possible de mettre en place les partenariats nécessaires entre les différents acteurs, par exemple les entreprises, les syndicats, d'éventuels groupes de sociétés civiles ou les pouvoirs publics, afin de parvenir à aménager le mieux possible les transitions. D'autre part, les

marchés du travail transitionnels font largement appel à l'idée de politiques actives du marché de l'emploi ou, comme cela a été dit par d'autres intervenantes, à l'idée d'empowerment. Il s'agirait d'offrir, dans le cadre de ces tampons, des formations qui permettraient aux travailleuses, travailleurs de rester compétitifs, de maximiser leurs chances sur le marché du travail. Il ne s'agit pas de révolutionner ce qui existe, mais de voir autrement ce qui existe déjà, les marchés du travail et les institutions qui leur sont liées, en vue de résoudre le problème du chômage et d'éviter les trajectoires d'exclusion.

Les marchés du travail transitionnels présentent la caractéristique de se situer à cheval entre les politiques de l'emploi et les politiques de protection sociale. Pour permettre ces transitions entre différentes formes de présence et d'absence sur le marché du travail, il conviendrait d'adapter certaines dispositions de la protection sociale en vue de permettre aux travailleuses, travailleurs qui connaissent des interruptions de trajectoire ou qui passent d'une situation d'emploi à une autre, d'avoir un plein accès aux régimes de protection sociale. C'est un peu ce qui était discuté tout à l'heure à propos de l'assurance sociale. Comment faire en sorte que les travailleuses, travailleurs flexibles, notamment, ne soient pas pénalisés par rapport aux travailleuses, travailleurs typiques en matière d'ouverture de droits et en ce qui concerne le montant des allocations, par exemple les allocations de chômage, de retraite, etc. De ce point de vue, il y a aussi un enjeu pour les travailleuses dans la façon dont pourraient être prises en compte les activités de caring. À ce sujet, les marchés transitionnels demeurent en partie à compléter; au-delà des grandes idées, il y a une série de zones d'ombre concernant les ajustements des droits concrets, dans le réel. J'y reviendrai tout à l'heure.

Au plan juridique, maintenant, la question que se pose Alain Supiot est assez complémentaire. Il constate une hétérogénéisation des situations d'emploi, ce qui pose des problèmes au droit du travail. Il y a de moins en moins d'emplois typiques, au sens de contrats à durée indéterminée à temps plein et de plus en plus de situations particulières : temps partiel, contrat à durée indéterminée, intérim, etc. Ces situations particulières créent des inégalités, notamment par rapport à la protection sociale. Supiot propose de mettre fin à cette rupture entre emploi salarié d'une part et les autres situations, d'autre part, et de créer un nouveau concept juridique : « l'état professionnel ». Pour bien comprendre ce concept, il faut l'imaginer sous forme de cercles concentriques auxquels serait associée une série de droits. Le premier cercle est celui de la non-activité totale qui détiendrait des droits universels; le second cercle serait celui du travail non professionnel à l'intérieur duquel se trouvent le travail de caring, le travail communautaire, l'engagement social; ensuite, viendrait l'activité rémunérée mais non salariée et enfin, l'activité salariée. L'idée de base serait donc d'accorder aux travailleuses, travailleurs des droits inconditionnels liés à chacun des états. Ces droits seraient de plus en plus précis au fur et à mesure que l'on se rapprocherait de l'emploi salarié. Voilà ce que sont les droits de tirage sociaux. Au fur et à

mesure que les personnes occuperaient un emploi salarié ou non, elles accumuleraient des droits qui leur permettraient par exemple de se former, de prendre une année sabbatique, etc. Les travailleuses, travailleurs pourraient bénéficier de ces droits indépendamment de la survenance d'un risque. La jouissance de ces droits serait tout à fait volontaire et au libre choix des personnes.

*Nous en sommes à ce stade de réflexion dans l'état actuel du débat, aussi frustrant que cela puisse paraître. L'idée de droits de tirage sociaux a été proposée par Alain Supiot à deux moments, soit dans son ouvrage *Au-delà de l'emploi*, et dans un article qui a été publié dans la revue *Droit social* C'est une idée qui demeure pour le moment en attente, mais dont il serait intéressant de débattre. Il s'agit d'une proposition juridique qui tente de répondre à la question suivante : comment concilier flexibilité et sécurité?, par contraste avec la question de comment concrétiser cette idée d'un point de vue économique et politique du marché de l'emploi.*

Toutes ces approches posent une série de questions. Une des critiques fondamentales pourrait souligner qu'aucune de ces approches ne pose vraiment la question de la finalité. Au fond, à quoi ça sert? Quelle pourrait/devoir être la finalité fondamentale d'un État-providence ou d'une réforme de l'État-providence? Les promotrices, promoteurs de ces différentes idées visent à maximiser le taux d'emploi et la fluidité sur le marché du travail, mais pourquoi? Est-ce que, d'un point de vue normatif, on peut se dire que c'est vraiment là la finalité la plus importante, la plus utile et la préférable?

En lien avec ce questionnement, les notions de capacités et de fonctionnements telles qu'elles sont développées par Amartya Sen, des concepts déjà évoqués par certaines participantes à cette rencontre, me semblent une contribution intéressante. Ces concepts sont très généraux, il est vrai, mais ont tout de même quelques mérites. Les notions de capacités — soit de libertés concrètes de mener une vie bonne — et de fonctionnements émanent d'une réflexion sur la liberté. Comment faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes puissent avoir un égal accès à un certain nombre de fonctionnements, de choix de vie? Comment faire pour que, concrètement, les individus puissent accéder à ces choix, en tenant compte du fait qu'il y a inégalité forte dans la manière d'y accéder? La probabilité pour une femme qui a passé cinq années hors du marché de l'emploi pour élever ses enfants de retrouver un emploi de qualité est peu élevée, surtout si nous la comparons à celle d'un homme ou d'une femme qui quitte son emploi après 10 ans, bardé de diplômes et d'expérience professionnelle.

*Derrière cette idée de capacités, il y a la notion importante de l'adaptation des dispositifs de politiques sociales et de politiques du marché de l'emploi aux capacités réelles des personnes, en leur permettant d'accéder au plus large éventail possible de libertés réelles et concrètes. Il ne s'agit pas, dans une perspective de *workfare*, de donner à toutes et tous des emplois comme celui de percepteur de billets dans le métro, mais de faire en sorte, par exemple, qu'ils aient accès à des formations qualifiantes*

adaptées à leurs besoins et, ainsi, progresser dans leur trajectoire sur le marché de l'emploi. On pourra y revenir dans la discussion.

Je termine par deux ou trois questions soulevées par ces approches. Si un jour on implante des politiques basées sur des droits de tirage sociaux, il faudrait être très attentives et attentifs au fait qu'il existe au moins deux possibilités : soit que les droits de tirage sociaux incluent les activités de caring, donc le caring serait un droit de tirage social parmi d'autres, ou au contraire il constituerait une activité qui permet d'accumuler des droits de tirage sociaux. Ceci constitue l'une des différences possibles qui est, dans ce cas-ci, très significative.

Par ailleurs, les droits de tirage sociaux pourraient ne pas tenir compte de la différence entre la flexibilité choisie et la flexibilité imposée. Il pourrait se présenter une inégalité entre des travailleuses, travailleurs qui seraient obligés d'épuiser rapidement leurs droits de tirage sociaux parce qu'ils seraient forcés d'accepter des emplois à durée déterminée ou des emplois à temps partiels, et ceux qui pourraient en accumuler ad vitam aeternam. Nous assisterions alors à un renforcement des segmentations sur le marché du travail.

Un dernier élément important. Ces deux approches font largement appel à l'idée que des arrangements concrets doivent être négociés dans le cadre de partenariats qui impliquent des actrices, acteurs multiples au niveau local. Le risque important d'un tel mécanisme concerne bien évidemment les inégalités de pouvoir dans la négociation, au niveau individuel et aussi au niveau des acteurs collectifs. Je ne sais très bien quel est le taux d'affiliation aux organisations syndicales au Québec, mais dans les régions où il y a de nombreuses petites et moyennes entreprises — les PME — et peu de représentation syndicale, un travailleur ou une travailleuse qui devra négocier ses droits individuels sera plus ou moins bien positionné.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Nous pourrions revenir sur l'un ou l'autre point dans la discussion.

Références bibliographiques

- BOISSONNAT, J. (Rapporteur) (1995). *Le travail dans vingt ans*, Paris, Odile Jacob, 373 p.
- SCHMID, G. (1998). *Transitional Labour Markets : A New European Employment Strategy*, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung.
- SCHMID, G. (2001). « L'activation des politiques d'emploi : combiner la flexibilité et la sécurité dans les marchés du travail transitionnels. » in *Institutions et croissance : les chances d'un modèle économique européen*, sous la dir. de J.-P. Touffut, Paris, Albin Michel, p. 69-92.
- SCHMID, G. and B. GAZIER (2002). *The Dynamics of Full Employment : Social Integration through Transitional Labour Market*, Cheltenham, E. Elgar, 443 p.
- SEN, A. (1990). "Welfare, Freedom and Social Choice : A reply", *Recherches économiques de Louvain*, n° 56, vol. 3-4, p. 429-450.
- SEN, A. (1992). *Inequality Reexamined*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 207 p.
- SEN, A. (1995). "Rationality and Social Choice", *American Economic Review*, no. 85, vol. 1, p. 1-23.
- SEN, A. (2000). « Travail et droits », *Revue internationale du travail*, n° 139, vol. 2, p. 129-139.
- Supiot, A. (ed) (1999). *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Paris, Flammarion, 321 p.

Période d'échanges

Pascale Vielle

C'est davantage une précision qu'une question d'éclaircissement. Si je me souviens bien de l'article d'Alain Supiot, il me semble que dans sa proposition, les droits de tirage sociaux visaient toutes les choses que nous pouvons avoir librement envie de faire, la possibilité de s'adonner à des activités par choix. De manière très claire, il rangeait le fait de s'occuper d'enfants ou de personnes dépendantes dans ces activités que l'on choisit de faire. Cela m'avait paru d'emblée extrêmement problématique. C'était dans sa proposition initiale. C'est évidemment une proposition qu'on peut aménager, qu'on peut modifier comme on veut, elle n'existe pas, ce sont donc des idées à travailler. Chez Supiot, c'est en tous cas critiquable, de mon point de vue.

Diane Lamoureux

J'aimerais revenir sur l'idée de capacités de Sen. Il y a des choses intéressantes là-dedans, mais il y a, de mon point de vue, un problème fondamental. Si je me souviens bien de ma lecture, Sen propose de remplacer l'idéal normatif d'égalité par l'idéal de réduction des inégalités, et ce, par l'augmentation des capacités des individus. Il dit : « On a fonctionné sur le paradigme suivant : pour réduire les inégalités, il faut produire de l'égalité ». Selon Sen, il faut changer de perspective : « pour réduire les inégalités, il faut augmenter les capacités de choisir de chaque personne ». Ce qu'il dénonce dans l'égalité, c'est l'espèce de « mêmeté », d'égalisation. Il oppose une version libérale du choix à une version *nivelante* de l'égalité. Sauf qu'il fait relativement abstraction des rapports de pouvoir dans la société. Il n'est pas anodin que certaines personnes aient un éventail de choix limité alors que d'autres ont un éventail beaucoup plus large. Sen fait aussi abstraction de la force sociale de l'idée d'égalité comme idéal normatif. C'est un levier de revendications extrêmement puissant, l'idée d'égalité. Il faut donc manipuler cette idée avec précaution.

Pierre Walt hery

On n'a peut-être pas lu la même chose de Sen, mais ce dont je me souviens, c'est qu'il faut abandonner l'égalité, il faut prendre un point différent sous lequel on calcule l'égalité. Plutôt qu'une égalité uniquement calculée selon le revenu, en tenant compte du fait que chacun n'a pas la même capacité d'utiliser son revenu pour mener une « vie bonne » comme il dit, Sen soutient qu'il faut si possible avoir une égalité dans les capacités, dans les libertés concrètes d'accomplir le plus large éventail possible de « vie bonne ». Là où je vous rejoins tout à fait, c'est que derrière Sen aussi, il y a cette idée d'une

décentralisation et que, *in fine*, les capacités, les libertés réelles s'incarnent au niveau local et quasi individuel. La question du pouvoir n'est pas tout à fait claire.

Marguerite Mendell

Tout le monde a lu Sen et chacun a une version différente. Je suis plutôt de l'avis de Pierre. Je ne pense pas que Sen évacue la notion d'égalité ni la notion de pouvoir. Le problème avec Sen, c'est qu'il a énormément écrit. Quand il écrit comme économiste et parle de *welfare economics*, il est terriblement abstrait; par contre, il a écrit beaucoup d'articles par exemple sur l'Inde, sur la famine, sur les femmes et là, il met l'accent sur le fait que la mauvaise alimentation ne provient pas d'une pénurie d'aliments, mais est plutôt causée par un rapport de force négatif. C'est là qu'il met l'accent sur les capacités. Il dit que nous pouvons donner autant d'argent que nous voulons, créer autant de programmes que voulons par la Banque mondiale ou par les ONG, il demeure essentiel de d'abord traiter la question de rapports de forces, de discrimination par la race ou le sexe, d'alimentation et de formation. J'ai davantage de problèmes avec la manière européenne de traiter la notion de capacités, il faudrait que j'aie des éclaircissements, j'aimerais que Pierre fasse le lien avec les tirages sociaux. Mais je pense que la force de Sen, c'est de combiner une politique sociale macro avec cette compréhension que ce n'est pas suffisant si nous ne tenons pas compte des conditions sociales qui existent à l'intérieur des sociétés.

Pierre Walthery

Je ne pense pas qu'il y ait de liens faits entre les droits de tirage sociaux proposés par Alain Supiot et les capacités selon Sen. Actuellement, la Commission européenne met de plus en plus l'accent sur des objectifs comme celui de maximiser le taux d'emploi au niveau européen pour en arriver à septante pour cent; sur la notion d'employabilité où les individus devraient être de plus en plus responsables du fait d'être employables sur le marché de l'emploi. Il y a une réflexion progressive sur les finalités de l'État-providence qui est en train de se mettre en place dans des réseaux de chercheuses, chercheurs. Particulièrement, un réseau autour de Robert Salais a commencé son travail sur cette question il y a exactement 15 jours. Nous serons sans doute en mesure de vous répondre dans quelque temps, mais le processus de réflexion est en marche. Bien sûr, on voit les embûches possibles, mais on voit qu'il pourrait être possible de mettre en place des outils qui soient adaptés, qui tiennent compte des différences de capacités de façon à maximiser dans certaines situations les capacités des personnes qui en sont moins pourvues. Je ne pourrais pas vous répondre de façon plus précise à ce stade-ci.

Pascale Vielle

C'est à propos de la notion de tirage de droits sociaux. Dans la proposition d'Alain Supiot, l'idée de tirage renvoie au fait que l'individu a passé un certain temps dans le premier ou le deuxième cercle, comme on peut voir dans le texte de Pierre Walthery. Il peut ainsi puiser des droits de la collectivité pour avoir du temps à consacrer à des activités qu'il choisit. Par exemple, s'il a passé un mois sur le marché du travail comme salarié, il aurait droit de puiser quelques jours à prendre quand il le veut pour des activités librement choisies.

Je voulais aussi préciser qu'il existe un aspect très intéressant pour les féministes dans la proposition, non pas de droits de tirage sociaux qui n'est pas la plus intéressante, mais de statut professionnel qui accompagne l'individu pendant tout son cycle de vie. L'individu est présumé se situer dans ce statut professionnel même si, à certains moments de son existence, il doit se former ou s'occuper d'une personne dépendante et cela permet de gommer quelque peu la distinction entre travail salarié, travail indépendant ou entre travail typique et atypique. Ces distinctions ne sont plus pertinentes. Le statut professionnel accompagne l'individu pour acquérir un certain nombre de droits pendant la durée de la vie potentiellement active. Pendant toute cette période, l'individu est présumé contributeur à la société. Je pense que c'est une idée assez porteuse sur laquelle on peut travailler.

Le livre d'Alain Supiot, *Au-delà de l'emploi*, est un rapport d'experts de haut niveau de la Commission européenne et il est traduit en anglais. Nous pouvons ne pas être d'accord avec toutes les propositions, mais son analyse de la transformation de la subordination est très intéressante. Il montre que les travailleurs dépendants et salariés ont de plus en plus d'autonomie dans l'exercice de leurs fonctions alors que, parallèlement, les travailleurs indépendants ont de moins en moins d'autonomie. La distinction entre les deux statuts est de moins en moins pertinente pour l'accès aux droits.

Comment les scénarios de réforme des politiques sociales interpellent-ils le mouvement féministe?

À partir des trois scénarios présentés par les personnes ressources, Francine Lepage du Conseil du statut de la femme et Marie Leahey de SORIF répondaient à la question suivante : comment les scénarios de réforme des politiques sociales interpellent-ils le mouvement féministe?

Comment les scénarios de réforme des politiques sociales interpellent-ils le mouvement féministe?

Francine Lepage

Conseil du statut de la femme

Francine Lepage est économiste et agente de recherche à la Direction de la recherche du Conseil du statut de la femme (CSF) depuis 1978. Elle est en poste au bureau de Montréal. Ses principaux dossiers d'intérêt sont l'analyse des politiques publiques comme la sécurité du revenu, la fiscalité, la retraite, la politique familiale, la santé, les médicaments et plusieurs autres. Elle travaille aussi à l'analyse des conditions économiques des femmes et à la mondialisation. Elle est auteure de plusieurs études et avis sur ces thèmes dans le cadre de ses fonctions au Conseil du statut de la femme. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal. Elle a également fait des études au Département de sciences économiques de l'Université de Louvain en Belgique.

J'aurais aimé vous présenter une analyse bien structurée, bien réfléchie, mais je dois réagir à chaud aux scénarios qui viennent d'être présentés sans avoir eu de temps de recul. Je vous présenterai des réflexions, des commentaires et des questions en mon nom personnel; ce que je dirai ne reflète pas nécessairement les positions officielles du Conseil.

Je me suis d'abord demandé à la lumière de quels critères pouvons-nous juger les scénarios qui viennent de nous être présentés. J'ai pensé partir de trois revendications que les femmes ont mises de l'avant, à partir des années 1960, pour en arriver à une égalité de droit, sinon de fait. Les femmes ont d'abord revendiqué l'autonomie économique; elles voulaient être traitées comme des adultes et non pas comme des mineures ou des personnes à charge. Elles voulaient avoir accès à la formation et à l'emploi. Elles ont aussi revendiqué la possibilité de choisir leur engagement, c'est-à-dire le droit de vivre en couple ou non, d'être mariées ou non, d'avoir des enfants ou non. En troisième lieu, elles ont réclamé la reconnaissance sociale de leur rôle parental, ce qui s'est traduit par des revendications qui ont trait aux besoins des enfants, à la couverture du coût des enfants, à la reconnaissance du fait que prendre soin des enfants nécessite du temps et occasionne un manque à gagner. Elles ont aussi demandé de ne pas être les seules responsables du soin des enfants et qu'il y ait partage avec le conjoint et aussi avec la société en demandant, par exemple, des services de garde.

Les femmes ont réalisé des gains sur ces terrains jusqu'aux années 1990. Ensuite, la crise des finances publiques les a rattrapées et elles ont subi des reculs à plusieurs titres. Par exemple, la désinstitutionnalisation et le virage ambulatoire ont ramené dans la sphère privée des responsabilités dont l'État avait la charge. Il y a eu remise en question des soutiens universels, par exemple pour les enfants,

ce qui nuit à l'autonomie des femmes puisque les revenus des femmes sont alors fusionnés au revenu familial par des politiques sélectives qui tiennent compte du revenu du conjoint. Ces politiques ont un effet *désincitatif* sur le travail des femmes qui vont sur le marché du travail pour améliorer leur situation et celle de leur famille; à partir du moment où les femmes touchent un revenu de travail, il y a réduction ou annulation de l'aide obtenue de l'État. Cela s'est vérifié tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, aussi bien dans la fiscalité que dans les allocations.

Les femmes voient par la même occasion s'amenuiser la possibilité de choisir leurs engagements à partir du moment où la référence au couple, le critère de revenu familial s'applique, que les femmes soient mariées ou non, que l'enfant soit celui des deux membres du couple ou non. Dans les familles recomposées, on présume que le nouveau conjoint ou la nouvelle conjointe est responsable des enfants de la conjointe issus d'une union précédente. Tous ces éléments atténuent les avancées que les femmes avaient réalisées.

Que penser des scénarios qui nous ont été présentés, à la lumière de la conjoncture et à la lumière des trois revendications mises de l'avant par les femmes, l'autonomie, la possibilité de choisir ses engagements et la reconnaissance du rôle parental. Je passerai rapidement sur la notion du revenu de citoyenneté et je m'attarderai davantage sur la question des assurances sociales.

Le revenu de citoyenneté semble comporter quelques avantages. C'est un revenu individuel qui répond à la demande des femmes qui veulent être reconnues comme individu. Dans certains cas, le revenu de citoyenneté pourrait même être attribué aux enfants, ce qui constitue une certaine reconnaissance que les enfants génèrent des coûts. Par ailleurs, je ne suis pas une partisane du revenu de citoyenneté et voici pourquoi. On peut séparer les propositions en deux groupes : celles, plus généreuses, qui proviennent de la gauche, et celles, moins généreuses, soutenues par la droite.

En premier lieu, les propositions plus généreuses, qui donneraient un revenu plus élevé que la simple couverture des besoins de base et seraient inconditionnelles — où l'on accorderait ce revenu relativement important que l'on soit sur le marché du travail, que l'on fasse un travail considéré utile ou non — ces propositions me paraissent une utopie et je n'y crois pas. Je n'ai pas vu beaucoup de présentations où il a été question de coûts et de sources de financement. D'autre part, nous pouvons voir à l'heure actuelle qu'il est difficile d'obtenir une prestation universelle pour les enfants; comment penser que la société serait prête à donner à tout adulte une allocation importante?

En second lieu, nous constatons également que les réformes gouvernementales successives ont réduit ce que nous appellerons le minimum vital qui est garanti aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale tout en étant considérées aptes au travail. Le gouvernement a partagé en deux groupes les prestataires, ceux qui ont des empêchements au travail et ceux qui sont jugés sans empêchements au

travail. Or, les personnes considérées aptes au travail reçoivent très peu et, pour en recevoir davantage, elles doivent se trouver un emploi, s'inscrire dans un stage de travail ou suivre une formation. Ces deux exemples m'amènent à penser qu'il s'agit actuellement d'une utopie.

Pour leur part, les propositions qui viennent de la droite et offrent le minimum s'inscrivent dans la foulée d'un État minimal, d'un État qui attribue une simple pitance sans se préoccuper d'autre chose. La mise en place de ces propositions risquerait de remettre en question toutes les assurances sociales qui, elles, procurent une sécurité, agissent à titre préventif et sont basées sur un revenu individuel. Les assurances sociales constituent des droits individuels qui interviennent avant que les gens tombent dans la pauvreté.

Concernant le deuxième scénario, madame Vielle a bien expliqué que les assurances sociales sont basées sur le modèle des droits individuels qui ouvrent sur des droits dérivés au conjoint et aux enfants. Nous avons entendu aussi l'Afeas revendiquer que le travail familial et les activités auprès des enfants ou des personnes ayant besoin de soins soient reconnus comme un travail donnant droit à des protections sociales. J'aimerais concilier les assurances sociales basées sur des droits propres avec la proposition d'offrir certains droits sociaux liés à la responsabilité parentale. Je partirai de l'exemple du régime d'assurance parentale qui a été proposé par le gouvernement du Québec. Ce régime serait meilleur que le régime actuel basé sur l'assurance-emploi, entre autres parce qu'il s'étendrait aux travailleuses autonomes. En revanche, il ne permettrait pas à certaines catégories de personnes de toucher des prestations en cas de maternité : les personnes qui sont à l'extérieur du marché du travail ou qui touchent des revenus très faibles, les femmes aux études, celles qui auraient, par exemple, dû accompagner leur conjoint ou conjointe dans une autre région et qui se retrouveraient sans emploi.

Selon moi, il faut se demander s'il ne faudrait pas modifier la proposition d'assurance parentale, compte tenu du fait que les femmes ne font plus beaucoup d'enfants, que les enfants assurent la pérennité de la société et que la plupart des femmes qui donnent naissance à un enfant en étant à l'extérieur du marché du travail se joindront un jour ou l'autre à la main-d'œuvre et paieront alors des cotisations au régime parental sans avoir pu, elles-mêmes, en bénéficier quand elles en auraient eu besoin. Ne pourrait-on pas ouvrir un peu la proposition pour faire en sorte que toute femme qui donne naissance à un enfant ait droit à des prestations parentales?

En 1990, le Conseil du statut de la femme avait proposé la création par le Québec d'une assurance parentale qui comportait ainsi un volet universel et qui allait dans le sens du régime suédois. En effet, une femme qui donne naissance à un enfant tout en étant à l'extérieur du marché du travail se qualifie au moins à une prestation de base alors que la travailleuse reçoit une prestation basée sur son revenu d'emploi. Nous avons donc proposé une prestation de base universelle qui serait financée par les impôts

généraux; cette prestation de base serait complétée pour les femmes en emploi par une partie proportionnelle au revenu, comme c'est le cas à l'assurance-emploi, qui serait financée par un système de cotisation sociale comme proposé dans la proposition gouvernementale d'assurance parentale.

J'aimerais ensuite dire un mot sur les préoccupations de madame Labrecque sur la question des régimes de retraite en tenant compte du fait que l'écart de revenu entre les hommes et les femmes se creuse souvent à partir du moment où les femmes atteignent l'âge de trente ans, quand les enfants naissent. Nous constatons aussi que les femmes, même si elles sont sur le marché du travail, obtiennent généralement des revenus inférieurs à ceux des hommes et qu'elles souscrivent moins au régime de rentes du Québec, au régime de retraite d'employeur et aux REÉR. Tout cela fait qu'à la retraite, les femmes se retrouvent ordinairement avec des revenus inférieurs même si leur participation au marché du travail a été plus grande qu'auparavant.

Actuellement, notre régime public de retraite, la Régie des rentes du Québec, tient compte des responsabilités parentales au moyen de la clause d'exclusion. En effet, au moment du calcul de la rente de retraite, la Régie élimine les années durant lesquelles une femme a eu la responsabilité d'un enfant de moins de sept ans, si cette période correspond à des années de gains nuls ou de gains plus faibles que durant les autres années de sa vie active, afin d'éviter que ces années n'abaissent le montant de la rente de retraite à laquelle elle a droit.

Je n'ai jamais vu d'études faisant état des effets concrets de cette clause d'exclusion sur le montant des rentes versé. D'autres pays, en Suisse et en France, ont d'autres façons de bonifier les rentes de retraite pour tenir compte des responsabilités de soins exercées dans la sphère privée. Je crois qu'il y aurait intérêt à comparer la clause d'exclusion en vigueur ici et les dispositions appliquées en Europe pour en évaluer les mérites respectifs.

J'aimerais poser quelques questions par rapport aux droits dérivés. Il a été précisé qu'il y avait eu une certaine adaptation des droits dérivés dans nos régimes, comme la Régie de rentes, les accidents du travail, l'assurance-auto. Ce sont des droits qui sont propres à la personne qui travaille, mais si la personne qui travaille ne peut en profiter, en cas de décès par exemple, les droits à la sécurité économique sont transférés au conjoint, à la conjointe ou aux enfants. Au départ, ce système était relatif au sexe : dans le cas du décès d'un travailleur, la veuve avait droit à une rente, mais le décès d'une travailleuse ne donnait pas droit à l'équivalent pour le veuf. Il n'y avait pas de rente de veuf. La correction a été faite assez rapidement, dans les années 1970, je pense. Ensuite, le régime a été adapté aux conjoints de fait et ceux-ci sont couverts par la rente de survivant et, maintenant, la couverture s'étend aux conjoints de fait de même sexe. Le régime des rentes du Québec a aussi été ajusté en cas de divorce : maintenant, il y a un

droit au partage des crédits de rente. Les ex-époux ont droit au partage des crédits qui ont été accumulés par les deux conjoints durant la vie commune.

Il reste tout même quelques problèmes. Si une mère monoparentale décède, la Régie des rentes du Québec versera seulement un montant de 59,28 \$ par mois à l'enfant devenu orphelin, une somme bien inférieure à celle qui est versée au conjoint survivant dans le cas d'un couple. Des questions se posent également au regard des régimes d'assurances sociales qui prévoient des rentes de survivant, survivante en cas de décès de l'assuré, assurée. En remplacement de règles d'attribution strictes, faudrait-il que ces régimes soient plus souples dans le cas des familles recomposées et qu'ils permettent à l'assuré, assurée de décider à qui, des enfants ou du nouveau conjoint ou de la nouvelle conjointe, doit aller la plus grande protection advenant son décès?

L'élargissement de la rente de survivant, survivante pose une autre question. Nous sommes parties d'un régime qui reconnaissait la femme mariée et les enfants. Puis, les droits dérivés ont été élargis aux conjoints de fait et, ensuite, aux conjoints de même sexe. Sur le plan de la redistribution entre les cotisants, cotisantes, cela n'amène le régime à transférer des ressources des personnes seules — ou qui sont en situation de monoparentalité — à des personnes qui n'ont pas joué un rôle parental. La reconnaissance se fait maintenant sur la base de la cohabitation et des relations affectives de type conjugal. Cela amène certaines personnes à demander la fin des droits dérivés ou, encore, leur extension à d'autres types de relations affectives (entre frères et sœurs, entre parents et enfants adultes dépendants, entre *cohabitants*, *cohabitantes* qui n'ont pas de relations de type conjugal, etc.). Un récent rapport fédéral de la Commission du droit a examiné cette problématique des droits à reconnaître.

Quoi qu'il adviene, je crois qu'il faudra reconnaître que les enfants entraînent des coûts, qu'ils sont de véritables dépendants, que le rôle parental influe sur les revenus des personnes, que deux revenus sont maintenant la plupart du temps nécessaires pour subvenir aux besoins des enfants. Je n'aimerais pas que, s'il y a remise en question des droits dérivés, cela se fasse en enlevant des droits ou une sécurité à celles et ceux qui jouent ou ont joué un rôle parental.

Malgré le fait que j'ai appris à connaître un peu ce que sont les droits de tirage sociaux, j'y connais peu de chose, je ne ferai donc pas de commentaires à ce sujet.

Pour conclure, j'aimerais dire que le modèle suédois me semble intéressant. Il est d'abord fondé sur le droit à l'emploi, qui demeure le moyen le plus sûr d'arriver à l'autonomie économique, un système étendu d'assurances sociales qui assure une protection du niveau de vie en cas de coups durs et des mesures de conciliation travail-famille assez souples qui donnent à la fois du temps et des prestations pour combler le manque à gagner durant les absences du marché du travail.

Marie Leahey

Services d'orientation et d'aide à la recherche d'emploi
pour l'intégration des femmes au travail

Marie Leahey est conseillère depuis plus de dix ans et maintenant directrice de SORIF, un service d'orientation et d'intégration en emploi pour les femmes cheffes de famille monoparentale. Elle est membre du comité de coordination de la Table des groupes de femmes de Montréal et présidente du comité Femmes et développement régional du Conseil régional de développement de l'île de Montréal, le CRDIM.

La question qui nous est posée, « comment les scénarios interpellent-ils le mouvement féministe? », me met un peu mal à l'aise. Je ne *suis* pas le mouvement féministe, mais je dirais que cela pourrait nous interpellier à cause même du succès de nos revendications. Je pense que nous avons travaillé très fort pour dire l'importance d'être autonome et que, pour y arriver, il faut être autonome financièrement et s'insérer sur le marché du travail. Nous y sommes entrées assez massivement, tellement que maintenant, nous pouvons nous poser des questions sur la pertinence de s'intégrer à ce monde totalement fou. Le travail est malade. Mon travail est d'aider des femmes cheffes de famille monoparentale, bénéficiaires de l'aide sociale, à entrer sur ce marché du travail. De plus en plus, les conseillères font des *burnout*, de plus en plus, nous nous posons la question : « que sommes-nous en train de proposer à ces femmes? » .

Mon questionnement est très parcellaire, mais j'ai une préoccupation constante à propos des femmes cheffes de famille monoparentale pauvres et jeunes, des femmes que je côtoie tous les jours. J'ai beaucoup aimé la question posée par l'une des participantes concernant l'allocation d'existence qui se demandait si cette mesure s'adresse aussi aux femmes du Sud. Je renvoie le même type de question : « est-ce que cette mesure s'adresse aux femmes pauvres du Québec? ». Nous devrions toujours nous positionner du point de vue des femmes pauvres pour évaluer les mesures de sécurité économique.

Quand l'Afeas propose que les femmes à la maison obtiennent un salaire équivalent à celui d'une préposée aux bénéficiaires embauchée dans les services sociaux et de santé, ma crainte instinctive à ce sujet se manifeste ainsi : les femmes riches ne feront pas ce travail alors que les femmes pauvres le feront et s'en trouveront pénalisées quand elles retourneront sur le marché du travail parce qu'elles n'auront pas gagné d'ancienneté comme si elles avaient travaillé en institution. Je ne dis pas que ce qui est réclamé est mauvais, mais toutes les propositions génèrent des effets pervers et il serait intéressant de les déceler avant qu'ils ne se manifestent.

Quand il a été question des politiques sociales et des assurances, je me suis sentie très mal à l'aise à propos de la définition de la famille. Je travaille avec des femmes cheffes de famille monoparentale et je ne sais plus ce qu'est une famille. La seule constante dans la notion de famille, c'est la présence des

enfants ou d'un lien filial. Je travaille avec des femmes dont les enfants sont en centre d'accueil. Ces femmes sont-elles des femmes cheffes de famille monoparentale ou non? Je ne le sais pas. Actuellement, nous les excluons de mon service en disant que leur problème d'entrée en emploi n'est pas lié à la présence des enfants. C'est facile à dire... mais seraient-elles dans cette situation si elles n'avaient pas eu d'enfants? On tourne en rond à bien des points de vue. Je ne juge pas de la pertinence de cette décision, je dis qu'il a fallu trancher et que la ligne a été tracée à cet endroit. Donc, je ne sais plus ce qu'est une famille, mais je sais que ce n'est sûrement pas le modèle « papa, maman et enfants » où les deux conjoints sont les parents biologiques des enfants. Cela existe, bien sûr, mais cela ne semble pas être la majorité.

D'un autre côté, quand nous examinons toute la problématique du point de vue des femmes cheffes de famille monoparentale, j'y vois le danger d'amener une *déresponsabilisation* de plus en plus grande des hommes dans leur rôle parental. SORIF, le service d'orientation et d'intégration en emploi pour les femmes cheffes de famille monoparentale, existe depuis 25 ans. Au début de notre service, les femmes participantes recevaient un chèque de l'État qui remplaçait le revenu du mari violent qu'elles avaient quitté. Elles avaient droit à un revenu de l'État parce qu'elles étaient des mères seules. Leur travail, c'était d'être une mère à temps plein. Je n'entends presque plus ce discours-là de la part des nouvelles clientes qui se présentent à SORIF. Elles sont *supposément* autonomes, même si elles ne l'ont jamais été de leur vie. Les enfants leur appartiennent. Les pères n'ont aucun rôle. Quand il s'agit d'une famille recomposée, le conjoint n'est pas responsable des enfants de la première union. C'est ainsi que cela se passe dans la vie de tous les jours. Le conjoint dit : « Je ne ferai pas le lunch de ton fils, si tu vas à SORIF, occupe-toi de lui quand même. Non, je ne le garderai pas, trouve un système de garde toi-même. » C'est d'autant plus impressionnant que ce discours est celui des jeunes mères et non pas celui des femmes de 35 ou 40 ans. Les mères très jeunes, par exemple 17 ans ou 22 ans, sont responsables de leurs enfants et elles le sont toujours toutes seules, même quand le chum est là. C'est donc dangereux de prendre les femmes cheffes de famille monoparentale comme point de référence; nous risquons ainsi d'affirmer que les hommes n'ont rien à voir avec les enfants.

Il me semble que nous n'avons pas beaucoup riposté collectivement à la perte de l'universalité de l'allocation familiale. Peut-être parce que le montant alloué était si petit que personne n'y a vu un très grand changement dans sa vie. Cependant, avec l'allocation familiale unifiée, l'aide sociale ne donne plus de support financier pour les enfants : la mère n'est plus une mère, elle n'est qu'une femme. Les femmes qui reçoivent une pension alimentaire de 499 \$ par mois et qui ont deux enfants n'ont plus droit à l'aide sociale. C'est cela que voulait dire « sortir les enfants de l'aide sociale ». En fait, cela voulait aussi dire « sortir les mères de l'aide sociale ». Les femmes sont donc encore plus pauvres qu'avant. Et surtout, elles n'ont plus droit à rien : pas de rattrapage scolaire, plus de lunettes payées pour les enfants, plus de chèque

spécial pour la rentrée scolaire alors que la facture est de 120 \$ pour un enfant à la maternelle ou en première année. Avec un revenu familial de 500 \$ par mois, c'était intéressant autrefois d'avoir 35 \$ de plus de l'aide sociale qui arrivait au début de l'année scolaire. Cela n'existe plus. Ces mères pauvres mais non bénéficiaires de l'assistance sociale ne comptent nulle part. Ce sont les grandes perdantes du système des allocations familiales.

En ce qui concerne le revenu d'existence, ma première réflexion serait de dire que si ce programme était universel et remplaçait les programmes d'assistance sociale, les femmes pauvres seront encore plus pauvres. Les programmes d'assistance sociale ne s'adressent pas à des femmes comme nous, à des femmes qui travaillent. Lorsque les programmes disparaissent, nous en ressentons plus ou moins les effets et avec l'allocation universelle, nous aurions simplement un revenu de plus. Les femmes pauvres, pour leur part, auront perdu une allocation d'assistance sociale précieuse pour elles.

Je vais faire un parallèle boiteux, mais je tiens à le dire quand même car je suis incapable de l'oublier. Prenons l'exemple des garderies à 5\$ par jour. C'est un programme extraordinaire pour les femmes qui travaillent et qui obtiennent une place en garderie à peu de frais. Cependant, toutes les femmes cheffes de famille monoparentale qui veulent intégrer le marché du travail ne peuvent bénéficier de services de garde pour leurs enfants, faute de places disponibles. C'est une constante depuis le début du programme. Je ne dis pas qu'il faut éliminer les places en garderie à 5 \$ par jour, mais ce programme a été instauré sans en évaluer les effets, dont celui que les femmes pauvres n'ont pas accès aux garderies actuellement.

La question des marchés transitionnels me semble une avenue très intéressante parce que la trajectoire des femmes sur le marché du travail est tout, sauf rectiligne. Que ce cheminement soit maintenant considéré comme la norme, je trouverais cela plutôt bien. Par contre, en ce qui concerne les droits de tirage sociaux, sans en comprendre toute la mécanique, je constate que pour y avoir droit, il faut avoir accumulé du temps, ce qui pose un problème pour les jeunes femmes qui, elles, n'ont pas encore accumulé d'heures de travail rémunéré. Je reviens à ma proposition des femmes cheffes de famille monoparentale comme figure de base pour penser les réformes des programmes sociaux. On parle beaucoup du décrochage scolaire des garçons, mais on parle peu du décrochage social qui vient de la maternité précoce. À travers la maternité, les jeunes femmes trouvent un statut de mère et, en même temps, décrochent de tout sans le savoir, sans s'en rendre compte. C'est vrai qu'on ne reconnaît pas le travail fait par les femmes à la maison, mais il demeure que le statut maternel est accompagné d'une aura, celle de la « mère ». C'est là une des façons que les jeunes femmes ont de décrocher de l'école.

C'est donc à tous ces éléments qu'il faut réfléchir quand nous proposons de nouveaux scénarios pour assurer une meilleure sécurité économique des femmes.

Période d'échanges

Francine Lepage

Pensez-vous que l'attitude des jeunes femmes monoparentales par rapport à leurs enfants serait reliée aux valeurs individuelles associées à la jeunesse? Certains programmes ciblant les jeunes mères monoparentales ont été mis sur pied pour faciliter le retour aux études, l'accès au logement, etc. Êtes-vous au courant de résultats de ces programmes?

Marie Leahey

Le sentiment que les enfants appartiennent à la femme, on le voit plus clairement chez les jeunes dans la vingtaine. Toutefois, même chez les femmes qui venaient à SORIF il y a 20 ans et qui avaient 20 ans à l'époque, donc celles qui ont aujourd'hui 40 ans, même chez ces femmes-là, on peut voir que le rapport aux enfants est changé. Si je parlais de femmes haïtiennes, la situation serait claire. Pour les Haïtiennes, les enfants appartiennent à la femme; le mari n'a strictement rien à voir là-dedans et cela n'est pas nouveau. Mais il ne faut pas oublier qu'à Montréal, en l'an 2000, il y a une grande proportion de la population qui n'est pas née là et c'est avec ces changements que le changement de mentalité se fait aussi. Il y a maintenant une forte propension à penser que les enfants n'appartiennent qu'à la mère. Les hommes sont seulement des géniteurs et ils restent proches tant que ça va bien. Quand ils partent, ils ne réapparaissent plus. Moi, des gardes partagées, je ne vois jamais ça dans mon milieu de travail, juste dans mon milieu de vie avec des femmes qui travaillent, qui sont scolarisées, mais chez les femmes démunies, cela n'existe pas. J'ai eu connaissance que des femmes recevaient une pension alimentaire seulement quand celle-ci est devenue obligatoire.

Je voulais faire une remarque qui est reliée à mes préoccupations de redéfinition des concepts économiques. On remarque que les femmes ont perdu les moyens d'assurer leur propre subsistance, et ce, à un rythme très rapide. Cela s'observe beaucoup par l'impossibilité même d'utiliser ce qu'on possède, un terrain par exemple, pour faire du petit commerce. Les règles, les lois font qu'on ne peut s'adonner à un petit commerce pour trouver des moyens de subsistance. Il est important de considérer cela par rapport à notre société et à d'autres sociétés qui vivent la même chose mais de manière un peu différente. Dans la définition des moyens de production, on pourrait réintroduire toutes les compétences et moyens y inclus ceux qui sont hors du marché « conventionnel » et trouver une façon que ce soit valorisé. Il faut avoir de l'argent pour payer le loyer. Comment pourrait-on penser — et ceci sans entrer dans une société marchande individuelle — au bagage que chacun a comme contribution, parfois dans un emploi salarié,

parfois dans un travail de soins, parfois dans des activités communautaires et dans bien d'autres domaines?

Irène Demczuk

Je veux suivre les propos de Francine Lepage. Si on veut accroître la sécurité économique des femmes par le renforcement des différents régimes d'assurance sociale, il faut avoir en tête que ces droits dérivés sont fondés sur un vieux modèle, celui des femmes mariées à vie. Présentement, nous sommes en présence d'une diversité de modèles de vie familiale, une diversité qui existe aussi au niveau des sexes des partenaires comme cela deviendra de plus en plus public même si le phénomène a toujours existé. Dans leur trajectoire professionnelle et familiale, les femmes — et les hommes aussi d'ailleurs — seront de plus en plus appelées à vivre des unions en série. Les premières pénalisées au niveau des régimes d'assurance sociale, comme avec les prestations de conjoint survivant, le régime de pension de vieillesse ou le régime des rentes du Québec, ce sont les femmes monoparentales. Dans certains cas, et ceci fait partie des revendications historiques des femmes, les femmes ont voulu dissocier leur vie de conjointe de leur vie de mère. Des femmes n'ont jamais accepté que leur nouveau conjoint soit le père de leurs enfants. Les régimes publics sont toutefois fondés sur cette idée et c'est pourquoi il y a cette présomption que le nouveau conjoint doit contribuer à l'entretien matériel des enfants.

Dans les forums comme ici ou ailleurs, peut-être est-ce un présupposé, mais je ne vois pas souvent la mention de l'importance de faire valoir l'autonomie financière des femmes, mais aussi leur choix de vie conjugale. Le choix en matière de conjugalité a énormément influé sur la définition de la famille aujourd'hui. Il ne faut pas penser que dans l'avenir, les unions entre hommes et femmes deviendront plus stables que ce que l'on connaît actuellement. Je pense que ce sera le contraire et que nous connaissons une plus grande disparité, une plus grande variation dans les types de familles. Nous avons été critiques par rapport au critère d'individuation, sur le fait que les régimes reposent sur l'individu, nous avons beaucoup parlé de qui gérerait les prestations des personnes dépendantes, mais peu insisté sur les avantages pour les femmes, dans la menée de leur vie conjugale, de pouvoir avoir un droit propre à une prestation sociale dans un régime d'assurance.

Diane Lamoureux

En réponse à Irène, je dirais que de façon générale, je suis en faveur de l'individuation, mais il faut voir que cela n'est pas aussi simple que cela peut le paraître au premier abord. L'individuation cause aussi des problèmes.

J'aimerais revenir à la question des régimes d'assurances. Je trouve que c'est intéressant, mais qu'on essaie encore de sauver ce qui peut l'être de l'ancien modèle de l'État-providence que nous avons connu durant une trentaine d'années. Je vois deux problèmes dans ce modèle. Le premier problème — et je ne suis pas convaincue qu'en Suède, on s'en soit sorti complètement — c'est que le régime est fondé sur la famille hétérosexuelle qui dure dans le temps, ce qui n'est pas la réalité sociale de la plupart des gens. L'autre problème vient du fait que ce sont des régimes nationaux. En Europe, il y a des phénomènes de péréquation, de redistribution entre pays plus riches et pays plus pauvres, mais il n'y a pas, à ma connaissance, de régime de péréquation sociale. Et l'Europe est l'endroit du monde où les inégalités sont les moins flagrantes. Plusieurs éléments entrent en compte dans la crise de l'État-providence et se raccrocher au renflouage de l'État-providence, est-ce la bonne solution? Est-ce vraiment ce modèle qui nous assurera de meilleurs lendemains? Je n'en suis pas certaine.

Lorraine Guay

Cette question renvoie à l'autre question : Quelle sorte de société est-ce que nous voulons? Quelle vision à plus long terme voulons-nous bâtir? Pour l'instant, je veux encore rester à l'intérieur du système capitaliste.

Je voudrais poser une question à Marie Leahy. Quel est la place des mesures d'équité par rapport à l'égalité? Tu as dit : « On a mis en place des garderies à 5 \$, une mesure universelle d'égalité, mais en ne tenant pas compte de toute une population qui n'a pas les moyens d'en profiter ». Qu'en est-il alors des mesures d'équité qui permettraient de faire un certain rattrapage?

J'aimerais ajouter qu'il est vrai que nous ne nous sommes pas vraiment mobilisées quand il y a eu perte de l'universalité des programmes et cela pose la question de nos stratégies de mobilisation pour l'ensemble des politiques publiques et pas seulement des politiques sociales. Quelle remobilisation va-t-il falloir essayer de créer? Depuis la Marche, nous sommes dans une sorte de creux et il va falloir revenir avec des stratégies de mobilisation renouvelées.

Marie Leahy

Peut-être qu'il faut des mesures d'équité pour en arriver à l'égalité. Tant que l'égalité n'est pas atteinte, il faut prendre des mesures pour nous en rapprocher.

J'aimerais revenir sur autre chose. On a le droit d'être un individu et j'ai bien des problèmes avec tout ce qui se base sur le revenu familial, car c'est clair que les femmes y sont toujours perdantes. Ma seule crainte quand il est question des politiques sociales et des assurances tourne beaucoup autour des enfants et pas beaucoup autour d'autres choses.

Je reviens aux marchés transitionnels et je me suis mise à rêver de recevoir un jour des allocations pour être maire de Montréal et non pas mère de ma fille. J'aimerais avoir la possibilité de faire autre chose que le travail rémunéré qui est souvent débilitant. Je ne vois pas quelle est la valorisation de l'estime de soi en allant travailler en usine. Chez les jeunes femmes, le décrochage social vient beaucoup du changement de la notion de travail alors que le changement ne s'est pas effectué dans la société en général. Les prestations, les assurances sont basées sur le statut de travail. Être monoparentale à 20 ans, cela suppose presque que la jeune femme n'a jamais été sur le marché du travail, qu'elle n'a même pas une image d'elle-même en tant que travailleuse. Et tout ce qui est proposé, ce sont des prestations basées sur le statut de travailleuse. Et pire, si jamais elle est intégrée au marché du travail, son statut sera tellement minimal qu'elle n'aura probablement pas droit au chômage si elle perd son emploi. C'est un problème.

Pascale Vielle

Diane, je pense que le système suédois est quand même bien sorti des impasses que tu mentionnes, mais ce qui m'a paru bien intéressant dans ton intervention, c'est cette idée que, finalement, tout pourrait être calqué sur une personne qui a des personnes dépendantes d'elle, y compris le temps de travail. Ce qu'il faudrait peut-être revendiquer, c'est que 20 heures de temps de travail ouvre un salaire suffisant pour faire vivre soi-même et ses dépendants et ouvre aussi le droit à toutes les prestations sociales. Il y a une possibilité de radicaliser le discours. Ce n'est pas le cas actuellement. En Belgique, en tout cas, 20 heures de travail ouvre seulement la moitié d'une prestation de retraite. Or, la période de 20 heures devrait être la norme qui ouvre un droit complet pour tout. Ce pourrait être une revendication intéressante à repenser et qui pourrait dégager d'autres possibilités.

J'aimerais revenir sur l'internationalisation des droits. Je suis très attachée à l'idée de l'État-providence parce je ne veux pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il n'a pas encore été prouvé que l'apport de l'État-providence est inutile, loin de là. Ce que je crains très fort et ce que je vois dans l'internationalisation ou l'eupéanisation des politiques sociales, c'est qu'au lieu de penser au progrès social, à la convergence dans le progrès, tout cela est peu à peu repoussé et on assiste à un repli vers des standards minimaux. On voit le même phénomène à l'Organisation internationale du travail. C'est un désastre pour tout le monde. Les droits sociaux et économiques fondamentaux sont devenus l'espèce d'alibi consubstantiel à la mondialisation de l'économie. C'est très dangereux de prendre cette voie. Avant de démanteler l'État-providence, ayons une stratégie de progression vers le haut et tentons d'éviter de se laisser aller vers un repli.

Ruth Rose

J'aimerais vous rappeler une chose que j'avais dite hier dans ma présentation sur les théories hétérodoxes. Il est impossible de poser correctement la problématique de sécurité de revenu dans une économie où tout est organisé en fonction des intérêts des grandes entreprises. Jusqu'à la reprise du contrôle du marché du travail, jusqu'à ce que soient établies des politiques de plein emploi et d'égalisation des salaires, ce ne sont pas des politiques d'assistance qui vont régler le problème des inégalités. Le marché du travail se détériore, il est de moins en moins capable d'absorber les gens avec lesquels Marie travaille, du moins dans des emplois convenables. Il est vrai qu'il y a eu des gains au Québec, car des gens qui participent à des programmes de réintégration peuvent au moins recevoir le salaire minimum et la participation à certains programmes sociaux, mais cela demeure très minimal. Ce n'est pas par un revenu de citoyenneté ni par de petites allocations que le problème de la pauvreté sera réglé. Je continue à croire avec Pascale que c'est lorsque le marché du travail a été bien restructuré que les assurances sociales plutôt que privées peuvent donner une sécurité de revenu convenable pour les adultes. Pour les enfants, je pense qu'il faut prendre des approches universalistes; si on veut une équité entre les familles, il faudrait qu'il y ait une prise en charge sociale d'une très grande partie des coûts des enfants, que ce soient des coûts directs ou les coûts des soins.

J'aimerais revenir sur l'intervention d'Irène à propos des droits dits dérivés. Avec Irène et d'autres, nous avons mené une étude sur la reconnaissance des conjoints de même sexe. Depuis longtemps, les gais et les lesbiennes, surtout les lesbiennes, ont questionné les modèles basés sur l'hétérosexualité et en approfondissant l'analyse, nous nous sommes rendu compte qu'il y a tout un paquet de droits privés et publics qui sont basés sur le statut marital. Dans les contestations juridiques qui ont été menées par des gais surtout, il leur a été refusé le droit à la rente de conjoint survivant ou à l'allocation de conjoint parce que ces droits étaient conçus en fonction de la procréation et pour les femmes qui étaient dépendantes d'un homme. Quand on y regarde de près, on se rend compte que ces droits ne sont pas donnés aux familles monoparentales parce qu'il n'y a pas de conjoint et par contre, on ne les refuse pas à un couple qui n'a jamais eu d'enfant. Plutôt que d'essayer d'étendre les droits dérivés vers d'autres catégories de relations, il me semble qu'il faut regarder ce qui constitue une relation privée entre deux individus qui décident de vivre ensemble et d'assumer une interdépendance économique avec droits d'héritage, pension alimentaire après une rupture, transfert de propriété sans imposition, cette relation constituant la relation choisie entre deux individus.

Quand il s'agit du soutien public, pourquoi ne pas le rattacher carrément à la présence d'enfant et au travail de soins auprès d'une personne réellement dépendante. Cela rejoindrait davantage le type de revendications que fait l'Afeas, par exemple. Il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse donner des

crédits au régime des rentes du Québec ou même à la pension de base pour la sécurité de la vieillesse, comme le Parti libéral l'avait avancé il y a une quinzaine d'années. Pourquoi ne pas reconnaître que des femmes et certains hommes ont réduit leur capacité de contribuer au régime de retraite ou à d'autres programmes d'assurance parce qu'ils ont assumé un tel travail. Ou alors, on en vient à la proposition de Margrit Eichler qui donnerait un salaire, une allocation à la personne qui prend soin d'un adulte handicapé. Si le salaire ainsi gagné était comparable au salaire en institution, il serait assorti des autres assurances sociales, l'assurance-chômage, les accidents de travail et le régime de retraite. C'est dans ce sens que je trouve que les assurances modifiées en fonction des responsabilités familiales et dans un monde où le travail est rétabli ont beaucoup plus de sens que tout remaniement qu'on peut faire des programmes d'assistance qui, par ailleurs, sont dégradés et attaqués constamment par la droite.

Par rapport aux pays du tiers-monde, le problème est que des multinationales déménagent dans ces pays-là, ne paient pas de salaires et ne donnent pas d'assurances sociales. Il faut faire la bataille dans ces pays-là aussi.

Sylvie Morel

Toutes ces interventions sont intéressantes et nous amènent dans toutes sortes de directions pour réfléchir à des réformes qui pourraient être tellement nombreuses. Les régimes d'assurance sont d'abord des droits individuels. C'est vrai qu'ils sont fondés sur la famille hétérosexuelle, mais ils viennent d'abord de droits individuels. Rien ne nous oblige à rester dans le cadre d'un tel modèle. Je n'aime pas le terme de crise de l'État-providence parce que le concept de crise nous empêche de penser la continuité, la transformation des institutions. Je trouve qu'il est mieux de réfléchir en termes de mutation parce que les assurances sociales peuvent se prêter à de multiples formes. Il ne faut pas s'empêcher de réfléchir à cause de ce qu'on appelle la crise de l'État-providence. Cela a arrêté la réflexion à ce qu'on a connu historiquement, qui était discriminatoire pour les femmes bien sûr, mais qui est présenté aujourd'hui comme si tout avait été fait au niveau des assurances sociales, comme si ces régimes avaient été des formes achevées, comme c'est loin d'avoir été le cas. La couverture d'assurances sociales a toujours été imparfaite et c'est ce chantier qu'il est intéressant de regarder à nouveau avec en tête les préoccupations des femmes, en ayant à l'esprit qu'on peut aller dans toutes sortes de directions. Cela n'exclut pas qu'on puisse mettre les allocations familiales universelles, qu'on pense à d'autres modalités par ailleurs, mais les assurances sociales sont un socle qui se prête à des modifications. Toutes les options sont ouvertes. Le fait de les associer à d'autres types de droits comme les droits de tirage sociaux qui sont des idées tout à fait nouvelles, il s'agit de voir comment tout cela peut s'articuler. Tout est ouvert. Il faut ouvrir les espaces de réflexion.

Martine Simard

C'est une réflexion personnelle que je me fais suite à ces deux jours. Nous n'avons pas remis en cause l'idée de travail comme base économique. Pour moi, la vie n'est pas nécessairement juste le travail et dans tout ce qui a été dit, tout a été sans cesse reporté au travail, comme si le travail était la seule façon d'assurer sa survie. Cela me questionne. Est-ce qu'on ne pourrait pas pousser la réflexion plus loin? Plus loin que la relation entre le travail par rapport à l'argent? Quand on parle des marchés, on parle d'argent qui est le moyen d'échanger. C'est ma réflexion à la suite de l'atelier.

Mot de la fin

Anita Caron

Cette conclusion se veut à la fois une appréciation de ce que nous avons vécu ensemble et des remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces deux jours de présentation et de débat. Je veux aussi situer cette activité dans le cadre de la démarche qui est amorcée depuis avril 2002 à laquelle nous souhaitons assurer une continuité.

Je pense, et je crois que mon avis est partagé par plusieurs personnes, que l'atelier que nous avons vécu au cours de ces deux jours marque un moment significatif de la démarche en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses et d'intervenantes ayant pour objectif d'explorer de quelle façon un renouvellement des théories et des pratiques politiques et économiques peut contribuer au développement d'un projet démocratique de société et à la transformation des rapports sociaux de sexe.

Cette démarche, subventionnée par le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada, a permis, au cours des années 2000, 2001 et 2002, à une centaine de chercheuses et d'intervenantes d'en arriver, à partir de l'expertise développée par chacune d'elles, à mieux comprendre de quelle façon les changements sociétaux actuels affectent la vie des femmes et à rechercher ensemble ce qui peut être mis en œuvre aux plans local, régional, national et international pour assurer l'application de mesures qui peuvent permettre une répartition plus équitable des richesses.

Les ateliers tenus en avril 2001, avril 2002 et celui que nous venons de vivre ont été certainement des moments privilégiés qui nous ont permis d'explorer des perspectives fort stimulantes et de rechercher des pistes qui peuvent contribuer à l'enrichissement et au décloisonnement des savoirs. Il importe maintenant de nous donner les moyens pour que les liens que nous avons établis entre toutes les personnes qui ont participé à ces activités se maintiennent et donnent lieu à des recherches et à des actions concertées visant à assurer le suivi de ces débats.

C'est pourquoi l'équipe de coordination entend définir au cours des prochaines semaines diverses modalités pour que les concertations que nous avons amorcées et qui nous apparaissent très riches se poursuivent avec la collaboration d'organismes et de groupes concernés par ces problématiques. C'est dans ce sens que je veux, au nom de l'équipe de coordination, faire appel à chacune de vous pour nous acheminer des propositions en ce sens.

L'activité de clôture de cette démarche de *réseautage* sera le colloque international qui aura lieu du 23 au 26 avril 2003 à Montréal et qui aura pour thème : *L'Accès des femmes à l'économie à l'heure de l'intégration des Amériques : quelle économie?*.

À l'issue du présent atelier, je veux remercier très chaleureusement Sylvie Morel et Louise Brossard qui ont été les artisanes de cette activité. Le cadre conceptuel en a été très riche et fort stimulant et les modes d'organisation retenus ont grandement favorisé les échanges.

Je remercie aussi Nadine Goudreault qui a assuré le lien avec des groupes de femmes; Claire-Andrée Frenette-Leclerc qui a été bien silencieuse mais dont le travail va contribuer à garder mémoire de ce qui a été dit au cours de la fin de semaine; les conférencières et le conférencier qui ont enrichi nos débats; les étudiantes Marie-Pier Beaumont, Mélanie Gagnon, Mélanie Michaud qui ont assumé l'accueil et le soutien logistique. Je veux aussi remercier la Chaire d'étude Claire-Bonenfant qui a apporté sa contribution au financement de certaines de nos activités.

Je vous invite, si vous avez des suggestions et des propositions visant à poursuivre ce *réseautage*, à vous mettre en communication avec Louise Brossard, au cours des prochaines semaines. Au plaisir de vous retrouver lors du colloque d'avril 2003.

Annexe 1

Programme de l'atelier :

La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales

3 et 4 octobre 2002, Québec

Jeudi 3 octobre : Les critiques féministes du discours économique dominant

9 h : Ouverture de l'atelier (présentation des objectifs poursuivis et des activités)

Différentes visions de l'économie hétérodoxe

9 h 30 : Trois économistes féministes présentent leur vision de l'hétérodoxie en économie :
- Marguerite Mendell, Université Concordia
- Sylvie Morel, Université Laval
- Ruth Rose, Université du Québec à Montréal

10 h 5-10 h 30 : Questions d'éclaircissement

11 h : Deux économistes féministes présentent leur vision de l'hétérodoxie en économie :
- Cécile Sabourin, Université du Québec à Rouyn-Noranda
- Diane-Gabrielle Tremblay, Télé-université, Université du Québec

11 h 30-12 h : Questions d'éclaircissement

13 h 30 : Synthèse des interventions de la matinée : points communs et divergences :
- Lorraine Guay, militante de la Marche mondiale des femmes

Comment les visions de l'économie hétérodoxe interpellent-elles le mouvement féministe?

14 h : Trois intervenantes féministes répondent à la question et lancent le débat :
- Josée Belleau, analyste-conseil
- Ana Maria Seghezze d'Urbano, militante de la Marche mondiale des femmes
- Louise Boivin, militante et étudiante au doctorat en science politique

14 h 30-15 h 30 : Échanges

16 h : Échanges (suite)

16 h 30-17 h : Margrit Eichler, University of Toronto

Vendredi 4 octobre : Les nouvelles avenues de politiques sociales

9 h : Ruth Rose, Université du Québec à Montréal : Un bilan des politiques sociales au Canada et au Québec de 1927 à 2000 : les bons et les mauvais coups

9 h 30 : Échanges

Trois scénarios de réforme des politiques sociales

9 h 50 : Sylvie Morel, Université Laval : Présentation de la problématique : trois scénarios de réforme en termes de politiques sociales et d'emploi

10 h 35 : Scénario 1. Le renforcement des assurances sociales :
 - Pascale Vielle, Université catholique de Louvain
 - Huguette Labrecque, Afeas : Les revendications de l'Afeas en matière d'assurances sociales

11 h 35-12 h : Échanges

13 h 30 : Scénario 2. La mise en place d'un revenu d'existence :
 - Louise Brossard, Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses, UQÀM : Un bilan des propositions québécoises en matière de revenu d'existence
 - Diane Lamoureux, Université Laval : Une analyse féministe critique du revenu d'existence

14 h 30 : Scénario 3. Les droits de tirage sociaux :
 - *Pierre Walthery, Université catholique de Louvain : Droits de tirage sociaux, marchés transitionnels et temps sociaux*

Comment les scénarios de réforme des politiques sociales interpellent-ils le mouvement féministe?

15 h 20 : Trois intervenantes féministes répondent à la question et lancent le débat :
 - Nicole de Sève, Centrale des syndicats du Québec
 - Francine Lepage, Conseil du statut de la femme
 - Marie Leahey, Services d'orientation et d'aide à la recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail

15 h 50-17 h : Échanges

17 h : Anita Caron, Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses, UQÀM : État du *réseautage* et perspectives d'avenir.